

POUR UNE NOUVELLE BELGIQUE UNITAIRE

Hans Van de Cauter

© B.U.B.

Juillet 2023 - Première édition

Bruxelles - Belgique

ISBN No. 9789464442458

L'union fait la force – Eendracht maakt macht - Einigkeit macht stark

Devise nationale du Royaume de Belgique



Publication du Belgische Unie - Union belge (B.U.B.)

Numéro de compte du B.U.B. : BE91 0682 4176 7776 (BIC : GKCCBE88)

Cette publication peut être citée librement sans limite à condition d'en mentionner la source, c'est-à-dire comme suit : "H. VAN DE CAUTER, Livre pour une nouvelle Belgique unitaire, B.U.B., Bruxelles, 2021, p. [...]". Toute utilisation commerciale est interdite sans le consentement préalable et écrit de l'auteur.

Photo de couverture : Place des Martyrs à Bruxelles où sont enterrées les victimes de la Révolution belge de 1830 (Photo B.U.B.)

SOMMAIRE

Avant-propos de l'auteur	p. 6
Introduction	p. 12
Définitions	p. 15
I. Histoire politique concise de la Belgique	p. 22
II. Causes et solutions des problèmes politico-communautaires	p. 103
II.A. Le problème de base : le nationalisme linguistique	p. 104
II.B. La conséquence du problème de base : le fédéralisme linguistique	p. 163
II.C. Un autre problème : la scission de la particratie et de la médiacratie	p. 245
II.D. Les catalyseurs ou les amplificateurs Des problèmes politico-communautaires	p. 255

III.	La particratie	p. 282
	III.A. Une pieuvre au sein de l'État	p. 285
	III.B. Les scandales (oubliés) de 2017	p. 294
	III.C. Comment la particratie a-t-elle organisé son pouvoir ?	p. 301
	III.D. La médiocratie	p. 324
	III.E. La Cour constitutionnelle	p. 331
	III.F. Quel est le résultat du travail de la particratie ?	p. 332
	III.G. Comment peut-on transformer la Belgique en une démocratie ?	p. 337
IV.	Nécessité d'un référendum sur la structure étatique de la Belgique	p. 346
	Conclusion générale	p. 361

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

La Belgique. Un pays magnifique. Mais quelle triste politique ! Sur le plan institutionnel, la Belgique a énormément changé ces 50 dernières années, et non dans un sens positif. C'est le point de départ de ce livre. Il existe cependant des solutions pour que la Belgique redevienne un paradis terrestre ou du moins un meilleur pays qu'aujourd'hui.

La plupart des gens trouvent l'histoire, le droit constitutionnel et la politique des sujets ennuyeux. Néanmoins, leur impact sur la vie quotidienne des Belges et sur leur identité ne doit pas être sous-estimé. C'est leur cadre de vie.

En tant qu'idéaliste, unitaire convaincu et président du B.U.B. (Belgische Unie - Union belge), qui est à la fois un parti et un groupe de pression, j'ai voulu écrire pour ses 20 ans d'existence un manifeste ou livre politique afin de décrire et de critiquer la désintégration politique et juridique de l'État belge due au nationalisme linguistique et à sa conséquence la plus importante, c'est-à-dire le fédéralisme linguistique. Pour ainsi dire grandi dans l'ombre de l'Atomium au Heysel, je souhaite que la Belgique soit de nouveau dirigée dans l'intérêt des Belges, non dans celui de partocrates, de « scindeurs » ou de

groupes linguistiques. Soulever cette question, c'est comme "*jurer dans l'église flamingante et wallingante*", car on s'oppose ainsi à des décennies de préjugés sur la Belgique et à des scissions de compétences nationales.

Depuis 2017, je travaille sur ce livre, dans le peu de temps libre dont je dispose. En juillet 2022, j'ai édité un résumé, appelé manifeste, en néerlandais et en français, juste à temps pour le distribuer lors de la Fête nationale belge du 21 juillet. Le retard a été causé non seulement par ma profession et ma famille, mais aussi par les problèmes politico-communautaires incessants qui affligent mon pays. Ces problèmes montrent que dans le Royaume de Belgique partiellement unitaire, fédéral et confédéral, la politique va mal tandis qu'elle allait mieux dans la Belgique unitaire. Toutefois, je trouvais le manifeste incomplet et il nécessitait quelques corrections, raison pour laquelle je l'ai transformé en un livre, ce qui a pris encore un an supplémentaire.

Je me souviens bien qu'une grande carte de la Belgique avec les neuf provinces historiques était accrochée au mur de ma classe de cinquième année (1983-1984) et que les provinces, représentées par des couleurs différentes et de taille presque égale, formaient un ensemble beau et harmonieux. Je me souviens aussi très bien comment mon professeur d'histoire, en dernière année du secondaire

(1990-1991), m'a fait remarquer que l'histoire montre rarement une ligne droite, mais qu'elle décrit souvent un mouvement pendulaire et que cela pourrait aussi se produire avec le fédéralisme.

Je suis un unitariste belge, mais aussi ce que j'appellerais - pas tout à fait correctement - un "*flamingant de la première heure* », c'est-à-dire un Belge néerlandophone qui demande du respect pour sa langue sans le lier à une autonomie quelconque de sa communauté linguistique. Telle était en effet la vision des flamingants du 19^{ième} et du début du 20^{ième} siècle, avant qu'elle ne soit perturbée par les occupants allemands pendant la Première Guerre mondiale. Toutefois, le terme "flamingant" n'est pas tout à fait correct car, pour moi, la Flandre ne désigne pas l'ensemble de la Belgique néerlandophone, mais uniquement les deux provinces occidentales de la Belgique ainsi que le sud-ouest des Pays-Bas (la Zélande, surtout la Flandre zélandaise) et le nord-ouest de la France (surtout les départements du Nord et du Pas-de-Calais). Le flamingantisme est donc une forme de colonialisme que je ne peux accepter en tant que Belge brabançon.

Compte tenu des catastrophes qui ont frappé la Belgique ces dernières années (attentats, corona, inondations), mais aussi en raison du retard que la Belgique a accumulé dans de nombreux domaines (économie, énergie,

enseignement, sport, tourisme, ...) et la fuite des capitaux vers l'étranger, il est temps d'analyser de manière critique le fédéralisme linguistique belge.

Ce livre est basé sur plus de 20 ans de vie politique volontaire, désintéressée et enrichissante, consacrée presque exclusivement à la cause unitariste. En 2000 déjà, j'ai fondé le parti et mouvement unitariste "Nouvelle Belgique", qui a été rebaptisé "Belgische Unie - Union belge" (B.U.B.) le 5 juillet 2002.

L'union belge a participé à toutes les élections depuis 2003¹. Malgré des résultats électoraux décevants dus à l'organisation partocratique des élections ainsi qu'à la mainmise des partis traditionnels sur les médias et leurs subventions, le B.U.B. continue de croire fermement à la solution unitariste pour le petit pays qu'est la Belgique. Le succès du B.U.B. n'est donc pas électoral (malgré ma propre élection comme conseiller communal à Uccle en 2018 via une liste citoyenne locale Uccle En Avant), mais idéologique et sociologique. En partie sous l'influence du B.U.B., de plus en plus de voix dans les partis traditionnels s'élèvent depuis 2016 pour "fédéraliser " à nouveau des compétences scindées, voire pour rendre la Belgique de nouveau unitaire (déclarations de Kristof Calvo de Groen,

¹ A savoir 2003, 2004, 2006, 2007, 2009, 2010, 2012, 2014, 2018 et 2019 ; parfois sous l'appellation BELGUNIE.

le parti vert néerlandophone, le 15 mai 2018 et de Georges-Louis Bouchez du MR, le parti libéral francophone, fin 2019). Cela aurait été impensable sans l'action du B.U.B. , que je qualifierais principalement de subliminale, c'est-à-dire consistant à publier des textes unitaristes sur notre site internet et sur les réseaux sociaux ainsi qu'à « former » des politiciens unitaristes. Deux ex-membres du B.U.B. siègent actuellement à la Chambre des Représentants (Nicolas Parent pour Ecolo depuis 2014 et Jasper Pillen pour le VLD depuis 2019). D'autres ex-membres sont actifs dans les partis scindés existants. En règle générale, ils ont gardé leur conviction pro-belge.

N'ayant jamais été membre de la partitocratie, j'ai donc l'indépendance nécessaire pour juger la politique belge de manière assez neutre, même si j'aime mon pays, la Belgique, et ma langue maternelle, qui est le néerlandais.

Je ne veux pas que mes enfants grandissent avec une langue et une culture qui sont injustement détestées par certains de mes compatriotes par la faute de séparatistes. C'est pourquoi les conflits politico-communautaires doivent enfin être résolus. Espérons que ce premier manifeste et livre unitariste de l'histoire de la Belgique sera un pas positif dans cette direction.

Les opinions exprimées dans ce livre sont mes opinions personnelles et n'engagent pas mon parti ou mon mouvement, même s'il existe, bien entendu, de nombreux points communs. J'ai surtout voulu que ce livre soit le reflet fidèle de ma pensée unitariste.

Je tiens également à remercier le docteur en histoire Bruno Yammine, qui dirige également le modeste bureau d'études du B.U.B., pour certains passages, ainsi que Martin Michelet, qui a amélioré la conception du manifeste et plus tard du livre.

Les éventuelles remarques sont toujours les bienvenues à l'adresse e-mail ci-dessous. Un livre peut toujours être amélioré.

Bruxelles, le 13 juillet 2023

hans.vandecauter@skynet.be

INTRODUCTION

La Belgique, le territoire traversé par la Meuse et l'Escaut, ou grossièrement situé entre le Rhin et la Seine, est une nation ancienne qui trouve ses racines géographiques dans l'occupation romaine d'il y a 2.000 ans et dans la division de l'empire de Charlemagne au 9e siècle. Ses racines nationales remontent aux Pays-Bas bourguignons du 15e siècle. La Belgique n'a pas été créée en 1830, comme certains voudraient nous faire croire, pas plus que la France n'a été créée en 1789 ou l'Allemagne en 1990.

La Belgique aurait pu être un pays prospère comme le sont aujourd'hui d'autres pays multilingues tels que le Grand-Duché de Luxembourg, la Suisse ou le Canada. Mais la Belgique a perdu beaucoup de son lustre depuis 1970 environ. On peut même parler d'une **dégringolade**. La cause de ce déclin réside dans les problèmes politico-communautaires incessants causés par des partocrates flamingants et wallingants querelleurs. En conséquence, la politique belge évolue dans une direction anti-belge que la plupart des Belges ne souhaitent pas.

Fin 2001 déjà, j'ai fait publier deux articles dans le magazine juridique de l'époque, "Advocare", en réponse aux textes séparatistes d'un confrère Matthias Storme, qui prônait une scission du pouvoir judiciaire. Ce professeur de droit a

prononcé un discours comme invité à la Veillée de l'Yser extrémiste et séparatiste à Steenstrate (Flandre occidentale) en août 2010. Dans les textes de l'époque, je disais entre autres que la Belgique *était "ensorcelée par la langue"*. Le contenu de mes textes de l'époque pouvait être copié presque à l'identique 20 ans plus tard. Mais beaucoup de choses ont changé depuis, surtout dans le mauvais sens du terme. En outre, le fédéralisme linguistique existe depuis une cinquantaine d'années. Le moment est donc venu de procéder à une analyse approfondie et critique du système. Dans cette période de 20 ans, j'ai aussi pu encore mieux structurer mes idées, même si les différences avec ce que je disais jadis sont étonnamment minimes.

Afin de trouver des solutions aux problèmes politico-communautaires qui affligent le Royaume de Belgique "républicanisé"² depuis environ un siècle ainsi que d'offrir à la Belgique un nouvel avenir sans que la politique soit constamment polluée par des discussions communautaires, il faut d'abord identifier de manière inductive ³ les causes des problèmes politico-

² Nous revenons sur ce terme plus tard.

³ C'est-à-dire qu'en partant d'événements et de situations problématiques, *dans ce cas* les problèmes politico-communautaires

communautaires. Ce n'est qu'alors que des solutions pourront être proposées.

Après un bref aperçu de l'histoire politico-économique de la Belgique (point I), j'énumère les causes des problèmes politico-communautaires et leurs solutions (point II) et je critique ensuite la gestion désastreuse de la Belgique par la partitocratie (point III). La solution pour sortir du borbier institutionnel est un référendum sur la structure de l'État belge avec plusieurs options et plusieurs tours (point IV).

Le lecteur remarquera un curieux paradoxe : ce débat apparemment complexe peut avoir une solution simple, qui correspond à l'opinion de la grande majorité des Belges. La politique belge ne doit pas être aussi complexe que certains le voudraient. Le nationalisme linguistique, le fédéralisme linguistique et la partitocratie scindée ont donné à la Belgique une complexité qu'elle ne mérite pas et qui est parfaitement évitable.

Bien entendu, je ne vise pas l'exhaustivité avec ce premier livre pour une nouvelle Belgique unitaire. La réalité est trop complexe à cet égard.

Si vous n'avez pas beaucoup de temps, je vous recommande de lire attentivement la conclusion générale à la fin de ce livre.

DÉFINITIONS

Pour comprendre ce livre, il est important de parcourir d'abord ces 24 définitions.

- 1. Problème politico-communautaire** : un problème souvent médiatisé entre des politiciens de deux groupes linguistiques différents, portant sur une question qui oppose une communauté linguistique à l'autre (par exemple : la frontière linguistique, l'autonomie régionale, les réformes de l'État, l'arrondissement bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde).
- 2. Unitarisme** : système politique dans lequel il n'y a qu'un seul pouvoir central législatif et exécutif. Ce système n'est pas nécessairement centralisateur. Une décentralisation sur la base de territoires plus petits peut l'accompagner.
- 3. Fédéralisme d'union** : forme d'État dans laquelle l'État fédéral est plus fort que ses composantes et a le dernier mot dans certaines affaires et/ou certains domaines.
- 4. Fédéralisme** : système politique comportant un gouvernement fédéral et des gouvernements

régionaux qui sont subordonnés les uns aux autres, mais qui ont des pouvoirs différents et un territoire différent. La constitution fédérale les lie.

5. **Confédéralisme** : association internationale d'États souverains, chacun doté de sa propre constitution, qui décident d'exercer certains pouvoirs en commun.
6. **Séparatisme** : la volonté de sécession d'un territoire d'un État existant.
7. **La décentralisation** : l'octroi de certains pouvoirs à des administrations subordonnées sous tutelle nationale ou infra-étatique.
8. **Centralisme** : système dans lequel toutes les décisions (y compris les décisions exécutives) sont prises par un seul gouvernement depuis la capitale d'un État (ou d'une entité fédérée).
9. **Politique du gaufrier** : politique menée à partir des années 1960 en Belgique suite à l'émergence d'une pensée bipolaire basée sur une "Flandre" et une "Wallonie". Cette pensée bipolaire a été renforcée dans les années 1970 et 1980 par la création de

communautés linguistiques et de régions linguistiques. La scission de compétences a remplacé la politique du gaufrier par des clés de répartition rigides des ressources fédérales, non pas en fonction des besoins, mais sur la base d'une certaine égalité. En pratique, cette politique signifiait que pour chaque investissement dans le nord de la Belgique, le même montant devait être investi dans le sud de la Belgique et vice versa.

10. Fédéralisme multipolaire ou multipolaire : système fédéral composé de plusieurs entités (plus de cinq) territorialement distinctes qui s'équilibrent plus ou moins (par exemple la Suisse ou l'Autriche), par opposition au fédéralisme bipolaire (de facto) comme en Belgique (ou en Bosnie).

11. Monarchie constitutionnelle : une monarchie dans laquelle les prérogatives du Roi sont accordées et contrôlées par la Constitution - et donc par la Nation, c'est-à-dire le Parlement, le Gouvernement et le pouvoir judiciaire.

12. République : système étatique dans lequel un chef d'État (ou organe) élu et non héréditaire détient le pouvoir.

13. Grootneerlandisme ou "hollandisme" : la poursuite de l'unification de la région dite "flamande" et des Pays-Bas au sein d'une union politique (Groot-Nederland); à ne pas confondre avec le Heelneerlandisme (Heel-Nederland), par lequel on veut unifier le Benelux. Cette dernière position n'a été défendue en Belgique que par le Verdinaso dans les années 1930.

14.(R)Attachisme : la poursuite d'une union de la soi-disant "Wallonie" (avec ou sans Bruxelles et sa périphérie) avec la France, également appelée à tort "rattachisme". Ce dernier terme est inapproprié puisque la "Wallonie" (le sud de la Belgique) n'a jamais fait partie de la France en tant qu'entité distincte.

15. Principe de subsidiarité : principe flou utilisé par les nationalistes et les eurosceptiques qui en théorie vise à transférer à un niveau inférieur des pouvoirs qui peuvent être exercés à ce niveau. En pratique, ce principe est utilisé par les régionalistes pour liquider les États-nations et par les États pour réduire le pouvoir de l'Union européenne.

- 16.Fascisme** : système étatique totalitaire fondé sur un nationalisme et un racisme extrêmes.
- 17.Racisme** : idéologie qui impose un sentiment de supériorité à une race ou, dans un sens moderne, à un groupe de population spécifique qui se distingue des autres par son origine ethnique, sa langue ou sa religion ainsi que le comportement qui résulte de cette idéologie.
- 18.Nationalisme linguistique** : forme spécifique de nationalisme qui vise à obtenir une autonomie linguistique, des organisations homogènes sur le plan linguistique (syndicats, fédérations sportives, partis, etc.), des circonscriptions électorales homogènes sur le plan linguistique, des circonscriptions judiciaires homogènes sur le plan linguistique et, finalement, des États homogènes sur le plan linguistique.
- 19.Racisme linguistique** : une forme de racisme au sens moderne du terme, par laquelle un groupe linguistique est discriminé par un autre groupe linguistique. Le nationalisme linguistique et la discrimination linguistique (constante) sont synonymes.

- 20. Démocratie** : État dans lequel le peuple élit ses représentants directement et en toute connaissance de cause et dans lequel il a son mot à dire dans les décisions fondamentales de cet État, telles que les décisions générales sur l'organisation de l'État.
- 21. État de droit** : État qui reconnaît officiellement et applique le droit, en premier lieu les droits de l'homme, et permet à ses citoyens de les faire respecter si l'État ne les applique pas.
- 22. Particratie** : la domination de quelques partis traditionnels qui se partagent le pouvoir entre eux (oligopole, cartel politique). La particratie peut aller de pair avec la démocratie, mais ce n'est pas toujours le cas.
- 23. Médiacratie** : le contrôle des médias, principalement audiovisuels et publics, par la particratie faisant en sorte que les nouveaux partis ne bénéficient pas d'une couverture médiatique raisonnable entravant ainsi la concurrence politique.
- 24. Langue** : un système de caractères phonétiques et écrits qui permet la communication entre les personnes. La langue permet également de

distinguer les personnes sur la base d'une caractéristique non personnelle.

I. HISTOIRE POLITIQUE CONCISE DE LA BELGIQUE

De manière succincte, je donne un aperçu de l'histoire politique fascinante de mon pays, la Belgique, en seize périodes. Ce tour d'horizon est nécessaire pour deux raisons : premièrement, l'histoire nationale de la Belgique n'est pratiquement jamais enseignée de manière exhaustive dans les écoles, et les médias en parlent très peu. Deuxièmement, il est utile de bien connaître l'histoire de la Belgique pour comprendre et situer le contenu de ce livre⁴.

I.1 Première période : Période romaine

L'histoire de la Belgique remonte à l'Antiquité. Lorsque les Romains ont envahi le nord de la Gaule, c'est-à-dire en gros le territoire situé entre le Rhin et la Seine, vers 57 avant Jésus-Christ sous le commandement de Jules César, ils l'ont appelé "**Belgica**". Ce territoire était alors peuplé de plusieurs tribus celtiques. On pourrait considérer Belgica comme le début de la Belgique géographique, puisque c'est

⁴ Pour les périodes allant jusqu'à l'indépendance de la Belgique, les informations trouvent parfois leur source dans l'excellente revue du magazine Histoire, *La Belgique avant la Belgique*, Télépro & Herodote.net, Bruxelles, oct.-nov. 2018.

là qu'ont été créés le nom et plus ou moins le territoire de ce qui deviendrait plus tard la Belgique. La langue originelle de la Belgique était celtique et non germanique ou française. Ceci relativise en soi le nationalisme linguistique contemporain (voir partie II.A).

I.2 Deuxième période : la scission de l'Empire du Milieu au début du Moyen Âge

À partir du 2^e siècle de notre ère, Belgica a été envahie par des peuples germaniques qui traversaient le Rhin. Il s'agissait des tribus des Francs et des Alémaniques, une alliance de peuples germaniques qui ont immigré en Europe occidentale. Au 4^e siècle, les Francs saliens ont obtenu des Romains le droit de s'installer entre l'Escaut et la Meuse. Ils ont également été intégrés dans l'armée romaine.

Après la chute de l'Empire romain d'Occident (476 après J.-C.) due aux invasions de tribus germaniques au 5^e siècle de notre ère, Belgica et l'Europe occidentale ont été divisées linguistiquement en deux parties : une partie germanique au nord et une partie plus romanisée au sud. Cette distinction linguistique s'explique par le fait que l'immigration germanique était nettement plus importante dans la partie nord que dans la partie sud, qui comptait

beaucoup plus d'habitants romanisés. Cette "frontière linguistique" entre les groupes linguistiques germaniques et romans s'étendait plus ou moins de ce qui est aujourd'hui La Panne, sur la côte belge, jusqu'aux Alpes, en passant par Luxembourg et Strasbourg, et est restée pratiquement inchangée pendant 2.000 ans jusqu'à aujourd'hui. Il s'ensuit que la Belgique est bilingue depuis environ 2.000 ans. Ce bilinguisme s'applique également à la vraie Flandre qui s'étendait de Boulogne-sur-Mer dans le nord de la France jusqu'à Renesse en Zélande.

Par conséquent, la cause du bilinguisme de la Belgique est à chercher du côté des Romains et des tribus germaniques, deux envahisseurs sauvages. Ceux qui défendent si ardemment aujourd'hui l'unilinguisme et même la pureté ethnique de leur région devraient se rappeler qu'eux aussi, en tant que groupe de population, ont illégalement envahi la Belgique et y ont imposé leur langue.

Au milieu du 5^e siècle, les Francs saliens ont profité de la faiblesse, puis de l'effondrement de l'Empire romain d'Occident pour progresser vers le sud. Tournai devenait leur capitale. Après la domination romaine, le nom "Belgica" est tombé en désuétude pendant plusieurs siècles.

Clovis (466-511) devenait Roi des Francs saliens en 481 et élargissait l'Empire des Francs jusqu'à la Seine, puis sur le reste de la Gaule ex-romaine. Il s'est également converti au catholicisme pour gagner la faveur des élites gallo-romaines.

Après la mort de Clovis en 511, l'Empire a été divisé en une partie nord appelée **Austrasie** (entre la Meuse et le Rhin) et une partie sud appelée Neustrie, entre la Loire et la Seine. L'Austrasie comprenait la majeure partie de l'ancienne Belgica et la totalité de la Belgique ultérieure.

Le Roi salien d'Austrasie était un membre de la tribu des Mérovingiens. Cependant, il gouvernait son Royaume avec un "maire du palais" ou *majordomus*, une sorte de premier ministre. Ce poste est passé entre les mains d'une puissante famille belge descendant de Pépin de Landen. Petit à petit, le *hofmeier* a gagné tellement de pouvoir qu'il a écarté le roi. Cela s'est produit en 751 lorsque Pépin III dit le Bref (714-768) a été couronné roi de Francie avec l'approbation du pape.

Au 9^e siècle, son fils Charlemagne (748-814), qui fut couronné empereur (germanique) par le pape en l'an 800, réussissait à unir l'Europe occidentale de sorte qu'un vaste empire multilingue, nommé la Francie, avec Aix-la-Chapelle comme ville impériale fut établi.

En 843, plusieurs décennies après sa mort, son Empire européen a été divisé en trois parties par le **traité de Verdun** : la partie occidentale correspondait en grande partie à la France actuelle, y compris les Flandres (la Francie de l'Ouest), la partie centrale aux pays du Benelux jusqu'à Rome (la Francie médiane) et la partie orientale à la future Allemagne (la Francie de l'est).

Douze ans plus tard, à la mort de Lothaire, le Roi de la Francie médiane en 855, la Francie médiane fut scindée en une partie nord et une partie sud. La partie nord, qui s'étendait de la Frise à la Suisse occidentale, était appelée **Lorraine**.

En 880, la Lorraine a été incorporée au Royaume de Francie orientale ou la Germanie.

En 959, la Lorraine a été scindée en deux duchés : la zone située entre la Moselle et le Rhin au sud, appelée la Haute Lorraine, et la zone située entre l'Escaut et le Rhin, appelée la **Basse Lorraine**. Cette dernière région, à laquelle n'appartenait pas le Comté de Flandre, mais bien la future Rhénanie allemande et les futurs Pays-Bas du Sud, constitue l'embryon de la Belgique moderne.

Le Duché de Basse-Lorraine perdait progressivement son influence au profit de ses vassaux du **Duché de Brabant, du Comté de Hainaut et de la Principauté de Liège**. Au sein de

la France occidentale, puis de la France, le **Comté de Flandre** est apparu au 9^e siècle. Elle servait de tampon contre les Vikings. Elle a également acquis un large degré d'autonomie.

1.3. Troisième période : l'émergence de principautés indépendantes dans le cadre du féodalisme

Ces divisions en principautés quasi-indépendantes ont plongé l'Europe dans une longue ère féodale, où les vassaux locaux prêtaient un serment d'allégeance à un seigneur féodal, qui à son tour prêtait allégeance à un Roi ou à un Empereur. L'Europe s'est désintégrée en une mosaïque de petits Comtés, Duchés et Principautés.

Vers l'an 1100, Godefroid de Bouillon, Duc de Basse-Lorraine, un territoire qui faisait théoriquement partie de l'Empire germanique, a joué un rôle actif dans les croisades en Terre Sainte.

Au sein du même Empire, le Comté de Louvain s'est développé à partir de la fin du 10^e siècle. Le Comté a acquis Bruxelles et Anvers. En 1183, avec l'approbation de l'Empereur allemand, le comté devenait le **Duché de Brabant**, s'étendant rapidement de Nivelles à Turnhout et Bois-le-Duc.

Pour le peuple brabançon, le 5 juin 1288 est une date historique importante. Ce jour-là, Jean Ier, Duc de Brabant, a remporté une bataille cruciale à **Worringen**, près de Cologne, contre l'évêque de Cologne. En conséquence, le Duc a été en mesure d'étendre son duché vers l'est en y



Bataille de Worringen en 1288, remportée par le Duc de Brabant (auteur inconnu, source inconnue)

incluant le Limbourg. En 1312, le Duc Jean II a accordé d'importantes libertés aux villes du Duché par la Charte de

Kortenberg. Cette charte a introduit également un conseil qui limitait le pouvoir du duc. En 1356, la duchesse Jeanne de Brabant, héritière du Duc Jean III, a renouvelé cette charte en accordant une nouvelle charte de libertés, la Joyeuse Entrée, qui a confirmé les droits des Brabançons.

Le Comté de Flandre⁵ se développait à son tour dans le cadre du Royaume de France. Depuis le début du Moyen Âge, on y parlait une langue régionale néerlandaise⁶ et le français. La haute noblesse, comme le Comte lui-même, parlait le français. Mais le 11 juillet 1302, l'armée flamande, soutenue par les Hennuyers, a vaincu le roi français à Courtrai lors de la **bataille dite des éperons d'or**. Grâce à cette victoire, les Flamands ont préservé une certaine autonomie au sein du Royaume de France. Après une guerre de succession contre les Brabançons en 1356 (bataille de Scheut) et le traité d'Ath (1357), le Duché de Brabant a perdu temporairement les villes d'Anvers et de Malines au profit des Flamands.

Entre 950 et 1150, **la Principauté de Liège** connaissait un âge d'or dans les domaines intellectuel et culturel et était même surnommée "l'Athènes du Nord". Le droit, les

⁵ Le nom "Flandre" serait d'origine germanique ("Flaumaz") et signifierait "terre inondée" ; "Wallonie" serait également un mot germanique signifiant "région des Celtes romanisés".

⁶ La langue néerlandaise n'était pas unie au Moyen Âge et les divergences locales ont encore subsisté pendant des siècles sans avoir disparu totalement aujourd'hui.

mathématiques et l'histoire étaient enseignés dans les écoles liégeoises à des étudiants venus de toute l'Europe.

En 1053, l'église de **Huy** a été réduite en cendres par les troupes flamandes. Le Prince-Evêque a alors reconstruit l'église en empruntant de l'argent aux citoyens locaux. Dans ce but, il a dû accorder une charte de franchise en l'an 1066. Il s'agit de la **première charte connue en Europe du nord qui accorde une réelle indépendance à une ville**⁷.

À partir du XIIIe siècle, la principauté entrait en conflit avec le duché de Brabant, qui menait une politique d'expansion vers l'est. Mais les Liégeois ont vaincu l'armée brabançonne en 1213 lors de la bataille de Steps. C'est l'une des premières batailles dans laquelle une armée populaire a vaincu une armée de chevaliers.

I.4. Quatrième période : l'unité des Pays-Bas à l'époque bourguignonne

Pendant la guerre de Cent Ans entre les Français et les Anglais au XIVe siècle, le Roi de France, Louis V, voulait éviter une coalition entre son Comté de Flandre et l'Angleterre. C'est pourquoi, en 1369, il a arrangé un

⁷ La célèbre Magna Carta anglaise, considérée par beaucoup comme la première charte de libertés du Moyen Âge, date de 1215.

mariage entre son frère, le duc de Bourgogne **Philippe le Hardi**, et la fille du Comte de Flandre, Marguerite de Male. Après la mort du Comte Louis de Male en 1384, Philippe le Hardi devenait ainsi comte de Flandre.

Philippe le Hardi mourrait en 1404 et son fils, **Jean sans Peur**, acquérait le duché de Bourgogne et le riche Comté de Flandre, où la ville de Bruges était devenue l'un des plus importants ports maritimes et centres commerciaux d'Europe⁸. Par le jeu des mariages et des héritages, il pouvait récupérer progressivement une partie de l'ancienne Lorraine, mais sans expansion territoriale majeure. En 1408, il a battu les rebelles liégeois qui s'étaient insurgés contre le Prince-Evêque de Liège à la bataille d'Othée. En 1419, Jean sans Peur a été tué pendant la guerre civile française.

Son fils **Philippe le Bon** poursuivait la politique d'expansion de son père et de son grand-père aux Pays-Bas. En 1421, il a acheté le Comté de Namur moyennant une rente viagère. Il pouvait déjà prendre possession du comté huit ans plus tard. En 1430, il a acquis le Brabant et le Limbourg car le duc mourait jeune et sans successeur. En 1433, il a également pris possession du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande et en 1451 du Luxembourg.

⁸ La première bourse du monde a ouvert ses portes à Bruges en 1309.

En 1430, le duc a fondé l'**Ordre de la Toison d'Or** à Bruges. Il s'agissait d'un traité de paix conclu avec toutes les principautés de son duché. Ce moment historique est d'une importance capitale car il peut être considéré comme le début de la nation belge au sens d'un peuple unifié. Les principautés méridionales de l'époque ont formé bien plus tard les provinces actuelles du Royaume de Belgique, même si leurs frontières ont subi quelques modifications au cours des siècles. Le duc a également introduit une monnaie commune appelée "Vierlander", un lointain prédécesseur de l'euro. **On peut donc dire que la nation belge est née au XVe siècle**, bien qu'à l'époque elle soit encore associée aux Pays-Bas actuels⁹.

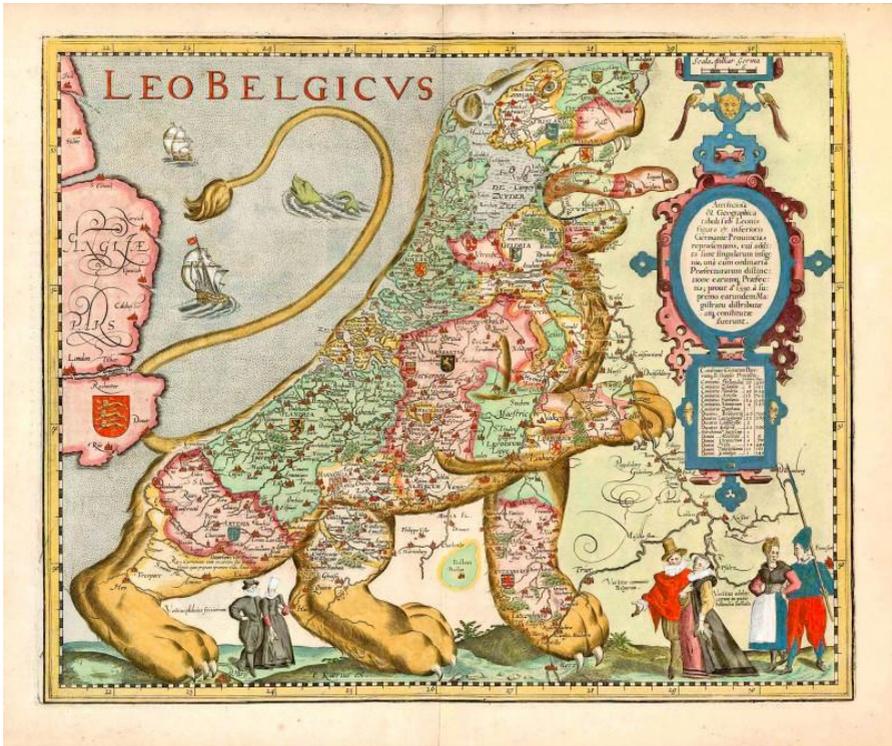
En 1477, le successeur de Philippe le Bon, le Duc **Charles le Téméraire**, a perdu la bataille de Nancy contre le roi de France, qui bénéficiait du soutien des Suisses. C'est peut-être la plus grande défaite historique de la nation belge. Une grande occasion de restaurer l'empire de la Lorraine entre la France et l'Allemagne a été manquée. Si cette Belgique existait aujourd'hui, elle compterait environ 50 millions d'habitants et jouerait un rôle très important en Europe ! Une consolation : malgré la défaite, nos territoires ont conservé leur indépendance.

⁹ Au XVIe siècle, toute cette région des Pays-Bas était désignée sous le nom de "Leo Belgicus", « Belgia » ou Belgica.

Avec le mariage de la nouvelle duchesse **Marie de Bourgogne** avec l'Archiduc Maximilien d'Autriche en 1477, les Pays-Bas sont entrés dans une nouvelle phase européenne de leur existence. De ce mariage est né **Philippe le Beau** de Habsbourg, le père de l'Empereur du Saint-Empire romain germanique **Charles V**. Le futur empereur Charles est né à Gand en 1500. Il a été sacré empereur en 1520. L'empire des Habsbourg réunissait les possessions autrichiennes, les Pays-Bas et les possessions espagnoles au sein d'un vaste empire qui incluait également les colonies nouvellement découvertes en Amérique. Au cours de ce siècle, le nom de "**Belgica**" était à nouveau utilisé, même s'il désignait toujours l'ensemble des Pays-Bas¹⁰.

Entre-temps, le Duché de Bourgogne a été annexé par le Royaume de France et a disparu en tant que Principauté indépendante. La France était donc le grand vainqueur de la lutte franco-bourguignonne.

¹⁰ Au XVIe siècle, toute cette région des Pays-Bas était désignée sous le nom de "Leo Belgicus", « Belgia » ou Belgica.



Leo Belgicus par Petrus Kaerius (Van den Keere, 1622) (Source : Sanderus, dossiers et livres anciens) ¹¹

A partir du XVI^e siècle, le port maritime d'Anvers a connu une période d'essor économique, qui a toutefois déjà pris fin avec la séparation des Pays-Bas en 1585.

11

I.5. Cinquième période : la séparation des Pays-Bas à l'époque espagnole

En 1530, Marie de Hongrie a été nommée par Charles V comme successeur de la gouvernante des Pays-Bas Marguerite de Habsbourg. Marie de Hongrie siégeait à Bruxelles au lieu de Malines. Ainsi, Bruxelles commençait à devenir la capitale des Pays-Bas.

En 1549, Charles Quint a signé la Pragmatique Sanction, par laquelle les 17 provinces néerlandaises devenaient un ensemble et la propriété de son fils aîné, Philippe. Un an plus tôt, les Pays-Bas avaient été séparés du Saint Empire romain germanique. En 1555, Charles Quint abdiquait au palais du Coudenberg à Bruxelles et laissait les Pays-Bas à Philippe, qui devenait roi d'Espagne sous le nom de **Philippe II**. En 1559, il nommait sa demi-sœur Marguerite de Parme gouvernante des Pays-Bas. Mais sous la pression des États généraux, qui réunissaient la noblesse, le Roi devait également nommer le prince Guillaume d'Orange comme gouverneur de la Hollande et de la Zélande. Celui-ci défendait ensuite les intérêts des nouveaux protestants contre l'Espagne catholique, ce qui a inévitablement conduit à un conflit religieux armé : la guerre de la Réforme et de la Contre-Réforme.

Cette guerre a commencé par une révolte protestante, appelée "**iconoclaste**", qui a débuté en 1566 à Steenvoorde, dans la partie sud de la Flandre (aujourd'hui la Flandre française). La bataille a entraîné un exode des protestants vers les Pays-Bas du Nord.

En 1567, les Espagnols ont remporté une victoire à Oosterweel, au nord d'Anvers. Guillaume d'Orange, surnommé le Taciturne, devait fuir en Allemagne. Philippe II a alors nommé le duc d'Albe, l'un de ses meilleurs chefs militaires, gouverneur des Pays-Bas. Il fit régner la terreur et fit exécuter un millier de personnes, dont les comtes d'Egmont et de Hoorn, qui furent décapités sur la Grand-Place de Bruxelles en 1568.

En 1572, 200 calvinistes, qui s'étaient cachés en Angleterre, débarquaient en Zélande avec leurs navires et reprenaient la lutte protestante en Hollande et en Zélande. Ils étaient dirigés par le Liégeois Guillaume II de Marcke. Après avoir assiégé les villes rebelles, les Espagnols ont dû battre en retraite. Toujours en mer, les protestants ont remporté une importante victoire en battant la flotte espagnole à la bataille du Zuiderzee. Les États-Généraux des Pays-Bas ont ensuite organisé des pourparlers de paix à Gand en 1576 sans l'approbation de l'Espagne. Au même moment, une mutinerie a éclaté dans l'armée espagnole parce que les soldats ne recevaient plus leur solde. Anvers a été pillée

pendant trois jours. Quelques jours plus tard, la Pacification de Gand fut signée, à la suite de laquelle les Pays-Bas mettaient fin à leur lutte mutuelle et organisaient une défense commune des 17 provinces.

Le Roi d'Espagne nommait Don Juan d'Autriche comme nouveau gouverneur en 1577, mais les États-Généraux se retournaient rapidement contre lui. Guillaume d'Orange fut nommé régent du Brabant et une république calviniste fut fondée à Gand. Toutefois, les troupes espagnoles du gouverneur ont vaincu l'armée des États-Généraux à la bataille de Gembloux en 1578. Puis, Don Juan est décédé et Alexandre Farnèse, fils de Marguerite de Parme, lui a succédé. Les provinces d'Artois et de Hainaut souhaitaient la paix avec l'Espagne et signaient avec elle **l'Union d'Arras** le 6 janvier 1579, reconnaissant Philippe II comme souverain. En réponse, les États protestants de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et de Groningue signaient **l'Union d'Utrecht** le 23 janvier 1579, une alliance défensive à laquelle se joignaient rapidement la Frise et les grandes villes de Flandre et du Brabant. Les provinces situées entre la Hollande et la Zélande, d'une part, et l'Artésie et le Hainaut, d'autre part, sont restées neutres.

Les États-Généraux des provinces sécessionnistes cherchaient alors à obtenir le soutien du Duc français d'Anjou. Mais ces derniers profitaient de la situation pour

se retourner contre les États-Généraux et occuper quelques villes de Flandre et du Brabant. En 1585, cependant, la bourgeoisie a réussi à le chasser. Peu de temps après, Guillaume d'Orange fut également assassiné par un catholique extrémiste.

La même année, Farnèse a mis de l'ordre dans ses affaires en reprenant la Flandre et le Brabant. Le 17 août 1585, la ville d'**Anvers est tombée** après un siège de plusieurs mois. De nombreux protestants d'Anvers ont fui vers les provinces du nord, qui avaient déclaré leur indépendance en 1581 sous le nom de "Provinces-Unies", dirigées par Maurice de Nassau, fils de Guillaume d'Orange. La frontière entre la nation belge catholique et la nation néerlandaise protestante était désormais fixée.

La lutte entre les Provinces-Unies et l'Espagne se poursuit, notamment en Flandre, jusqu'à l'armistice de 1609, qui devait durer 12 ans. La paix est alors temporairement revenue, ce qui a notamment permis la construction d'églises baroques dans les Pays-Bas espagnols.

Après l'armistice, cependant, la guerre hispano-néerlandaise a repris de plus belle. Les Hollandais profitaient des problèmes financiers des Espagnols pour conquérir Bois-le Duc et Maastricht.

L'Espagne a perdu la guerre de Trente Ans en Europe et a dû reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies par la **paix de Münster en 1648**.

En 1659, les Français et les Espagnols ont conclu le traité des Pyrénées, qui a permis au roi français Louis XIV d'occuper l'Artois et certaines villes de Belgique. Après la mort du Roi d'Espagne Philippe IV en 1665, une nouvelle lutte s'est engagée entre la France et l'Espagne. Les Espagnols ont alors construit une forteresse défensive sur la rivière de la Sambre en 1666 pour défendre les Pays-Bas du Sud. Ils ont nommé la ville Charleroi en l'honneur du roi d'Espagne de l'époque.

D'une manière générale, le XVIIe siècle marquait le déclin des Pays-Bas méridionaux, tandis que les Pays-Bas septentrionaux connaissaient un âge d'or, grâce à leur domination sur la mer et à leurs territoires d'outre-mer.

I.6. Sixième période : expansion française sous le roi Louis XIV

En 1667, la Belgique actuelle a été envahie par le Roi français Louis XIV, le "Roi Soleil", qui voulait doter la France de frontières naturelles comme le Rhin et la Meuse au nord et le Rhin à l'est. Notamment, la ville flamande de Lille, a alors été définitivement conquise par la France.

En 1672, Louis XIV déclarait la guerre aux Provinces-Unies (la Hollande). Ces dernières avaient l'Espagne comme alliée, de sorte que les combats se déroulaient principalement en Belgique. Aucune partie ne remportait de victoire nette et la paix de Nimègue a été conclue en 1678.

Toutefois, en 1688, une nouvelle guerre éclatait entre la France et la Ligue d'Augsbourg, composée de l'Espagne, de la Hollande, de l'Angleterre et du Saint Empire romain germanique. Une fois de plus, le sud des Pays-Bas espagnols se transformait en champ de bataille. En 1690, les armées françaises ont défait la coalition à Fleurus. En 1692, ils ont conquis Namur et en 1695, Louis XIV a bombardé Bruxelles, réduisant en cendres la quasi-totalité de la Grand-Place...

En 1700, le Roi d'Espagne est mort sans enfant, mais a désigné le petit-fils du Roi français Louis XIV comme son

successeur. La Hollande, l'Angleterre et l'Autriche refusaient cette succession et une nouvelle guerre entre la coalition et la France a éclaté. Les Alliés remportaient une grande bataille contre les Français dans la ville belge de Ramillies en 1706, et récupéraient ainsi la quasi-totalité des Pays-Bas.

I.7. Septième période : les Autrichiens et la révolution brabançonne de 1789

Par le **traité d'Utrecht de 1713**, les Pays-Bas méridionaux passaient aux mains des Habsbourg autrichiens. Cependant, Liège continuait à être une principauté indépendante.

Pour la première fois, le mot "**Belgique**" était utilisé sporadiquement dans les écrits pour désigner uniquement les Pays-Bas méridionaux. Elle était alors appelée "*Belgium Austriacum*".

Pendant la guerre de succession d'Autriche, les Français, sous la direction de Louis XV, ont à nouveau conquis les Pays-Bas méridionaux après la bataille de Fontenoy en 1745. En 1748, cependant, les Français ont rendu les territoires conquis après la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Cette période a finalement été suivie d'une période de calme, qui a conduit à une relance de l'économie belge dans les Pays-Bas autrichiens. Pendant la guerre d'indépendance américaine, qui a débuté en 1776 et s'est terminée en 1783, le port d'Ostende, entre autres, a fait de bonnes affaires dans les transports vers le champ de bataille.

En 1780, l'Impératrice des Habsbourg Marie-Thérèse mourrait et l'**Empereur Joseph II** arrivait au pouvoir. Ce "despote éclairé", qui s'inspirait des idées des Lumières, voulait réorganiser son empire, ce qui provoquerait une révolution dans les Pays-Bas méridionaux. Il a placé les protestants sur un pied d'égalité avec les catholiques et plusieurs monastères ont dû fermer leurs portes. À partir de 1786, les réformes se multipliaient et les impôts étaient en hausse car l'Empire avait besoin d'argent pour ses guerres ailleurs. En 1787, les importantes principautés du Brabant et du Hainaut refusaient de soutenir les réformes. Un conflit armé se rapprochait.

En 1789, année de la Révolution française et de l'entrée en vigueur de la Constitution des États-Unis d'Amérique, la Belgique a connu sa **première révolution, la Révolution brabançonne**. Celle-ci a conduit à l'indépendance éphémère des Pays-Bas méridionaux. La nouvelle nation s'appelait les "États belgiques unis", parfois aussi appelés

les "États néerlandais unis". Il s'agissait d'une confédération républicaine des provinces belges, composée du Brabant, du Hainaut, de la Flandre, de la Flandre occidentale, de Tournai, de Malines, de la Gueldre, de Namur et du Limbourg. La Principauté de Liège n'en faisait pas partie.

Les rebelles brabançons s'organisaient bien au début, mais devaient faire face à des divisions. D'un côté, il y avait l'avocat catholique et conservateur Hendrik van der Noot, qui voulait préserver l'ancien régime. Il s'était réfugié à Breda et y dirigeait les conservateurs, nommés les "statistes". Il était soutenu par le chanoine Van Eupen. L'autre groupe était dirigé par l'avocat progressiste Jean-François Vonck, qui souhaitait fonder une république sur le modèle français.

Au début, ces deux groupes antagonistes ont pu travailler ensemble contre l'ennemi commun qui était l'Autriche. Ensemble, ils ont formé une armée de 3.000 hommes sous le commandement de Jean-André van der Meersch, un ancien colonel de l'armée française. Il peut à juste titre être considéré comme le premier commandant indépendant de l'armée belge. Avec son armée, Van der Meersch entra dans la Campine belge via les Provinces-Unies où il prenait Hoogstraten et faisait publier le manifeste du peuple

brabançon, qui était la première déclaration d'indépendance de la Belgique !

Le 27 octobre 1789, les rebelles ont vaincu les Autrichiens dans les rues de Turnhout, après quoi Bruxelles s'est également rebellée. Par la suite, les révolutionnaires ont conquis le reste des Pays-Bas méridionaux.

Le 18 décembre 1789, Van der Noot a fait une entrée solennelle à Bruxelles. Les États-Généraux ont été convoqués à nouveau après une longue période. Le 11 janvier 1790, un traité de confédération a été signé entre les provinces mentionnées, créant une confédération d'États sur le modèle américain : les États belges ou néerlandais unis. Le pouvoir de la confédération reposait principalement sur le Congrès et se limitait à l'armée, aux relations extérieures et aux finances.

Cependant, le conflit entre les "statistes" et les "vonckistes" n'a pas tardé à éclater. Vonck et Van der Meersch ont été emprisonnés et expulsés du pays. Vonck s'est installé à Lille.

L'empereur Joseph II mourrait le 20 février 1790 et son frère Léopold lui a succédé. Il a promis d'abolir les décrets de son prédécesseur et d'amnistier les rebelles. Dans le même temps, il a réussi à empêcher tout soutien étranger à la révolution.



« Echange de tirs entre les volontaires brabançons et les troupes autrichiennes Marché aux Grains à Bruxelles », Lebbeke, collection privée J. Dauwe ; sur la première page du livre de l'exposition "200e anniversaire des Etats néerlandais unis 1790" aux Archives générales du Royaume à Bruxelles (et aux Archives du Royaume dans les provinces), 1990

En raison d'un manque d'argent et de soutien étranger, les révolutionnaires belges et leur Congrès ne parvenaient pas

à lever une armée suffisamment forte à temps pour vaincre les troupes autrichiennes qui revenaient. Le 22 septembre 1790, l'armée belge a été vaincue à Falmagne, près de Dinant. En décembre 1790, les Autrichiens ont pris également Bruxelles et Gand. La révolution avait échoué. Les Pays-Bas autrichiens ont été restaurés. Van der Noot et Van Eupen se sont enfuis vers les Provinces-Unies. Les réformes de l'empereur Joseph II ont été annulées et les rebelles ont bénéficié d'une amnistie générale.

Cependant, l'importance de cette révolution est double : elle prouve l'existence de la nation belge, qui prenait son destin en main, et la Belgique était pour la première fois, certes brièvement, une nation indépendante.

Comme il a été dit, la principauté de Liège n'en faisait pas partie et le Luxembourg restait aux mains des Autrichiens. Cependant, au cours de l'été 1789, les Liégeois se sont également révoltés contre leur Prince-Evêque, qu'ils parvenaient à évincer, après quoi ils ont proclamé la République. En avril 1790 et en janvier 1791, respectivement, les armées prussienne et autrichienne ont mis fin à la révolte. La Principauté a été restaurée.

I. 8. Huitième période : l'occupation française

Le rétablissement de l'ordre n'a pas signifié un long repos. La Belgique allait redevenir un champ de bataille européen.

Après la victoire à Valmy le 20 septembre 1792 contre les troupes prussiennes, alliées des Autrichiens, la jeune République française a battu les troupes autrichiennes à Jemappes près de Mons. En tant que libérateurs, les Français occupaient à la fois les Pays-Bas autrichiens et Liège, deux régions qui s'étaient jusqu'alors développées séparément. Le général français Dumouriez a fondé alors la république sœur "Belgique". L'ancien régime a été aboli, mais la plupart des Belges considéraient cette évolution avec méfiance, notamment en raison des pillages et des réquisitions des combattants de la République française (les « sans-culottes »). Ce sont surtout les partisans des statistes (Van der Noot) qui voulaient que les Français partent. Les francophiles Vonck et Vander Meersch étaient déjà morts. Le 18 mars 1793, Dumouriez a été vaincu par les Autrichiens à Neerwinden, ce qui signifiait la fin temporaire de l'occupation française qui avait duré quatre mois et demi.

Le gouvernement autrichien du nouvel Empereur François II rétablissait immédiatement le pouvoir de l'Église ainsi que les anciennes institutions de l'ancien régime et

accordait à nouveau une amnistie totale aux rebelles de 1790. Mais les provinces belges résistaient à nouveau au centralisme et à l'absolutisme de l'empereur et refusaient de financer la défense contre les Français.

Déjà le 26 juin 1794, l'armée des Ardennes, sous les ordres du général français Jourdan, a battu l'armée autrichienne à la **bataille de Fleurus**. La principauté de Liège restaurée était à nouveau occupée par les Français. La bataille de Sprimont, le 18 septembre 1794, a scellé le sort des Autrichiens. Par la suite, les derniers ont définitivement quitté les Pays-Bas méridionaux.

La deuxième occupation française durait plus de 20 ans. Toute la richesse de la Belgique était désormais utilisée pour l'effort de guerre français. Les églises et les abbayes ont été supprimées et leurs biens vendus publiquement. La France n'a jamais indemnisé la Belgique pour les dommages causés.

Les Français introduisaient le registre de l'état civil pour remplacer les registres paroissiaux.

Le 1er octobre 1795, la Convention française a voté le **rattachement de la Belgique à la France**. Par les traités de Campo-Formio (1797) et de Lunéville (1801), cette situation a été internationalement reconnue. Les Belges étaient devenus des citoyens français.

Cela signifiait également la fin définitive de l'"Ancien Régime", c'est-à-dire des privilèges de la noblesse et du clergé. Les occupants français ont divisé le territoire de la Belgique en départements, qui correspondaient plus ou moins aux principautés médiévales. **La division du Brabant et de la Flandre a alors été réalisée (1795)**. La Flandre fut divisée en deux départements : la Lys et l'Escaut, et le Brabant en deux départements : les Deux-Nèthes et la Dyle. Plus tard, les départements sont devenus les neuf provinces belges et ont changé de nom : respectivement Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Brabant¹².

En octobre 1798, une révolte anti-française a éclaté dans le Brabant et le Limbourg, appelée « la guerre des Paysans ». Les rebelles ont été vaincus par les troupes françaises à Hasselt le 5 décembre 1798. Près de 5 000 personnes sont mortes dans cette révolte.

En 1799, le Corse **Napoléon** Bonaparte a transformé la République française en un Empire européen. La langue française a été imposée comme seule langue officielle en Belgique. Cela a marqué une rupture avec la tradition belge du bilinguisme. Le code civil, qui était encore partiellement

¹² Le Brabant a dû subir une deuxième scission en 1995. Cette scission a rompu le lien entre Bruxelles et son arrière-pays brabançon.

en vigueur en Belgique et en France en 2013¹³, a été introduit en 1804. Napoléon a également introduit un code commercial et un code pénal, qui ont réformé en profondeur et de manière permanente le droit belge. Il a rétabli le culte catholique et a conclu en 1803 un accord avec le Vatican, le Concordat. Cela a provoqué une grande joie parmi les conservateurs. Il a fait d'Anvers le plus important port de guerre de son empire.

Cependant, Napoléon, qui s'est couronné Empereur en 1804, a été vaincu par les Etats européens à Leipzig en 1813. En 1814, les alliés ont proclamé l'indépendance de la Belgique, mais l'année après, les deux Pays-Bas ont été réunis par les vainqueurs alliés au Congrès de Vienne pour servir de zone tampon entre le Prusse et la France. Le 18 juin 1815, la France napoléonienne a été définitivement vaincue à la bataille de Waterloo, en Belgique.

¹³ Un nouveau code civil est progressivement introduit en Belgique depuis 2020. Ce renouvellement est presque achevé.

I.9. Neuvième période : la réunification avec la Hollande

Après la chute de l'Empire napoléonien, la carte de l'Europe a été redessinée au Congrès de Vienne. La France a retrouvé ses frontières d'avant la Révolution française, tandis que, comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, la Belgique et les anciennes Provinces-Unies ont été fusionnées dans le **Royaume-Uni des Pays-Bas**, qui a été officiellement créé le 15 mars 1815. Guillaume d'Orange-Nassau devenait le Roi protestant de l'ensemble et le Grand-duc de Luxembourg. Pour cette raison, notamment l'Église catholique de Belgique était très préoccupée par l'influence du protestantisme dans la partie sud du royaume.

Le roi ordonnait à une assemblée belge de 1.603 personnes d'approuver la nouvelle constitution. 796 délégués ont voté contre et 527 en faveur. 280 se sont abstenus. Pour que le texte soit finalement approuvé, le roi a falsifié les résultats : 126 votes contre ont été déclarés nuls pour des raisons prétendument religieuses et les abstentions ont été ajoutées aux approbations ! Ainsi, la Constitution a été approuvée après tout avec 807 voix contre 670. Ce compte infâme fut désormais connu comme un chef-d'œuvre de l'arithmétique hollandaise. Le Royaume-Uni des Pays-Bas était donc un produit de l'autoritarisme européen et hollandais.

Le Roi néerlandais Guillaume Ier régnait en despote éclairé sur la Belgique et les Pays-Bas de 1814 à 1830. La moitié du parlement était composée de Néerlandais, alors qu'il y avait 3,5 millions de Belges contre 2 millions de Néerlandais. Au sein du gouvernement, seul un quart des ministres étaient belges.

Toutefois, le Roi a amélioré les infrastructures routières, hydrauliques et portuaires de la Belgique. Il a notamment fait construire le canal Gand-Terneuzen et le canal Bruxelles-Charleroi. L'industrie belge a également profité des marchés des colonies néerlandaises. En 1822, le roi a créé la Société Générale pour promouvoir le développement de l'industrie belge. Il a également assuré le développement de l'industrie métallurgique dans la province de Liège, où il a laissé libre cours à l'industriel anglais John Cockerill qui, à partir de 1830, se lançait également dans la production de rails, de canons, de locomotives, de wagons, de navires, de ponts et de machines minières. La Belgique était ainsi la première nation du continent à entrer dans l'ère industrielle.

La mise en place par le Roi d'un réseau d'écoles publiques destinées à concurrencer les écoles catholiques de Belgique était plus controversée. Il a également fondé trois universités d'État à Gand, Louvain et Liège. L'université catholique de Louvain était fermée depuis l'occupation

française. Les professeurs ont été principalement recrutés en Allemagne. En 1834, l'université de Louvain est redevenue catholique.

Ce n'est qu'en 1829 que le roi imposait **le néerlandais** comme langue officielle dans le nord de la Belgique, tant dans l'administration et les tribunaux que dans les écoles. Cependant, les Belges du Nord parlaient leurs langues régionales et la bourgeoisie parlait principalement le français. Plus tard, les flamingants ont glorifié la politique linguistique du Roi Guillaume Ier, mais c'était en grande partie de la propagande. D'autres facteurs étaient plus importants dans l'implosion de du Royaume.

Ainsi, les Belges étaient également plus lourdement taxés que les Néerlandais, entre autres par des taxes qui visaient principalement les productions du sud, comme la bière.

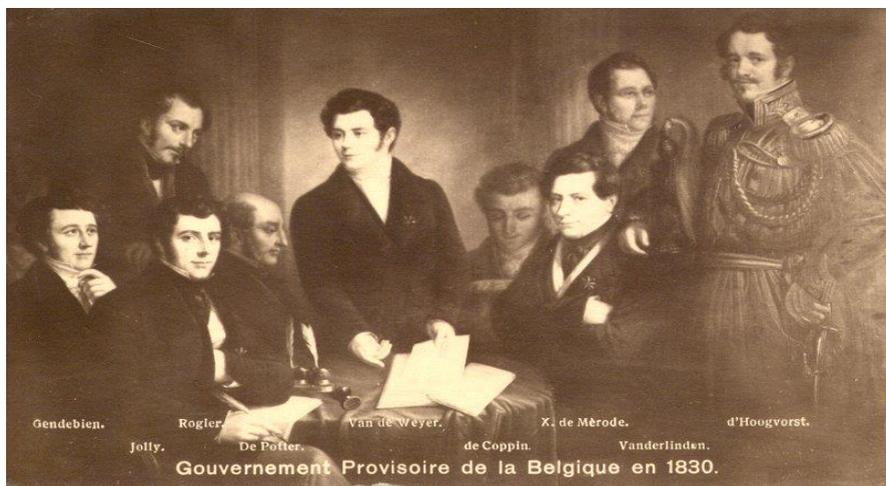
En raison de la discrimination des Belges dans le domaine politique, l'absence d'un régime parlementaire, les antagonismes religieux, le fossé historique entre les deux nations et parce que le Roi néerlandais accordait plus d'avantages à la partie hollandaise de son Royaume qu'à la partie belge, il n'était pas très populaire dans la partie méridionale des Pays-Bas et la résistance contre son autoritarisme s'accroissait.

I.10. Dixième période : la révolution belge

Le 25 août 1830, après la représentation de l'opéra "*La Muette de Portici*" au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, un soulèvement populaire a éclaté. La révolution belge est donc unique : aucune autre révolution n'a éclaté après une performance artistique.

Ce soulèvement populaire a déclenché une révolte nationale contre ce qui était de plus en plus ressenti comme une occupation hollandaise. La révolte a eu lieu dans les neuf provinces du futur État belge, ainsi que dans l'actuel Limbourg néerlandais et le Grand-Duché de Luxembourg. Ce n'est que parce que de nombreux soldats néerlandais étaient stationnés dans les villes de garnison de Maastricht et de Luxembourg-Ville que ces provinces n'ont pas pu rejoindre l'État belge. En septembre 1830, un gouvernement provisoire a été formé.

Le 4 octobre 1830, la Belgique a déclaré son indépendance.



Les fondateurs de l'État belge en 1830 : Alexandre Gendebien, André-Edouard Jolly, Charles Rogier, Louis De Potter, Sylvain Van de Weyer, Feuillien de Coppin, Félix de Merode, Joseph Vanderlinden et Emmanuel-Constant-Prismes-Ghislain van der Linden d'Hoogvorst. Ils ont formé le gouvernement provisoire (Source : Wikipedia)

La Constitution belge a été adoptée le 7 février 1831 et prévoyait l'établissement d'un Royaume belge sous la forme d'une monarchie constitutionnelle. Le premier Roi des Belges, Léopold Ier, a prêté serment le 21 juillet 1831. C'est ainsi que la dynastie belge a vu le jour. Une tentative néerlandaise de reconquête de la Belgique a été repoussée en août 1831 avec l'aide de l'armée française (Campagne des Dix-Jours).

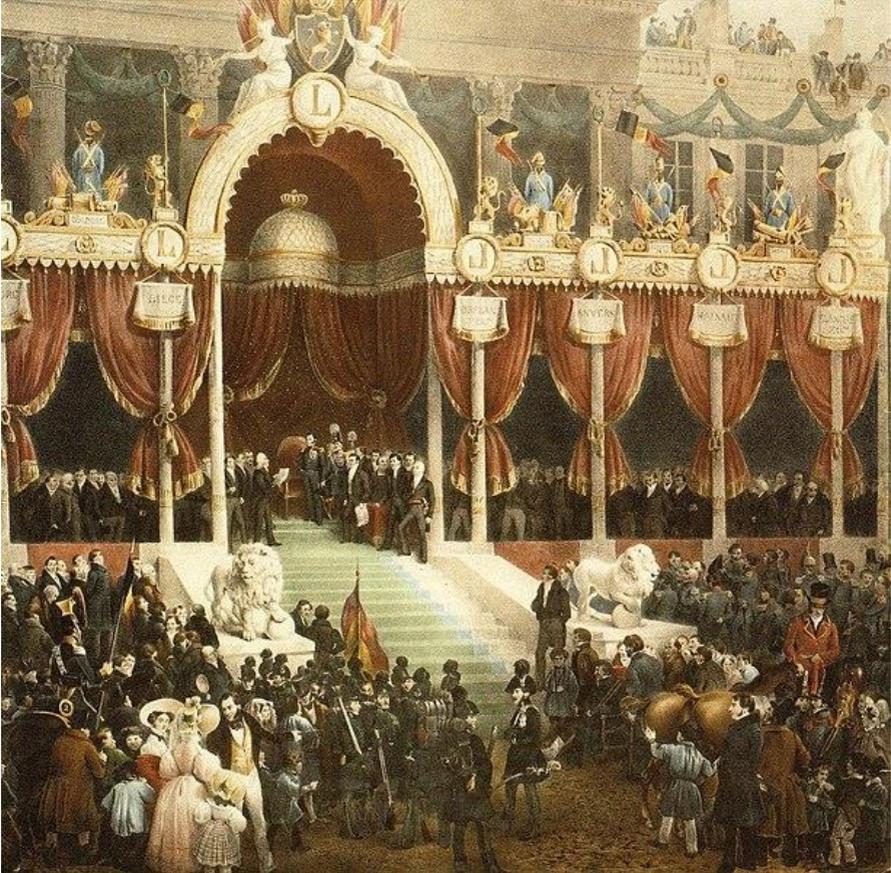
Par le Protocole de Séparation du royaume des Pays-Bas du 20 janvier 1831, les puissances européennes ont imposé et garanti à la Belgique un statut de « neutralité perpétuelle » définitivement entériné à la Conférence de Londres de 1839. La Belgique gardait ce statut jusqu'à l'accord défensif franco-belge de 1920. Le pays menait encore volontairement une politique de neutralité à partir de 1936 jusqu'à la deuxième invasion de la Belgique par les Allemands en 1940.

La Constitution prévoyait le libre usage des langues. Toutefois, le français devenait la langue officielle de la Belgique, au niveau national et dans l'armée. Cette langue était en effet usitée par l'ensemble de la bourgeoisie, c'est-à-dire la classe dirigeante de tout le pays et était également la langue diplomatique de cette époque. Cependant, de nombreux habitants de la moitié nord du pays, la partie germanique, parlaient encore des langues régionales néerlandaises. Celles-ci ne formaient pas une unité suffisante pour faire du néerlandais la langue officielle. Les citoyens du Nord de la Belgique, qui disposaient d'une majorité au parlement, n'ont pas non plus insisté sur ce point. Toutefois, les autorités locales, en particulier les 9 provinces et les communes bilingues, continuaient à utiliser le néerlandais pour leur

communication avec la population, tout comme les communes francophones au sud du pays.

La Belgique était initialement gouvernée par des catholiques et des libéraux. Dans une phase ultérieure, le gouvernement a alterné entre les catholiques et les libéraux.

Prestation de serment du Roi Léopold Ier, Duc de Saxe, en tant que premier Roi des Belges, Gustaaf Wappers, Musées royaux des Beaux-Arts (Source : Wikimedia)



I.11. Onzième période : la Belgique indépendante du 19^e siècle à la Première Guerre mondiale.

L'administration provinciale et communale de la Belgique du Nord est restée principalement néerlandophone après 1830. Le fait que la bourgeoisie belge, dans tout le pays, et donc aussi dans le Nord de la Belgique, ait choisi le français comme langue administrative nationale est, comme nous l'avons dit, logique puisque la bourgeoisie elle-même était francophone. Il ne s'agissait pas d'une situation d'oppression des néerlandophones par les francophones, comme les flamingants aiment à le dépeindre, mais d'une décision de la bourgeoisie locale, qui avait volontairement choisi le français comme langue principale. Au 19^{ième} siècle, le français était également la langue diplomatique par excellence en Europe.

Toutefois, quelques décennies après la Révolution belge, sous le règne des rois Léopold Ier et Léopold II, un petit groupe de Belges néerlandophones, qui était formé de patriotes belges, a demandé des droits linguistiques pour les néerlandophones vivant au nord du pays. Cela n'allait pas de soi, car la plupart des Belges du Nord parlaient des dialectes locaux.

La langue néerlandaise unifiée était parlée par très peu de Belges, c'est-à-dire uniquement par une élite. Les

flamingants se sont alors réunis de manière informelle au sein d'un "mouvement flamand". Ce nom était toutefois trompeur, car l'adjectif "flamand" désignait toute la partie néerlandophone du pays, même les provinces non flamandes comme le Brabant, Anvers et le Limbourg. Cette utilisation abusive des termes "Flandre" et "flamingants" se poursuit encore aujourd'hui. Ce fait est lié à la splendeur du comté médiéval de Flandre qui, avec le Brabant, a constitué le noyau autour duquel la nation belge s'est construite.

Malgré le fait que la bourgeoisie du nord et du sud de la Belgique était majoritairement francophone, la première loi linguistique visant à protéger le néerlandais en Belgique a déjà été votée au parlement belge en 1873.

Lors de la conférence de Berlin de 1884, le Roi Léopold II a acquis personnellement un grand domaine en Afrique, le Congo, qui devenait une colonie de l'État belge à sa mort en 1909. Cette colonie africaine a apporté une prospérité considérable à l'économie belge. À la fin du 19^{ième} siècle, la Belgique est devenue la deuxième puissance économique du monde, après le Royaume-Uni.



Statue du Roi Léopold II à Ixelles, Brabant (Photo HVDC février 2021)

Dans le même temps, le mouvement social a pris de l'importance, ce qui s'est traduit sur le plan politique par l'introduction d'un certain nombre de réformes sociales. Le droit du travail était né. Cela a également conduit à la création des premiers syndicats et du parti socialiste (POB - BWP). À l'époque, de nombreux néerlandophones ont émigré vers le sud du pays à la recherche de travail dans les entreprises ou les mines construites pendant la révolution industrielle. Des traces en sont restées au niveau sociologique : de nombreux Belges du Sud ont un nom de famille néerlandophone. Cela a renforcé les liens de sang entre les Belges.

I.12. Douzième période : la Première Guerre mondiale

En 1914, l'Empire allemand envahissait la Belgique. Entre autres, les villes de Louvain et de Dinant ont été presque entièrement détruites, faisant de nombreuses victimes civiles et provoquant l'indignation internationale. L'armée belge dirigée par le Roi Albert 1er devait se retirer dans une petite zone non occupée derrière l'Yser en Flandre occidentale. Pendant quatre longues années, les soldats belges gardaient la ligne du front. Ils étaient soutenus par les troupes alliées (principalement composées de Britanniques, de Français et plus tard d'Américains). Une très petite partie des flamingants a été attiré par les Allemands et désigné en tant que marionnettes des forces d'occupation. Celles-ci tâchaient de semer la discorde en Belgique entre néerlandophones et francophones. Ceux qui collaboraient avec l'occupant étaient les "activistes", par opposition aux "passivistes" qui sont restés fidèles à la Belgique. Le terme "passivistes" est toutefois un terme péjoratif inventé par les flamingants de la ligne dure.



Statue du Roi Albert Ier à Uccle, Brabant (Photo HVDC, 2019)

En effet, les Allemands menaient une "Flamenpolitik" à leur propre avantage. Cette politique impliquait la destruction de la Belgique pour l'insérer avec la Hollande neutre dans l'orbite germanique. La Flamenpolitik menait à la séparation administrative de la Belgique

le 21 mars 1917. À l'initiative des forces d'occupation, un petit groupe d'activistes réunis au sein du "Conseil de Flandre" a même proclamé à huis clos, le 22 décembre 1917, l'autonomie de la « Flandre ». Toutefois, après plusieurs semaines de négociations avec les services allemands à Bruxelles, la diplomatie allemande à Berlin a ramené la "déclaration d'autonomie" à un texte non contraignant. Les "passivistes" n'ont pas pris part à cette collaboration et certains l'ont même combattue. C'était la première fois, et sous l'influence allemande, qu'un courant séparatiste est né au sein du mouvement « flamand » et

cela a marqué le début du mouvement flamingant anti-belge qui existe aujourd'hui.

À partir de 1917, les forces d'occupation allemandes poursuivaient également une "Walonenpolitik" parallèle¹⁴ visant à séparer la partie sud de la Belgique de la partie nord. Cependant, cette politique a eu beaucoup moins d'impact.

Le 11 novembre 1918, l'Armistice a été déclaré. La Belgique et le nord de la France ont été dévastés. Dans toute l'Europe, des millions de soldats et de civils n'ont pas survécu à la violence de la guerre.

Par le traité de Versailles de 1919, la Belgique a obtenu les cantons de l'Est, le Ruanda-Urundi comme territoire sous mandat et une compensation financière de l'Allemagne.

I.13. Treizième période : l'entre-deux-guerres

Après la Première Guerre mondiale, la Belgique a dû être reconstruite. Sous le règne du Roi Albert Ier de nouveaux droits ont été accordés aux travailleurs et aux Néerlandophones. Ainsi, la Belgique a été subdivisée en

¹⁴ P. DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Jules Destrée, 2008

régions linguistiques, qui n'ont cependant pas encore été ancrées dans la constitution. Par des consultations populaires locales, les communes pouvaient changer leur statut linguistique. En 1930, l'université francophone de Gand a été entièrement néerlandisée.

Entre-temps, la Russie, qui était un empire, s'était transformée en un laboratoire socialiste sous le nom d'Union soviétique.

Les États-Unis se présentaient de plus en plus comme une puissance mondiale, remplaçant la France, l'Allemagne et plus tard l'Empire britannique, qui était en train de s'effondrer.

A partir de 1929, le monde occidental était en proie à une crise économique suite au krach de la bourse de New York. Cette crise a renforcé les régimes autoritaires qui, dans une grande partie de l'Europe, ont pu se maintenir au pouvoir (par exemple en Italie) ou ont pu le saisir (par exemple, en Espagne et en Allemagne). Le régime nazi allemand, dirigé à partir de 1933 par le chancelier et futur "Führer" Adolf Hitler, en est l'exemple le plus répugnant. En Belgique, les mouvements extrémistes de gauche et de droite (les communistes, le Vlaams-Nationaal Verbond ou « VNV » et Rex) gagnaient de plus en plus de terrain sur le plan politique.

I.14. Quatorzième période : la Seconde Guerre mondiale et la question royale

L'invasion allemande de la Pologne en 1939 marquait le début de la Seconde Guerre mondiale. Un an plus tard, les Allemands ont conquis notamment la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France. En 1941, ils ont attaqué l'Union soviétique. Et contrairement à ce qui s'était passé pendant la Première Guerre mondiale, les flamingants, y compris le VNV, se sont unanimement rangés du côté des Allemands. En mai 1940, le roi des Belges, Léopold III, s'est rendu aux Allemands sans le consentement de ses ministres, et le 19 novembre 1940, il a eu un entretien avec le Führer. Le Roi a saisi cette occasion pour demander la libération de tous les prisonniers belges et le respect d'une certaine autonomie pour la Belgique. Cette conversation partait certainement d'une bonne intention, mais il n'est pas certain qu'elle ait abouti à des résultats concrets. Après la guerre, l'entretien a suscité des critiques injustes à l'égard du roi, ce qui a donné lieu à la "question royale" (voir ci-dessous).

Les flamingants étaient tellement obsédés par leur désir d'autonomie qu'ils n'ont pas été découragés par l'horreur nazie. L'occupant militaire allemand utilisait le mouvement nationaliste « flamand », qu'il avait lui-même créé lors de la première guerre mondiale, comme personnel pour

diriger et terroriser le pays ainsi que pour recruter des soldats qui devaient combattre pour l'Allemagne nazie.

De nombreux flamingants et leurs entreprises ont pu s'enrichir pendant la guerre. Plusieurs organes de presse nationalistes-flamands et une importante banque néerlandophone ont également collaboré avec l'occupant. Cela a conduit à une forte agitation anti-belge après la guerre.

Au début du mois de septembre 1944, la Belgique a été libérée par les troupes alliées britanniques, américaines et belges. Les Alliés recevaient une aide précieuse de la résistance. Par la suite, les héros de la résistance ont été largement oubliés¹⁵.

Le gouvernement en exil à Londres est ensuite retourné en Belgique et y a repris le pouvoir.

L'épuration des collaborateurs (appelée péjorativement "répression" par les flamingants) a été modérée au niveau des autorités belges. Officiellement, seulement 116 exécutions ont eu lieu, alors que tous les flamingants avaient collaboré avec les Allemands, soit beaucoup plus que pendant la Première Guerre mondiale. De nombreux condamnés à mort n'ont pas été exécutés et de nombreux

¹⁵ Le Vif, 19.04.2018

collaborateurs ont bénéficié de réductions de peine ou de grâces, ce qui, après la guerre, a donné au mouvement flamingant l'occasion de poursuivre sa lutte anti-belge.

L'opération de restructuration monétaire Gutt¹⁶ a permis de rétablir un flux financier sain et de réintroduire le franc belge. Elle était un succès. En partie grâce à l'aide de sa colonie et des Américains, et aussi en raison d'une accalmie politico-communautaire temporaire, la Belgique a réussi à restaurer son économie après la guerre. Toutefois, l'Allemagne n'a jamais versé à la Belgique de compensation financière pour les dommages causés pendant la Seconde Guerre mondiale.

En 1944, un système de sécurité sociale a été introduit en Belgique.

Ladite purge modérée des collaborateurs a tempéré le climat politico-communautaire.

Néanmoins, un « Congrès wallon » tenu en 1945 a fait sensation. Lors d'un premier vote, la majorité des 1.500 personnes présentes se sont prononcées en faveur de l'"attachisme" ou du "rattachisme" de la "Wallonie" à la

¹⁶ Il porte le nom du ministre belge des finances de l'époque, Camille Gutt, le premier président du FMI. Cet homme est peut-être le seul grand économiste que la Belgique ait jamais connu. Aucun Belge n'a jamais remporté le prix Nobel d'économie.

République française. Lors d'un second vote, cette mention a été édulcorée et remplacée par l'autonomie régionale.

Cependant, le retour du Roi, en exil en Suisse, a posé un problème. En 1950, un référendum a été organisé qui lui permettait de rentrer en Belgique. Cependant, des émeutes ont éclaté à Liège et dans le Hainaut. Le roi était obligé d'abdiquer en faveur de son fils Baudouin, qui devenait le cinquième Roi des Belges en 1951. Il est important de souligner deux choses ici. Tout d'abord, il y a la spécificité de cette crise, qui est étroitement liée à la Seconde Guerre mondiale. Deuxièmement, cette crise a été présentée à tort comme une crise communautaire (c'est-à-dire une crise opposant le Nord de la Belgique au Sud et *vice-versa*) car il s'agissait en réalité d'un clivage entre la ville et la campagne. En effet, surtout les villes densément peuplées (Anvers, Liège et Charleroi) votaient contre le retour du roi tandis que le reste du pays était en faveur. Il y avait également une distinction entre les provinces : ainsi, en province de Luxembourg, une majorité votait pour le retour du Roi Léopold III.

I.15. Quinzième période : les années unitaires 1950 et 1960

Le règne du jeune Roi Baudouin débutait sous une étoile de bon augure. L'économie belge d'après-guerre était en plein

essor et les infrastructures, notamment le réseau routier, étaient en cours de modernisation. En 1958, la Belgique a organisé la deuxième exposition mondiale depuis la Seconde Guerre mondiale, l'**Expo 58**, au Heysel à Bruxelles. Il s'agissait d'un immense événement qui a attiré plus de 40 millions de visiteurs du monde entier entre le 17 avril et le 19 octobre de cette année-là. À ce jour, il s'agit toujours du plus grand événement jamais organisé en Belgique. À l'époque, la Belgique unitaire était à l'apogée du progrès et ouverte sur le monde. La politique nationale était relativement calme. Cependant, il s'agissait du calme avant la tempête.



Le symbole de l'Expo 58 : l'Atomium à Bruxelles, Brabant (2008 ; photo HVDC)

Malgré la fin, en 1958, de la "*guerre scolaire*" qui était purement idéologique (les catholiques d'un côté contre les libéraux et les socialistes de l'autre), un déclin commençait à apparaître en coulisses, tant sur le plan économique que politico-communautaire. En 1954, la Volksunie ou VU a été fondée à Anvers, dont la plupart des administrateurs étaient d'anciens collaborateurs. Dans le sud de la Belgique, les entreprises étaient très vétustes et l'utilisation du charbon a été fortement réduite au profit du

pétrole, ce qui était défavorable à l'industrie minière du sud de la Belgique et du Limbourg. Le nord de la Belgique a pu se moderniser plus rapidement, grâce à la dynamique du port d'Anvers et aux investissements étrangers massifs. En revanche, les mouvements flamingant et wallingant devenaient de plus en plus actifs, même s'ils étaient encore minoritaires. Cependant, ils ont pu s'organiser de plus en plus efficacement sur la base d'un discours linguistico-raciste. L'État belge a toléré ces extrémistes et les a même laissés accéder au pouvoir en 1960.

Au cours de l'hiver 1960-61, une grève de plusieurs semaines a eu lieu contre les économies de la loi dite « unique ». Cette grève était principalement menée par le syndicat socialiste, qui était fort dans les bassins industriels de Charleroi, du Borinage, de Liège et de Gand. Une fois de plus, l'impression était fautive qu'il s'agissait d'un conflit entre "flamingants" et "wallingants", d'autant plus que le leader du syndicat socialiste a profité de la crise pour demander une autonomie pour la Belgique du Sud. Un conflit purement social qui pouvait se produire n'importe où dans le monde s'est ainsi transformé en un conflit communautaire.

En 1961-62, il y avait également deux marches des flamingants à Bruxelles, chacune rassemblant plusieurs

dizaines de milliers de personnes¹⁷. Mais encore, il s'agissait de pourcentages infimes de la population belge de l'ordre de maximum 1%... En outre, les manifestants réclamaient principalement la fixation de la frontière linguistique et beaucoup moins une Belgique fédérale.... Le « *Vlaamse Volksbeweging* » était d'ailleurs initialement unitariste jusqu'à l'arrivée d'un certain Wilfried Martens, le futur premier ministre qui a mené la deuxième et troisième réforme de l'Etat...

En réaction à ces évolutions, la frontière linguistique a été ajustée en 1962 avec, entre autres, le transfert du canton de Fourons de la province de Liège vers la province de Limbourg et du canton de Comines de la province de la Flandre occidentale vers la province du Hainaut. A cette occasion, les recensements linguistiques ont été abrogés. L'année suivante, des facilités linguistiques ont été accordées à certaines communes autour de Bruxelles et le long de la frontière linguistique pour la minorité allochtone. En 1963, trois autres lois linguistiques ont été

¹⁷ La première marche du 22 octobre 1961 rassemblait 63.400 manifestants selon la gendarmerie et 100.000 selon les organisateurs. La deuxième marche du 14 octobre 1962 réunissait encore 41.000 manifestants selon la gendarmerie tandis que les organisateurs parlaient de façon opportuniste d'un « doublement » du nombre. Lors d'une manifestation plus radicale à Anvers le 10 novembre 1963, il n'y avait plus que 25.000 manifestants, mais cette fois-ci, ils réclamaient une Belgique fédérale.

adoptées concernant l'éducation, l'administration et la justice.

Dans le même temps, les tensions au sein des trois partis nationaux s'accroissaient, ce qui a conduit à une scission du parti catholique en 1968 et à une scission de l'Université de Louvain la même année. Le département francophone de l'université a dû déménager à Louvain-la-Neuve, dans le Brabant méridional. Cette dernière crise, appelée "*Leuven Vlaams*", était en fait une révolte étudiante, mais récupérée par les nationalistes flamands, contre le clergé, qui dirigeait alors l'Université catholique de Louvain (KUL) et était principalement francophone.

Les années 1950 à 1970 ont également été caractérisées par une forte immigration de travailleurs en provenance des pays méditerranéens (Italie, Espagne, Grèce, Portugal et plus tard Maroc). C'est surtout l'immigration de musulmans qui poserait plus tard des problèmes politiques.

I.16. Seizième période : fédéralisme linguistique (1970-2021)

Les forces séparatistes et régionalistes, à savoir la *Volkspartij* (VP) et le *Rassemblement wallon* (RW), augmentaient la pression pour procéder à une réforme de l'État, même si les grands partis se sont initialement

détournés du fédéralisme. Les déclarations des réformes constitutionnelles de 1965 et 1968 parlaient d'une provincialisation, mais certainement pas d'une régionalisation ou d'une communautarisation du pays. Toutefois, sous la pression des partis extrémistes, les négociateurs des partis sous le gouvernement de Gaston Eyskens (CVP-PSC) et réunis au sein du Groupe des 28 de septembre à novembre 1969 ont mis de côté la provincialisation ¹⁸ au profit de la création de communautés et de régions.

Ainsi, le Parlement a voté **la première réforme de l'État en 1970**. Son objectif principal était la création de trois communautés, une communauté culturelle dite "néerlandaise", une communauté culturelle dite "française" et une communauté culturelle dite « germanophone ainsi que trois régions, une région dite "wallonne" au sud, une région dite "flamande" au nord et une région bruxelloise. Les communautés et les régions étaient séparées par la frontière linguistique. Les deux communautés étaient également actives dans l'agglomération bruxelloise, mais Bruxelles restait sous tutelle nationale.

¹⁸ Elle était toutefois préconisée par les déclarations de révision de la Constitution susmentionnées.

Les régions n'étaient pas encore actives à cette époque, mais les communautés pouvaient déjà prendre des décisions autonomes dans des domaines comme la culture et le tourisme.

La réforme de l'État de 1970 a marqué le début d'un enchevêtrement institutionnel qui s'est complexifié au cours des décennies suivantes. Aucun référendum n'a précédé cette réforme de l'État. Le Premier ministre Gaston Eyskens a même écrit en 1967 que si un référendum avait été organisé, la grande majorité des Belges n'auraient certainement pas accepté cette réforme.

En 1973, le monde - et donc la Belgique - a dû faire face à la première crise pétrolière. Les prix du pétrole ont augmenté à la vitesse de l'éclair et ont particulièrement touché l'industrie belge. C'était aussi la période pendant laquelle la Belgique avait (provisoirement) son dernier premier ministre unitariste, c'est-à-dire Edmond Leburton (PS) (de janvier 1973 à avril 1974), bien que paradoxalement il ait dû mettre en route le système fédéraliste de son prédécesseur.

Pendant ce temps, la particratie a continué à démanteler la Belgique. Certaines questions politiques, telles que le développement économique et l'aménagement du territoire, ont été réparties administrativement au sein du

gouvernement national en "comités ministériels", à l'instar des régions nouvellement créées. Les sénateurs « régionaux » pouvaient sur ces matières émettre un avis non-contraignant.

Sous le gouvernement Martens I (CVP), la formation des régions et communautés a été confirmée par **la réforme de l'État de 1980**.

De compétences ont été attribuées aux communautés, comme les soins préventifs et les sports. Les régions ont été activées et dotées de compétences comme l'environnement, le logement, l'économie et l'énergie. Désormais, les régions exerçaient leurs compétences (tout comme les communautés depuis 1970) via des conseils et des « exécutifs ».

Une fois encore, cette réforme en profondeur a été menée sans la moindre participation du peuple belge. De plus, cette réforme de l'État a été négociée en secret par les présidents des partis, tout comme celle de 1970 et les suivantes. Il n'y a même pas eu de débat public, comme si la particratie avait peur de sonder l'opinion des citoyens.

Avec cette réforme de l'État, une "Cour d'arbitrage" (plus tard appelée "Cour constitutionnelle") a également été créée pour résoudre les conflits entre les États par le biais

d'arrêts. Le 5 avril 1985, la nouvelle Cour a rendu son premier arrêt.

Après la fondation de la Communauté germanophone en 1983, les particrates ont poussé la réforme institutionnelle encore plus loin avec **la réforme de l'État de 1988**, toujours sous le gouvernement Martens (VIII) et pendant une crise économique. Cela a permis, entre autres, de transférer la politique de l'enseignement aux communautés et les travaux publics ainsi que les transports en commun aux régions. Les régions étaient pour la première fois aussi investies d'une autonomie fiscale, via la loi de financement. Cette réforme a également créé une troisième région, la Région de Bruxelles-Capitale, dotée d'une exécutive et d'un conseil.

Le successeur de Martens, Jean-Luc Dehaene (CVP), a approfondi la (dé)fédéralisation (lire : le démantèlement) de la Belgique par le biais d'une **quatrième réforme de l'État en 1993-1994**. Cette réforme est née, entre autres, de la pression croissante du flamingantisme. Le 24 novembre 1991¹⁹, le parti séparatiste "Vlaams Blok" avait remporté un succès électoral relativement important et inattendu, qui a ébranlé la particratie belge. En réponse, la particratie a imposé une nouvelle constitution à la Belgique

¹⁹ Dans la presse belge, cette journée est appelée "dimanche noir" ; le VB obtient 6,6 % des voix nationales et l'Union populaire 5,9 %.

et à son roi, pour remplacer la Constitution de 1831, la deuxième plus ancienne d'Europe et d'Amérique du Nord (!)²⁰, et ce, sans le moindre plébiscite... Dans le même temps, le Sénat a été réformé en faveur d'un renforcement du pouvoir de la Chambre des représentants et des conseils des communautés et des régions, qui étaient directement élus à partir de 1995 et qui se nommeraient « parlements » de leur propre initiative. Une répartition utile des tâches entre la Chambre et le Sénat a également été incluse dans la Constitution, mais elle a été supprimée à nouveau lors de la sixième réforme de l'État... De nouvelles compétences, telles que le commerce extérieur, ont également été scindées.

Le roi Baudouin mourrait le 31 juillet 1993, huit jours à peine après avoir apposé sa signature sur la nouvelle loi spéciale qui scindait de nombreuses nouvelles compétences et faisait de la Belgique officiellement un "État fédéral", en réalité une sorte de "contre-fédération bipolaire et républicaine". Sans doute en partie parce qu'il a pris conscience des conséquences dramatiques de sa signature et aussi parce qu'il était épuisé par la lutte anti-belge de la partitocratie, le Roi Baudouin est décédé d'une

²⁰ Après la Constitution américaine de 1787-1789

crise cardiaque. Son frère, le roi Albert II, lui a succédé. Les craintes du roi Baudouin se sont rapidement réalisées.

En 1995, la particratie a divisé la province de Brabant en Brabant "flamand", Brabant "wallon" et Bruxelles. Cette scission n'a pas été causée par un quelconque désaccord entre les habitants du Brabant, mais par le fait que les régions, qui traversaient toutes les trois la province, rendaient l'administration de cette province presque impossible. **La province de Brabant est ainsi devenue la victime du fédéralisme linguistique.**

En 1999, le parlement "flamand" a adopté cinq résolutions controversées exigeant une nouvelle réforme de l'État assortie de nombreuses autres scissions de compétences. Plusieurs de ces propositions de scission ont ensuite été mises en œuvre par deux autres réformes de l'État, d'autres sont toujours à l'ordre du jour des séparatistes.

Le nouveau gouvernement Verhofstadt I (VLD) a en effet partiellement mis en œuvre ces revendications des flamingants par le biais de **la cinquième réforme de l'État de 2001**, qui a scindé notamment l'agriculture et la tutelle sur les communes et les provinces.

Sur le plan économique, la fin du 20^{ième} et le début du 21^{ième} siècle ont été une période de déclin pour les entreprises belges. Cela a commencé avec le rachat par la France de

l'immense holding de la Générale en 1988, qui auparavant gérait un tiers de l'économie belge. Le déclin s'est poursuivi avec la faillite de la compagnie aérienne nationale Sabena²¹ le 7 novembre 2001. Pendant la crise bancaire de 2008, la grande banque belge Fortis est tombée aux mains des Français et la grande banque belge Dexia n'a pu être sauvée de la faillite que grâce à un soutien massif de l'État, qui lui a permis de continuer à fonctionner sous la forme d'une petite banque publique appelée Belfius. L'ascension fulgurante des grandes entreprises technologiques américaines Microsoft, Apple, Amazon et Google a également causé un dommage important à l'économie belge dans de nombreux domaines. En conséquence, la Belgique a perdu beaucoup de pouvoir et de prestige à l'étranger et sa position concurrentielle a considérablement diminué.

Sur un tout autre plan, l'attentat terroriste meurtrier du 11 septembre 2001 à New York perpétré par le groupe islamiste Al-Qaïda a inauguré une nouvelle ère de la politique internationale, dans laquelle la Belgique s'est également impliquée, notamment en envoyant des troupes de l'armée belge en Afghanistan pour renforcer la coalition internationale contre le mouvement djihadiste,

²¹ La deuxième plus ancienne compagnie aérienne du monde et un véritable "ambassadeur" de la Belgique dans le monde.

qui 20 ans plus tard - en 2021 – a abouti à un échec en raison de la reconquête du pays par les Talibans.

Les guerres civiles en Irak et en Syrie ont déclenché un important flux de réfugiés vers l'Europe, et donc vers la Belgique, surtout à partir de 2015. Les partis d'extrême droite, qui sont "flamingants" en Belgique (N-VA et VB), ont pu en tirer un grand profit.

Le 21 juillet 2013, le nouveau Roi des Belges Philippe Ier prêtait serment devant le parlement remplaçant son père le Roi Albert II, qui régnait depuis 1993, mais avait abdiqué.

Les années 2015 à 2018 ont été marquées par la guerre en Syrie, la crise des réfugiés qui s'en est suivie et, surtout, par les attentats meurtriers des fondamentalistes de l'État islamique (EI), commis à Paris le 13 novembre 2015 et à Bruxelles le 22 mars 2016, qui ont fait des dizaines de morts. Tant dans la presse nationale qu'internationale, ces attaques ont soulevé de nombreuses questions sur l'efficacité de la structure de l'État fédéral en Belgique. La plupart des terroristes vivaient en Belgique, où le gouvernement fédéral et donc la police ne disposaient pas de moyens suffisants, notamment en raison du gaspillage des ressources financières dû au fédéralisme. En outre, la sécurité n'était pas une priorité pour la participation en raison d'années d'incessantes querelles politico-

communautaires. Qui plus est, le système compliqué de la structure de l'État fédéral n'a même pas permis au ministre de l'Intérieur de donner un ordre de fermeture immédiate au gestionnaire du métro de Bruxelles après un premier attentat à l'aéroport de Zaventem une heure plus tôt, ce qui a permis l'explosion sans obstacle d'une deuxième bombe dans une rame de métro bondée à Bruxelles.



Préparation du défilé militaire à Bruxelles (21 juillet 2011 ; Photo B.U.B.)

À partir de 2002, la monnaie légale belge n'est plus le franc belge, mais l'euro. Ce changement de devise a entraîné une certaine perte de prestige et, surtout, une perte d'indépendance. Cependant, l'euro a également apporté la stabilité monétaire, qui a bien servi la Belgique pendant la crise bancaire, monétaire et politique de 2008-2011.

Dans le domaine politique au sens large - après une précédente tentative le 1^{er} juillet 2000 sous le nom de "Nouvelle Belgique" - le premier parti unitariste Belgische Unie - Union belge (B.U.B.) a été fondé à Bruxelles le 5 juillet 2002. Cela s'est fait très discrètement en présence d'un petit groupe de personnes. En tant que fondateur, je l'ai vu comme un projet à long, voire très long terme. Au niveau politique médiatisé, il n'y avait pas de place pour la démocratisation des débats, ni pour une quelconque réconciliation entre les groupes linguistiques. Au contraire : la "défédéralisation" de la Belgique s'est poursuivie sans aucune participation du peuple.



Fondation du groupement unitariste Nouvelle Belgique, ensuite dénommé B.U.B., par Hans Van de Cauter le 1er juillet 2000 à Bruxelles (Photo : B.U.B.)

En 2003, la Cour constitutionnelle (l'ancienne Cour d'arbitrage) a rendu un arrêt concernant la circonscription électorale bilingue de Bruxelles-Halle-Vilvorde (BHV). Les flamingants ont immédiatement interprété un passage de cet arrêt comme une obligation pour le législateur de scinder la circonscription électorale et même l'arrondissement judiciaire de BHV. Avec un acharnement démentiel et totalement disproportionné, les nationalistes flamingants, qui n'avaient pas obtenu immédiatement ce qu'ils voulaient, ont terrorisé la politique belge pendant 10 années pour obtenir cette scission, y compris une nouvelle réforme de l'Etat. A cette occasion, ils ont obtenu le soutien total des médias audiovisuels la VRT et de VTM²².

²² Surtout l'émission politique dominical « De Zevende Dag » se transformait à cette époque en une sorte de « Radio Mille Collines » - la sinistre radio rwandaise qui était l'instigateur du génocide en 1994 - et ceci en raison du langage haineux qui y était utilisé et toléré contre les Belges francophones.

Après deux élections fédérales (2007 et 2010), deux victoires électorales relatives du parti séparatiste N-VA (*Nieuw-« Vlaamse » Alliantie*) (il n'a remporté environ 30 % des voix que dans le nord du pays²³), la plus longue crise gouvernementale jamais connue par la Belgique et trois Premiers ministres successifs (Verhofstadt, Leterme, Van Rompuy, de nouveau Leterme et Di Rupo) ainsi qu'au prix d'une sérieuse augmentation du risque de solvabilité de la Belgique sur les marchés internationaux en novembre 2011 en raison de l'instabilité politique, les flamingants ont finalement obtenu ce qu'ils voulaient sous le nouveau gouvernement Di Rupo (2011-2014). L'arrondissement administratif de BHV ainsi que le parquet et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de BHV ont été scindés. En outre, une sixième (!) réforme de l'État a été approuvée, à la suite de laquelle le Sénat a été quasiment supprimé et de nouvelles compétences ont été scindées, telles qu'une partie de la sécurité sociale (la totalité des allocations familiales, une partie des soins de santé), une grande partie de la politique du marché du travail, une grande partie de la politique de mobilité, le fonds des calamités, la législation sur les baux, une partie de l'économie, etc.

²³ Dans ce pourcentage, on ne tient pas compte des nombreux Belges qui n'ont pas émis de votes, qui ont voté nul, blanc ou qui ont voté pour un petit parti (environ 2 millions de personnes en 2019). Donc, le pourcentage réel se situe plutôt autour de 25% ou moins.

L'autonomie fiscale, qui existait pour les entités fédérées depuis 1988, a également été considérablement élargie. En outre, l'abolition des provinces, réclamée par plusieurs partis, a été facilitée par la sixième réforme de l'État, qui a transféré presque entièrement le pouvoir sur les provinces aux régions.

On peut dire provisoirement que c'est à cette époque que les flamingants étaient au sommet de leur pouvoir et que le mouvement a décliné par la suite. Au vu de la fragmentation actuelle du paysage politique, le mouvement des flamingants n'atteindra sans doute plus ce niveau de popularité. Les mouvements nationalistes wallingants et francophones étaient également forts à cette époque - probablement pour la dernière fois - car il régnait une atmosphère de "fin de la Belgique" dans le sillage de l'émission notoire « Bye bye Belgium » de la RTBF diffusée le 13 décembre 2006.

Les élections fédérales de 2014, qui se sont déroulées dans un climat d'incertitude sur la validité des votes automatiques (des milliers de votes ont été annulés à Bruxelles et dans les cantons de l'Est), se sont soldées par une nouvelle victoire relative des séparatistes de la N-VA. Un nouveau gouvernement a alors été formé avec ce parti et d'autres (le CD&V, le MR et l'Open VLD) sous la direction

du libéral Charles Michel (MR). Une nouvelle réforme de l'État a été suspendue pour l'instant.

Pour toutes ces raisons (pensez, par exemple, à la quasi-impossibilité de parvenir à un accord national sur le climat), divers politiciens traditionnels du MR, de l'Open VLD, d'Ecolo et de Groen ont commencé à plaider - bien que prudemment - pour une refédéralisation de certaines compétences, comme la mobilité, l'environnement et le climat à partir de 2016.

On peut même dire qu'aucun parti traditionnel - à l'exception, bien sûr, de la N-VA et du Vlaams Belang, mais aussi du CD&V - ne s'oppose encore ouvertement à la refédéralisation ou à la "ré-unitarisation" des matières qui ont été scindées par les précédentes réformes de l'État. Le 15 mai 2018, on pouvait même lire dans la presse que le chef de groupe de Groen-Ecolo à la Chambre des représentants, Kristof Calvo, proposait à titre personnel dans un nouveau livre « *Leve politiek* » de supprimer 5 des 6 parlements...

En outre, le 17 décembre 2019, tous les partis traditionnels ont signé le Pacte pour la Belgique du groupe de pression fédéraliste BPlus, se disant partisans de refédéralisations. La position du CD&V est toutefois douteuse à cet égard. Le sommet du parti souhaite davantage de scissions, mais la

base s'est déclarée en faveur de refédéralisations lors d'un congrès des membres en 2016.

Le fait que le B.U.B. prône depuis 2002 un retour à la structure unitaire de l'État n'est pas étranger à cette évolution. Toutefois, il reste à voir si cette tendance sera durable et si des résultats concrets verront le jour.

L'année 2017 a également été marquée par de nombreux scandales politico-financiers, qui ont révélé le profitariat, voire la corruption de la classe politique, notamment dans les nombreuses intercommunales des trois régions (Publifin, Publipart, Telenet, Samusocial, le cumul excessif de mandats, Kazakhgate, Land Invest, Inova-Intradel,...).

Depuis 2014, plusieurs partis réclament également la suppression des provinces et du Sénat, facilitée par la sixième réforme de l'État qui a érodé le pouvoir du Sénat et qui a diminué le nombre de Sénateurs (de 71 vers 60). En outre, aucun Sénateur n'est encore élu directement...

Même la présidente du Sénat Stéphanie D'Hose (Open VLD) a réclamé la suppression de son assemblée en janvier 2022 (!), bien que cela ne permette guère d'économiser de l'argent puisque le principal coût est celui du personnel et de l'entretien des bâtiments, tandis que le personnel serait transféré à la Chambre et donc maintenu et que les bâtiments ne seraient évidemment pas démolis...

Les élections de mai 2019 ont conduit à une consolidation du pouvoir des séparatistes dans le nord de la Belgique (N-VA et VB), qui ont recueilli 28% du total des voix belges.

En mars 2020, sous la pression de la crise du coronavirus, qui a douloureusement exposé les divisions de la politique de santé belge avec ses huit ministres et un secrétaire d'Etat compétents, un gouvernement provisoire a été formé, dirigé par la première femme Premier ministre de Belgique, Sophie Wilmès.

Au cours de l'été 2020, un accord de principe a été conclu entre le PS et la N-VA sur une nouvelle réforme de l'État à la majorité simple (les "scissions fonctionnelles") qui était censée démanteler en grande partie le niveau fédéral. Ces partis ont réussi à convaincre trois autres partis, mais se sont heurtés à l'opposition de principe des libéraux et des Verts. Un tournant ?



Foule dans la rue de la Régence à Bruxelles, Brabant, le jour de la Fête nationale du 21 juillet 2019 (Photo B.U.B.)

Avec beaucoup de difficultés et toujours pendant la crise du coronavirus, un nouveau gouvernement fédéral de pleins pouvoirs a finalement pu être formé le 1er octobre 2020 sous la direction d'Alexander De Croo du VLD. Il s'agissait d'un gouvernement d'union nationale avec les Verts (Ecolo - Groen), les socialistes (PS, SP.a, appelé plus tard Vooruit), les chrétiens-démocrates (CD&V) et les libéraux (MR et VLD) sous le nom de "Vivaldi". Influencés notamment par la crise du coronavirus, les partis nationaux (PTB et B.U.B.) ainsi que le président unitariste du MR,

Georges-Louis Bouchez, on parlait de plus en plus d'unitarisme et de refédéralisations de pouvoirs. Cependant, il manquait une majorité de 2/3 à cet effet au parlement fédéral.

Le gouvernement De Croo a eu l'idée intéressante d'organiser une enquête sur la septième réforme de l'État. Cette enquête via internet (nommée « *un pays pour demain* »), qui avait pourtant l'air compliqué, a débuté en avril 2022. Il ne s'agit pas encore d'un référendum ou d'une consultation populaire et donc seulement d'un pansement sur une plaie suppurante, mais il s'agit d'un pas dans la bonne direction démocratique.

Au début de la crise du Covid (2020 - première moitié de 2021), l'approche semblait être presque entièrement nationale, mais en septembre 2021, la participation a décidé de la régionaliser par le biais d'un accord de coopération, comme si les soins de santé étaient une compétence régionale - *quod certe non*. Cela a conduit à des arrangements absurde-ment compliqués par région, par exemple concernant les « Covid Safe Tickets » (CST). Cependant, la loi nationale sur la pandémie du 14 août 2021 a attribué presque tous les pouvoirs de gestion de la pandémie à l'État national, aux provinces et aux communes. Lorsque les infections repartaient à la hausse en octobre 2021, le gouvernement "fédéral" a décidé

d'activer la loi sur les pandémies et donc de ramener la plupart des réglementations au niveau national avec la possibilité, toutefois, pour les régions d'introduire des dispositions encore plus strictes, comme celles concernant le CST et le port du masque.

Au lieu que la gestion chaotique de la très médiatisée crise du coronavirus et l'appel à la solidarité des politiciens aboutissent à la prise de conscience qu'un ministre de la santé est bien plus pratique que huit ou neuf, la participation envisageait même depuis 2020 de scinder complètement les soins de santé en Belgique.... L'appel à la solidarité lors de la pandémie était dès lors très relatif et hypocrite. Apparemment, la solidarité s'arrête où le nationalisme commence...

A partir de février 2022, la participation était très occupée par la crise ukrainienne après l'invasion russe en Ukraine. Comme bien d'autres pays occidentaux, la Belgique a livré des armes à l'Ukraine bien que l'armée belge en possède à peine elle-même. La Belgique appuyait aussi les mesures de sanction européennes, ce qui provoquait surtout une inflation inquiétante.

La crise du Covid et la crise ukrainienne ont aussi démontré la futilité apparente des problèmes politico-communautaires belges. La mondialisation rend aussi la

politique belge dans sa globalité de plus en plus insignifiante.

Début 2023, la VRT a diffusé un programme nommé « *Het Verhaal van Vlaanderen* » (« L'Histoire de Flandre ») qui a reçu une publicité très importante dans la presse et qui a attiré un grand nombre de téléspectateurs. Il s'agissait d'une volonté à peine voilée du gouvernement « flamand » d'attiser le nationalisme flamingant dans la population. Heureusement, l'émission a aussi mis en exergue la collaboration des flamingants avec l'occupant et a fait l'impasse sur les réformes de l'Etat. Au printemps 2023, le gouvernement « flamand » a aussi promulgué le "Canon" flamingant, qui était encore davantage destiné à inciter au flamingantisme.

Conclusion historique

La Belgique est bien plus ancienne que 1830 et sociologiquement très imbriquée. Le nom de Belgique et son territoire approximatif situé entre le Rhin et la Seine sont des inventions des Romains au premier siècle avant Jésus-Christ. Au début du Moyen Âge, cette région était connue sous le nom d'Austrasie et de Basse-Lorraine.

Dans l'historiographie belge (1838), la bataille de Worringen (1288) et la bataille des Eperons d'or (1302) sont considérées comme les fondements de l'indépendance belge vis-à-vis de l'Allemagne et de la France²⁴.

En tant que nation, la Belgique est née au 15^e siècle de la réunification des principautés du sud de la Belgique sous l'autorité des Bourgonis. Pour déterminer ce qu'est une nation, il faut s'intéresser à sa cohésion politique, économique et sociologique. C'était certainement le cas à l'époque. Il faut faire abstraction des constitutions ultérieures, des territoires exacts et des occupations temporaires, comme sous Louis XIV ou les révolutionnaires français.

Les Pays-Bas méridionaux étaient constitués du duché de Brabant, du comté de Flandre, du comté de Hainaut, du comté de Namur, du duché de Luxembourg, du comté de Limbourg et de Tournai²⁵. La principauté de Liège a suivi un parcours quasi-indépendant jusqu'en 1795, date à laquelle elle a été annexée à la Belgique par la France.

²⁴ Wikipedia "Bataille de Woeringen" (néerlandais)

²⁵ X. MABILLE, Histoire politique de la Belgique, CRISP, Bruxelles, 1997, p. 15.

L'Etat belge est une création du 18^{ième} et surtout du 19^{ième} siècle. La première tentative d'indépendance a lieu en 1789, mais a échoué un an plus tard en raison de la reconquête de nos territoires par les Autrichiens. En 1815, le Royaume-Uni des Pays-Bas a été créé, dont la Belgique était une partie internationalement reconnue. Cette partie est devenue définitivement indépendante en 1831 après une courte révolution.

La révolution belge de 1830 a été menée par les Belges eux-mêmes dans toutes les provinces et à la fin avec l'aide des Français. Cette aide n'était pas un déshonneur, comme le prétendent les flamingants, mais une nécessité. Après tout, le soulèvement allait à l'encontre de la volonté des superpuissances et certains, comme le tsar de Russie, n'étaient que trop désireux de mettre fin à la révolution, mais en fin de compte, ils devaient reconnaître l'indépendance de la Belgique et la volonté du peuple belge.

Le mouvement flamingant considère comme une honte le fait qu'en 1830, le français ait été proclamé la seule langue officielle au niveau national (selon les flamingants, il s'agissait même de « la seule langue nationale en Belgique », malgré la liberté linguistique proclamée). Les flamingants prétendent qu'il s'agit d'une preuve du mépris de francophones pour le néerlandais.

Cependant, la réalité historique est plus nuancée. En 1830, le français était la langue administrative la plus appropriée pour la Belgique au niveau national. Il était impossible d'élever les nombreux dialectes du néerlandais méridional et du « wallon » au rang de langues officielles et les gouverneurs des provinces ont reçu pour instruction de veiller à ce que la population de leur province bénéficie d'une traduction appropriée en néerlandais²⁶. En outre, le français était la langue de la diplomatie internationale et de la bourgeoisie du nord et du sud de la Belgique.

Il faudra attendre au moins un siècle de plus pour qu'une conformité soit créée dans le désordre des dialectes par la création de l'« Algemeen Beschaafd Nederlands » ou « ABN ».

Il n'est donc pas surprenant et même parfaitement compréhensible pour des raisons juridico-organisationnelles que le français était au niveau national la seule langue officielle pendant plus d'un siècle. De plus,

²⁶ Ainsi le décret du Gouvernement provisoire du 16 novembre 1830 : *"Le gouvernement provisoire de la Belgique, Comité central : [...] considérant d'autre part que les langues flamande et allemande, en usage parmi les habitants de certaines localités, varient de province à province, et quelquefois de district à district, de sorte qu'il serait impossible de publier un texte officiel des lois et arrêtés en langue flamande et allemande. Arrête : Article 1^{er}.- Le bulletin officiel des lois et des actes du gouvernement sera publié en français. "*

cette situation a été tolérée pendant plusieurs décennies par la majorité de la population néerlandophone.

Cela dit, sur le plan local dans le nord de la Belgique, on a toujours utilisé le néerlandais ou un dialecte local ensemble avec le français. En outre, les différentes lois linguistiques qui se sont succédé depuis 1873 ont fait en sorte que le néerlandais et, plus tard, l'allemand, soient aujourd'hui pleinement équivalents au français, ce qui a résolu en principe le véritable problème linguistique. Depuis les lois linguistiques de 1932 et 1962-1963, la Belgique se compose de quatre zones linguistiques, trois unilingues et une bilingue²⁷.

Il est également intéressant de noter que le sentiment provincial des Belges et la composition provinciale du pays étaient très clairement présents. Il n'y avait absolument aucune opposition entre une "Flandre" et une "Wallonie" au moment de l'indépendance de la Belgique. Le Limbourg, le Brabant et Anvers n'étaient en aucun cas "flamands". Les Liégeois ne se sentaient pas "wallingants", compte tenu de l'indépendance dont ils jouissent depuis des siècles. Il en va de même pour les Luxembourgeois. Il est donc historiquement incorrect d'affirmer que la Belgique était un mariage entre la "Flandre" et la "Wallonie".

²⁷ X. MABILLE, Histoire politique de la Belgique, CRISP, Bruxelles, 1997, p. 331.

La "Flandre" et la "Wallonie" sont donc des inventions politiques récentes. Le séparatisme national "flamand" ainsi que le fédéralisme linguistique sont des produits d'importation allemands, donc d'une puissance qui a conquis la Belgique à deux reprises, assassiné des milliers de Belges et détruit notre économie. À cet égard, il existe un continuum entre le VNV d'avant-guerre et la VU d'après-guerre, puis le VB et la N-VA.

Toute cette agitation politico-communautaire a conduit à une bipolarisation de la société belge, ce qui a eu pour conséquence que de nombreux conflits ont été perçus de manière quasi-automatique à travers le prisme communautaire. Ainsi, dans les années 1950-60, l'expression "politique du gaufrier" est apparue chez les flamingants, car les investissements dans le nord ou le sud de la Belgique devaient toujours être compensés par des investissements similaires dans l'autre partie du pays. Ce mode de pensée bipolaire n'existait pas auparavant. Si l'on avait regardé les choses avec des lunettes provinciales, on aurait perçu la société belge d'une manière complètement différente...

Il y a certainement eu des crises majeures dans la Belgique unitaire qui étaient ostensiblement communautaires, comme la question royale, la loi unique et la scission de

l'université de Louvain. Mais ces crises ont été principalement récupérées par les régionalistes. En fait, il ne s'agissait pas de crises communautaires, mais sociologiques (ville contre campagne, comme la question royale et la loi unique), sociales (travailleurs contre capitalistes) et idéologiques (catholiques contre socialistes et libéraux, comme la lutte scolaire). Même la scission de l'université de Louvain, comme nous l'avons déjà mentionné, était initialement un soulèvement des jeunes contre le pouvoir établi, qui était à l'époque composé principalement de francophones.

Il y a peu de chances que de telles crises communautaires majeures se produisent aujourd'hui, car la Belgique a énormément changé au cours des dernières décennies. Premièrement, il y a l'immigration. Une grande partie de la population belge a des racines étrangères. Et ces étrangers, dont beaucoup sont entre-temps devenus belges et ont obtenu le droit de vote, ne s'intéressent absolument pas à la lutte linguistique belge. Il y a aussi l'internationalisation et, en premier lieu, l'influence de l'Union européenne, qui a placé la Belgique dans un cadre européen beaucoup plus large. Et enfin, il y a la mondialisation, qui a fait prendre conscience aux Belges qu'ils vivent dans un petit pays, entre autres parce que leurs patrons dans le secteur professionnel ne sont plus belges, parce qu'Internet a

grandement facilité la communication mondiale et parce que les Belges voyagent beaucoup. Psychologiquement parlant, la Belgique est en effet devenue beaucoup plus petite au cours des dernières décennies. Il est donc devenu encore plus absurde de diviser davantage un si petit pays.

Par ailleurs, le fédéralisme linguistique et les scissions n'ont pas libéré la Belgique des problèmes politico-communautaires. Au contraire, il n'y en a jamais eu autant²⁸! Il est important de souligner qu'il s'agit de conflits entre les politiciens, les partis et les niveaux de gouvernement, mais non entre les Belges eux-mêmes.

Aujourd'hui, les entités fédérées belges sont maintenues en vie par beaucoup d'argent et de couverture médiatique. Cependant, elles restent des créations participatives qui, malgré tout l'endoctrinement, sont relativement peu acceptées par la population. De plus, au lieu de suivre la voie salutaire d'une provincialisation harmonieuse, la participative a opté, depuis 1969, pour le fédéralisme linguistique, avec des conséquences désastreuses pour la stabilité de la politique belge (voir ci-dessous).

Maintenant, après six réformes de l'Etat qui ont largement scindé la Belgique et l'ont rendue extrêmement complexe,

²⁸ Une raison à cela, comme nous le verrons plus loin, est que le fédéralisme lui-même génère des problèmes politico-communautaires.

il n'y a (presque ?) plus de majorité des deux tiers pour une septième réforme de l'Etat et donc de nouvelles scissions. Le conflit politico-communautaire semble donc gelé. Mais pour combien de temps ? Seul l'avenir nous le dira. Dans l'esprit des Pays-Bas bourguignons, ainsi que des révolutions belges de 1789 et 1830, il est clair que le retour à une Belgique unitaire avec une décentralisation provinciale ne serait, historiquement parlant, pas une erreur du tout.

L'espoir réside dans la nouvelle vague pro-belge, qui monte surtout depuis la crise du Covid de 2020-2021, la solidarité intra-belge après les inondations dans les Ardennes belges de juillet 2021, les bonnes performances sportives de l'équipe nationale de football, les Diables rouges, depuis 2012 ainsi que celles des athlètes belges aux Jeux olympiques de Tokyo en juillet-août 2021²⁹.

²⁹ En 2020, Gerolf Annemans, figure de proue du VB, a parlé de façon dénigrante de "néo-belgicisme".

II. LES CAUSES DES PROBLÈMES POLITICO-COMMUNAUTAIRES ET LEURS SOLUTIONS

Dans cette deuxième partie du livre, je passerai en revue les causes des problèmes politico-communautaires que la Belgique connaît depuis la fin du 19^{ième} siècle. Je mentionne ces problèmes de cette manière parce qu'ils sont à la fois de nature politique et communautaire. Les politiciens les ont inventés et les maintiennent. Ils sont également communautaires car ils opposent essentiellement une communauté linguistique à une autre ou, du moins, provoquent des divisions entre les dirigeants politiques de ces communautés³⁰.

Ensuite, je propose des solutions pour chaque problème.

Ce livre ne vise pas à être exhaustif, mais à tracer un cadre général du problème, à en identifier les causes et à proposer des solutions globales.

³⁰ Même si le concept de "communauté" en soi n'est pas totalement analogue aux "communautés" établies par la réforme de l'État de 1970, qui ont vu leurs pouvoirs considérablement accrus par les réformes successives de l'État.

II.A. Le problème de base : le nationalisme linguistique

II.A.1. Problème

Le nationalisme linguistique est l'une des causes des problèmes politico-communautaires que connaît la Belgique. Il s'agit d'une sorte de "maladie endémique" qui caractérise et parfois même paralyse la politique belge depuis environ un siècle. **Le nationalisme linguistique trouve principalement son origine dans des problèmes imaginaires, des exagérations et des mensonges.**

Toutefois, cette cause du fédéralisme linguistique ne peut exister sans un **point de départ**, à savoir les différences linguistiques en Belgique et, plus précisément, la frontière entre les groupes linguistiques germaniques et romans qui traverse la Belgique d'ouest en est et que l'on appelle généralement la *frontière linguistique*. Cela ne signifie pas que cette frontière constitue en soi l'un des problèmes politico-communautaires. Comme indiqué précédemment, la Belgique est bilingue depuis environ 2.000 ans et il n'y a jamais eu de réels problèmes entre les habitants en raison des différences linguistiques. Toutefois, depuis la fin du 19^{ième} siècle, la langue a commencé à jouer un rôle politique important, parfois jusqu'à l'absurde, comme l'a montré la crise BHV au début du 21^{ième} siècle. Cette crise

politique a même failli entraîner l'effondrement financier de la Belgique en novembre 2011. Petite anecdote d'une conséquence absurde de ce nationalisme linguistique: même le sel de déneigement est en quelque sorte scindé en Belgique. Les critères pour sa composition diffèrent en effet selon les régions...

La première cause des problèmes politico-communautaires est le nationalisme dit "flamand", qui devrait plutôt être appelé nationalisme flamingant ³¹ . Ce nationalisme s'enracine, en quelque sorte, dans la diversité linguistique de la Belgique. Il s'agissait au départ un simple mouvement culturel néerlandophone, qui n'est devenu nationaliste et antibelge, et encore pour une petite partie, que pendant la première guerre mondiale. On doit parler de flamingant est non de flamand puisque la véritable Flandre comprend le territoire de l'ancien comté de Flandre, qui correspond aujourd'hui à une région internationale qui s'étend du nord-ouest de la France (la région des Hauts-de-France avec principalement les départements du Nord et du Pas-de-Calais, également appelée Flandre française) au sud-ouest des Pays-Bas (la province de Zélande avec principalement la région de la Flandre zélandaise). Aussi étrange que cela puisse paraître au vu de l'expansionnisme intra-belge des flamingants, ceux-ci ne revendiquent pas

³¹ Ci-après également dénommé nationalisme "flamand" (avec des guillemets).

ces régions et les délaissent même complètement. Cependant, il y a beaucoup de travail à faire en Flandre française pour protéger la langue néerlandaise...

En tout cas, pour un certain nombre de personnes originaires du Brabant, d'Anvers et du Limbourg, le flamingantisme est ressenti comme une **forme de colonialisme**, tant sur le plan territorial qu'idéologique. Certains flamingants disent que dans l'histoire, les termes peuvent avoir un sens différent. Cela est correct en soi, mais il est également caractéristique de l'histoire que des changements puissent être annulés, par exemple parce qu'ils ne sont pas acceptés et sont ressentis comme erronés, en particulier lorsqu'ils ont une orientation idéologique.

La tendance à appeler à tort le nord de la Belgique "Flandre" ³²et le sud "Wallonie" remonte à la fin du 19^{ième} siècle et ce n'est qu'à la fin du 20^{ième} siècle, après les premières réformes de l'État et l'influence des médias (notamment la VRT et VTM au nord et la RTBF et RTL au

³² Selon l'historien et membre de la N-VA Paul De Ridder, le terme "Flandre" pour l'ensemble de la Belgique du Nord provient d'un malentendu français car pour un Français, tous les habitants de la Belgique qui parlent le néerlandais seraient "des Flamingants" (post sur Facebook du 14 juillet 2021). Le fait que (le comté de) Flandre ait fait partie pendant des siècles du royaume de France et non du reste de la Belgique, qui faisait partie du Saint Empire romain germanique, ne sera pas une surprise.

sud), que cette tendance s'est renforcée. Cependant, cette division terminologique est encore loin d'être acceptée par tous les Belges, surtout dans les provinces à forte identité comme la Flandre occidentale, le Limbourg, Liège et le Luxembourg.

Le mouvement néerlandophone et encore pro-belge à l'époque a vu le jour en 1840, dix ans après l'indépendance de la Belgique, lorsque Hendrik Conscience a publié son livre "*De Leeuw van Vlaanderen*" (Le Lion des Flandres). Ce livre a été publié sous le règne et à l'initiative du premier roi des Belges, Léopold 1er. Au départ, le mouvement néerlandophone n'était pas dirigé contre la Belgique. Au contraire, il était destiné à glorifier le jeune royaume belge en démontrant son origine germanique et en montrant en quoi elle différait de son voisin du sud, la France.

À la fin du 19^{ième} et au début du 20^{ième} siècle, le mouvement néerlandophone ou flamingant a pu obtenir des réformes législatives visant à reconnaître la langue néerlandaise dans l'administration, l'armée, la justice et l'enseignement.

Le mouvement wallingant et francophone, né à Gand en Flandre orientale dans les années 1880 comme une

réaction contre les exigences flamingantes, a radicalisé le flamingantisme car il s'opposait aux lois linguistiques³³.

Toutefois, paradoxalement, ce mouvement était principalement composé de Belges du Nord et beaucoup moins de Belges du Sud. Il ne faut pas non plus oublier que les Belges du Nord, plus nombreux que les Belges du Sud, ont toujours été majoritaires au parlement national depuis 1831 en raison du système électoral proportionnel (qu'il soit basé sur le vote censitaire ou non). **Il n'a donc jamais été question d'oppression des Belges du Nord par les Belges du Sud.** Il y avait tout au plus une oppression des travailleurs et de la classe moyenne inférieure par la classe dirigeante.

La radicalisation du mouvement néerlandophone s'est produit lors de l'occupation allemande de la Belgique en 1914. Dans le cadre de sa "Flamenpolitik", l'occupant allemand a décidé de diviser administrativement la Belgique en une "Flandre", c'est-à-dire la partie nord de la Belgique, et une "Wallonie", c'est-à-dire la partie sud du pays. En décembre 1917, un petit groupe d'extrémistes

³³ Il est cependant faux de prétendre que les flamingants ont demandé de rendre toute la Belgique bilingue. C'est un mythe que les wallingants ont répandu plus tard.

flamingants a même proclamé l'autonomie de la "Flandre", à l'instigation de l'occupant allemand.

C'est donc depuis la première guerre mondiale, et non avant, qu'une partie du mouvement néerlandophone est devenu nationaliste et séparatiste. Cette tendance persiste encore aujourd'hui. Cela s'est également confirmé dans les années trente du vingtième siècle lorsque le parti séparatiste VNV (Vlaams-Nationaal Verbond) a émergé sur base d'un fort discours anti-belge et s'est résolument rangé, pendant la seconde guerre mondiale, du côté de l'occupant allemand et donc du régime nazi.

Cette double collaboration des nationalistes "flamingants" pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale a profondément influencé le nationalisme flamand. La "*Flamenpolitik*" menée par les forces d'occupation allemandes depuis 1914 a transformé une partie du mouvement flamingant en un mouvement séparatiste. Ce nationalisme "flamand" anti-belge a poursuivi la sécession de la partie néerlandophone de la Belgique, et continue de le faire. Il ne doit pas être confondu avec le flamingantisme du 19^{ième} et du début du 20^{ième} siècle, qui était un mouvement linguistique et culturel modéré, visant à obtenir l'égalité de traitement

des cultures néerlandophone et francophone en Belgique³⁴.

Les nationalistes "flamingants" ont donc collaboré en masse avec le régime meurtrier et même génocidaire des

³⁴ Pour une excellente synthèse, voir L. WILS, *Onverfranst, Onverduist ? Flamenpolitik, activisme, mouvement de façade*, Kalmthout, 2014, *passim*. Il existe un large consensus sur l'origine du Mouvement flamand en tant que mouvement ultra-patriotique. M. Reynebeau estime que le Mouvement flamand n'a jamais pu naître avant 1830 et ne peut avoir de sens que s'il se situe dans le cadre de l'Etat belge. "Elle a œuvré ouvertement pour le renforcement de la nationalité belge et donc pour la survie de la composante flamande. Cette "survie" doit être prise au pied de la lettre. Le Mouvement flamand se sentait menacé par la France en particulier et par un éventuel annexionnisme français....." M. REYNEBEAU, M., *Het klauwen van de Leeuw, De Vlaamse identiteit van de 12de tot de 21ste eeuw*, Leuven, 1995, p. 121 ; L. VOS écrit : "Un effet secondaire logique de la révolution belge de 1830 était que la nouvelle nation voulait aussi se manifester dans la sphère culturelle. Certains nationalistes culturels belges considéraient la langue vernaculaire flamande comme un aspect spécifique de cette culture belge et souhaitaient donc promouvoir l'utilisation de cette langue. Ils sont à la base du Mouvement flamand, qui était donc initialement ancré dans le patriotisme belge. Peu à peu, le mouvement flamand a gagné en importance et est devenu un mouvement indépendant, et vers 1890, il [le mouvement flamand] s'est élargi et a pris la forme d'un sous-nationalisme belgo-flamand", voir la contribution "De la Belgique à la Flandre" par gec. auteur in K. DEPREEZ, L. VOS, *Nationalisme in België, identiteiten in beweging (1780-2000)*, Leuven, 1999, p. 91ff ; voir aussi WILS, L. *Van Clovis tot Di Rupo*, Antwerp, 2005, p. 139-148 ; p. 153-179 ; p. 185-188. J. Stengers parle d'"un patriotisme (...) affirmé par tous [les flamingants] et avec vivacité ...". *égal chez les catholiques et chez les anticléricaux. Ils se targuent tous d'être les meilleurs parmi les Belges : ceux qui, par l'originalité de leur culture se démarquent le mieux de la France et constituent le rempart le plus solide contre la contagion française*", J. STENGERS, E. GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, Tome II, *Le Grand siècle de la nationalité belge*, Bruxelles, 2002, p. 71.

nazis. Leur haine de la Belgique est si grande que certains étaient même prêts à échanger leur langue contre l'allemand. Selon l'historien **Bruno De Wever**, c'est parce que la collaboration y "a des racines plus profondes dans la société, le nationalisme flamand étant ancré dans le mouvement flamand."³⁵ "Au début de la guerre, en mai 1940, Staf De Clercq, le dirigeant du Vlaams-Nationaal Verbond (VNV), a déclaré que l'ennemi n'était pas l'Allemagne, mais la Belgique. "Dans notre combat contre la Belgique, nous avons dû parler de frontières. Nous avons dû définir ces frontières et nous battre pour elles. **D'ailleurs, la Belgique était notre ennemi. L'Allemagne n'est pas notre ennemi.** Nous avons foi dans le Führer."³⁶ Bruno De Wever a également déclaré : "**L'héritage de la collaboration est plus fort que celui de la résistance. La résistance belge et communiste, en grande partie francophone, ne trouve aucun point de contact dans la Flandre d'après-guerre, et la récupération de la collaboration par un "courant de fond" droitiste et flamingant fait le reste**³⁷".

³⁵ Bruno DE WEVER, Historia, Belgique 40-45 (Cegesoma), Knack, 7 mai 2015, p. 77.

³⁶ K. VAN ISACKER, Mijn land in de kering, De Nederlandsche Boekhandel, Kapellen, 1983, p. 119.

³⁷ Bruno DE WEVER, Historia, Belgique 40-45 (Cegesoma), Knack, 7 mai 2015, p. 9.

Selon Thierry Fiorilli, vice-rédacteur en chef du Vif/L'Express :

*“En Belgique, on n’a pas fini de parler de la Seconde Guerre mondiale, **qui a accéléré, nourri et aggravé la division communautaire et linguistique.**”³⁸ »*

La deuxième guerre mondiale a donc été un catalyseur de l’idéologie séparatiste politico-communautaire, qui après la guerre a pris la forme d’une action politique flamingante tantôt démocratique tantôt non démocratique, menée par la Volksunie et plus tard par le Vlaams Blok/Belang, le VMO (Vlaamse Militanten Orde), le TAK (Taal Aktie Komitee), le VVB (Vlaamse Volksbeweging), l’OVV (Overlegcentrum Vlaamse Verenigingen) et la N-VA³⁹.

Après la deuxième guerre mondiale, d’anciens collaborateurs et leurs descendants se trouvaient notamment à la base de la Volksunie (VU) fondée en 1954. Hugo Schiltz, ancien membre du parlement et ex-président de la Volksunie, était également un jeune collaborateur pendant la Deuxième Guerre mondiale. De plus, depuis le 19^e siècle, sa famille était active dans la politique flamingante, celle-ci étant devenue partiellement

³⁸ En 40-45, La Belgique en guerre, *Le Vif/L'Express*, 8 mai 2015

³⁹ L’énumération n’est pas limitative.

séparatiste à partir de l'occupation allemande durant la Première Guerre mondiale. Wikipedia décrit Schiltz ainsi (traduction) :

*« Schiltz est issu d'une famille ayant une longue tradition politique. Ainsi, ses arrière-grands-parents étaient membres du **Meetingpartij**⁴⁰, son grand-oncle tête de liste des **Daensisten**⁴¹ et son grand-père actif dans le « **Front flamand** »⁴². Lui-même a grandi dans une famille bourgeoise catholique flamande, **qui a collaboré avec l'occupant allemand**. Un frère et un de ses neveux ont servi dans l'armée d'occupation et ont combattu au Front de l'est. Durant la Deuxième Guerre mondiale Schiltz était membre de la section des garçons des **Dietsche Blauwvoetvendels**⁴³ de la Jeunesse Nationale Socialiste flamande⁴⁴, et pour une raison inconnue, après la guerre, à dix-sept ans, il a été **incarcéré pendant quelques mois**. Dans le premier volume de la biographie de Schiltz, le biographe Huybrechts dépeint la maturité de Schiltz qui, sous l'influence de la famille, passait d'un idéalisme*

⁴⁰ Parti principalement anversoïse, catholique, flamingant et antimilitariste fondé en 1862.

⁴¹ Mouvement flamingant et socio-chrétien qui a vu le jour à la fin du 19^{ème} siècle

⁴² Parti nationaliste flamingant créé en 1919

⁴³ Section des garçons de la Jeunesse national-socialiste Flandre

⁴⁴ « mouvement unificateur » créé en 1940 regroupant tous les mouvements de jeunesse du « Nouvel Ordre »

flamingant et grand-néerlandais⁴⁵ vers un attachement pur à l'Ordre Nouveau. »

Par ailleurs, selon des recherches historiques récentes, il semble que la répression des collaborateurs néerlandophones a été plus modérée que celle des collaborateurs francophones. A ce propos, on peut lire sur le site internet Apache (traduction)⁴⁶ :

*“Presque septante ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, la répression reste un épisode extrêmement controversé dans l’histoire de la patrie. En 1991, Luc Huyse perçait le mythe que la répression était une mesure de rétorsion anti-flamande. En 2011, l’historien Koen Aerts démontrait que la répression avait bel et bien des limites et une fin. **Maintenant, il avance le point de vue selon lequel les collaborateurs flamands ont été punis bien moins sévèrement que les francophones. Il est temps d’écrire une histoire sociale de la répression.** »*

Cette punition moindre explique probablement pourquoi il était plus facile pour le mouvement ‘flamand’ de percer

⁴⁵ La volonté d’unir la Belgique néerlandophone et les Pays-Bas

⁴⁶ <https://www.apache.be/2014/03/24/waarom-werden-vlaamse-collaborateurs-milder-gestraft/>

après la Deuxième Guerre mondiale et explique également son efficacité politique.

A la fin des années 1970, certains nationalistes flamingants dissidents ont fondé le 'Vlaams Blok', parti d'extrême droite, qui, après une condamnation pour racisme en 2004, a été rebaptisé en « Vlaams Belang ». La Volksunie s'est scindée en 2001. Une partie des membres a fondé la N-VA, dont l'article 1^{er} des statuts stipulait et stipule toujours que le but du parti est la séparation de la Belgique⁴⁷. Depuis les élections fédérales de 2007, ce parti a connu un succès électoral relativement important au nord du pays, mais sans jamais atteindre la majorité des voix, même pas en combinaison avec le VB.

Par la suite, de nombreux membres du Vlaams Belang, parti de la droite radicale, sont passés à la N-VA, principalement par opportunisme, comme les nationalistes flamingants bien connus Karim Van Overmeire et Jan

⁴⁷ On lit sous « but et base » dans les statuts du parti (A. 1.1.): *“La Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA) est un parti politique qui veut construire en Flandre un nationalisme humanitaire pour le 21^{ème} siècle. Etant le seul parti non-lié, affranchi de tous les groupes de pression, de toute pilarisation ou pouvoirs financiers, la Nieuw-Vlaamse Alliantie défend l'intérêt général flamand. Dans son aspiration à une meilleure gouvernance et plus de démocratie, la **Nieuw-Vlaamse Alliantie opte logiquement pour la république indépendante flamande**, Etat Membre d'une Union européenne démocratique”, voir Nieuw-Vlaamse Alliantie, Statuten, version coordonnée du 09.11.2013, p. 2.*

Jambon. Après tout, la N-VA avait dépassé les résultats électoraux du "Vlaams Belang". Lors des élections législatives de 2019, le VB est redevenu plus fort que la N-VA. Mais les deux partis sont restés clairement des vases communicants et ont obtenu près de 50% des voix dans le nord de la Belgique. **Nulle part ailleurs en Europe l'extrême droite n'est aussi forte...**

Même si la N-VA et le "Vlaams Belang" n'ont pas approuvé une seule réforme de l'État (anti-belge) et même si le "Vlaams Belang" n'a jamais fait partie d'un gouvernement, il ne faut pas sous-estimer l'influence de ces partis sur la division actuelle de la Belgique. Après tout, leurs excellents résultats électoraux ont créé une pression nationaliste constante sur les partis traditionnels divisés sur base de la langue visant à scinder de plus en plus de compétences nationales. **D'une certaine manière, le parti flamingant le plus radical, le VB, est le parti qui réussit le mieux en Belgique : en effet, il laisse les partis traditionnels appliquer son programme séparatiste !**

Mais récemment, c'est surtout la N-VA, un peu plus modérée, qui est devenue le porte-drapeau du nationalisme flamingant en Belgique, compte tenu de ses résultats électoraux exceptionnels depuis les élections fédérales de 2007, 2010 et 2014.

La N-VA, en tant que parti nationaliste "flamand", est un héritier de la collaboration pendant les deux guerres mondiales. Comme mentionné, le parti compte dans ses rangs des membres d'extrême droite. Ces derniers étaient autrefois souvent membres du Vlaams Blok/Belang - un parti qui, comme mentionné, a été condamné pour racisme par la Cour d'appel de Gand en 2004⁴⁸. En outre, de nombreux membres de la N-VA sont issus de familles qui ont collaboré avec l'occupant et ne se sont jamais ouvertement distanciés de ces actions, pourvu qu'ils les mentionnent.

Qui est d'ailleurs mieux placé que l'historien et le président actuel de la N-VA, **Bart De Wever**, pour faire le lien entre la N-VA et les collaborateurs de la deuxième guerre mondiale ? De Wever a notamment déclaré en 1997 (*in tempore non suspecto*, c'est-à-dire avant la création de la N-VA):

« Avec le fédéralisme, la demande d'amnistie figurait tout en haut du programme de la Volksunie. Une recherche concernant la province du Limbourg et l'arrondissement anversoïse a démontré que jusqu'aux élections de 1965, plus que la moitié des représentants de la Volksunie à la Chambre étaient issus de familles qui, d'une façon ou d'une autre, ont eu affaire à la répression. Sans aucun doute, la

⁴⁸ Cette décision a été confirmée en cassation la même année (9 novembre 2004).

Volksunie était donc un parti, soutenu par les « noirs » et la demande d'amnistie figurait tout en haut de la liste d'exigences parmi ses adeptes. »⁴⁹

Lorsque la N-VA a été fondée en 2001, le tout premier slogan était: « *poursuivant les 45 années de succès du travail de la Volksunie* »⁵⁰.

Donc, en 2001, un parti a été fondé, la N-VA, qui a succédé à un autre parti, la Volksunie, celui-ci étant composé, selon Bart De Wever, d'anciens collaborateurs nazis. La N-VA n'a d'ailleurs jamais renoncé à son passé.

En mai 2015, De Wever aurait déclaré que le nazisme était 'criminellement' fautif, mais jamais il n'a considéré la collaboration comme criminelle et il n'a pas condamné les collaborateurs. Répondant à la question de savoir ce qui était spécifiquement fautif à la collaboration, il s'est limité à dire que celle-ci a réfréné la lutte flamingante. La collaboration était donc une **erreur stratégique**, selon De Wever. Cela va de soi, puisque les nazis ont perdu la guerre... Qui plus est, De Wever ne peut faire autrement

⁴⁹ Bart DE WEVER, *Het Vlaams-nationalisme na de Tweede Wereldoorlog. Verrijzenis of herrijzenis?* in: *Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis (BEG)*, n°. 3, 1997, p. 285

⁵⁰ <https://web-beta.archive.org/web/20020529005708/www.n-va.be>

que de considérer le nazisme comme un crime. Sinon, il pourrait être accusé de négationnisme.

L'influent journaliste nationaliste 'flamand' Mark Grammens (décédé en 2017) le formulait ainsi lors d'une cérémonie d'hommage à Anvers, le 27 novembre 2013 : **« *La collaboration des nationalistes flamands avec les ennemis étrangers de l'Etat belge n'est pas une faute, mais la chose la plus naturelle et évidente du monde. Si les nationalistes flamands ne collaboraient pas avec les ennemis de la Belgique, ils manqueraient à leur devoir.* »** Notamment Jan Peumans (N-VA), l'ancien président du parlement 'flamand', et l'ancien 'ministre-président' 'flamand' Geert Bourgeois étaient présents à cet hommage (communiqué de presse de l'OVV). Il n'y a eu aucune remarque critique.

L'éminent historien **Lode Wils**, spécialisé dans le mouvement flamingant, considère que la N-VA est l'héritière de la collaboration puisqu'il s'agit d'un parti nationaliste flamingant qui a succédé à la Volksunie, celle-ci ayant succédé à son tour au VNV. Ainsi, le 8 décembre 2012, Wils a déclaré dans *De Standaard* que **« le nationalisme flamand reste un produit de la collaboration »**.

Marnix Beyen, chargé de cours en sciences politiques à l'Université d'Anvers, a partagé cette opinion. Dans un article paru en avril 2011 dans le *Historisch Nieuwsblad* à l'occasion de ses recherches scientifiques relatives à la N-VA, il s'est exprimé ainsi :

« La N-VA est issue de la Volksunie nationaliste flamande. [...] Il y a des similitudes avec le Vlaams Belang, qui a également été fondée par d'anciens membres de la Volksunie. [...] Les partis sont issus de la même sous-culture nationaliste. [...] La majeure partie des cadres du parti N-VA a le même arbre généalogique qui remonte à la collaboration flamande. [...] De Wever ne reniera jamais le passé afin de ne pas s'aliéner de certains groupes. »

Le passé collaborationniste des flamingants et celui du parti séparatiste N-VA sont des faits historiques, qui ont également été soulignés par d'autres personnes de la N-VA.

Même Hugo Schiltz a déclaré dans une interview télévisée peu avant sa mort - il est décédé en 2006 ⁻⁵¹qu'il avait peur de la N-VA parce qu'il connaissait le milieu d'origine de ce parti.

51

Le grand-père du président de la N-VA, Bart De Wever, était également un collaborateur, selon Wikipedia. On peut y lire sous le nom de Bart De Wever (traduction):

"Bart De Wever vient d'une famille nationaliste flamande. Son grand-père était membre du parti nationaliste flamand VNV. En tant qu'élève de l'enseignement secondaire, il a fréquenté le collège Onze-Lieve-Vrouw-van-Lourdes à Edegem et a été membre de la Ligue nationale de la jeunesse flamande (VNJ), où son père occupait un poste de direction. De Wever a d'abord étudié le droit à l'université d'Anvers, mais a abandonné ses études pour étudier l'histoire à l'université de Louvain. En tant qu'étudiant, Bart De Wever était membre de l'Union des étudiants libéraux flamingants (LVSV), de la KVHV d'Anvers et de la KVHV de Louvain, et il est un ancien rédacteur de Tegenstroom et Ons Leven. Pendant un certain temps, il a été affilié à la K.U.Leuven en tant que chercheur, où il a collaboré à la Nouvelle Encyclopédie du Mouvement flamand. Il a également rédigé une contribution sur le personnage politique controversé Joris Van Severen pour l'annuaire de la Fondation Joris Van Severen, publié en 2001. À la K.U.Leuven, il avait commencé à travailler sur une dissertation sur la formation des partis nationaux flamingants après la guerre, lorsqu'il a décidé de se consacrer pleinement à la politique."

Le 19 mai 2007, Bart De Wever, alors président de la N-VA, a déclaré lors d'une conférence du parti : "*Le flux d'argent de la Flandre vers la Wallonie est comme une **transfusion sanguine permanente**. Et cela pour un patient qui a la gentillesse de nous presser les artères. Nous en avons assez*"⁵². En 2010, le président de la N-VA a déclaré dans un article sensationnel de l'hebdomadaire *P-Magazine* que la Belgique *était "l'État le plus défaillant du monde"*⁵³. La même année, dans le magazine allemand *Der Spiegel*, il a comparé les "Wallons" à des **junkies accros à "l'argent flamand"**⁵⁴. En 2012, la même personne a déclaré **qu'elle écarterait, si nécessaire, la Constitution belge pour instaurer le confédéralisme**⁵⁵. Le 10 juillet 2021, il a répété cette déclaration dans le *Krant van West-Vlaanderen*, alors qu'il avait déclaré un peu avant **qu'en 2024, lui et le PS veulent diviser la Belgique "de manière ordonnée"**. C'est la même terminologie que celle utilisée par Gerolf

⁵² De Standaard, 22 décembre 2007

⁵³ P-Magazine, janvier 2010

⁵⁴ Littéralement : "*Nous offrons la solidarité, y compris la solidarité financière. Toutefois, si nous devons transférer de l'argent vers la Wallonie, alors seulement dans des conditions normales. L'argent ne doit pas être une perfusion, comme le sec pour le junkie.*" , "Belgique - *Europas kranker Mann*", *Der Spiegel*, 13.12.10, pp. 108-110. Le président a utilisé l'image d'un "homme malade" et a qualifié la Belgique (une fois de plus) d'"État défaillant".

⁵⁵ VRT, Radio 1, 12 mars 2012 (<http://www.deredactie.be/cm/1.1243261?view=popupPlayer>), cf. "Bart De Wever veut ignorer la constitution pour le confédéralisme", *Knack*, 3.03.12

Annemans du VB dans son livre⁵⁶. Mettre de côté la Constitution belge est, bien entendu, une pratique⁵⁷ anticonstitutionnelle.

En mai 2007, à l'instigation de l'ancien bourgmestre d'Anvers Patrick Janssens, le conseil communal a suggéré que des excuses soient présentées pour l'implication excessive de l'administration communale dans la persécution des Juifs. M. De Wever ne trouvait pas que cela soit nécessaire. Il a qualifié les excuses de "gratuites"⁵⁸.

Dans l'hebdomadaire *Humo* du 15 décembre 2009, Jan Peumans, alors président du parlement "flamand", a qualifié la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale de "*crapule de la rue*" (sic). En 2010, il les a traités de "*meurtriers*" et de "*lâches*" dans *Het Laatste Nieuws*.

En octobre 2014, le ministre de l'Intérieur de la N-VA Jambon a estimé que les collaborateurs "avaient *leurs*

⁵⁶ G. ANNEMANS et S. UTSI, *La partition ordonnée de la Belgique*, 2010

⁵⁷ Art. 187 Belg. GW dit : "*La Constitution ne peut être suspendue ni en totalité ni en partie*".

⁵⁸ De Standaard, 29 octobre 2007

raisons". Cette déclaration a notamment suscité l'inquiétude des associations juives ⁵⁹.

Le même mois, le secrétaire d'Etat de la N-VA Theo Francken a prononcé un discours lors de la fête d'anniversaire du collaborateur condamné du VNV, Bob Maes. Le ministre Ben Weyts et le député 'flamand' Karl Vanlouwe étaient également présents⁶⁰.

Dans un article paru dans De Standaard en 2008, **Eric Defoort** (aujourd'hui membre de la N-VA), alors président du VVB (Mouvement populaire "flamand"), s'est vu rappeler cette collaboration par l'éminent historien Lode Wils, qui fait également autorité dans le domaine du mouvement "flamand". Defoort a alors protesté : *"Pourquoi revenir sur quelque chose qui s'est passé dans la première moitié du siècle dernier ?* Ce à quoi son adversaire a répondu : ***"Parce que la moitié des membres du Vlaamse Volksbeweging sont des héritiers de la collaboration ou appartiennent à une famille qui aurait été touchée par la***

⁵⁹ *Jewish News*, 14 octobre 2014. Le 13 octobre 2014, Jambon avait déclaré dans *La Libre Belgique* que cette collaboration **était "une erreur", mais avait ajouté que "le Mouvement flamand était isolé depuis des décennies". Les gens qui ont collaboré avec les Allemands avaient leurs raisons. Je n'ai pas vécu à cette époque.** "

⁶⁰ *"Bob est un nationaliste flamand très méritant, un idéaliste et un démocrate convaincu"*, a déclaré Weyts (*Knack*, 14 octobre 2014).

répression". Defoort a répondu : "**Beaucoup plus que la moitié !**". Defoort ne l'a pas contredit par la suite⁶¹.

En janvier 2020, le parlement "flamand", alors dirigé par Liesbeth Homans (N-VA), qui avait déjà qualifié le drapeau belge de "chiffon" lors d'une séance photo sur la place des Martyrs à Bruxelles le 2 juillet 2019, a publié une brochure glorifiant les collaborateurs nazis et flamingants August Borms et Staf De Clercq comme des figures importantes de la soi-disant "nation flamande". De Clercq est mort pendant la guerre, mais Borms a été condamné à mort par un tribunal belge et exécuté après la guerre. Ces personnages douteux étaient censés faire partie du "canon flamand", un projet de prestige nationaliste pseudo-historique censé répertorier les personnages et les

⁶¹ De Standaard, 10 décembre 2012. Wils a ensuite également déclaré qu'après la guerre, les collaborateurs ont essayé de prendre le contrôle de l'ensemble du Mouvement flamand. "C'est *précisément ce qu'Elias* [le chef du VNV pendant la Seconde Guerre mondiale après la mort de son prédécesseur Staf de Clercq et également historien] *a écrit : ils ont été recrachés par la grande majorité de la population. Et donc, pour ces personnes, si elles voulaient se justifier auprès d'elles-mêmes et de leurs enfants, il n'y avait pas d'autre solution que de faire disparaître la Belgique. S'ils réussissent, ils seront les libérateurs de la patrie flamande. Au lieu des traîtres de la patrie Belgique. C'est pourquoi le contraste entre la Flandre et la Belgique est maintenu jusqu'à ce jour.* De Standaard, 8 décembre 2012. Pour la réponse de Defoort, voir De Standaard du 10 décembre 2012. Pour la vision citée d'Elias, H.J. ELIAS, *Vijftientig jaar Vlaamse Beweging*, II, Antwerpen, 1970, p. 178.

événements importants de la partie nord de la Belgique et dont le contenu devait être diffusé dans les écoles et les médias.

La relation de la N-VA avec le passé de collaboration des nationalistes "flamingants" est donc, pour le moins, problématique.

Les déclarations grossières de certains élus de la N-VA ne font que renforcer cette opinion. L'ancien secrétaire d'État à l'immigration, Theo Francken, par exemple, a tenu un discours anti-immigration dur, qui ressemblait beaucoup à celui du "Vlaams" Belang, parti d'extrême droite.

En bref, on ne peut considérer la N-VA comme un parti normal. **La N-VA est un parti extrémiste et séparatiste, qui se moque de certains principes de la constitution belge, tels que l'égalité des Belges (article 10), la liberté d'usage des langues (article 30) ⁶² et l'existence même de la Belgique⁶³.** Le parti est même colonialiste dans la mesure

⁶² La N-VA, par exemple, soulève régulièrement des objections à l'encontre des rubriques en langue étrangère, alors que la Constitution garantit la liberté linguistique des individus

⁶³ Il ne s'agit pas d'une opinion, mais d'une simple observation. La division de la Belgique est la raison d'être statutaire de la N-VA. Comme l'a clairement exprimé l'ancien président du Parlement flamand, Jan Peumans (N-VA), en se référant aux statuts de son parti : "*Bien sûr, nous sommes des séparatistes. L'article 1 de nos statuts est clair, n'est-ce pas ? Nous voulons une Flandre indépendante. Point final.*" (apache.be)

où il considère tous les Belges néerlandophones comme flamands, ce qui est historiquement, voire sociologiquement faux.

En ce qui concerne les membres de famille, il y a l'exemple d'Emiel Bourgeois, le père de l'ancien "ministre-président" de la région "flamande" et de la communauté "flamande", Geert Bourgeois. Il est né le 10 octobre 1918 à Harelbeke, en Flandre occidentale. Il était professeur. Selon Wikipedia, après la Seconde Guerre mondiale, il a été accusé de collaboration et emprisonné pendant un certain temps. Ensuite, il aurait été réhabilité et nommé directeur de l'école primaire où il enseignait auparavant⁶⁴.

Un autre exemple est celui de Karlijn Deene, de la N-VA, qui a participé à une réunion d'anciens combattants du Front de l'Est en décembre 2016. Ce n'était bien sûr pas une coïncidence⁶⁵. Le 11 décembre 2016, Karlijn Deene, qui était aussi conseillère communale à Gand et conseillère du gouvernement « flamand », a publié le message suivant sur le réseau social Facebook : *"Toute dernière réunion du cercle d'amis Sneyssens. Avec mon grand-père. Moment trépidant où Oswald Van Ooteghem rend hommage aux*

⁶⁴ Wikipedia, Geert Bourgeois

⁶⁵ [Medewerkster N-VA aanwezig op feestje Oostfronters: "Dit is een privékwestie" | Binnenland | hln.be](#)

camarades tombés et décédés, et allume la bougie Yule pour eux."

Van Ooteghem était membre de la brigade paramilitaire du VNV (Vlaams Nationaal Verbond), un parti qui a collaboré avec les forces d'occupation allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale. Plus tard, il a combattu dans les rangs de la « Légion flamande » sur le front de l'Est. Il a ensuite repris son activité politique au sein de la Volksunie, le prédécesseur de la N-VA.

Il n'est guère surprenant que sa petite-fille soit devenue membre de la N-VA. Les "camarades" que ces personnes "honorait" sont ceux qui ont combattu sur le front de l'est contre l'Union soviétique et pour l'Allemagne nazie. Pour mémoire : l'agression fasciste contre l'URSS a coûté la vie à au moins 30 millions de Soviétiques. Le Cercle des Amis de Sneyssens est un club de nostalgiques du Troisième Reich, un cercle d'amis d'anciens combattants flamingants du front de l'Est. Ce groupe est comparable au « Sint-Maartensfonds ». En 2001, le ministre "flamand" des affaires "intérieures" **Johan Sauwens** (Volksunie) a dû démissionner suite à une polémique sur sa présence à une réunion de cette organisation.

Le 11 novembre 2020, un membre du parti Vlaams Belang, Carrera Neefs, en tenue allemande classique, a déposé des fleurs sur la tombe d'un combattant du front de l'Est. Elle a même dû quitter son parti pour cela, ce qui indique que les liens avec le passé sombre de la collaboration sont de moins en moins acceptés par l'opinion publique.

En 2004, j'ai pris une photo controversée d'une bannière d'un supporter des combattants du front de l'est au pèlerinage de l'Yser à Dixmude en province de Flandre occidentale. Certains membres du B.U.B., dont je faisais partie, ont perturbé ce Pèlerinage de l'Yser en prenant d'assaut la scène pendant la cérémonie avec des drapeaux belges et en criant "Vive la Belgique !" et "Belgique

unitaire !". Nous avons ensuite été mis en sécurité par la police.



Bannière à l'entrée du Pèlerinage du l'Yser à Dixmude en 2004 (Photo B.U.B.)

Le Pèlerinage de l'Yser était une grand-messe nationale flamingante qui avait lieu chaque année le dernier dimanche d'août et ce durant la période de 1920 à 2012. En raison de la baisse constante du nombre de visiteurs, l'événement a été déplacé au 11 novembre à partir de 2013 et a en fait connu une mort tranquille.

Son homologue encore plus radical, la Veillée de l'Yser à Steenstrate, également dans la province de Flandre occidentale, est également organisée à la fin du mois d'août à partir de 2003. En 2009, 6.000 visiteurs se sont rendus à cet événement séparatiste et fasciste, contre moins de 2.000 au pèlerinage de l'Yser. En 2021, cependant, seules 2.000 personnes sont venues au pèlerinage de l'Yser et en 2022 plus que 1.500. Il s'agit pourtant de la manifestation la plus importante du flamingantisme actuel ! Un signe des temps. **Le nationalisme "flamand" s'éteint.**

L'idéologie nationale 'flamande' trouve, comme nous l'avons vu plus haut, ses racines dans la collaboration nationale-'flamande' de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est donc pas du tout une coïncidence si plusieurs membres éminents du parti de la N-VA ou du VB ont un membre de leur famille qui a collaboré pendant la guerre. Il n'est pas non plus étonnant

que de nombreux Belges, y compris bien sûr de nombreux Belges francophones, aient une aversion pour les flamingants et même, par extension, pour les Belges néerlandophones et la langue néerlandaise. La propagande linguistiquement raciste et anti-belge actuelle des partis flamingants N-VA et VB renforce encore cette image négative. Cela explique aussi en partie pourquoi, en septembre 2021, on pouvait lire dans la presse que de moins en moins d'enfants du sud de la Belgique ('enfants wallons') choisissent le néerlandais comme langue d'enseignement. **D'une manière paradoxale, les flamingants rendent les néerlandophones et le néerlandais impopulaire auprès des Belges non néerlandophones.**

Comme déjà mentionné, le mouvement flamingant a poursuivi ses activités après la Seconde Guerre mondiale avec la Volksunie et a trouvé un partenaire dans le mouvement wallingant à partir des années 1945, qui était également un mouvement minoritaire et qui aspirait également à une forme de fédéralisme linguistique ou de sécession. Ces deux mouvements ont également infiltré les partis traditionnels, principalement le CVP et le PS. En raison de cette infiltration, tous les partis unitaires (chrétiens-démocrates, libéraux et socialistes) ont été

scindés entre 1968 et 1978⁶⁶. Ces forces nationalistes réclamaient des réformes de l'État et la scission partielle de la Belgique sur une base linguistique.

Par leur habile infiltration dans la politique et les affaires, ces régionalistes et séparatistes se sont progressivement hissés dans les centres de décision, remplaçant en partie l'ancienne classe belge unitariste.



Manifestation de flamingants à Bruxelles, Brabant, en 2009 (Photo HVDC)

⁶⁶ Le PSC-CVP en 1968, le PLP-PVV en 1972 et le PSB-BSP en 1978.

Il est important de noter que les flamingants et les wallingants malgré leur grand pouvoir ne constituent qu'une petite minorité de la population belge. D'après les sondages de ces dernières années, leur nombre n'augmente pas non plus, contrairement aux Belges qui veulent plus de Belgique. Le nombre de flamingants fluctue autour de 10% de la population néerlandophone. Il s'agit souvent de personnes dont les parents ou grands-parents ont été actifs dans la collaboration et/ou sont entrés en contact avec l'épuration après les guerres. Comme ces événements sont de plus en plus loin dans le passé, le nombre de flamingants radicaux diminue également de façon constante. Malgré leur petit nombre, les partis flamingants et wallingants ont néanmoins acquis un pouvoir considérable grâce à un accès excessif aux médias, un financement massif et la collaboration active ou passive de politiciens plutôt modérés mais opportunistes, qui ont vu dans le système fédéral la possibilité de s'enrichir ou qui, plus innocemment mais naïvement, ont réellement cru que le fédéralisme allait "sauver la Belgique". On reviendra plus tard sur ce fédéralisme.

Ainsi, les nationalismes « flamand » et « wallon » ont infiltré la politique traditionnelle. Le flamingantisme l'a fait via le parti frontiste, fondé en 1919, puis avec le VNV (années 1930) et la Volksunie (années 1950). Le

wallingantisme, dont Jules Destrée serait le parrain par sa lettre de 1912 au roi Albert 1er avec le contenu "*Sire, il n'y a pas de Belges*", a surtout cru par le congrès "wallon" de 1945 et le "Mouvement populaire wallon" d'André Renard dans les années 1950 puis le "Rassemblement wallon" (RW) fondé par Robert Moreau en 1968. Dans les années 1930 et pendant la Seconde Guerre mondiale, le leader du wallingantisme était le fasciste Léon Degrelle, ce qui a également poussé ce mouvement vers le racisme.

Toutefois, les partis wallingants extrêmes, qui ont d'abord fait campagne pour le fédéralisme, puis pour le séparatisme, n'existent plus aujourd'hui. Seul le FDF, devenu Défi, défend les francophones, mais surtout ceux de Bruxelles. Aucun parti francophone ne peut être qualifié d'héritier du fascisme pendant la Seconde Guerre mondiale, contrairement à la N-VA et au VB en Belgique du Nord.

Par la scission des partis politiques sur une base linguistique dans les années 1960 et 1970 et les six réformes de l'État qui ont été approuvées par ces partis (hormis l'absence occasionnelle et anecdotique de l'un ou l'autre parti), les partis traditionnels ont ouvert la voie aux partis ultra-flamingants, qui veulent la fin de la Belgique. Leur but est donc purement de détruire la Belgique et ils

reçoivent même des subventions de l'Etat belge pour le faire !

Le **nationalisme wallon et francophone** est plus discret que le flamingantisme, mais non moins présent. Il se manifeste principalement par une politique menée à travers les partis traditionnels francophones qui vise d'une part à préserver et parfois à étendre le pouvoir des régions "wallonne" et bruxelloise ainsi que celui de la communauté "française", également appelée⁶⁷ inconstitutionnellement "Fédération Wallonie-Bruxelles". D'autre part, les wallingants poursuivent une politique d'unilinguisme qui bannit pratiquement le néerlandais de l'enseignement et des médias. Si une autre langue est enseignée dans les écoles, ce qui, dans le sud du pays, n'est obligatoire qu'à partir des deux dernières années de l'enseignement primaire, l'anglais reste généralement préféré. Les entités francophones se caractérisent également par un sous-financement permanent, ce qui fait que le transfert de nouveaux pouvoirs va souvent de pair avec un apport d'argent frais bien nécessaire et bienvenu.

Les partis francophones traditionnels, contrairement à la N-VA, au VB et parfois au CD&V dans le nord du pays, ne mènent pas une politique ouvertement linguistico-raciste,

⁶⁷ Étant donné que l'ensemble du fédéralisme est inconstitutionnel (voir ci-dessous), ce changement de nom ne fait pas une grande différence.

à de rares exceptions près⁶⁸. Une petite minorité de wallingants est favorable au rattachement de la Belgique méridionale à la France, ce qu'on appelle le "rattachisme" ou plutôt l'"attachisme" (voir ci-dessus).

Dans une interview au *Standaard* du 14 août 2021, Philippe Suinen, ancien chef de cabinet du PS et président du centre d'études wallingant "*Institut Jules Destrée*"⁶⁹, a plaidé pour un approfondissement des compétences des régions. Le wallingant espérait également que "*la Wallonie se rapprochera un jour de l'arrogance de De Wever*". C'est également un comportement typique des nationalistes : ils prônent l'arrogance et cette intolérance reste impunie, même dans les médias.

Il est remarquable que, contrairement au nord de la Belgique et à la France, aucun parti d'extrême droite n'ait

⁶⁸ Par exemple, le ministre " wallon " du Travail André Antoine (CDH) a minimisé la fermeture de la grande usine Ford de Genk, dans le Limbourg, en 2013 en affirmant que seuls 40 travailleurs " wallingants " étaient concernés (La Libre Belgique, 29 janvier 2013). Le ministre ne s'est préoccupé que du sud du pays. Ce qui s'est passé dans le nord de la Belgique ne l'a pas beaucoup intéressé car les dommages collatéraux dans le sud du pays étaient, à première vue, très limités. Peut-être était-ce bien intentionné étant donné sa position, mais cela montre à tout le moins comment les divisions peuvent conduire à des déclarations apparemment racistes sur le plan linguistique.

⁶⁹ Vu sa position, cette personne ne peut être qu'un Wallingant. Mais il a un nom de famille néerlandophone et reste attaché à la Belgique, alors il dit...

jamais décollé dans le sud de la Belgique, à part, de façon éphémère, le parti Rex dans les années 1930.

Les deux sectes⁷⁰ nationalistes linguistiques du nord et du sud de la Belgique sont également très prodigues dans leur utilisation de mots tels que "flamand", "wallon", "Flandre", "Wallonie", "flamingants" et "wallingants". Ils ne parlent guère de la Belgique et de ses dérivés. S'ils en parlent, ils appellent le niveau national « le niveau fédéral ».

Un discours flamingant encore plus radical prévaut au sein du "Vlaams" Belang, bien qu'il soit souvent occulté par un discours très raciste. Ainsi, en avril 2021, le président du VB, Tom Van Grieken, a déclaré que sa "Flandre" devait rester principalement "flamande" (lire : blanche). Lors de la disparition d'un soldat terroriste dans un parc national du Limbourg et des recherches menées par la police et l'armée en mai 2021, le parti séparatiste a soutenu fermement l'homme. Il a ensuite été retrouvé mort dans le parc, ce qui a donné lieu à de nombreuses manifestations de soutien de la part des flamingants.

En juin 2023, le Vlaams Belang a tenté d'adoucir un peu son image séparatiste en proposant « un plan par étapes » pour arriver à l'indépendance. Le président du

⁷⁰ Dans le sens d'un groupe fermé qui suit dogmatiquement ses propres règles et sa propre idéologie

gouvernement « flamand » Jan Jambon y a répondu le 16 juin 2023 que ce plan n'est pas réaliste car seulement 20% des Néerlandophones en Belgique soutiendraient le séparatisme tout en ajoutant que ce chiffre est même optimiste, mais qu'il soutenait quand même l'idée de l'indépendance à terme. A part le fait qu'il est incroyable qu'un dirigeant belge puisse tenir des propos séparatistes, Jambon a ainsi avoué que très peu de Belges soutiennent le point de programme principal de la N-VA et du VB. Gerolf Annemans (VB) a également tenu des propos similaires dans le magazine flamingant Doorbraak le 26 avril 2023 : ***"Si l'on pose demain à ces Flamands la simple question de savoir si la Flandre doit quitter ce modèle d'État belge, il s'agit d'une question très théorique, à laquelle une majorité répondra en effet par la négative".***

Il est d'ailleurs contradictoire que les séparatistes rejettent les référendums parce qu'ils sont "contraires à la Constitution" et qu'ils veulent en même temps violer cette même Constitution pour scinder le pays. En réalité, ils s'opposent à un référendum parce qu'il n'y a pas de majorité ni même de minorité significative pour leur projet, ce qu'ils admettent eux-mêmes ouvertement. Et ce, après plus de cent ans de propagande intense, incessante et lourdement subventionnée....

Dans sa forme la plus extrême, le nationalisme linguistique peut conduire à la guerre, au meurtre et aux camps de concentration pour les dissidents, comme on l'a vu pendant les deux guerres mondiales, en ex-Yougoslavie et en Ukraine. Comme nous l'avons mentionné, les flamingants ont également collaboré activement avec l'occupant anti-belge au cours de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale. **Défendre le nationalisme linguistique et par extension son produit le fédéralisme linguistique (voir ci-dessous) n'est donc pas innocent. C'est dangereux et même antihumaniste.**

Camp d'entraînement militaire des jeunes du VB à Cracovie, en Pologne, en 2018 (Source : vbj.org ; la photo a été retirée entretemps).



Ce nationalisme linguistique est presque devenu une religion politique qui, dans un certain sens, a pris la place de la religion catholique en déclin. Elle reste cependant l'idéologie d'une petite minorité qui impose sa volonté, grâce à une influence débridée sur les médias et à des subventions colossales, notamment au profit des deux partis ouvertement séparatistes la N-VA et le VB. La Belgique et les Belges sont donc pris en otage par une petite secte de politiciens nationalistes et partitocratiques, qui ne servent pas le peuple, mais leurs propres intérêts, à n'importe quel prix, certainement en ce qui concerne les deux partis mentionnés.

En outre, le nationalisme flamingant est colonialiste car les provinces d'Anvers, du Brabant et du Limbourg ne font pas partie de la Flandre historique, qui se limite à la Flandre occidentale, orientale, zélandaise et française. Pendant longtemps, la Flandre a fait partie de l'ancien royaume de France, tandis que les parties centrale et orientale de la Belgique appartenaient au Saint Empire romain germanique. Les flamingants considèrent Bruxelles comme leur capitale, bien qu'elle ne soit pas située dans la région dite "flamande" et qu'elle soit donc en quelque sorte extraterritoriale⁷¹. De plus, ils injurient souvent la

⁷¹ Bruxelles fait partie de la communauté dite "flamande".

capitale belge car elle leur semble "trop francophone" et "trop peuplée d'étrangers".

On estime qu'environ 500.000 Francophones vivent dans le nord de la Belgique. De nombreux Néerlandophones vivent également dans le sud de la Belgique. Si ces personnes ne vivent pas dans des communes à facilités, elles n'ont pas de droits culturels dans leur langue. Le traité européen sur les minorités interdit cette discrimination, mais les flamingants ne veulent pas que la Belgique le ratifie. Cela conduit à la situation absurde où à peine 70.000 âmes de la communauté germanophone dans l'est de la Belgique ont beaucoup plus de droits - et non seulement culturels, mais aussi bien d'autres droits - qu'un groupe beaucoup plus important de Belges qui ne vivent pas dans leur communauté linguistique depuis des décennies. D'ailleurs, les compatriotes germanophones n'ont jamais demandé à avoir une communauté à eux. Elle leur a été offerte par la participation fédéralo-linguistique dans les années 1980.

Les Flamingsants oublient également que, dans le cas hypothétique d'une "Flandre" indépendante qui souhaiterait rester ou devenir membre de l'Union européenne, le traité sur les minorités devrait être approuvé sous la pression internationale, de sorte que les

Francophones dans cet État régional obtiendraient bien plus de droits qu'aujourd'hui.

Fin juillet 2021, une déclaration remarquable du président de la N-VA, Bart De Wever, a donné une toute nouvelle dimension au flamingantisme. Il proposait que **la partie nord de la Belgique rejoigne les Pays-Bas**. Cette position est si surprenante, étonnante et irréaliste pour plusieurs raisons, qu'on va énumérer ici.

1. Depuis plus de 100 ans, le nationalisme « flamand » s'efforce de créer une république indépendante, la "Flandre". Apparemment, le président de la N-VA a renoncé à cet objectif ultime afin de faire annexer la région ou la communauté (?) par les Pays-Bas. En d'autres termes, 100 ans de lutte flamingante et près de 200 ans de mouvement pro-néerlandophone en Belgique aboutiraient à l'absorption de la Belgique néerlandophone par les Pays-Bas. Que dire de l'"argument" de la "réduction d'échelle" et du "principe de subsidiarité" des séparatistes, qui ont toujours soutenu que "la Flandre n'était pas trop petite pour être indépendante" ? Les nationalistes linguistiques ont-ils dû réfléchir à cette solution pendant cent ans ? En outre, la N-VA semble avoir renoncé à sa propre proposition opportuniste sur une Belgique confédérale, qu'elle avait lancée il y a une dizaine d'années. Maintenant, ce serait une confédération avec les Pays-Bas. **La haine de**

l'État belge semble être si grande que même l'État "flamand" devrait disparaître. De cette manière, les Flamingants démontrent le caractère dépassé de leur idéologie, puisqu'ils se rendent compte que l'indépendance de leur région ne les mènera pas très loin. La N-VA admet donc que son idéologie flamingante est obsolète.

2. Le terme "réunification" n'est pas non plus exempt de critiques. Au Moyen Âge, le comté de Flandre était souvent en guerre avec le duché de Brabant et le terme "Flandre" n'est utilisé que depuis la fin du 19^{ième} siècle, et uniquement dans certains milieux pour désigner le nord de la Belgique. La "Flandre" est donc une "*pars pro toto*" pour la partie néerlandophone de la Belgique. Il est vrai qu'il existait une certaine unité entre la Belgique et les Pays-Bas sous les ducs bourguignons de 1430 jusqu'à la scission des Pays-Bas en 1585 sous les Espagnols. Mais il s'agissait en ce qui concerne la Belgique actuelle de l'ensemble des Pays-Bas méridionaux, à savoir la Flandre, le Brabant, le Hainaut, Namur et le Luxembourg (Liège étant une principauté indépendante jusqu'à l'annexion française en 1795). En d'autres termes, pendant cette période d'environ 150 ans, la Hollande était liée à la Belgique dans son entièreté et non la seule partie septentrionale de la Belgique. Une

réunification (très hypothétique) devrait donc logiquement concerner toute la Belgique.

3. Il est frappant de constater que contrairement aux unitaristes, **les flamingants ne savent pas ce qu'ils veulent**. Ils ont d'abord voulu le fédéralisme proposé par la Volksunie, puis le séparatisme, d'abord défendu par le Vlaams Blok et puis par la N-VA et le Vlaams Belang, ensuite le confédéralisme (une forme de séparatisme) que la N-VA promeut depuis plus de dix ans. Maintenant arrive le Pan-Néerlandisme de De Wever. Cette position contredit en outre l'article premier des statuts de son parti qui dispose que la N-VA souhaite une république « flamande » indépendante en tant qu'État Membre de l'UE.

4. **Cette proposition prouve que le nationalisme économique ('centennationalisme') est dominant**, du moins parmi les séparatistes pragmatiques. En raison de la crise catalane, ils réalisent probablement aussi que l'indépendance d'une région signifie que celle-ci quitte immédiatement l'Union européenne.⁷² Rejoindre un autre pays est le seul moyen pour les flamingants d'éviter un « Vlexit » dramatique.

⁷² Voir ci-dessous, partie II.D

5. Malheureusement pour les séparatistes flamingants, **quasiment personne en Belgique, voire aux Pays-Bas est demandeur de cette absurdité.** Seul le soutien aux Pays-Bas peut changer pour des raisons nationalistes, comme l'extension du territoire. En Belgique cependant, le séparatisme n'est guère soutenu par la population et encore moins l'annexion partielle par un autre pays. Tous les sondages des 30 dernières années le démontrent de façon constante. Le pourcentage de séparatistes se maintient à environ 10 % des Belges néerlandophones. Et cela ne changera pas.

Ceci démontre une fois de plus que les flamingants sont un petit club déconnecté de la réalité, mais mégalomane et doté de beaucoup de pouvoir, qui n'arrive pas à augmenter le nombre de séparatistes malgré une couverture médiatique constante et énorme et des subsides dans les millions d'euros depuis des décennies. Les unitaristes en revanche bénéficient à peine d'argent et d'accès aux médias, mais sont au moins trois fois plus nombreux !

De plus, de nombreux nationalistes « flamands » s'opposent eux-mêmes à ce 'hollandisme' ou "Grootneerlandisme". Il n'est donc pas étonnant que De Wever ne veuille rien savoir de référendums. Bien entendu, l'Union européenne ne se prononcera jamais en faveur d'un scénario aussi insensé, surtout pas compte tenu du

fait que dans de nombreux États membres européens, des minorités pourraient vouloir rejoindre d'autres pays, par exemple les Autrichiens en Italie, les Hongrois en Roumanie et les Danois en Allemagne.

6. En outre, les Pays-Bas sont un **Royaume unitaire, décentralisé sur la base des provinces** et avec une langue minoritaire dans le Nord, à savoir le frison. Un tel État est l'antithèse du flamingantisme centraliste et aussi le rêve des unitaristes pour la Belgique. En outre, les Belges du Nord qui sont prétendument "opprimés" par une minorité de Belges du Sud risquent ensuite d'être opprimés à leur tour par 17 millions de Néerlandais.

7. De Wever a fait valoir que le fédéralisme linguistique en Belgique n'a été introduit qu'après une longue lutte des flamingants. C'est certainement vrai, sans parler de l'aspect illégal de ce fédéralisme et du fait qu'il a été réalisé sans référendum. Mais là, l'historien devenu politicien commet aussi une grave erreur. **Les motifs du fédéralisme** étaient certes en partie culturels, c'est-à-dire le flamingantisme culturel et le wallingantisme socio-économique, mais la plupart des partisans étaient des opportunistes, qui adhéraient au slogan *divide et impera*, ainsi que des Belges naïfs, qui pensaient pouvoir stabiliser la Belgique, soumise à la pression des minorités séparatistes, en cédant à ces

dernières. Ces particrates «fédéralistes» profitent aujourd'hui d'un labyrinthe institutionnel qui leur rapporte beaucoup d'argent et de pouvoir. Le rattachement aux Pays-Bas du nord de la Belgique mettrait en danger ces privilèges et signifierait d'office la fin de l'unité belge. Il est donc très peu probable que la majorité des deux tiers, qui a été trouvée pour les réformes de l'Etat, puisse désormais être obtenue de nouveau par les « Hollandistes ».

8. Dans la partie sur l'histoire de la Belgique, on a déjà signalé **le vote manipulé** du roi Guillaume Ier à l'assemblée belge en août 1815, par lequel les abstentions ont été ajoutées aux approbations et plus de 100 votes négatifs ont été simplement annulés. Ainsi, une désapprobation de l'union entre la Belgique et les Pays-Bas s'est transformée en approbation par la majorité des délégués, en partie sous la pression des puissances internationales ! Cette fusion forcée était donc un diktat et en aucun cas une décision démocratique du peuple belge.

9. Enfin, le séparatiste a également déclaré qu'il serait nécessaire de réunir tous les Néerlandophones dans un même État. Ce principe s'appliquerait-il également à tous les Anglophones, Francophones, Hispanophones et Germanophones ? Il n'y a pas d'inconvénient à une diffusion internationale de la langue néerlandaise. Cela

rend la langue plus forte. L'argument selon lequel la langue et les frontières de l'État doivent coïncider a également été utilisé par les nazis lorsqu'ils ont annexé l'Autriche, les Sudètes et les cantons de l'Est.

Concluons l'esquisse (très incomplète) de ce problème par une critique très répandue des flamingants : les Néerlandophones seraient opprimés par les Belges francophones depuis 1830.

Bien entendu, cela est absurde pour la période qui a suivi les premières réformes de l'État, étant donné la grande autonomie qui les a accompagnées. Mais la critique est également erronée pour la période antérieure.

En raison de la représentation proportionnelle au Parlement, depuis 1830 et encore aujourd'hui, les Belges du Nord ont la grande majorité des sièges, c'est-à-dire environ 2/3^{de}. Actuellement, il n'y a que 48 représentants "wallons" sur 150⁷³! Les Belges du nord ne peuvent donc se sentir opprimés par les Belges du sud. C'est un mythe. On peut donc voir ici que le nationalisme "flamand" est une idéologie construite sur des mensonges (voir aussi plus loin).

⁷³ Voir le texte du B.U.B. : "Chaque voix belge a la même valeur"<http://www.unionbelge.be/?p=13528>

La propagande visant à populariser le nationalisme 'flamand' et 'wallon' n'a aucun effet malgré les importants moyens qui y sont parfois investis. Par exemple, les plans de relance "*Get Up Wallonia*" et "*Vlaamse Veerkracht*" de 2020 n'ont eu que peu ou pas de succès. Les entreprises et la population ne sont tout simplement pas intéressées, probablement parce que ces plans ont une teinte linguistico-nationaliste et servent principalement à mettre en valeur l'autonomie acquise.

La N-VA mise donc sur un discours anti-immigration comme le VB, ainsi que, depuis mars 2023, sur une politique "anti-woke" dans laquelle les petites minorités aux opinions extrêmes sont ciblées. En fait, la N-VA se vise également elle-même puisque les flamingants sont eux-mêmes un mouvement "woke"...

Le nationalisme 'flamand' est donc une idéologie introduite par les Allemands qui, plus d'un siècle plus tard, est encore à l'origine de tous les problèmes politico-communautaires en Belgique. Le nationalisme "wallon" est né principalement en réaction au nationalisme "flamand" au début du 20e siècle. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'il s'est développé en tant que régionalisme wallon. Au cours des dernières décennies, cependant, ce régionalisme "wallon" a perdu son implantation au sein de la population et même auprès des politiciens, bien qu'il y

ait certainement des régionalistes dans les partis traditionnels francophones. Il n'y a pas non plus d'équivalent de la N-VA ou du Vlaams Belang dans le sud de la Belgique.

Cependant, ces idéologies linguistico-nationalistes sont totalement obsolètes, si tant est qu'elles aient jamais eu une raison d'être. Dans la politique belge de 2022, on consacre pourtant encore énormément de temps à des problèmes politico-communautaires dépassés du 20^e siècle, pour autant qu'il y ait jamais eu des problèmes...

Si l'on peut attribuer au nationalisme "flamand", "wallon" et germanophone un succès certain mais limité, ce n'est certainement pas le cas du nationalisme bruxellois, qui n'a jamais décollé. Le succès du nationalisme "flamand", "wallon" et "germanophone" est également très relatif, car il n'est pas seulement limité à une petite minorité, mais a également été créé artificiellement par une campagne d'endoctrinement de plusieurs décennies à travers les médias et la politique.

De plus, ces nationalismes linguistiques sont de nature raciste. Ils violent les règles juridiques belges et européennes qui interdisent la discrimination fondée sur la langue. Par ailleurs, l'article 10 de la constitution belge stipule que les Belges sont égaux devant la loi. **Si l'on lutte**

avec beaucoup de zèle contre la discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou l'origine ethnique, on devrait lutter avec autant de zèle contre la discrimination fondée sur la langue entre les Belges. Pourtant, la grande majorité des citoyens partocrates ne le font pas, ce qui est une omission coupable !

La conséquence de cette politique unilingue est aussi que **les bilingues ou trilingues sont discriminés en Belgique** puisque le système n'est pas fait pour eux. Le multilinguisme n'est pas promu comme une valeur nationale ce qui mène à un appauvrissement de l'esprit des citoyens et ce qui renforce la racisme linguistique.

Toute cette agitation flamingante et cette discourtoisie ont également un autre effet pervers : **elles rendent la culture néerlandophone impopulaire**, parfois même détestée, et ne motivent pas les Belges du Sud à apprendre le néerlandais. Cela donne à certains Néerlandophones une certaine gêne qui a un effet immobilisant. Au lieu de propager la culture néerlandophone de manière positive, cela n'est pas possible en Belgique par la faute de quelques politiciens honteux. Ainsi, la langue et la culture néerlandaises sont injustement mises sous un mauvais jour.

Le nationalisme linguistique est également si radical qu'il protège les mauvais politiciens. Ils peuvent accumuler les gaffes et ne sont pas punis pour leurs erreurs simplement parce qu'ils sont des nationalistes linguistiques. Dans la particratie, beaucoup d'entre eux auraient été licenciés depuis longtemps. Le fait que les nationalistes linguistiques en Belgique contrôlent les médias les rend encore plus invulnérables.

Les nationalistes linguistiques en Belgique ont également causé beaucoup de dégâts. Leur idéologie anti-belge s'est répandue dans la politique et a conduit à six réformes de l'État, qui ont déjà vidé l'État national de la moitié de sa substance. Même si les partis flamingants les plus radicaux (VU, N-VA et VB) n'ont jamais approuvé une réforme de l'État - à l'exception de la quatrième réforme de l'État de 1993, qui a été soutenue par la VU -, par leur idéologie et la défection de mandataires vers les partis traditionnels, ils ont influencé ces derniers avec leur idéologie séparatiste, permettant la scission de nombreuses compétences. Par exemple, les notes du médiateur royal Vande Lanotte (SP.a) du 5 janvier 2011 et du formateur Di Rupo (PS) du 4 juillet 2011, qui ont conduit à la sixième réforme de l'État, étaient fortement basées sur la note très nationaliste et dite "de compromis" du clarificateur royal De Wever (N-VA) du 16 octobre 2010.

À cet égard, on peut également dire que, du fait que les partis séparatistes ont obtenu de bons résultats électoraux et que les partis traditionnels comptent également de nombreux nationalistes linguistiques, **ces derniers ont infiltré les institutions "fédérales"**, ce qui leur permet de poursuivre leur travail de sabotage à ce niveau. Cette situation n'est évidemment pas saine pour la Belgique et les Belges.

Les séparatistes ne veulent pas que la Belgique fonctionne. Ils veulent détruire le pays aussi vite que possible et tous les moyens sont bons. Pourtant, les citoyens belges ne réagissent pas ou peu à ce danger qui devrait les concerner tous puisqu'il s'agit de leur avenir et de leur argent. Le regretté sénateur Ludo Dierickx a dit à juste titre ce qui suit ⁷⁴:

En Belgique, on dit : "Les problèmes communautaires sont les problèmes des politiciens ; ils ne touchent pas les gens ; les gens ordinaires n'en perdent pas le sommeil". Cependant, très peu de problèmes gardent les gens en éveil s'ils ne sont pas secoués par les dirigeants politiques et syndicaux. Souvent, les gens ne protestent même pas contre les injustices dont ils sont eux-mêmes victimes. [...] Cette langue n'est pas parlée par les politiciens."

⁷⁴ L. DIERICKX, *Le nationalisme sous le couteau*, Fantom, Anvers, 2002, p. 32.

Comme nous l'avons déjà mentionné, à l'extrême, le **nationalisme linguistique peut conduire à la violence**, comme on l'a vu dans l'ex-Yougoslavie, où, dans les années 1990, une guerre sanglante a fait rage entre Serbes, Croates et Musulmans. Dans un pays comme la Belgique, avec de nombreuses zones bilingues, une telle guerre pourrait également être dramatique. Cette violence n'existe pas encore, mais cela ne signifie pas qu'elle ne peut pas se produire. Citons à nouveau L. DIERICKX ⁷⁵:

"Il n'y a pas de violence, mais des fronts se forment et ceci est une phase qui précède le conflit. D'abord les fronts sont formés, puis les gens s'attaquent les uns aux autres. L'inverse n'est jamais le cas. Le conflit commence par la délimitation des camps, et non par un événement confus où les coups sont portés au hasard. Tout d'abord, les gens sont compartimentés, divisés, et on leur donne une identité, qui ne veut pas dire grand-chose mais qui les distingue des autres. C'est ce que nous faisons dans notre pays. Certains voient les dangers, mais ils ne bénéficient pas de tribune dans les médias."

On voyait aussi la force du nationalisme en 2022 en Ukraine où l'invasion russe a donné lieu à une gigantesque livraison d'armes par l'occident. L'intérêt de la population y a été

⁷⁵ L. DIERICKX, *Nationalisme onder het mes*, Fantom, Anvers, 2002, p. 33.

subordonné aux envies nationalistes de la Russie et de l'Ukraine.

Enfin, **l'objectif des premiers flamingants est depuis longtemps atteint**, puisque la langue néerlandaise est officiellement protégée par la Constitution. Aujourd'hui, l'anglicisation est une menace bien plus grande pour la langue néerlandaise que le français. On le constate, par exemple, à l'université KUL de Louvain, où les cours ne sont plus dispensés en néerlandais et en français, mais en néerlandais et en anglais...

II.A.2. Les solutions

Comment combattre ce nationalisme linguistique ? Quel Belge profite de ces chamailleries communautaires, si ce n'est les politiciens qui en tirent un avantage politique ?

Tout d'abord, il faut mettre fin à la politique monolingue néfaste de la Belgique, qui a été renforcée par le fédéralisme linguistique. La Belgique a besoin d'une politique linguistique positive, non d'une politique négative. Parler une langue comme langue maternelle (français, néerlandais ou allemand dans le cas des Belges)

n'est pas une erreur, mais un fait objectif. Mais il est utile et nécessaire d'apprendre les autres langues nationales. Ici, on voit aussi la plus-value d'Etats multilingues comme la Belgique : ils peuvent encourager à apprendre et à connaître d'autres langues.

Cela peut se faire en **améliorant l'enseignement des langues nationales**. Lorsque tous les Belges connaîtront le néerlandais et le français, il y aura automatiquement moins de problèmes. Bien sûr, un pays belge où les habitants sont bilingues, oui, même trilingues (avec l'allemand en plus), sera quelque chose d'odieux pour les nationalistes linguistiques.

Ce multilinguisme personnel ou individuel peut être réalisé en donnant des cours de langues dès la première année de scolarité et même dès l'école maternelle. Un échange d'enseignants, d'élèves et d'étudiants par-delà la frontière linguistique peut y contribuer. De nombreuses autres écoles bilingues ou trilingues (en néerlandais, français et allemand) pourraient également être créées, comme cela existe déjà sporadiquement aujourd'hui dans l'enseignement francophone. En ce sens, l'idée de la ministre francophone de l'enseignement lancée en 2022 de dispenser des cours de néerlandais dans toutes les écoles francophones dès 2027 à partir de la cinquième année du primaire constitue un petit pas dans la bonne direction.

Les médias audiovisuels publics peuvent également être rendus bilingues ou trilingues. À la télévision, le sous-titrage peut être utilisé. À la radio, les programmes en néerlandais peuvent alterner avec ceux en français et en allemand, du moins sur la première station (d'information) nationale. L'accent doit être mis sur des reportages objectifs provenant de tout le pays. En fin de compte, c'est tout ce que les médias publics devraient faire.

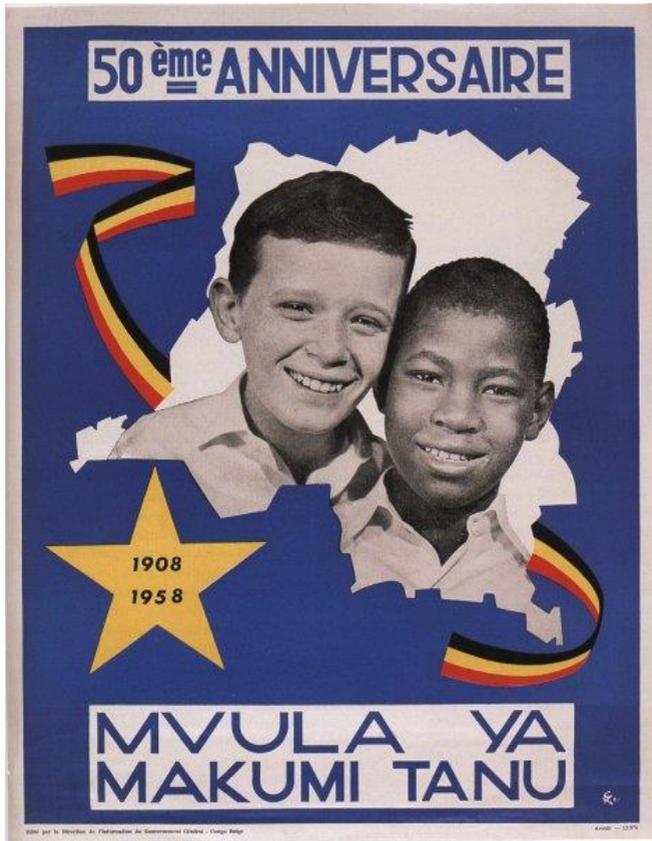
Malgré l'agressivité flamingante, les Belges francophones se laissent plus facilement convaincre d'apprendre le néerlandais aujourd'hui, l'une des raisons étant que la langue française a perdu son statut de langue diplomatique et économique au cours des dernières décennies. Bien qu'une politique de bilinguisme soit pour le moment presque totalement absente dans le sud de la Belgique, la connaissance du néerlandais s'est considérablement améliorée chez certains jeunes francophones et même chez des particuliers. Il s'agit souvent d'enfants issus de familles mixtes sur le plan linguistique ou qui ont suivi des cours dans une école d'immersion.

Mais au-delà de l'apprentissage des langues du pays, il est important d'enseigner la **tolérance** et d'informer les citoyens sur le passé peu glorieux des mouvements flamingants et wallingants.

Il est tout aussi nécessaire d'informer les élèves, les étudiants et la population en général de la catastrophe que représente le fédéralisme linguistique (voir ci-dessous). Le sol n'appartient pas à des groupes linguistiques. Si c'était le cas, il faudrait parler le celte en Belgique, la langue des premiers habitants, qui ont été chassés, tués ou opprimés par les Romains et les Germains.

Il convient également de souligner l'importance de l'essor économique et du dynamisme du jeune État belge dans la seconde moitié du 19^{ième} siècle et au début du 20^{ième} siècle, la bravoure de l'armée belge pendant la Première Guerre mondiale, la reconstruction exemplaire après cette guerre, l'action positive dans la colonie belge du Congo entre 1908 et 1960 (tout en condamnant les actes racistes), la résistance particulièrement active contre les forces d'occupation pendant la Seconde Guerre mondiale et la relance économique rapide ainsi que l'accalmie communautaire de l'après-guerre jusqu'aux années 1960. C'est seulement après que le nationalisme linguistique a commencé à engloutir et à paralyser la politique belge.

Affiche pour les 50 ans du Congo belge, qui rappelle l'amitié et l'unité entre la Belgique et le Congo (source : La mémoire du Congo - le temps colonial, Editions Snoeck / Musée royal de l'Afrique centrale, aujourd'hui le musée « Africa », Gand, 2005, p. 167)



En outre, il est important que la **Sûreté de l'État**⁷⁶ surveille de près les nationalistes radicaux et les punisse si nécessaire. Après tout, l'État belge permet à l'extrême droite d'aller beaucoup trop loin. C'est donc une bonne nouvelle qu'en juin 2021 le gouvernement "fédéral" ait décidé d'augmenter drastiquement les ressources de la Sûreté de l'Etat. Toutefois, les subventions de l'État aux partis d'extrême droite et/ou séparatistes comme le "Vlaams" Belang et la N-VA devraient également être supprimées immédiatement. Il sera d'ailleurs impossible d'éradiquer le racisme linguistique si on continue à offrir des millions d'euros à des partis qui répandent cette forme de racisme.

De manière plus abstraite, mais non moins importante, la **langue doit être "désacralisée"**. La langue ne doit pas être liée aux sentiments nationaux. Il faut bien sûr protéger les langues nationales, mais sans leur conférer un statut dominant et créer une nation autour d'elles, ce que la majorité des Belges ne souhaite absolument pas. Si les Irlandais devaient lier leur sens de la nation à leur langue, ils ne parleraient pas anglais aujourd'hui, mais irlandais. Cependant, les Irlandais anglophones ne se sentent pas

⁷⁶ En Allemagne, il s'agit de l'*Office fédéral de protection de la Constitution*.

moins irlandais parce qu'ils parlent anglais. Une nation n'a donc pas besoin de sa propre langue pour exister.

Enfin, la **terminologie politique** devrait également être adaptée et il serait préférable de ne plus parler de ces créations partocratiques que sont la "Flandre" et la "Wallonie" ainsi que leurs dérivés terminologiques. Ces termes sont très artificiels et polarisants. En outre, les nationalistes linguistiques en abusent abondamment pour promouvoir et imposer leur nationalisme linguistique.

Conclusion sur le nationalisme

Le nationalisme peut avoir de sérieuses conséquences (voyez l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 ou l'Ukraine en 2022). **Le séparatisme mène souvent à la lutte, voire à la guerre.**

C'est la raison pour laquelle il est consternant de constater que nulle part dans le monde des partis séparatistes n'attirent autant de voix que dans le nord de la Belgique, près de 50% en 2019. Le nationalisme linguistique, dont les racines remontent aux deux guerres mondiales, est donc profondément ancré dans la politique belge. Ce sont surtout les partis N-VA et VB qui vivent de la haine contre la Belgique et les compatriotes francophones

tout en étant financés par l'Etat belge. Par ailleurs, certains nationalistes francophones des partis traditionnels francophones font parfois pression sur la société belge.

Toutefois, des solutions relativement simples permettent d'éliminer le nationalisme linguistique, qui est l'une des causes des problèmes politico-communautaires, et de briser la dichotomie néfaste, récurrente et presque pathologique entre les soi-disant "Flamands" et "Wallons".

L'attachement à la Belgique ne doit pas être nationaliste.

Il se peut aussi que l'on se rende simplement compte que dans ce petit territoire très peuplé qu'est la Belgique, il vaut mieux relativiser l'importance des langues et en apprendre plusieurs.

On abordera maintenant la deuxième cause des problèmes politico-communautaires, c'est-à-dire le fédéralisme linguistique, qui est la conséquence du nationalisme linguistique.

II.B. La conséquence du problème de base : le fédéralisme linguistique

Le fédéralisme linguistique, que la participation a instauré en Belgique, est une des causes des problèmes politico-communautaires, mais ce n'est qu'une cause secondaire, indirecte, car elle trouve son origine dans le nationalisme linguistique décrit plus haut. Le fédéralisme linguistique est donc aussi une conséquence du nationalisme linguistique, et sans ce dernier, la Belgique ne serait jamais devenue un État fédéral basé sur lesdites "communautés" et "régions". Cependant, l'importance de cette cause dérivée ne doit pas être sous-estimée et a même dépassé l'importance de la cause initiale. Dans la politique belge, une attention gigantesque est accordée aux réformes de l'État et à leur produit, le fédéralisme linguistique avec ses soi-disant "communautés et régions". Le fédéralisme linguistique est omniprésent dans la politique belge. On peut donc parler d'une **interaction importante** entre le nationalisme linguistique et le fédéralisme linguistique (voir ci-après).

II.B.1. Problème

En 1830, le Royaume de Belgique a été conçu comme un État unitaire. Ce choix n'allait pas de soi, puisque les principautés, telles que le comté de Flandre, le duché de Brabant et la principauté de Liège, nées au Moyen Âge, jouissaient d'une large autonomie. Après la révolution brabançonne de 1789, la Belgique était une éphémère confédération républicaine, composée de provinces (à l'exclusion de la principauté de Liège et du Luxembourg). Pendant la domination française, de 1794 à 1814, les Français ont conservé ces provinces et les ont transformées en départements. Elles changeaient de nom et ont été intégrées dans l'État unitaire français. Pour la première fois, la Belgique était gouvernée de manière unitaire. Le choix de l'unitarisme en 1830-1831 a donc été principalement pragmatique, même si cet unitarisme allait de pair avec une forte décentralisation basée sur neuf provinces et 2.739 communes⁷⁷, de facto et de jure.

Au milieu du 19^{ième} siècle, le mouvement "flamand" émergent, qui pourrait être mieux décrit comme un mouvement culturel néerlandophone, souhaitait la reconnaissance de la langue néerlandaise aux côtés du

⁷⁷ En 2023, il reste en Belgique 581 communes

français. Ce mouvement était unitaire et l'est resté jusqu'à la Première Guerre mondiale, qui a éclaté en 1914.

Pendant la Première Guerre mondiale, la "Flamenpolitik" allemande a introduit l'idée, jusqu'alors inexistante, du séparatisme⁷⁸. Après la guerre, les flamingants, radicalisés par les Allemands, réclamaient pour la première fois l'instauration d'un fédéralisme linguistique dans le seul but d'obtenir progressivement l'indépendance de leur région. Une illustration du magazine "Noorderklok" du 6 décembre 1931 en témoigne parfaitement : **"Le fédéralisme(e) est le chemin le plus rapide vers l'indépendance"**.

⁷⁸ Voir, entre autres, l'excellente étude de B. YAMMINE, *Drang nach Westen*, Davidsfonds, Louvain, 2011.

WEEKBLAD

DE NOORDERKLOK

Vlaamsch-Nationaal Strijdblad

6^{de} jaargang - N^o 41
ZONDAG
6
DECEMBER
1931

75
Canliam

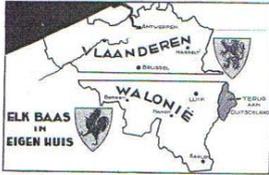
ABONNEMENTS-PRIJS:
1 jaar fr. 25 - 9 maand. fr. 19 - 6 maand. fr. 13
3 maanden fr. 7 - Buitenland 8 Belg.
Abonnements te nemen op alle postkantoren.

OPSTEL EN BEHEER:
"DE NOORDERKLOK", Kapellen (antwerp)
Postcheekr. 168.696 Leo De Raeye,
Kapellen.

Bedieners slijt Vlaamsche Vereenighen af.
Geen Vlaamsch, geen ceuten ! is Uw wachtwoord.

Dit is Vlaanderen's algemeen Kiesprogramma,
Dit is het Evangelie van den Vlaming.
IN HOC SIGNO VINCES !
Vlaming, in dit teeken zult gij overwinnen.
Dit is de rechtvaardigheid ! Dit is ons recht ! Dit eischt onze waardigheid als volk !

Onmiddellijk te verveezalijken, op vreedzame, op wetlige wijze, zonder opstand, zonder omwenteling, zonder hevige schokken: alleen door de stem-bus!



Bevrijding van het Geheim Militeer Verbond met Frankrijk. Geen miljarden voor Fransche forten! Geen lasten voor Frankrijk! Geen oorlog voor Frankrijk! Geen soldaten voor Frankrijk!

**Een land zonder Taalwetgeving !
Vlaanderen en Walonië, twee vrije volken naast elkaar !
Federalism is de kortste weg naar de ZELFSTANDIGHEID !**

Bij de algemeene verkiezingen hebt gij alleen Vlaamsch-Nationaal te kiezen, met de oerlijke, rechtvaardige en waardige leus:

*Publication
flamingante De
Noorderklok en 1931
montrant que le
fédéralisme sert à
susciter le
séparatisme.*

Au cours des années 1930, le parti catholique a été divisé en deux ailes - certes embryonnaires -. L'aile néerlandophone (dont le jeune Gaston Eyskens était un membre éminent) a même conclu un accord électoral avec le VNV séparatiste en 1936, accord qui a toutefois rapidement été dénoncé.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les flamingants ont collaboré avec les occupants nazis afin de créer une nation dite "flamande". Cette collaboration a à la fois accéléré et retardé l'avènement du fédéralisme. Elle l'a retardé parce

que le parti chrétien (CVP) redevenait pleinement unitaire en 1945 et défendait l'unitarisme jusqu'en 1969, et aussi parce que tout le nationalisme "flamand" était pleinement discrédité en 1945. Mais d'un autre côté, elle l'a aussi accéléré parce que pendant la guerre, les Allemands avaient à nouveau poursuivi une "*Flamenpolitik*"⁷⁹ et cette fois, contrairement à 1914-1918, presque tout le mouvement flamingant avait collaboré. En outre, il n'y avait plus de flamingants modérés et unitaristes qui, comme pendant la Première Guerre mondiale, soulignaient les dangers de la politique allemande anti-belge.

Après la Seconde Guerre mondiale, les flamingants ont acquis leur fédéralisme grâce à six réformes de l'État, respectivement en 1970, 1980, 1988, 1993, 2001 et 2012-2014. Les wallingants, de nombreux politiciens opportunistes et même des politiciens pro-belges bien intentionnés étaient également favorables à ces réformes de l'État. Ces derniers pensaient pouvoir sauver la Belgique en agissant ainsi... Donc, sauver un pays en le détruisant. Cela ne pourrait être plus insensé. Bien d'autres y voyaient une grande opportunité pour créer de nouveaux mandats politiques et renforcer leurs positions de pouvoir.

⁷⁹ J. MÜLLER, *Die importierte Nation*, Vandenhoeck & Ruprecht Verlage, Göttingen, 2020

Il s'ensuit que c'est un malentendu de considérer le fédéralisme comme une "nécessité politique" ou une "volonté du peuple". C'est un mensonge raconté par les séparatistes et la partitocratie. Le fait que les politiciens n'aient pas osé organiser un référendum prouve qu'ils avaient peur que les Belges ne soient pas d'accord avec ce nouveau système.

En gros, la division en « communautés » était une demande des flamingants et celle en « régions » une demande des wallingants. Pour les flamingants, l'aspect culturel était en effet beaucoup plus important que pour les wallingants, pour qui l'aspect économique était primordial.

Ce fédéralisme linguistique, que la partitocratie a créé sans référendum, est un véritable gâchis et un échec total. Le système est truffé d'imperfections.

Dans l'ère unitaire, la Belgique était pourtant un pays fort. La régression a commencé dans les années 1970 lorsque le fédéralisme a été installé. Certes, le lien n'est pas total, mais la nouvelle donne institutionnelle n'a rien arrangé.

Quoi qu'il en soit, selon le "gouvernement" flamingant, la "Flandre" est désormais une nation... Pour une petite minorité de Belges néerlandophones, peut-être.

Le Roi des Belges ou le gouvernement fédéral n'ont rien à dire aux sous-entités. Ces dernières se comportent comme de petites républiques au sein du Royaume. Seuls les "premiers ministres" des entités fédérées doivent prêter serment devant le Roi, mais cela est purement formel.

Le fédéralisme n'a pas offert et n'offre pas d'avantage aux Belges, sauf peut-être, et encore, dans une mesure limitée, la protection des langues et des cultures, mais clairement au détriment de la culture belge dans son ensemble. Le système fédéral a été créé par et pour les politiciens sans tenir compte des intérêts des citoyens. Il s'agit d'un système extrêmement coûteux, extrêmement compliqué et discriminatoire. Elle discrimine les Belges à trois niveaux : sur la base de la langue qu'ils parlent, du territoire qu'ils habitent, et aussi indirectement sur la base de l'idéologie. En effet, comme nous l'expliquerons plus loin, les opinions unitaristes et fédéralistes d'union, qui sont partagées par environ 70 % des Belges au niveau national, ne sont pas relayées par les médias. C'est une situation intenable, surtout dans une soi-disant démocratie.

Un fédéralisme retreint avait peut-être une certaine raison d'être à une époque où les tensions linguistico-communautaires étaient relativement fortes au sein d'une petite partie de la population, c'est-à-dire dans les années 1960 et 1970^{ste}, mais comme ce n'est plus le cas, ce

système lié à des facteurs temporels a perdu tout intérêt.

En effet, il n'est pas évident qu'un système créé il y a plus de 50 ans en raison des circonstances de l'époque soit toujours utile aujourd'hui⁸⁰.

Les politiciens de l'époque étaient surtout animés par une stratégie « diviser pour régner » et ils pouvaient facilement arriver à une majorité de deux tiers pour modifier la constitution ou voter des lois spéciales de réformes de l'Etat, d'abord parce qu'il y avait des tensions linguistiques entre petites minorités de la population et ensuite parce que les partis traditionnels avaient un poids électoral très important. Ni l'une ni l'autre circonstance n'existe encore aujourd'hui.

Le fédéralisme est évidemment un système logique lorsqu'on admet la prémisse erronée que des groupes linguistiques différents doivent être traités différemment. Toutefois, lorsqu'on pousse cette logique jusqu'à l'extrême, l'Etat qui a mis en œuvre ce système n'existe plus lui-même. En effet, tout est alors scindé.

Le fédéralisme linguistique n'a pas du tout pacifié la politique belge, ce qui était pourtant la promesse initiale

⁸⁰ Même la ministre « flamande » pour l'environnement Zuhal Demir (N-VA) l'a remarqué dans une interview accordée au journal Le Soir le 7 juillet 2023 : « *C'est un système construit il y a des années, basé sur des considérations politiques dépassées, et ça doit changer.* »

de la particratie. En témoignent les nombreux conflits politiques entre les flamingants et les wallingants d'une part et les entités fédérées et l'Etat national d'autre part. Il n'y a jamais eu autant de conflits politico-communautaires, même si certaines particrates avaient l'intention de les faire disparaître grâce au fédéralisme linguistique. De plus (et c'est le comble), le système fédéraliste quasi bipolaire génère lui-même certains de ces conflits !

En paraphrasant le célèbre philosophe des sciences, Thomas Kuhn, on peut affirmer que malgré tous ses inconvénients, le fédéralisme linguistique s'est installé dans la politique belge comme une sorte de **paradigme** inamovible, auquel seule une révolution [politique] peut mettre fin⁸¹. L'obstination avec laquelle les communautés⁸² [politiques] défendent leur paradigme [idéologique] est déterminante pour que les anomalies deviennent problématiques. Cet entêtement à maintenir le système institutionnel existant et à l'élaborer de manière confédérale est clairement visible chez la particratie, les flamingants et les wallingants. Ils défendent tous le système actuel et ont pendant 50 ans souhaité à

⁸¹ Th. Kuhn, *The Structure of Scientific Revolutions*, 1962 ; W. GOOSSENS, *Over wetenschap, een inleiding tot de wetenschapsfilosofie*, Garant, Leuven, 1991, p. 44 ; il s'agit d'un raisonnement par analogie avec la philosophie des sciences ; le texte se lit "révolution scientifique".

⁸² Dans les travaux cités, "scientifique" est écrit

l'approfondir davantage par des réformes de l'Etat. Le confédéralisme, surtout défendu par les séparatistes de la N-VA, est également bien relayé par les médias, parfois jusqu'à l'absurde. Ainsi, la N-VA avait déjà accepté le confédéralisme à un congrès en 2010, ce que les médias, surtout au nord, ont souligné à de multiples reprises. La N-VA l'a répété à un congrès en 2014, de nouveau largement médiatisé. En 2016 rebelote. Avec leur 'Objectif V', le parti allait lancer des propositions concrètes. A l'approche des élections de 2019, ils ont de nouveau avancé ce concept institutionnel et les médias ont déjà annoncé en 2022 qu'ils allaient le faire de nouveau à un congrès en 2023, comme si c'était une idée nouvelle.

Le nouveau paradigme n'a de chance de l'emporter que s'il est à l'**origine de méthodes de résolution des problèmes qui vont au-delà de celles du précédent**⁸³. Ce dernier point est évident : le nouveau système doit être capable de résoudre plus de problèmes que le précédent. Mais cela ne sera pas si difficile au vu des nombreux inconvénients du fédéralisme linguistique. Par exemple, comme nous l'avons déjà mentionné, l'État belge en général - c'est-à-dire y

⁸³ W. GOOSSENS, *Over wetenschap, een inleiding tot de wetenschapsphilosophie*, Garant, Leuven, 1991, p. 48 ; comme il s'agit d'un raisonnement par analogie, je fais abstraction des paradigmes idéologiques imposés par la force ou par la ruse (comme le fédéralisme linguistique, qui a été imposé aux Belges par la ruse).

compris les États fédéraux - ne peut plus remplir de façon satisfaisant ses tâches fondamentales, telles que la protection de la population, l'enseignement ou l'approvisionnement en énergie. Bien sûr, les "(r)attachistes" peuvent aussi invoquer cet argument. Cependant, l'annexion d'une partie de la Belgique à un pays voisin provoquerait d'autres problèmes graves et décourageants, tels que la détermination de la nouvelle frontière de l'État et la répartition de la (lourde) dette publique. En outre, la "solution (r)attachiste" n'est pas du tout populaire auprès des Belges.

Toutefois, le système fédéral n'a pas suscité d'opposition majeure dans un premier temps, car il s'inscrit apparemment dans la tradition politique belge : la décentralisation vers les entités locales. Il s'agit toutefois d'une tromperie : il ne s'agit pas d'entités locales, mais nationalistes, et il ne s'agit pas de décentralisation, mais d'une véritable réduction du pouvoir du gouvernement national.

Aujourd'hui, les réformes de l'Etat ont transféré tellement de compétences aux régions et communautés (environ 50%) que **le pendule penche trop vers le séparatisme** ce qui est en contradiction avec le faible nombre de séparatistes et de régionalistes en Belgique. Et ce déséquilibre crée des tensions.

Examinons de plus près les nombreux inconvénients du fédéralisme linguistique belge.

Le système fédéral est :

- **coûteux.** Par les réformes de l'État, la participation a créé une armée mexicaine de ministres et de parlementaires. Selon une étude de mon parti et mouvement Union belge, le fédéralisme coûte environ 10 milliards d'euros par an en coûts directs et indirects⁸⁴. C'est donc 10 milliards d'euros de plus qu'une Belgique unitaire avec un seul gouvernement, un seul parlement et neuf provinces, c'est-à-dire les provinces historiques et un Brabant unifié. Ce coût excessif s'explique par la multiplication des niveaux de pouvoir : 6 gouvernements et 6 parlements, environ 60 ministres et environ 600 parlementaires, des bâtiments administratifs et du personnel parfois triplés...
- **compliqué.** Le cumul des niveaux de pouvoir fédéral, régional et communautaire donne lieu à 6, voire 9 gouvernements et parlements, suivant la façon de compter, qui gèrent souvent des matières identiques dans leurs territoires respectifs.

⁸⁴ www.unionbelge.be/?p=12721 ; voir ci-dessous

Le résultat de toutes ces scissions est aujourd'hui une fragmentation kafkaïenne du droit belge et une politique illisible, de sorte que les citoyens ou parfois même les hommes politiques ne savent plus quel ministre ou quel parlement est compétent pour une question donnée. Ainsi, il existe actuellement trois législations pour abattre un arbre, une pour chaque région ! ⁸⁵ Un locataire en région "flamande" est obligé de s'assurer contre l'incendie tandis que ce n'est pas le cas dans les deux autres régions. La réglementation relative aux taxis est totalement différente d'une région à l'autre et les taxis ne sont pas autorisés à prendre des clients dans une autre région. Les impôts indirects, hors la TVA, entre autres les droits de succession, les droits de donation, le précompte immobilier, diffèrent aussi beaucoup de région à région. En 2019, après la sixième réforme de l'État, les règles d'accès à certaines professions du secteur de la construction ont été supprimées en région "flamande" alors qu'elles subsistent en régions "bruxelloise" et "wallonne". Par conséquent,

⁸⁵ Voire quatre car en 2019, la région "wallonne" a transféré la compétence de l'aménagement du territoire à la communauté germanophone pour les cantons de l'Est. En fait, il existe désormais un code de zonage distinct pour la communauté germanophone.

n'importe qui peut créer une entreprise de construction dans le nord de la Belgique, tandis que les entreprises méridionales et bruxelloises restent régies par des règles strictes, ce qui cause une distorsion de concurrence au sein de la Belgique. En outre, cette réglementation distincte crée une grande confusion chez les consommateurs belges, qui peuvent en être la victime.

Une autre conséquence est que les Belges connaissent moins bien le droit qu'auparavant en raison de la quantité de règles. C'est dommageable, car la loi existe pour être respectée.

Dans un texte paru dans l'hebdomadaire Knack le 1^{er} novembre 2021, l'ex-ministre Mark Eyskens (CD&V) a déclaré que nulle part ailleurs dans le monde les Etats fédéraux n'ont autant de pouvoirs qu'en Belgique. **Selon le B.U.B., environ la moitié des compétences en Belgique sont partiellement ou totalement scindées**⁸⁶. Nulle part au monde, il existe tant de bipolarité et d'autonomie au niveau des entités fédérées, à part peut-être en Bosnie. Cela

⁸⁶ Même la Croix-Rouge de Belgique, la plus ancienne société nationale de Croix-Rouge au monde et financée par les autorités communautaires, est divisée selon la langue.

conduit à une complexité législative et réglementaire absurde dans environ la moitié des domaines politiques.

En outre, les régions et les communautés peuvent elles-mêmes conclure des traités internationaux dans le cadre de leurs compétences propres. Pour les traités internationaux "mixtes", impliquant les États fédérés et l'État fédéral, chaque entité doit donner son accord. Si une entité fédérée bloque l'approbation, la Belgique se retrouve les mains vides.

Même les professeurs d'université spécialisés dans le droit constitutionnel admettent qu'ils ne peuvent plus expliquer le système fédéral belge. Ce système a montré son côté le plus absurde lors de la crise du coronavirus (2020-21) lorsqu'il régnait un chaos permanent au niveau des compétences, qui a au début même coûté des victimes dans les maisons de repos dites "flamandes" pour lesquelles les masques "fédéraux" ont été refusés par le ministre de la communauté "flamande"...

- **inefficace** en raison d'un manque de coordination entre les différents niveaux de pouvoir, qui sont

parfois dirigés par des majorités politiques différentes. Cette situation est particulièrement problématique lors de catastrophes telles que les épidémies ou les inondations, mais elle est également très perturbante, voire paralysante dans des domaines tels que l'environnement, l'énergie et la mobilité.

Pour le sommet sur le climat de Glasgow en novembre 2021, il n'y avait pas moins de cinq plans climatiques : un "fédéral", un "flamand", un "bruxellois", un "wallon" ainsi qu'un "germanophone", et ce pour un pays d'à peine 30.000 km²...

Le niveau "fédéral" s'est concentré sur l'hydrogène et a conclu à cet effet un accord international avec la Namibie lors de la conférence environnementale de Glasgow. Le niveau "flamand", quant à lui, se concentrait sur l'électricité et souhaitait que toutes les voitures roulent à l'électricité d'ici 2029. Le niveau "fédéral" voulait fermer les centrales nucléaires et construire des centrales au gaz, tandis que le niveau "flamand" voulait maintenir les centrales nucléaires ouvertes et empêcher la construction de centrales au gaz en ne délivrant pas de permis de bâtir. Cela a

même donné lieu à un échange de propos virulents entre le niveau « flamand » et le niveau fédéral, mettant ainsi le « fédéralisme de combat » en pratique. Au final, les 4 ministres belges du climat se sont rendus à la conférence environnementale sans accord commun.

C'est ainsi que notamment la politique du climat belge s'enlise. La victime est à nouveau le contribuable. La partitocratie ne se préoccupe pas du bien-être des citoyens, mais de ses propres jeux politiques et du maintien de son pouvoir.

Si l'intention des flamingants était d'arrêter ou de ralentir la francisation du nord de la Belgique par le biais du fédéralisme linguistique, alors cette intention a également échoué. Selon un rapport de la RTBF du 14 octobre 2021, malgré toutes les scissions, le français en Belgique du Nord ne fait que progresser.

Les régions ne font pas mieux que l'État national non plus. Bien qu'elles n'aient pas à supporter la dette nationale belge, leur politique est médiocre à mauvaise. Par exemple, le chômage est élevé dans le sud de la Belgique et la région "flamande" ne fait rien

ou presque contre les grands pollueurs, comme l'a montré le scandale de l'usine 3M à Anvers en 2021⁸⁷. La qualité de l'enseignement en Belgique s'est aussi fort détériorée depuis sa scission en 1988⁸⁸.

Tandis qu'un Etat comme l'Allemagne fédérale peut introduire (été 2022) un ticket pour le transport en communs de 9 euros pour l'ensemble de son territoire, la Belgique n'en est pas capable puisque l'Etat fédéral n'a aucune autorité sur les entités fédérées. Dans le nord du pays, la société de transport De Lijn a mauvaise réputation en raison des coupes budgétaires et d'une mauvaise gestion. Cela n'est pas seulement contraire à l'efficacité, mais aussi à l'affirmation des flamingants selon laquelle ce qu'ils font eux-mêmes, ils le font mieux. La réputation de la TEC « wallonne » n'est par ailleurs pas meilleure.

- **anti-démocratique** en raison des doubles majorités, des comités de concertation, des accords de coopération, des réunions à huis clos, de

⁸⁷ De Standaard a titré le 20 septembre 2021 : *"Le pollueur 3M ne paie pas et passe même à la caisse"*. Ce dernier a souligné la réception par la firme d'un « subside écologique et stratégique » de la part du gouvernement "flamand".

⁸⁸ Comme il ressort notamment de l'enquête internationale PIRLS de mai 2023 qui classe les élèves belges (toute région confondue) parmi les plus mauvais au monde.

l'absence d'une circonscription électorale nationale et d'un référendum préalable à l'introduction du fédéralisme ou à la mise en œuvre des réformes de l'État. De plus, toutes les scissions de compétences introduisent tellement de nouvelles règles qu'*a fortiori, elles* sont moins connues ou ne sont connues que d'une partie réduite de la population. En conséquence, les décisions controversées sont moins critiquées et, par conséquent, une partie du contrôle démocratique est perdue. La régionalisation n'a pas démocratisé la Belgique. Elle a seulement créé des potentats régionaux.

- **discriminatoire** puisque les droits des citoyens belges diffèrent en fonction de leur lieu de résidence et/ou de leur régime linguistique. Cela crée une discrimination linguistique entre les Belges. De cette manière, la particratie sépare les Belges en fonction de leur usage de la langue et mène ainsi une politique de nationalisme linguistique et de racisme linguistique⁸⁹, voire d'apartheid linguistique, tout comme, sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, les habitants étaient discriminés sur la base de leur origine ethnique.

⁸⁹ Ce sont des synonymes

- **déstabilisant** car ce système affaiblit la Belgique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et provoque des crises multiples. Par exemple, l'approbation des traités internationaux nécessite le consentement de tous les parlements des États, ce qui permet à une entité fédérée de bloquer la politique étrangère de la Belgique. Chaque gouvernement et parlement des entités fédérées entend aussi se profiler et se légitimer, souvent aux dépens de l'Etat fédéral. La formation du gouvernement "fédéral" est également moins importante pour la participation que dans la Belgique unitaire, car les parlements donnent la priorité à la formation des gouvernements des entités fédérées. Les élections simultanées au niveau fédéral et régional depuis 2014 a donc également affaibli le niveau national, ce qui était sans doute l'intention. Il s'y ajoute le fait que l'on n'ait pas besoin d'un Etat pour collaborer. On collabore beaucoup sur le plan international, par exemple au sein des Nations Unies. **La nécessité de collaboration ne constitue pas un argument pour le maintien de la Belgique**, comme

on entend pourtant souvent de la bouche de politiciens belges⁹⁰.

En outre, ce système est :

- **un terrain propice à la corruption** car un trop grand nombre de niveaux de pouvoir réduit les possibilités de contrôle et augmente les risques d'abus de pouvoir.
- **polarisant** et bipolaire de fait ("une Flandre" contre "une Wallonie"), permettant à une région/communauté de répercuter l'échec du système sur l'autre région/communauté. Cela éloigne également les communautés linguistiques les unes des autres, car chacune d'entre elles souhaite obtenir le plus de pouvoirs possibles. Depuis les années 1990, les particraties du nord et du sud de la Belgique se livrent à une surenchère permanente pour obtenir davantage de compétences au détriment du gouvernement belge

⁹⁰ Le premier ministre Alexander De Croo le prétendait encore dans une interview dans le journal De Zondag du 26 décembre 2021. Il trouvait que la campagne de vaccination contre le Covid était un succès « *puisque'on collaborait bien* ».

et des Belges⁹¹. La presse, elle aussi, ne cesse d'opposer le nord et le sud du pays. Ainsi, la proposition d'un ministre d'un groupe linguistique déterminé devient rapidement la proposition de sa région et la critique des politiciens allophones contre cette proposition se transforme vite en la critique de l'autre partie du pays⁹².

- **contraire à notre histoire nationale** car la Belgique a toujours connu un système multipolaire (provinces, communes) basé sur l'unité nationale et l'indépendance locale. Ce système remonte aux principautés du XIVe siècle et à l'unification des Pays-Bas sous le règne des ducs bourguignons. De plus, les réformes de l'État votées à la majorité des deux tiers sont le résultat de rapports de force politiques temporaires et ces réformes ne sont donc plus

⁹¹ Outre les six réformes de l'État, on peut citer le Congrès "wallon" de 1945, le Manifeste confédéral et « wallon » de 1996, les résolutions flamingantes de 1999 et le Manifeste du printemps confédéral et séparatiste de 2006 : ce sont des réactions les unes aux autres et qui se renforcent mutuellement.

⁹² C'est ainsi que le journal De Standaard a présenté la situation le 22 septembre 2021 : *"Le PS veut rendre possible le licenciement volontaire avec indemnité, la Flandre résiste"*. Le journal a ajouté que l'opposition à la proposition du ministre PS Pierre-Yves Dermagne provenait principalement de la N-VA au sein du gouvernement "flamand". Ce parti n'était pas dans le gouvernement fédéral. Il s'agissait donc en fait d'une critique d'une partie de l'opposition sur une proposition de la majorité. Le système de scission et la presse en font alors immédiatement un conflit "communautaire".

pertinentes lorsque ces rapports de force changent. La Belgique a également une histoire nationale riche et a produit de nombreux scientifiques et artistes, y compris des lauréats du prix Nobel, surtout pendant la Belgique unitaire entre 1830 et 1970. En raison de l'agitation nationaliste et du fédéralisme linguistique, cette histoire nationale n'est pratiquement jamais mise en valeur dans l'enseignement et les médias, ce qui entraîne la perte de nombreuses connaissances positives et unificatrices relatives à la Belgique.

- **asociale** car les scissions de compétences entraînent une discrimination sociale entre les travailleurs belges.
- **inconstitutionnel, c'est-à-dire contraire à la lettre de la Constitution** qui garantit l'égalité des Belges et la liberté d'usage des langues. De plus, lors de l'introduction du fédéralisme en 1970, les règles régissant un amendement constitutionnel ont été violées, rendant le fédéralisme linguistique inconstitutionnel⁹³.
- **anti-européen** car l'Union européenne est née de l'unité dans la diversité, de l'abolition des frontières,

⁹³ Voir la partie IV du présent livre

de la promotion de la libre circulation des biens et des personnes. Le fédéralisme belge, quant à lui, a fait exactement le contraire en créant des divisions par la mise en place de frontières linguistiques et régionales, entravant ainsi l'unité et la libre circulation en Belgique. On ne peut pas défendre une union étroite de 27 États membres avec presque autant de langues et d'immenses différences, si l'on veut détruire un petit pays multilingue.

- **non représentatif du peuple belge** car la (con-)fédéralisation de l'Etat belge ne permet pas de parler d'une seule voix au niveau international et empêche ainsi la Belgique de jouer pleinement son rôle dans le monde.
- **une menace pour la prospérité** car le nombre excessif de lois, de règlements et de partenaires de négociation, ainsi que l'instabilité politique provoquée par le système, découragent tant l'esprit d'entreprise que les investisseurs étrangers et encouragent la délocalisation et/ou la fermeture d'entreprises. Le système met également en péril la solvabilité, la réputation internationale de l'État belge et sa gestion efficace des crises.

- **absurde** car le fédéralisme linguistique ne résout pas les problèmes, mais en crée constamment de nouveaux. C'est un cercle vicieux : plus on scinde, plus on crée des différences, et plus on crée des différences, plus on scinde. Parfois, les paricrates scindent même des matières ou organisations dont personne n'a demandé la scission, par exemple le bail commercial en 2013 ou l'institut belge pour la sécurité routière (IBSR) la même année. En outre, il est absurde de scinder une législation qui est en grande partie d'origine européenne, comme l'environnement ou l'agriculture, ou qui est de nature technique et n'a donc rien à voir avec la langue ou la région, comme l'aménagement du territoire ou le droit du bail. Dans certains domaines qui ont été scindés, tels que le contrôle des films et les allocations familiales, la division a même conduit à des politiques presque identiques. Quel est alors l'intérêt de la scission ? Il est également devenu impossible pour le gouvernement fédéral de mener des campagnes publiques utiles, comme celles contre le tabagisme ou l'obésité, ou d'apporter un soutien aux régions après des catastrophes naturelles (par exemple après les inondations en Ardenne en 2021), alors que l'État fédéral peut apporter des aides à l'étranger ! Il est également

absurde que l'UE puisse réprimander les États membres pour leur législation et leur budget, mais que l'État fédéral ne puisse le faire à l'égard des régions et des communautés. La Belgique est également trop petite pour avoir autant de compétences scindées sur son territoire. En outre, les États fédérés ont aujourd'hui un tel pouvoir qu'ils peuvent même bloquer individuellement le fonctionnement de la Belgique et de l'Union européenne, par exemple en n'approuvant pas les traités internationaux. Le fait que, entre autres, la communauté germanophone avec ses 70.000 habitants puisse bloquer l'ensemble de l'UE est insensé. D'autres scissions, comme celui des calendriers scolaires en 2022 – l'enseignement francophone a décidé d'introduire un calendrier scolaire différent, assez éloigné de celui du nord du pays - suscitent beaucoup d'agacement au sein de la population, surtout dans les régions bilingues.

- **trompeuse** car la Belgique n'est pas composée de "Flamands" et de "Wallons" et il n'y avait et n'y a pas de majorité pour la scission partielle de la Belgique. Le fédéralisme linguistique belge est un système qui a été créé par et est maintenu pour les particrates. Ces particrates sont soit séparatistes, soit

opportunistes soit induits en erreur. La réalité prouve d'ailleurs que le fédéralisme linguistique ne résout aucun problème, mais ne fait qu'en créer de nouveaux. Le fédéralisme linguistique est donc une tromperie.

- **dépassé en termes sociologiques**, car la minorité importante qui a œuvré dans les années 1960 à la formation des communautés et des régions, sur lesquelles le fédéralisme a été fondé, n'existe plus. Le fédéralisme a donc été conçu sur la base d'un phénomène transitoire. Par ailleurs, une étude menée par l'UCL et l'Université d'Anvers en 2017 a montré que les déplacements des Belges se font encore principalement au sein des provinces et non au sein des régions⁹⁴. Cela vaut également pour l'ancienne province du Brabant, où l'on observe chaque jour ouvrable un énorme mouvement de navetteurs entre la périphérie bruxelloise et la capitale.
- **illogique** parce qu'il y a aussi des différences entre les provinces, entre la campagne et la ville, entre les hommes et les femmes, les riches et les pauvres, les catholiques et les musulmans, les jeunes et les vieux,

94

etc.... En France, notamment, l'aménagement du territoire est national malgré les grandes différences entre, par exemple, la Normandie, Paris et les Alpes. Il existe également de grandes différences au sein des régions belges. Par exemple, la situation de la province forestière du Luxembourg ne peut être comparée à celle de la province agricole et urbanisée du Hainaut. Le Limbourg, province verte, est également très différent du "Brabant flamand" fortement urbanisé. Les régions ne devraient-elles donc pas être scindées sur la base de ces différences si l'on suit la logique des nationalistes linguistiques ? Des lois et règlements abstraits et suffisamment diversifiés peuvent toutefois offrir une solution à toutes les différences possibles. Ces lois et règlements existent également au niveau de l'Union européenne et au niveau belge pour ce qui est des compétences qui restent encore nationales.

- **non scientifique** car les statistiques comparent des pommes et des poires: on ne peut pas comparer la région de Bruxelles avec les deux moitiés du pays. En termes de population et de densité, ainsi que de territoire, ce sont des entités complètement différentes. Il vaut mieux comparer les communes ou les provinces.

- **immoral** car le système crée et encourage la discrimination entre les citoyens. En outre, l'idée de la ségrégation linguistique a été introduite par un occupant (pendant la première guerre mondiale) et soutenue par un autre occupant, qui a également commis un génocide (pendant la deuxième guerre mondiale). Par conséquent, le système est également immoral d'un point de vue purement belge. En effet, il est injuste que l'État belge accorde autant de pouvoir à ses ennemis intérieurs, qui, avec l'occupant, ont causé tant de dégâts en Belgique.

- **nuisible à l'image de la Belgique** car, au niveau international, personne ne sait qui gouverne réellement la Belgique. Les "ministres-présidents" (sic) régionaux et communautaires semblent avoir autant de pouvoir que le premier ministre fédéral, ce qui n'est même pas juridiquement incorrect étant donné l'absence de hiérarchie dans le système fédéral. Le fédéralisme linguistique donne également l'impression que la Belgique est un pays raciste. De plus, la diplomatie belge ne jouit plus du prestige qu'elle avait autrefois, compte tenu, notamment, de l'éclatement de la diplomatie économique et du déclin de la Belgique à la suite du fédéralisme.

- **indéfendable** car ce système est né sur la base d'un troc ("do ut des") et ne présente que des inconvénients.
- **irréléchi** car le Nord et le Sud de la Belgique sont complémentaires. Le Nord possède de belles et grandes villes d'art et une meilleure économie, notamment grâce aux deux ports maritimes d'Anvers et de Zeebruges, tandis que le Sud possède plus de beaux paysages, plus de verdure, plus d'espace, plus de campagne et plus d'eau. En raison de la scission des universités, celles-ci disposent de moins de capital et sont par conséquent moins bien classées au niveau international, ce qui signifie que le fédéralisme linguistique tue également le talent et donc le progrès.

Tous ces inconvénients doivent être considérés ensemble et non pas chacun séparément. Les rares avantages ne sont là que pour les particrates qui, grâce à ce système, s'enrichissent et augmentent leur pouvoir.

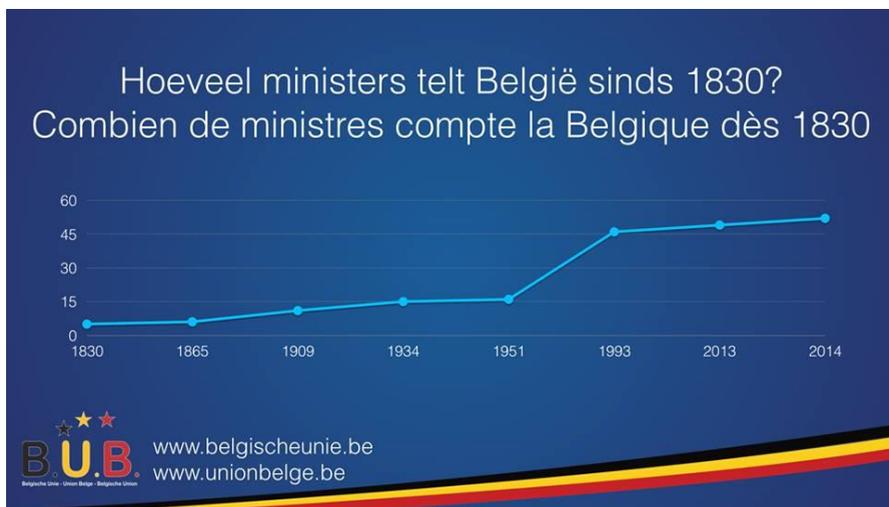


Illustration du B.U.B. (2019)

Au lieu de résoudre les problèmes, le fédéralisme en crée de nouveaux. Le fédéralisme linguistique en Belgique est comme un **poison qui se répand**, forçant les citoyens et les politiciens à penser en termes de "Flamands" et de "Wallons". À cet égard, il est important de garder à l'esprit le cercle vicieux du fédéralisme déjà mentionné : **plus on se scinde, plus on crée des différences et plus on crée des différences, plus on scinde.**

Même si la majorité des deux tiers manque à cet effet au parlement selon les derniers sondages, en l'an 2022, la participation pense même à une septième réforme de l'État

dans laquelle, entre autres, les soins de santé et le remboursement des frais médicaux, c'est-à-dire une partie importante de la sécurité sociale, seraient scindés. C'est exactement ce que veulent les séparatistes de la N-VA et du "Vlaams" Belang. De cette manière, la particratie contribue à la réalisation de l'objectif des séparatistes...

Tenant compte des avantages de ce système pour la particratie – et uniquement pour elle – elle a (malheureusement) aussi aucun intérêt à l'abolir.

Par ailleurs, **le fédéralisme n'a pas atteint son objectif de pacifier la politique ni même de protéger la langue néerlandaise, bien au contraire.** Finalement, il y a toujours beaucoup plus de conflits politico-communautaires que dans la Belgique unitaire, et la francisation de la périphérie bruxelloise se poursuit malgré toutes les scissions, comme celle de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Par exemple, les discussions sur l'introduction d'une vignette routière et l'arrêt de l'énergie nucléaire entre 2010 et 2022 se sont transformées en conflits respectivement entre les régions elles-mêmes et entre la région "flamande" et l'État fédéral. Ainsi, le fédéralisme linguistique se transforme souvent en un **fédéralisme de combat**, ce qui correspond parfaitement à l'objectif des

partis séparatistes N-VA et VB qui, au vu de leur histoire de collaboration, ne souhaitent rien d'autre que la fin de l'État belge.

Le fédéralisme linguistique a également pour conséquence que la société belge est de plus en plus **perçue de manière bipolaire**, à savoir comme un conflit entre les soi-disant "Flamands" et les "Wallons", ce qui était déjà le cas en raison du nationalisme linguistique (voir ci-dessus). **Le fédéralisme linguistique renforce donc le nationalisme linguistique**, qui à son tour renforce le fédéralisme linguistique.

Le fait que la situation en Belgique soit souvent vue à travers le prisme communautaire peut prendre des formes absurdes. Par exemple, en juillet 2021, lors de la crise du coronavirus, les flamingants ont argumenté que le nombre de personnes vaccinées contre le virus dans le nord du pays était beaucoup plus élevé qu'à Bruxelles, ce qui signifiait que les Belges du nord auraient dû avoir droit à des règles plus favorables en matière de gestion de crise. Cependant, c'était comparer des pommes et des oranges, car on comparait une ville, la capitale Bruxelles, avec la moitié de la Belgique. En outre, les statistiques officielles ont montré que le taux de vaccination dans la ville d'Anvers, située en région dite "flamande" et dirigée par la figure de proue des

flamingants Bart De Wever, le président de la N-VA, n'était pas plus élevé que le taux de vaccination à Bruxelles, ville maudite par les flamingants, plus précisément la région de Bruxelles ... En novembre 2021, on voyait aussi que la province de Flandre occidentale, avec plus de 90% de personnes vaccinées, avait le plus grand nombre d'infections. Cette critique n'était-elle donc pas purement de nature nationaliste ?

Cette perception néfaste est également créée et maintenue en vie par l'existence des régions tandis que les mouvements de personnes ont principalement lieu à l'intérieur des provinces (y compris le Brabant dans son ensemble)⁹⁵. Il est donc plus efficace et naturel de mener une politique à l'échelon national ou provincial qu'à l'échelon régional.

Ce dont les médias ne parlent jamais, c'est du coût du fédéralisme linguistique. Beaucoup d'argent peut pourtant être économisé dans ce domaine pour éliminer ou du moins réduire le déficit budgétaire et garantir le bon fonctionnement de l'État. L'accessibilité financière de la sécurité sociale et surtout des pensions, entre autres, est très problématique à long terme. Une cure

⁹⁵ Étude déjà citée : <https://plus.lesoir.be/126387/article/2017-11-27/pas-si-ringardes-quon-le-dit-les-provinces>

d'amaigrissement drastique de l'État est donc nécessaire. L'abolition du fédéralisme linguistique peut être d'une grande aide à cet égard. Déjà en février 2007, le B.U.B. avait calculé le coût du fédéralisme à 10 milliards d'euros par an. L'étude a été affinée en 2009 et un résumé peut être trouvé ici.



Panneau de signalisation flammingant placé à Beersel dans le Brabant en 2019 (Photo HVDC)

Le coût a entretemps encore augmenté car en 2011-2014, la participation a procédé à une autre sixième réforme de l'État avec de nouvelles scissions de compétences...

- **Les coûts directs**

Les cinq gouvernements et parlements régionaux et communautaires engendrent naturellement un coût direct : environ 307 parlementaires et 38 ministres, qui nécessitent ensemble une vingtaine de bâtiments. À cela s'ajoutent les frais de fonctionnement et les employés parlementaires, ainsi que les frais et les collaborateurs de cabinet, de sorte que nous arrivons à au moins **300 millions d'euros par an**.

En outre, il y a environ un million de **fonctionnaires** en Belgique, dont la plupart sont utiles et font du bon travail, par exemple les policiers, les enseignants, le personnel provincial et communal et les fonctionnaires fédéraux. La plupart des fonctionnaires régionaux et communautaires continueront bien sûr à être nécessaires dans une nouvelle Belgique unitaire. Cependant, un certain nombre de postes deviendront superflus si on rend les fonctionnaires bilingues et si on les met ensemble. Cette synergie permettra d'alléger les services afin se passer de 10% des fonctionnaires. Sachant qu'un fonctionnaire coûte en moyenne 50.000 euros par an, cela permettra d'économiser environ **5 milliards d'euros par an**.

Par conséquent, l'abolition du fédéralisme génère un total d'environ **5,3 milliards d'euros** par an en coûts directs.

- **Les coûts indirects**

Les coûts indirects du fédéralisme belge sont plus abstraits et donc plus difficiles à calculer.

Tout d'abord, il y a un **manque de synergie** dû aux nombreuses scissions des services publics depuis 1980. Dans le domaine des travaux publics, chaque région a aujourd'hui ses propres ingénieurs alors que, s'ils travaillaient ensemble, ils réuniraient nécessairement plus d'expertise et feraient moins de double ou triple travail. Dans le domaine de l'énergie, la Belgique peine à créer sa propre industrie obligeant ainsi les citoyens belges à donner leur argent à des entreprises étrangères comme Engie ou Total.

La perte de synergie peut être estimée modestement à **500 millions d'euros** par an.

En outre, la Belgique perd beaucoup d'**investissements étrangers** en raison de la division des compétences nationales telles que l'économie, l'aménagement du territoire, l'environnement et le commerce extérieur.

Quelle entreprise voudrait investir dans un État où il existe trois législations sur l'aménagement du territoire, l'environnement, l'emploi, etc. ? Ce raisonnement s'applique d'autant plus en période de crise institutionnelle et économique, comme celle qu'a connue la Belgique entre 2008 et 2012.

La perte d'investissements due à la complexité du fédéralisme linguistique, à l'incertitude juridique et au coût supplémentaire de ces obstacles pour les entreprises peut être estimée à **3 milliards d'euros par an**.

En matière de **tourisme**, la Belgique perd également beaucoup de revenus en raison de l'absence d'une politique touristique coordonnée au niveau national. En 2010, environ 7 millions de touristes étrangers ont visité la Belgique. Chez son voisin du sud, la France, pays le plus visité au monde avec Paris comme ville la plus visitée – située à à peine 300 km de Bruxelles –, le nombre était de 76 millions en 2009, soit plus de 10 fois plus. En revanche, la France, qui ne compte que 58 millions d'habitants, n'a qu'une seule politique touristique. La Belgique, en revanche, attire beaucoup moins de touristes étrangers qu'elle n'a d'habitants, même si Bruxelles est la capitale de l'Europe. Si la Belgique pouvait attirer 10 millions de touristes supplémentaires par an, elle générerait **2**

milliards d'euros supplémentaires (à raison de 200 euros par nuitée).

Au total, les coûts indirects du fédéralisme linguistique s'élèvent donc à environ **5,5 milliards d'euros** par an.

On ne peut pas non plus dire que la culture néerlandophone de la Belgique a pris un grand essor grâce au fédéralisme linguistique. C'est le contraire qui se produit : à cause de l'étroitesse d'esprit des flamingants, l'intérêt pour le néerlandais diminue, non seulement chez les non-néerlandophones, mais aussi chez les néerlandophones eux-mêmes. Pour de nombreux nationalistes flamingants, le fédéralisme est devenu un "**nationalisme financier**", s'appuyant principalement sur le besoin d'argent du sud de la Belgique et de Bruxelles pour obtenir plus de compétences.

Les domaines politiques tels que la sécurité, l'environnement, la politique de l'eau, les travaux publics, la mobilité, l'emploi, la santé, le logement, l'éducation, l'énergie, le tourisme, le sport de haut niveau et le commerce international sont mal coordonnés et mal gérés en raison de la fragmentation des compétences et du manque de ressources. Par exemple, les régions sont responsables de l'emploi et de la formation depuis environ

40 ans, mais le nombre de chômeurs reste élevé (environ 6 % en région "flamande" en 2021 et environ 13 % en région "wallonne" en 2021) et il existe toujours des métiers en pénurie, pour lesquels on ne trouve pas de travailleurs adéquats. Les attentats de 2015 et 2016, la crise du Covid de 2020-2021 et les inondations de juillet 2021 ont également rendu l'inefficacité du fédéralisme plus que claire. Les scissions ont même indirectement coûté des vies humaines. Au sein de la Commission corona de la Chambre des représentants, les associations médicales belges ont critiqué le manque d'unité du gouvernement pendant la crise⁹⁶. Surtout après les inondations catastrophiques en Ardenne en juillet 2021, on a vu un État qui fonctionne mal et qui est parfois même absent dans toutes ses composantes. **Un État absent, où même des vies humaines sont mises en danger, est l'échec ultime d'un État.** Ce n'est que dans le nord de la Belgique que la mauvaise gestion résultant du fédéralisme linguistique est encore masquée par le taux d'endettement relativement faible de la région "flamande", qui résulte de la présence d'une économie plus forte dans le nord de la Belgique, principalement grâce aux ports maritimes d'Anvers et de Zeebruges. Toutefois, **même cette meilleure situation financière n'empêche pas des politiques désastreuses, par**

⁹⁶ Message de l'agence de presse Belga daté du 22 janvier 2021

exemple dans les domaines de l'éducation, des soins de santé ou des transports publics.

Malgré l'indéniable effritement de l'État belge, **la solidarité entre la plupart des Belges reste très forte**. Cela s'est manifesté, par exemple, lorsque les victimes des inondations de juillet 2021 ont reçu une aide privée massive provenant de tout le pays. Cependant, les médias ont dépeint à tort cette aide comme une aide des "Flamands" aux "Wallons" alors qu'il s'agissait simplement d'une aide intra-belge.

Le fédéralisme linguistique n'a fait que **déstabiliser la Belgique, renforcer l'unilinguisme et la rendre ingouvernable**. Dans plusieurs domaines, des "comités de consultation" non démocratiques et confédéraux dirigent le pays. Le spectre confédéral hante le pays depuis les années 1990, lorsque Luc Van den Brande (VCP), le Milosevic "flamand", comme l'a appelé un journal à l'époque, a été convoqué par le roi Baudouin en janvier 1993 en raison de ses déclarations antibelges. En août 2021, le président du CD&V, Joachim Coens, a proposé que le gouvernement fédéral soit formé par les plus grands partis et, si cela n'aboutissait pas, qu'il soit le reflet des

"deux gouvernements communautaires"⁹⁷. De cette façon, l'idée confédérale élimine la démocratie au niveau le plus élevé, c'est-à-dire le niveau national⁹⁸.

Par conséquent, le fédéralisme linguistique n'offre pas de solution aux problèmes politico-communautaires. C'est un système qui sert à diviser progressivement le pays, à répartir le pouvoir selon la devise "*divide et impera*" et à aider la particratie à gouverner la Belgique car, sans ce système, la particratie n'est pas capable de gérer le pays multilingue. Il s'agit donc d'un **système créé par la particratie** avec des conséquences pernicieuses pour la population belge. L'introduction du fédéralisme linguistique peut être considérée comme un coup de poignard dans le dos des Belges, comme une préparation au confédéralisme et au séparatisme. **De plus, le fédéralisme linguistique renforce le nationalisme linguistique et en est, à l'inverse, une création**⁹⁹.

Les adversaires de la Belgique en sont bien conscients. Ils considèrent le fédéralisme comme un moyen de détruire la

⁹⁷ Il voulait probablement parler des gouvernements des régions "flamande" et "wallonne".

⁹⁸ Journal de la Flandre occidentale, 22 août 2021

⁹⁹ Dans son éditorial du 26 juillet 2021 sur les inondations dans les Ardennes belges, le journal De Morgen qualifie les Belges du Sud de "nos voisins". C'est le résultat de la politique de division.

Belgique petit à petit. Les gouvernements de la Belgique "fédérale" ne travaillent pas les uns avec les autres, mais souvent les uns contre les autres. Le fédéralisme linguistique est donc en partie un fédéralisme de combat.

Les fédéralistes belges, que l'on trouve principalement dans la partitocratie parce qu'il a tout intérêt à maintenir un fédéralisme compliqué et lucratif, affirment que la Belgique doit évoluer vers un **"fédéralisme de coopération"**¹⁰⁰. Mais pour coopérer, toutes les parties doivent le vouloir. Cependant, les 50 dernières années ont montré que les nationalistes linguistiques utilisent le fédéralisme pour détruire la Belgique. C'est pourquoi le fédéralisme linguistique ne fonctionnera jamais et doit être abandonné une fois pour toutes. En outre, ces fédéralistes oublient que même s'il y avait une loi-cadre fédérale, les entités fédérées pourraient toujours décider eux-mêmes dans de nombreux domaines, sans qu'une seule autorité n'ait le dernier mot. Cette situation n'est évidemment pas propice à l'efficacité de la gestion de l'État. Une entreprise performante n'a également qu'une seule direction. De plus, il est contreproductif que les régions et les

¹⁰⁰ Plaidoyer en ce sens de la figure de proue du VLD, Patrick Dewael, dans le Belang van Limburg du 13 novembre 2021. Il attache de l'importance à la commission mixte de la Chambre et du Sénat qui s'occupera de la préparation de la septième réforme de l'État et à travers laquelle il souhaite voir émerger un "fédéralisme de coopération".

communautés puissent accumuler des dettes (par exemple, la région "flamande" et la communauté "flamande" ont déjà accumulé une dette d'environ 55 milliards d'euros en 2022, soit 97% de leur "PIB") alors que la Belgique doit défendre les budgets des entités fédérées, qu'elle ne peut pas modifier, au niveau européen. Accumuler des dettes sans avoir à en assumer la responsabilité est insoutenable.

Les confédéralistes aiment se référer au **confédéralisme suisse**. C'est absurde. La Suisse a été une confédération du 15^e siècle jusqu'à l'occupation française en 1798, mais dans laquelle il y a toujours eu des conflits entre les villes ainsi qu'entre les villes et les campagnes. Après 1798, il y a eu encore 50 ans de lutte entre les cantons, mais en 1848, la nouvelle confédération a réussi à prendre les cantons rebelles par les armes et à créer un État fédéral multipolaire efficace où les frontières linguistiques n'étaient pas des frontières cantonales. C'est très différent de la Belgique. Une comparaison avec la "*confederatio helvetica*" est donc absurde. La situation actuelle de la Belgique est plutôt comparable à la lutte au sein de la confédération américaine entre 1776 et 1788 à laquelle la constitution fédérale a mis fin. **Le confédéralisme, c'est donc une lutte !**

D'un autre côté, il est logique que si on donne du pouvoir à des individus, ils mèneront une politique différente. Cela crée des différences, et si ces individus sont nationalistes, comme en Belgique en ce qui concerne les régions et les communautés, ils demandent également plus de pouvoirs. C'est le **cercle vicieux du fédéralisme linguistique** évoqué plus haut.

La consultation entre les différents niveaux de gouvernement est également constamment nécessaire, même si elle n'a souvent pas lieu. Parfois, elle est légalement requise par le biais des **comités de concertation**. Mais il s'agit d'organismes purement participatifs, sans aucun contrôle parlementaire. Il s'agit en réalité d'un **élément confédéral du fédéralisme linguistique belge**.

Le système fédéral est donc un **système de pouvoir diffus** dans lequel on ne sait souvent pas quel ministre a la responsabilité finale. Les ministres en profitent pour déplacer leur responsabilité vers un autre niveau politique. Cela crée une intouchabilité et une impunité politiques. Dans une interview sur la crise du Covid, Marc Noppen, directeur de l'UZ Brussel, a déclaré : *"Qu'il y en ait cinq, huit ou neuf, je commence à en avoir assez du nombre de ministres responsables de la santé publique en Belgique."*

*[...] Un hôpital n'a quand même pas huit directions non plus. [...] Dans le domaine de la sécurité sociale et de la santé publique, je suis favorable à une échelle aussi large que possible, c'est-à-dire à un regroupement au niveau fédéral. Un virus ne s'arrête pas aux frontières des 19 communes bruxelloises.*¹⁰¹

Le pouvoir est également **distribué de manière très inégale**. Les quelques communes germanophones de la province de Liège, qui ne comptent que 70.000 habitants (!), disposent à travers la Communauté germanophone d'un pouvoir disproportionné par rapport à des communes comme Renaix (Flandre orientale), Linkebeek (Brabant) en région "flamande" ou Malmédy (Liège) en région "wallonne". Même par exemple la province du Limbourg, qui a une identité très forte, voire une langue régionale propre, a bien moins de compétences que les cantons de l'est. Les Belges germanophones - ou du moins la majorité d'entre eux - ont leur propre parlement et gouvernement ainsi que leur propre droit, qui comprend non seulement les questions communautaires telles que l'enseignement et les soins de santé, mais aussi certaines compétences transférées par la région "wallonne" telles que le logement, l'emploi et l'aménagement du territoire.

¹⁰¹ The Times, 28 avril 2020

A Renaix, les francophones et les bilingues forment une importante minorité. A Linkebeek, il y a même une majorité écrasante. A Malmédy, il y a une importante minorité de germanophones. Ces grands groupes linguistiques disposent de facilités linguistiques, mais contrairement à Bruxelles et à la communauté germanophone, ils n'ont aucune autonomie ! Ceci est illogique et injuste dans ce système fédéral, d'autant plus que l'article 10 de la constitution "fédérale" de 1994 prescrit l'égalité des Belges.

En outre, le système fédéral belge ne comporte pas de structure de pouvoir hiérarchique. Le gouvernement fédéral n'est compétent que pour les domaines qui n'appartiennent pas aux régions ou aux communautés et ne peut intervenir lorsque naissent des conflits d'intérêts. Ainsi, à différents niveaux, les régions et les communautés se transforment en petites républiques plus ou moins autonomes. Les pouvoirs fédéraux et royaux sont totalement inexistant dans les affaires régionales et communautaires. Comment ce système est-il censé fonctionner ? Lorsque le pouvoir central n'a pas son mot à dire sur les composantes, le résultat ne peut être que le chaos.

L'un des meilleurs exemples est celui des trajectoires de vol au-dessus de Bruxelles pour les avions qui décollent et atterrissent à l'aéroport national de Zaventem. Les normes de bruit de Bruxelles tentent de limiter autant que possible les survols de la capitale au grand dam de la région « flamande ». Le gouvernement national, quant à lui, est impuissant à y remédier. Ce conflit empoisonne la politique belge depuis l'affaire DHL en 2004¹⁰². La seule chose dont le gouvernement fédéral et son "premier ministre" sont capables est de jouer le rôle de médiateur. Ils n'ont aucun pouvoir de décision en la matière, même s'il s'agit de l'aéroport national et de la capitale de la Belgique ! Des problèmes similaires se posent dans le domaine de la mobilité, comme la discussion de longue date et non résolue sur les péages routiers des régions et la politique énergétique, climatique et environnementale, qui est presque entièrement déterminée par les régions.

Un problème supplémentaire est que **les budgets de l'État fédéral et des États fédérés sont scindés**. Si un gouvernement a trop peu d'argent, il ne peut y avoir de transfert, ce qui était possible entre les ministères dans la Belgique unitaire. Ainsi, les secteurs qui ont besoin d'argent n'ont aucune possibilité de se refinancer auprès

¹⁰² même si ses origines remontent à 1958, lorsque Bruxelles a cessé d'être une "zone d'exclusion aérienne".

d'un autre niveau de gouvernement. Ce sous-financement est un problème criant dans l'armée belge, par exemple. Depuis les années 1990, ce département a réalisé d'énormes économies. Selon Michel Hofman, le chef d'état-major de l'armée belge, cela menace progressivement le fonctionnement de l'armée belge¹⁰³. En outre, depuis le championnat d'Europe de football de 2000, la Belgique n'a plus organisé de grands événements internationaux comme l'Expo de 1958, par manque d'argent et d'ambition nationale. Le seul avantage de la scission des budgets est qu'en 2021, le gouvernement fédéral n'a plus d'argent excédentaire, de sorte qu'une septième réforme de l'État avec de nouvelles scissions de compétences pour les flamingants en échange d'argent pour la nécessaire région "wallonne" sera pratiquement impossible, à moins bien sûr que la région "flamande" elle-même donne de l'argent à la région "wallonne", mais cela semble politiquement irréalisable.

De même, l'objectif de la participation de réaliser ce que l'on appelle des "paquets de compétences homogènes" ne peut être atteint car les compétences sont liées entre elles. Les compétences qui ne sont pas interconnectés sont très rares. Par exemple, la mobilité ne peut être séparée de la politique environnementale, et cette dernière ne peut être

¹⁰³ Knack, 27 juillet 2021

séparée du droit de la propriété ou du droit pénal. Étant donné cette interconnexion naturelle, aucune scission des compétences ne peut être "parfaite", c'est-à-dire créer une démarcation autonome des pouvoirs. Toutes les réformes de l'Etat ont tendance à ouvrir la voie à d'autres réformes de l'Etat qui divisent encore plus de pouvoirs. Après six réformes de l'État, le résultat est que presque tous les domaines ont été scindés en totalité ou en partie, ce qui a conduit à un enchevêtrement juridique et politique.

Certains sujets sont également couverts de manière disproportionnée dans les médias parce qu'ils sont scindés. Cela est dû à la tendance au profilage des ministres nationalistes linguistiques qui veulent prouver leur valeur et se faire connaître. L'intention de ces médias est de donner une meilleure audience aux ministres des entités fédérées et donc de soutenir la politique de scission. Par exemple, après la scission de la loi sur la protection animale en 2014, les médias ont très fréquemment parlé des décisions prises en la matière par le ministre compétent du gouvernement "flamand", bien plus que ce n'était le cas auparavant.

Malgré toute cette autonomie, la région "flamande" n'a pas réussi à renforcer sa position économique par rapport aux autres régions européennes, comme le montre un

rapport de l'économiste Johan Van Gompel de la KBC en 2021. Ainsi, malgré le slogan du premier dirigeant du soi-disant "exécutif flamand" Gaston Geens dans les années 1980, les flamingants ne font pas mieux ce qu'ils font eux-mêmes. Les réformes et les scissions institutionnelles ne sont dès lors pas une garantie de bonnes performances économiques. C'est aussi une forme de démagogie, comme l'a souligné Jonathan Holslag, professeur de politique internationale à la VUB, dans un article paru en juillet 2021 dans Knack ¹⁰⁴.

Au cours de l'été 2020, les négociateurs gouvernementaux du PS et de la N-VA ont tenté de franchir une étape supplémentaire en préparant de futures scissions dans le cadre d'une septième réforme de l'État par le biais de "scissions administratives" au sein du gouvernement fédéral, comme celles qui ont existé dans les années 1970 lorsque des comités ministériels pour, entre autres, l'économie et l'aménagement du territoire ont été créés afin de mener une politique asymétrique et de préparer la réforme de l'État de 1980. L'avantage pour les séparatistes est que ces scissions administratives impropres et fonctionnelles ne requièrent qu'une majorité simple et qu'une fois la scission administrative effectuée, il est

¹⁰⁴ Publié sur le site web de Knack le 27 juillet 2021 (www.knack.be).

possible d'obtenir ultérieurement une majorité des deux tiers, sur la base d'un "fait accompli".

Heureusement, les parties ayant négocié cet accord, qui était désastreux pour la Belgique, n'ont pas réussi à trouver une majorité, notamment en raison de l'opposition des libéraux du nord et du sud du pays.

Toutefois, dans l'accord de coalition du gouvernement Decroo I, il est prévu que pour chaque compétence "partagée" - c'est-à-dire une compétence exercée conjointement par le niveau "fédéral" et un Land, comme l'emploi - une politique régionale ou communautaire diversifiée doit être rendue possible par le biais d'accords dits de "coopération asymétrique", qui prévoient une base fédérale et par lesquels le reste des compétences est transféré aux régions. Il s'agit, bien entendu, d'une menace pour l'unité nationale et cela annonce une future régionalisation ou communautarisation de ces zones.

En 2021, l'énergique région "flamande" a même créé une "agence de justice", alors que la justice n'est en principe pas une compétence des régions, même si elles ont quelques pouvoirs de droit administratif. Cette politique du fait accompli est donc un risque pour le gouvernement "fédéral" et par extension pour la Belgique.

Le 3 octobre 2021, le "ministre-président" flamand Jan Jambon (N-VA et ex-VB) déclare dans le journal De Zondag qu'il veut réaliser l'indépendance de sa "Flandre" et "appuyer sur l'accélérateur communautaire". Cet homme abuse donc d'une fonction officielle belge pour détruire la Belgique. Un État ne peut et ne doit pas accepter une telle insubordination. C'est comme un directeur de production qui dit vouloir détruire son entreprise !

Le 11 février 2012, le service d'études du B.U.B. a fait un constat remarquable: la première révision de la Constitution de décembre 1970 est fondée sur un acte illégal et inconstitutionnel. Le système fédéral belge a été réalisé de façon inconstitutionnelle et les constitutionnalistes ne peuvent le nier s'ils ne veulent pas contredire leurs propres écrits. Certains d'entre eux, comme Francis Delpérée (CDH, maintenant Les Engagés), le savent très bien, mais n'osent pas le dire à haute voix ou couvrent le problème du manteau de la "charité" (lire: par nécessité politique ...).

1) La pratique

La rengaine officielle est entretemps suffisamment connue: la Belgique est un État fédéral, composé de régions et de communautés, doté de six (ou neuf, selon la méthode de calcul) parlements et gouvernements, d'environ 60 ministres et d'environ 600 parlementaires. Personne ne contestera qu'il en est ainsi sur le terrain. Parfois, la situation ressemble à un univers parallèle, une déviation de la situation « normale » dans laquelle il n'y a qu'un seul pays, un seul gouvernement et un seul parlement. Néanmoins, bon nombre de personnes considèrent notre structure étatique comme anormale, voire surréaliste. La question est de savoir si cette situation est aussi conforme à la Constitution.

2) Bref rappel de la théorie

La doctrine constitutionnelle enseignée unanimement par tous les constitutionnalistes belges sans exception précise que la révision de la Constitution est régie par l'article 195 (jusqu'en 1994 l'article 131) lequel stipule une procédure en trois phases:

1) La formation d'une assemblée "préconstituante" par les trois branches du pouvoir législatif : Le Roi – en pratique le gouvernement fédéral –, la Chambre des Représentants et le Sénat. L'assemblée "préconstituante" expose, à la majorité simple, les raisons pour entamer une révision de la Constitution. Elle en précise les motifs. Les chambres votent ensuite ces propositions à la majorité simple.

Après la publication de la déclaration de révision de la Constitution au Moniteur belge, les Chambres sont dissoutes d'office. Endéans les 40 jours suivant la dissolution, des élections sont organisées pour élire un nouveau parlement. Les citoyens belges ont ainsi (théoriquement) leur mot à dire sur la révision proposée.

Enfin, l'assemblée « constituante » – les Chambres et le Roi – peut modifier la constitution. En principe, l'assemblée « constituante » n'est pas liée par les motifs formulés par « l'assemblée préconstituante », mais bien par la liste des articles soumis à révision. La modification de la constitution entre en vigueur le jour de la publication au Moniteur belge.

Par ailleurs, la révision de la Constitution belge est soumise à des conditions très strictes. En voici quelques-unes:

1) La Constitution ne peut être modifiée lorsque le Gouvernement est démissionnaire. On peut déroger à cette règle de manière exceptionnelle si deux conditions sont remplies : 1° les chambres législatives sont liées par une déclaration de révision de la constitution faite précédemment et 2° la déclaration de révision de la constitution se limite à une reprise de la déclaration de révision précédente.

2) L'assemblée constituante peut uniquement modifier les articles de la Constitution qui figurent dans la liste proposée par l'assemblée « préconstituante ».

3) Une révision de la Constitution ne peut avoir lieu sans consultation des électeurs.

4) Il est interdit de modifier la Constitution plus d'une fois au cours de la même législature, à moins que la deuxième révision ait un but différent de la première, ou, pour l'exprimer autrement, lorsque les changements ont trait à d'autres dispositions reprises dans le même article.

5) La révision de la constitution ne peut avoir lieu à certains moments: en temps de guerre ou lorsque les Chambres ne sont pas libres de se réunir sur le territoire belge (art. 196 Const. belg.) ou pendant le règne d'un Régent en ce qui concerne certains articles spécifiques (art. 197 Const. belg.).

3) L'historique des faits

En 1970, la "constituante" a inséré deux articles, notamment l'article 59bis qui devait créer des "communautés" et l'article 107quater qui devait créer les "régions". Néanmoins, en 1968, la "préconstituante" n'avait pas proposé la révision de ces deux articles. Autrement dit, lors de la révision de la constitution de 1970, certains articles qui n'étaient pas mentionnés dans la révision de la constitution de 1968, qui reprenait celle de 1965, ont été introduits dans la constitution, notamment ceux concernant les régions et les communautés. **Ceci est interdit et rend l'ensemble du système fédéral inconstitutionnel.**

Plus fort encore, la déclaration ne pouvait les prévoir vu qu'au milieu des années 1960, il existait un consensus

général pour le maintien de l'Etat unitaire, mais avec une plus grande décentralisation et déconcentration **au profit des provinces**. Sous pression du Rassemblement wallon et de la Volksunie, ce consensus fut brisé en 1969 avec pour conséquence, la création des communautés linguistiques et des régions en 1970, qui fut suivie d'une réforme de l'État encore beaucoup plus importante en août 1980.

Pour permettre l'introduction des régions et communautés, le Parlement a promulgué la Loi Spéciale de Réformes Institutionnelles (LSRI) par laquelle le fonctionnement des soi-disant "entités fédérées" et leurs compétences présumées étaient stipulés. En 1988, ces compétences ont été élargies de façon substantielle et en 1989, la région bruxelloise a été créée de façon tout aussi anticonstitutionnelle sur base de l'article 107quater, qui est contraire à la doctrine constitutionnelle. En 1994, le législateur n'a pas introduit une nouvelle Constitution, mais a seulement procédé à une nouvelle numérotation des articles de la Constitution de 1831.

En 2001, la réforme de l'État a été réalisée sans révision de la Constitution, mais quelques années plus tard, le

législateur a remplacé le terme “exécutif” par “gouvernement” et les termes de “conseil” par “parlement” afin de donner un peu plus de faux lustre au fédéralisme.

4) Conséquences

Il s’ensuit que :

1) Les institutions et les compétences des régions sont anticonstitutionnelles. L’article 39 (anciennement 107quater) a été introduit de façon illégale ;

2) Les articles 127-129 (anciennement 59bis) étant également inconstitutionnels, les institutions communautaires et leurs compétences y associées n’ont donc aucune base légale.

3) La scission de la province du Brabant est inconstitutionnelle puisque la région bruxelloise ne dispose ni de compétences ni d’institutions et puisque le premier article de la Constitution coordonnée de 1994 a été introduit de façon inconstitutionnelle.

Que s'est-il en revanche passé de façon constitutionnelle ?

Sous réserve, nous pouvons constater que:

- 1) les mécanismes de protection des groupes linguistiques à la Chambre et au Sénat (notamment la “sonnette d’alarme”) ont été introduits de façon valable;
- 2) la réforme du Sénat de 1993 s’est réalisée de façon constitutionnelle, sauf le remplacement des Sénateurs provinciaux par les Sénateurs communautaires;
- 3) toutes les révisions non-communautaires de 1970 jusqu’à 2007 sont valables;
- 4) bien que la délimitation des territoires des communautés et des régions (art. 1, 2 et 3 de la Constitution) soit constitutionnelle, leurs institutions et leurs compétences ont été créées de façon anticonstitutionnelle.

5) Conclusion

Quelle est donc la conclusion ? A vrai dire, la Belgique est, « *de iure correcto* », toujours un État unitaire,

constitué de neuf provinces, ayant comme seule et unique constitution celle de 1831 telle qu'elle a été amendée jusqu'en 1970, sauf les exceptions mentionnées ci-dessus.

Il s'ensuit que la Belgique fédérale est une fiction qui, bien qu'elle se manifeste dans les faits, est dépourvue de base légale.

Depuis 1970, les Belges sont les victimes collectives d'une tromperie nationaliste permanente et d'une manipulation continue. Les conséquences de cette lecture des faits sont gigantesques : les "gouvernements" et les "parlements" des « entités fédérées » ainsi que toutes leurs institutions sont inconstitutionnels. Dès lors, ils ne peuvent lever ni encaisser des impôts (sauf selon le principe de la continuité des services publics en ce qui concerne les actes du passé).

Chaque citoyen de notre pays contribue annuellement au coût exorbitant du fédéralisme (10 milliards d'euros par an) et tout cela afin de financer des institutions « fantômes », qui ont la prétention d'exercer du pouvoir, mais dont le pouvoir réel est moins important que celui d'un commissaire d'arrondissement.

Les Belges ne doivent donc pas être naïfs : le fédéralisme linguistique ne sert pas du tout à sauver la Belgique ou à mieux la faire fonctionner, mais à faire disparaître la Belgique. Le fait que la fuite des capitaux vers l'étranger n'a fait qu'augmenter depuis l'introduction du fédéralisme en est une preuve.

Dans le cadre de l'accord de gouvernement de 2020, le gouvernement De Croo s'est engagé à revoir les précédentes réformes de l'État.

En juillet 2021, une Commission s'est réunie à cette fin pour la première fois dans l'hémisphère sénatorial. C'était bien sûr une bonne chose en soi, mais il était déjà établi à l'avance que le fédéralisme lui-même ne serait pas remis en question car celui avait déjà doté la particratie de beaucoup de pouvoir et d'argent.

En outre, les sujets que cette Commission évaluait au cours de ses sessions étaient très limités. Ont notamment été abordés les soins de santé, l'énergie, l'environnement et le climat, la mobilité, la coopération entre les différents gouvernements en Belgique et le fonctionnement du système bicaméral. Cela a donné lieu à plusieurs rapports volumineux qui ont tous été terminés à la mi-2022, mais qui prennent encore de la poussière au Sénat.

Le fédéralisme linguistique a donc pour seul but d'enrichir les politiciens et de leur donner plus de pouvoir. En outre, les séparatistes profitent de ce système boiteux pour détruire la Belgique en prétendant que le pays ne fonctionne pas...

Dans un éditorial pionnier paru dans le journal De Morgen du 13 novembre 2021, le journaliste Bart Eeckhout est arrivé aux conclusions suivantes¹⁰⁵:

"La Belgique ne fonctionne pas", n'a cessé de répéter la N-VA, mais une autre analyse prend progressivement forme. C'est le (con)fédéralisme qui ne fonctionne pas. Qu'il s'agisse de la pandémie du Covid, des catastrophes extrêmes ou de la politique climatique : face à des défis politiques majeurs et transfrontaliers, le modèle de l'État fédéral n'est pas à la hauteur. Trop de temps est perdu dans des conflits territoriaux. Trop d'énergie s'échappe dans le dédale des gouvernements.

Il en résulte une culture politique caractérisée par une série interminable de luttes entre les gouvernements et au sein de ceux-ci et par peu de progrès. Le citoyen est laissé dans un état de perplexité. En Flandre, la prospérité

¹⁰⁵ On a marqué certains passages en gras

économique contribue à masquer les plus grandes lacunes, mais la politique dispendieuse n'empêche pas les résultats d'être insuffisants dans des domaines clés comme l'éducation ou le bien-être. Bruxelles, la Wallonie et la Communauté française vont droit à la faillite. Tout ça pour ça ? "

Le fédéralisme linguistique constitue donc un obstacle majeur au bon fonctionnement du Royaume de Belgique. Cela ne veut pas dire que tout ce que le gouvernement fédéral de l'État belge fait aujourd'hui est un fiasco. Par exemple, en août 2021, l'armée belge a fait venir en Belgique plus de 1.400 personnes de l'Afghanistan après la conquête du pays par les talibans, par un pont aérien depuis la capitale Kaboul. Cette opération, appelée "Red Kite", a été un grand succès, malgré le fédéralisme linguistique qui divise et paralyse parfois ainsi que le manque de financement de la Défense belge.

D'autre part, il est scandaleux de maintenir un système fédéral qui est déficient à tant d'égards. Au bout du compte, la question de la responsabilité civile, voire pénale, des hommes politiques responsables se pose également.

Le fait que les citoyens belges ne descendent pas en masse dans la rue pour dénoncer le fédéralisme linguistique déficient peut être étonnant. Probablement, ils ne connaissent pas bien le système ou ils préfèrent ne pas le connaître. Il est aussi très abstrait et complexe. Les médias n'expliquent presque jamais le système et n'en citent jamais les inconvénients. Ils le présentent comme une évidence. En outre, le développement du fédéralisme s'est produit petit à petit. Les gens s'adaptent facilement à des situations qu'ils désapprouvent, surtout si elles ne perturbent pas leur vie quotidienne. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'ils approuvent le système. En 1993, 2007 et 2010, des dizaines de milliers de Belges sont descendus dans la rue (à chaque fois à Bruxelles), mais leur message n'a pas été écouté, comme en 1993 lorsque les Belges manifestaient contre le fédéralisme tandis que la Belgique est devenue un Etat fédéral quelques mois plus tard. Les manifestations recevaient même une suite contraire après que les Belges avaient manifesté à Bruxelles en 2007 et 2011 pour la formation d'un nouveau gouvernement en 2007 et 2011, mais qu'ils se voyaient imposer surtout une nouvelle destruction de l'Etat par la « sixième réforme de l'Etat » de 2012-13.

Le résultat des manifestations pro-belges est donc très décevant, voire parfois contreproductif tandis que les

flamingants continuent à engranger des résultats malgré le fait qu'ils ne soient plus descendus massivement dans la rue depuis 1961 et 1963... Cela reflète aussi un autre paradoxe : les réformes de l'Etat causent un préjudice énorme à la majorité des Belges et ceux-ci souhaitent le retour à l'Etat unitaire, mais depuis 2012, les Belges ne descendent plus dans la rue pour défendre l'unité de leur pays. Cela veut donc dire qu'ils ne croient plus à la force de conviction des manifestations. On peut les comprendre.

Comment arrêter cette structure étatique linguistico-nationaliste paralysante, créée et dirigée par des politiciens anti-belges ?

II.B.2. Solutions

On remarque que le système fédéral est intenable. Il crée bien plus de problèmes qu'il n'en résout. Il est un obstacle au bon fonctionnement de l'Etat. S'il fonctionnait bien, on pourrait encore dire que cela vaut la peine d'y dépenser un peu plus d'argent, mais c'est exactement le contraire qui est vrai: il fonctionne très mal.

Le discours de scission de la partitocratie, mené par la N-VA et le "Vlaams" Belang, est totalement dépassé. Ces partis

vivent encore au 20^{ième} siècle et ne se rendent pas compte que la population de la Belgique a changé de façon spectaculaire sur le plan sociologique. Les jeunes et les immigrés ne voient pas l'utilité d'une lutte "flamando-wallonne" dans un monde globalisé. Presque tous les problèmes transcendent les frontières linguistiques, qui sont de plus en plus brouillées par le mélange des populations.

Comment mettre fin à l'héritage catastrophique de partocrates comme Gaston Eyskens, André Cools, Martens, Dehaene, Verhofstadt et Di Rupo ? On ne peut pas défendre la Belgique en la détruisant en même temps par des scissions. Plaider pour une Belgique fédérale efficace est donc une contradiction et un non-sens. Le fédéralisme linguistique est le problème et non la solution.

Sur les médias sociaux, on constate que de nombreux Belges arrivent à la conclusion que le fédéralisme linguistique en Belgique est un gros échec. La peur de la toute-puissance de la partocratie et des nationalistes linguistiques a définitivement disparu.

C'est également ce qu'a déclaré Bart Eeckhout dans son éditorial déjà cité dans De Morgen du 13 novembre 2021 :

"La redéfédéralisation reste un tabou politique. Quiconque suggère l'idée est immédiatement rejeté comme un belgein.

Pourtant, quelque chose semble changer dans l'esprit de nos concitoyens fatigués de la crise. Demandez au Belge s'il préfère quatre ministres du climat et neuf ministres de la santé, ou un gouvernement avec tous les pouvoirs clés dans une seule main, et la réponse pourrait être étonnamment sans ambiguïté." ¹⁰⁶

L'épuisante crise du Covid n'a fait qu'accroître l'aversion des Belges pour le blocage du fédéralisme. Les gens peuvent comprendre qu'un virus cause des dommages, mais pas qu'un gouvernement et un système créé par lui le fassent. **L'erreur politique historique qu'est le fédéralisme doit être rectifiée.**

L'alternative au désordre institutionnel est une **nouvelle Belgique unitaire** avec :

1. un seul gouvernement et un seul parlement, sans communautés ni régions. Il est sans aucun doute beaucoup plus facile de gouverner avec un seul gouvernement qu'avec six, car l'ensemble de la politique

¹⁰⁶ Audacieux par moi-même

est centralisé et entre les mains de politiciens qui se connaissent, de sorte que le gouvernement unique peut prendre plus facilement des décisions dans tous les domaines. Ce système devrait être régi selon le principe "un citoyen, une voix". Les Régions et Communautés seront supprimées, avec le maintien éventuel d'un conseil restreint, purement culturel, doté de pouvoirs consultatifs et qui exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire belge. Au sein du nouveau ministère belge de la culture, chaque région linguistique aura son propre secrétaire d'État. Chaque ministre devra avoir une bonne connaissance des deux grandes langues nationales, le français et le néerlandais, et au moins un ministre devra également avoir une bonne connaissance de l'allemand. Les parlementaires devront aussi s'engager à apprendre l'autre grande langue nationale ou à améliorer leur connaissance de celle-ci, sous peine de voir leur salaire réduit de moitié.

2. une administration étatique basée sur les 9 provinces historiques. En gros, dans ce système, le parlement national vote les lois et les provinces les appliquent, ce qui implique la réunification de la province de Brabant avec Bruxelles comme capitale¹⁰⁷. La restauration de la province

¹⁰⁷ La sixième réforme de l'État de 2012-2014 prévoyait la création d'une "Communauté de Bruxelles-Capitale", qui s'étendrait sur le territoire de toute

du Brabant est nécessaire pour reconnecter Bruxelles et l'arrière-pays brabançon. Les provinces seront compétentes au niveau exécutif pour toutes les questions d'importance provinciale, telles que l'éducation, le logement social, la politique de l'eau et l'aménagement du territoire, ainsi que pour les domaines dont la mise en œuvre est laissée aux provinces par le législateur. Une loi-cadre nationale fournit les grandes lignes dans tous ces domaines, qui sont ensuite élaborées par les provinces. Lors des périodes politiquement et communautairement sensibles, le législateur peut transférer temporairement un maximum de compétences aux provinces et, si nécessaire, les reprendre plus tard lorsque la tempête est retombée. **Ainsi, les réformes de l'État deviennent superflues.**

Un système à 4 régions, tel que proposé par les confédéralistes, est par contre beaucoup trop déséquilibré, puisqu'il se compose de deux grandes régions et de deux petites, et n'est qu'une confirmation factuelle de la bipolarité néfaste "Flandre" contre "Wallonie". Il s'agirait plutôt d'une Belgique de 2,75 régions, pour ainsi dire. En outre, ce système existe déjà dans une large mesure et

l'ancienne province du Brabant, mais comme toutes les autres propositions pro-belges, telles que la refédéralisation des pouvoirs et une circonscription électorale nationale, cette proposition est restée lettre morte. Les régions doivent d'abord conclure un accord de coopération, ce qu'elles n'ont pas encore fait. Selon les rapports, le parti séparatiste N-VA bloque un tel accord.

c'est précisément celui qui est constamment à l'origine des conflits politico-communautaires. Aucun des inconvénients du fédéralisme linguistique ne serait éliminé par le système de quatre régions, au contraire. La gestion de la Belgique n'en sera que plus compliquée, moins efficace, plus dispendieuse, plus discriminatoire, moins démocratique, moins sociale, moins éthique, moins stable, etc.. L'idée même de quatre régions s'appuie sur un système basé sur deux langues qui ne peut fonctionner et qui est conçu pour monter les groupes linguistiques les uns contre les autres avec comme objectif ultime la scission de Belgique.

3. Les 19 communes bruxelloises et les communes périphériques peuvent, selon le souhait de la population, être regroupées au sein d'une seule agglomération ou fusionnées en une seule ville pour compenser la disparition de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles doit idéalement rester la capitale de l'Union européenne et le siège de l'OTAN, ne serait-ce que pour conserver les revenus que la ville et le pays en tirent.

Une nouvelle Belgique unitaire ne sera pas un État centralisé. Les provinces disposeront en effet de nombreux nouveaux pouvoirs, notamment exécutifs, et les communes conserveront leurs compétences locales. Ce système fonctionne parfaitement dans d'autres pays,

comme les Pays-Bas. En outre, les provinces existent déjà et n'ont donc pas besoin d'être créées. Toutefois, la Belgique doit agir de façon unie à l'international.

Les communes pourront également organiser des référendums contraignants ou non contraignants sur le statut linguistique de la commune lorsqu'un groupe de population parle une autre langue nationale (néerlandais, français ou allemand). Dans le cas d'un référendum non contraignant, c'est le conseil communal qui décide à la majorité absolue si la commune passe d'un statut monolingue à un statut bilingue ou d'un statut bilingue à un statut trilingue. L'inverse est exclu. Ce système est similaire à celui qui existait entre les lois linguistiques de 1932 et 1962.



Défilé militaire à Bruxelles le 21 juillet 2011 (Photo HVDC)

4. la préservation du libre choix de la langue et la protection des langues nationales, ce qui implique que chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, ait un accès égal aux institutions publiques et à la culture. Elle implique également que les écoles et les médias mènent une politique active de bilinguisme et de trilinguisme. Les cartes d'identité sont délivrées dans les trois langues nationales, en commençant par la langue préférée du citoyen, ainsi qu'en anglais.

5. une circonscription nationale pour au moins la moitié des 150 représentants à la Chambre.

6. un Sénat, composé de 100 sénateurs, dont 75 représentants de toutes les provinces (au moins 6 par province), complété par 15 sénateurs nationaux élus directement, 9 sénateurs cooptés, c'est-à-dire des professeurs indépendants, des hauts magistrats, etc. et enfin un sénateur de droit, c'est-à-dire le prince héritier. Un système bicaméral et la revalorisation du Sénat sont nécessaires pour maintenir et améliorer la qualité des lois. Ainsi, il y aura un total de 250 parlementaires, contre environ 600 aujourd'hui.

7. la préservation de la monarchie constitutionnelle et des pouvoirs actuels du Roi¹⁰⁸.

8. l'élargissement des pouvoirs du bourgmestre et du gouverneur de province. La police, le parquet et les pompiers seront organisés au niveau provincial sous la direction du gouverneur, du ministre de l'intérieur et du Roi. En cas d'urgence, le bourgmestre peut également faire appel à la police (comme c'est déjà le cas aujourd'hui).

La Belgique a donc besoin d'une nouvelle et dernière réforme de l'État, c'est-à-dire une réforme qui abolit toutes les précédentes. Par la suite, plus aucune réforme de l'État ne sera nécessaire grâce au pouvoir flexible des provinces, pour lequel la Constitution de 1831 prévoyait déjà que le législateur national décide de ce qui est "d'intérêt provincial et communal" (l'actuel article 162 de la Constitution dite "fédérale"). Ainsi, une loi peut à tout moment transférer une compétence au niveau national de sorte que le niveau local n'est plus compétent pour cette dernière. Une nouvelle loi provinciale devrait également garantir que le gouvernement national puisse à tout moment confier temporairement aux provinces tout

¹⁰⁸ Même si l'on sait que le Roi ou la Reine en tant que personne n'a que peu ou pas de pouvoir en Belgique.

pouvoir d'administration interne, y compris la perception d'impôts.

Les séparatistes affirment que les "verrous" de la Constitution devraient également être abolis, comme les "sonnettes d'alarme". Mais ces instruments ne sont presque jamais utilisés et sont encore moins effectifs. Par exemple, la sonnette d'alarme utilisée par les francophones n'a pas pu empêcher la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde en 2012. L'abolition de ces règles, qui ne visent qu'à protéger une minorité linguistique, est donc inutile.

Le retour à l'unitarisme n'est pas un retour au passé, mais un retour à l'avenir. Les flamingants et les wallingants reprochent souvent avec mépris aux unitaristes de vouloir revenir à ce qu'ils appellent de façon dénigrante "*la Belgique de papa*". Mais n'est-ce pas là la Belgique des querelles linguistiques et de l'émergence du fédéralisme linguistique dans les années 1970 et 1980 ? C'est en effet la Belgique que la plupart des Belges ne veulent certainement pas.

Il est vrai que cette nouvelle Belgique ressemblera beaucoup à l'ancienne, mais la grande différence est que cette fois, ce sera un véritable État multilingue, où le multilinguisme sera considéré comme un atout et le

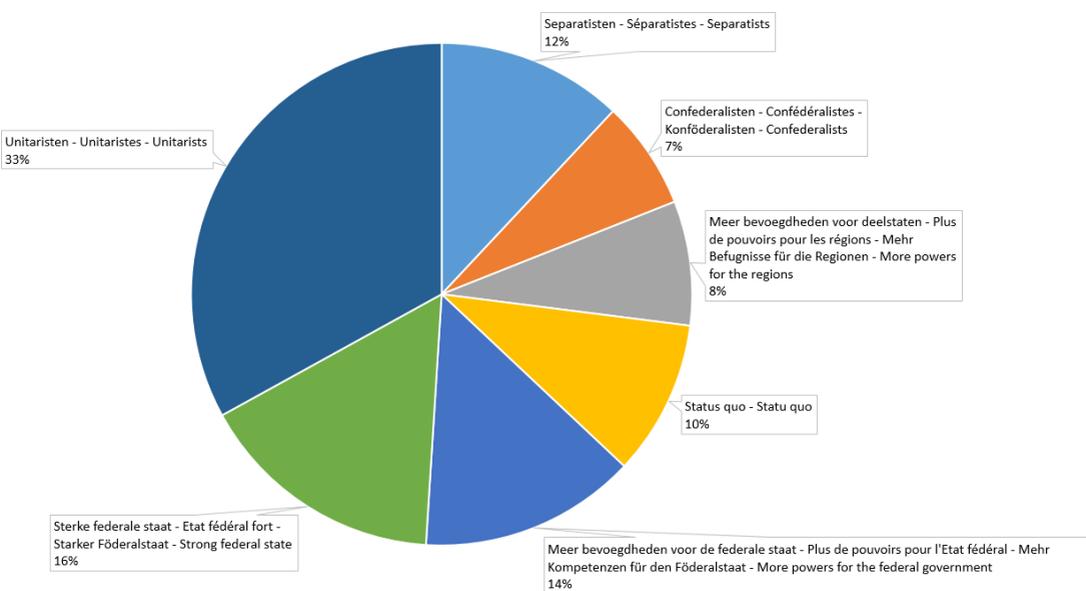
monolinguisme comme un appauvrissement. De même, les lois linguistiques resteront en vigueur, à l'exception d'un léger assouplissement de certaines règles. Cela montre également que les réformes en Belgique auraient pu s'arrêter aux lois linguistiques et que les réformes de l'État étaient superflues. La décentralisation sera bien sûr maintenue, mais elle sera entièrement transférée aux provinces et aux communes. Ces entités sont en effet "neutres sur le plan communautaire", de sorte que cette décentralisation n'entraînera pas de mouvements sécessionnistes locaux tels que le nationalisme "flamand" ou "wallon". La provincialisation est donc un moyen parfait pour répondre aux besoins locaux sans toucher à l'unité nationale.

Il faut parfois corriger des erreurs institutionnelles et réintroduire une structure étatique antérieure, lorsqu'elle était meilleure pour le pays. Par exemple, personne ne conteste que la création de la république de l'Allemagne de l'Ouest après la mauvaise aventure nazie était une bonne chose, tout comme presque tout le monde approuve la chute du mur de Berlin et du communisme en Europe de l'Est. Cela vaut également pour le retour à la Belgique unitaire.

Selon tous les sondages sérieux, le retour à une Belgique unitaire semble également être **l'idée politico-**

institutionnelle la plus importante parmi les Belges, au moins trois fois plus importante que l'idée séparatiste et, si l'on y inclut les fédéralistes d'union et ceux qui souhaitent

Peiling België - Sondage Belgique - Umfrage Belgien - Opinion Poll Belgium
2021



un statuquo, le camp pro-belge représente une large majorité de 60 à 70% dans le nord du pays, voire 80% dans le sud. A tout le moins, cette majorité ne veut pas d'une septième réforme de l'État qui scinde de nouvelles compétences.

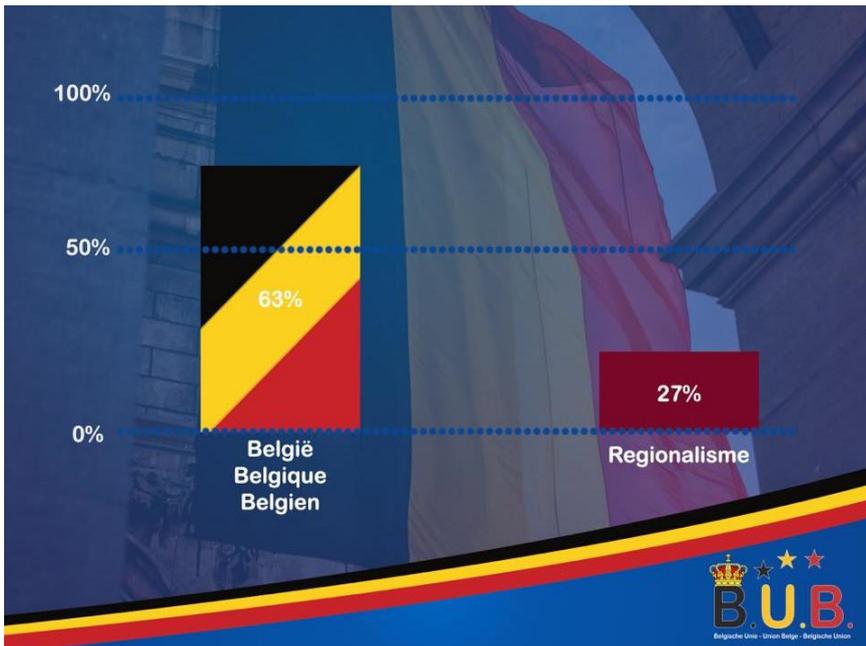
Le graphique ci-dessus constitue une représentation d'un sondage réalisé dans le nord de la Belgique en 2021 par la

VUB de Bruxelles et l'université d'Anvers (UA)). 33% des personnes interrogées sont favorables à l'unitarisme (en haut à gauche), 16% souhaitent un État fédéral fort (en bas à gauche) et 14% optent pour un renforcement des compétences de l'État fédéral (en bas à droite). Cela donne une large majorité pro-belge de 63%. Dans le sud de la Belgique, les opinions pro-belges seraient encore plus élevées. Le nombre de séparatistes ne serait que de 12% à côté de 7% de confédéralistes (en haut à droite). 8% des personnes interrogées souhaitent davantage de pouvoirs

pour les entités fédérées et 10% souhaitent un statu quo¹⁰⁹.

Publication du B.U.B. de mai 2021 suite à cette enquête universitaire

Ainsi, on se heurte de nouveau à un **paradoxe remarquable**. La participation belge se démène pour la



protection de petites minorités comme les transsexuels, les réfugiés et les gens qui risquaient de devenir gravement malades durant la crise du coronavirus, mais ne fait rien pour la grande minorité, voire la majorité d'unitaristes...

¹⁰⁹ Voir le texte du B.U.B. : <http://www.unionbelge.be/?p=13665>

Conclusion sur le fédéralisme

Nous avons vu que **le fédéralisme linguistique est un produit du nationalisme linguistique et que le fédéralisme linguistique renforce à son tour le nationalisme linguistique**. Plus on scinde, plus on crée des différences entre les groupes linguistiques et plus on crée des différences, plus on scinde. **Le fédéralisme linguistique renforce donc le nationalisme linguistique. C'est ce que l'on appelle "l'interaction" en sociologie**. Ce terme s'applique non seulement entre les groupes humains, mais aussi entre les idéologies nationalistes d'une part et les systèmes juridiques d'autre part. C'est donc presque un miracle que la Belgique, après plus de 100 ans d'agitation séparatiste et 6 réformes de l'Etat (au sens de 'destructions de l'Etat'), existe toujours...

Lors d'un débat politique sur la structure de l'État belge organisé à Louvain le 18 octobre 2021, le chef de groupe de la N-VA a résumé le fédéralisme linguistique de manière puissante et correcte comme suit : *"C'est une structure étatique que l'on ne souhaite même pas à son pire ennemi."* Les anciens Premiers ministres Martens, Dehaene, Verhofstadt et Di Rupo, qui ont réalisé ensemble cinq des six réformes de l'État, ne sont donc certainement pas des héros nationaux, mais plutôt des traîtres au pays...

L'unitarisme est la seule solution au problème créé par le fédéralisme linguistique (et donc par le nationalisme et la particratie linguistiques). En effet, le "fédéralisme de coopération" n'est possible que s'il y a coopération. **Or, l'expérience fédéraliste, en cours depuis 1970, prouve précisément qu'il n'y a pas de coopération, mais plutôt une opposition entre principalement les deux grandes régions et communautés.** Cela s'explique par le fait que ces entités ont été créées et sont gérées par des forces anti-belges et nationalistes. En outre, même dans un système non nationaliste et fédéraliste, il est utile d'attribuer le dernier mot à la plus haute autorité, comme c'est déjà le cas pour les compétences européennes. Cela ne peut se faire que par un système unitaire dans lequel le gouvernement national a le dernier mot.

Il ne faut pas être un Belge convaincu pour adhérer à l'unitarisme. Vous pouvez simplement le faire pour des raisons d'efficacité et de bonne gouvernance.

II.C. Un autre problème : la scission de la particratie et de la médiacratie

La Belgique n'est une démocratie que sur papier. En pratique, il s'agit d'une particratie, c'est-à-dire d'un **oligopole de quelques partis politiques établis**. On y reviendra plus en détail dans la troisième partie de ce livre.

Nous examinons ici la particratie et la médiacratie dans une optique politico-communautaire. Ensuite, on parlera de la particratie et de la médiacratie dans un sens général. Des chevauchements et des répétitions sont donc possibles.

C'est précisément en raison de **la scission des partis politiques et des médias** qu'ils sont à l'origine des problèmes politico-communautaires.

De plus, les partis politiques divisés ont causé d'immenses dégâts en faisant un lavage de cerveau constant aux Belges pour promouvoir le fédéralisme, le confédéralisme, le séparatisme et les scissions entre les groupes linguistiques à leur propre avantage par le biais de leurs médias audiovisuels, alors que ce n'était ou n'est pas le souhait de la majorité de la population belge.

Ainsi, la Belgique est devenue un **simulacre de démocratie sur un fondement antibelge**.

II.C.1. Problématique

D'emblée, une précision s'impose. **Le Royaume de Belgique n'était pas une particratie en 1830 car les partis politiques ne voient le jour que dans les années après.** En outre, les partis étaient moins rigidelement organisés et moins puissants à l'époque qu'aujourd'hui. Dès le départ, le pouvoir du Roi était considéré comme parlementaire, ce qui signifie que le Roi est contrôlé par le parlement et le gouvernement. Un roi n'a pas plus de pouvoir qu'un ministre. En effet, tout acte royal doit être contresigné par un ministre (article 106 de la Constitution). Par conséquent, le véritable pouvoir politique n'appartient pas au roi, mais aux politiciens élus. Ces politiciens s'organisent dans le cadre de partis politiques, chacun ayant un président. Le véritable pouvoir politique appartient désormais à ces présidents de parti. Toutefois, la Constitution belge ne reconnaît pas le concept de "parti politique"¹¹⁰.

Lorsque le Royaume de Belgique est devenu indépendant, il n'y avait pas de partis. La Belgique était gouvernée par des gouvernements "unionistes", qui réunissaient des ministres catholiques et libéraux. En 1846, le Parti libéral -

¹¹⁰ sous réserve de l'article 77.5°, introduit en 2014, qui prévoit que la Chambre et le Sénat ont un pouvoir égal pour modifier la loi sur le financement des partis politiques.

le plus ancien d'Europe continentale – a été fondé. À partir des années 1860, les catholiques s'organisaient également. Un parti catholique a été fondé en 1884 et le parti ouvrier belge (POB) socialiste en 1885. En 1919, le « Frontpartij » flamingant a été créé, auquel s'ajoutait un parti communiste en 1921. Deux partis fascistes, le VNV et Rex, ont suivi dans les années 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, la « Volksunie » fédéraliste a été fondée sur les ruines du défunt VNV.

À la fin des années 1960 et au cours des années 1970, les trois partis traditionnels se sont scindés et un parti séparatiste s'est ajouté au nord, à savoir le « Vlaams Blok » (à partir de 2004 : « Vlaams Belang »), ainsi qu'un parti régionaliste au sud, à savoir le « Rassemblement Wallon » (RW), et un parti régionaliste à Bruxelles, le « FDF » (Front des Francophones, aujourd'hui « Défi »). En 1979, le parti écologiste « Agalev » (aujourd'hui « Groen ») a été fondé dans le nord de la Belgique et en 1980 son homologue francophone « Ecolo ».

Dans les années 1980 et au début des années 1990, deux petits partis ont fait brièvement leur entrée à la Chambre des représentants, l'UDRT, parti de droite, et R.O.S.S.E.M., parti contestataire autour de la figure emblématique de Jean-Pierre Van Rossem, qui comptait trois élus à la Chambre. L'UDRT en particulier a pu jouir de la dernière

liberté d'affichage : il était encore possible de coller des affiches et des autocollants sur les infrastructures publiques en toute impunité.

Cependant, la loi du 4 juillet 1989 sur le financement des partis politiques a considérablement renforcé la particratie et empêché les petits partis d'accéder au pouvoir : malgré quelques initiatives, aucune formation politique n'a pu percer durablement, à l'exception du PTB/PVDA¹¹¹, parti national d'extrême gauche, après une lutte de 50 ans et une crise économique qui a duré de 2007 à 2012.

Ainsi, en raison de la scission linguistique des partis, la Belgique compte de nombreux partis, mais l'électeur a toujours peu de choix. Les partis établis sont tous des partis particratiques qui ne veulent pas trop se nuire mutuellement car ils savent qu'ils devront gouverner ensemble à un niveau ou à un autre.

L'affaire de corruption "Agusta" et l'affaire de pédophilie "Dutroux" ont secoué la particratie dans les années 1990. Néanmoins, le monde politique de l'époque a réussi à surmonter les problèmes, notamment en prenant des

¹¹¹ Toutefois, ce parti existait déjà depuis la fin des années 1960, d'abord sous le nom d'"Amada", abréviation de "*Tout le pouvoir aux travailleurs*".

mesures drastiques, comme la fusion de la police communale et de la police nationale. Plus menaçants ont été les scandales de corruption à Charleroi en 2005-2006, qui ont particulièrement affaibli le parti socialiste dans la partie sud du pays. Les "affaires des intercommunales", qui ont été révélées en 2017, ont encore terni la réputation de la particratie et ont principalement favorisé les partis extrémistes existants tels que le PTB/PVDA, la N-VA et le VB (voir ci-dessous).

Toutefois, la particratie n'est pas en soi une cause des problèmes politico-communautaires, mais plutôt **la scission linguistique de la particratie**. Il s'agit pourtant d'une cause importante. Si les partis étaient restés nationaux, le nationalisme linguistique n'aurait pas pris les proportions qu'il prend aujourd'hui.

Cela nous amène à une seconde observation. La Belgique est une **double particratie** : une particratie néerlandophone dans la moitié nord et une particratie francophone dans la moitié sud du pays. Il est encore plus correct de parler d'une triple particratie, car la communauté germanophone à l'est de la Belgique, depuis 2017 également appelée de façon officieuse et de manière

quelque peu confuse "*Ostbelgien*", a ses propres partis ¹¹². Ce constat est cependant quelque peu tempéré par le fait que les verts du nord et du sud forment une fraction au parlement « fédéral » et que le parti PTB, qui a plusieurs élus en 2023, est organisé au niveau national.

Mais cela aussi est une vision partielle de la politique belge. En effet, il existe 581 communes, chacune ayant sa propre politique communale et parfois même des partis locaux qui n'existent pas au niveau national ou régional. Il existe également dix provinces, chacune ayant sa propre administration. En outre, il existe également une particratie bruxelloise dans la région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'une administration distincte pour la communauté "française" ("*Fédération Wallonie-Bruxelles*"). La réalité de la particratie est donc beaucoup plus complexe que ce que la simple scission linguistique des partis traditionnels pourrait laisser croire.

L'une des conséquences de cette scission de la démocratie est que les Belges se voient offrir des options politiques différentes selon l'endroit où ils vivent. Logiquement, cela conduit à des résultats électoraux différents et à des politiques différentes. Cette politique distincte et les

¹¹² Certains partisans et médias malveillants appellent les Belges germanophones les "derniers Belges" parce qu'ils sont censés être les plus attachés à la Belgique, mais pas un seul sondage ne confirme cette affirmation.

différences qui en découlent ont pour effet pervers de donner l'impression que les entités fédérées sont effectivement différentes ¹¹³ . Une politique différente entraîne également des réactions différentes auprès de la population. Les nationalistes linguistiques s'en servent ensuite pour exiger de nouvelles scissions de compétences.



Drapeau belge à Eupen, province de Liège, le 19 février 2020 (Photo HVDC)

Troisième précision. **La particratie scindée est une conséquence du nationalisme linguistique.** C'est l'opposition politique entre les partis flamingants et wallingants ainsi que l'opportunisme de nombreux particrates qui ont provoqué la scission des partis politiques traditionnels et les nombreuses scissions de compétences.

¹¹³ Cela a été démontré durant l'été 2021 par le taux de vaccination de la population contre le Covid, qui était significativement plus élevé en région "flamande" qu'à Bruxelles. Les flamingants ont alors plaidé pour des mesures d'assouplissement différentes par région.

En outre, la particratie divisée est un catalyseur ou un "amplificateur" du nationalisme linguistique, ce qui renforce encore le fédéralisme linguistique anti-belge. La scission linguistique des partis renforce en effet l'opposition entre flamingants et wallingants, car la politique est d'abord menée entre les partis unilingues au sein d'une communauté linguistique et ensuite seulement au niveau national. L'ancien vice-premier ministre belge Steven Vanackere (CD&V) a qualifié la scission des partis nationaux de plus grande erreur politique de l'histoire du pays¹¹⁴. Dans d'autres pays multilingues, comme le Canada et la Suisse, il existe des partis nationaux établis.

On a déjà précisé plus haut qu'environ la moitié des compétences nationales initiales en Belgique ont été scindées. Cependant, les médias scindés donnent l'impression qu'il s'agit des trois quarts des compétences car ils accordent plus d'attention au niveau régional qu'au niveau national. Il s'agit là d'un autre effet pervers des médias scindés sur le plan linguistico-nationaliste. Ils créent une perception séparatiste.

La scission des partis et des médias crée également des paysages politiques distincts dans le nord et le sud de la Belgique, avec pour conséquence logique des résultats

¹¹⁴ Vers l'Avenir, 28 mars 2021

électorales complètement différents. Cela crée à nouveau la perception erronée, exploitée par les nationalistes linguistiques, que la Belgique est constituée de "deux démocraties". De plus, ces résultats électoraux différents, qui n'existaient pas ou beaucoup moins dans la Belgique unitaire, créent une grande complexité lors de la formation et du fonctionnement des gouvernements « fédéraux ».

Certes, la Belgique n'est pas la seule particratie. Il y en a beaucoup d'autres dans le monde. Mais la particratie belge est particulièrement nuisible dans le sens où elle est scindée linguistiquement et qu'elle ne représente pas du tout les intérêts de la Belgique, mais sert uniquement ses propres intérêts ou ceux de sa région linguistique.

Une autre observation. **Les médias scindés la VRT, VTM, la RTBF, RTL et la BRF sont les instruments de la particratie pour perpétuer son pouvoir.** En 2022, les conseils d'administration des trois médias audiovisuels dits "publics" (la VRT, la RTBF et la BRF) étaient entièrement composés de particrates. Ils sont également financés par les entités fédérées. De cette manière, le nationalisme et le fédéralisme linguistiques sont également encouragés. Depuis les années 1980, on a tellement parlé des régions et des communautés dans les médias, y compris dans la presse écrite, qui est également subventionnée par les communautés, que les Belges pensent que ces organes

existent depuis longtemps et sont nécessaires. C'est sur cette base qu'ils, mais aussi les étrangers, définissent la Belgique, pour ainsi dire comme un "mariage" entre "Flamands" et "Wallons", avec quelques Bruxellois et germanophones. Ainsi, la VRT diffusait début 2023 une série qui était fort promue par le gouvernement "flamand" appelée "l'histoire de la Flandre" dans laquelle on créait clairement l'impression que le Limbourg, le Brabant et Anvers avaient toujours fait partie de la Flandre. Il s'agissait donc en réalité d'une série de propagande payée avec l'argent du contribuable.

Enfin, la particratie scindée est également **richement subventionnée** (75 millions d'euros par an). En ce qui concerne les partis qui ne sont pas contre la Belgique, cela reste plus ou moins acceptable. Mais les partis séparatistes N-VA et VB reçoivent également des millions d'euros de subsides. **Les Belges paient donc pour des partis qui veulent détruire leur pays !** Cela dépasse le bon sens... Dans la particratie, il y a parfois des appels à supprimer les subventions du "Vlaams" Belang (seul) ¹¹⁵, mais la justification est bancale : on ne fait que dénoncer le caractère raciste du parti et non ses idées séparatistes. Étant donné que de nombreux Belges du Nord votent pour

¹¹⁵ Des articles sont notamment parus dans la presse le 19 novembre 2021 sur une proposition d'un élu PS en ce sens.

le VB précisément en raison de ses opinions racistes, la justification de la mesure pourrait bien avoir l'effet inverse.

II.C.2. Solutions

Les solutions au problème de la participatie seront traitées plus loin dans la partie consacrée à la participatie proprement dite.

II.D. Les catalyseurs ou amplificateurs des problèmes politico-communautaires

Il existe également des facteurs qui renforcent les problèmes politico-communautaires sans pour autant les avoir causés. Pour rappel, le nationalisme linguistique, le fédéralisme linguistique et la participatie linguistiquement divisée sont à l'origine des problèmes politico-communautaires et en même temps, ils se renforcent mutuellement par interaction.

Par souci de simplicité, je me limiterai aux trois catalyseurs principaux, à savoir l'Union européenne, les disparités économiques et l'immigration, mais il y en a sans doute d'autres.

II.D.1. L'Union européenne

L'influence de l'Union européenne sur la politique belge est **très ambiguë**.

L'Union européenne (UE) a été fondée sans référendum en 1957 sous le nom de "Communauté économique européenne" (CEE). L'intention initiale était de créer une union douanière et de promouvoir l'intégration économique entre les Etats membres. Toutefois, en à peine quatre décennies, elle s'est transformée en un super-État, gérant la politique économique et environnementale, les transports, la monnaie, la circulation, certains domaines de la politique fiscale et sociale et même une partie de l'enseignement universitaire (accord de Bologne). Depuis récemment, elle s'immisce aussi dans la politique de défense des Etats membres suite à la guerre en Ukraine. Paradoxalement, certains de ces domaines ont été régionalisés ou communautarisés en Belgique alors qu'ils ont été harmonisés au niveau européen (environnement, enseignement universitaire,...). En outre, tous les États, y compris les nationalistes linguistiques de Belgique, acceptent que le droit européen prime sur les lois nationales au sens large¹¹⁶, alors qu'en Belgique fédérale,

¹¹⁶ 'Au sens large' inclut les décrets et ordonnances communautaires et régionaux en Belgique ; la primauté du droit européen sur les constitutions des États membres est probable, mais n'est pas acceptée par tous les États (par exemple, la

le droit national ne prime pas sur les décrets régionaux et communautaires. **Ce qui est impossible au niveau trilingue belge est, selon la particratie, possible au niveau européen à 27 Etats¹¹⁷ et 24 langues officielles.** Comment cela est-il possible ? Une coopération étroite avec les pays voisins est-elle plus facile qu'avec certaines parties de son propre pays ? L'existence de l'UE conduit à cette question paradoxale.

A part le fait que cette évolution drastique n'était peut-être pas voulue par la majorité des Belges, ou en tout cas pas dans sa mesure actuelle, force est de constater que l'Union européenne s'est arrogée pas mal de compétences des Etats membres. Pendant à peu près la même période, la Belgique a été privée de bon nombre de ses compétences par le haut (l'Union européenne) et par le bas (les communautés et régions).

Malgré son noble objectif, **l'existence même de l'Union européenne a renforcé les mouvements régionalistes et séparatistes en Europe**, non seulement dans le nord et dans le sud de la Belgique, mais aussi dans d'autres régions

discussion en octobre 2021 relative à un arrêt de la Cour constitutionnelle polonaise selon lequel le droit européen ne prime pas la constitution polonaise).

¹¹⁷ Après le Brexit

européennes comme l'Écosse, le Pays basque et la Catalogne¹¹⁸.

Tout en voulant rapprocher les États membres de l'Union, l'Union européenne les a également affaiblis et a rendu certains d'entre eux, comme la Belgique, plus vulnérables au séparatisme. Le Comité européen des régions, au sein duquel siègent les régions pour la Belgique, a encore renforcé les velléités régionalistes. L'UE n'est pas non plus intervenue lorsque la constitution belge a été violée en 2013 dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'État par la suspension temporaire de l'article 195, qui a permis la mise en œuvre de la réforme anti-belge du Sénat - alors qu'elle l'a fait récemment après des réformes étatiques controversées en Pologne et en Hongrie.

L'Union européenne dès lors un catalyseur des problèmes politico-communautaires. Il ne s'agit pas d'une opinion anti-européenne, mais d'un constat factuel.

La fin de la Guerre froide après la chute du Mur de Berlin en 1989 et l'implosion de l'Union soviétique en 1991 ont laissé encore plus d'espace aux forces régionalistes. L'avenir dira si les tensions actuelles entre l'EU et la Russie

¹¹⁸ L'Écosse a quitté définitivement l'UE en 2020 après le Brexit.

en raison de la guerre en Ukraine tempéreront le séparatisme régional ou non.

Néanmoins, l'Union européenne est aussi une garantie contre le séparatisme intra-européen. En premier lieu, en raison de la question fondamentale qu'elle soulève : pourquoi la coopération est-elle possible entre tant de pays et de langues et pourquoi ne le serait-elle pas au sein de la petite Belgique ?

En outre, l'UE a récemment adopté une doctrine importante. **Une région qui fait sécession d'un État membre quitte de fait et de droit l'Union européenne.** La Commission européenne a clairement confirmé cette position lors de la crise en Catalogne après le référendum d'indépendance du 1er octobre 2017. En outre, l'intégration en tant que nouvel État membre au sein de l'Union européenne requiert l'approbation unanime de tous les États membres. On peut très bien imaginer que l'ancienne patrie d'une région ou des États membres où des mouvements séparatistes sont présents voterai(en)t contre l'adhésion de cette ancienne région à l'UE.

Ce constat tempère considérablement l'effet centrifuge de l'Union européenne.

À cet égard, les lendemains douloureux du **référendum illégitime de 2017 sur l'indépendance de la Catalogne**

apportent un éclairage surprenant et nouveau. En effet, la crise constitutionnelle espagnole a eu des conséquences importantes, y compris pour la Belgique. Aujourd'hui, une région peut-elle encore devenir indépendante au sein de l'Union européenne ? Et si oui, cette région nouvellement indépendante pourra-t-elle rester au sein de l'Union européenne ou y revenir ? Ce sont des questions importantes de droit international public.

Mais d'abord, il est important de noter que la nation belge est beaucoup plus forte que la nation espagnole en Catalogne. La raison en est évidente : la Catalogne est une région historique et ancienne, alors que les régions et communautés belges sont des créations politiques récentes. La "Flandre" et la "Wallonie" n'ont jamais été indépendantes, à l'exception bien sûr du comté de Flandre. Cette région n'a toutefois rien à voir avec la région ou la communauté "flamande" actuelle. La Catalogne, elle, a fait pleinement partie d'une unité dynastique avec l'Aragon pendant trois siècles (du 12^{ième} au 15^{ième} siècle). Par la suite, elle a été intégrée au royaume d'Espagne, tout en conservant une large autonomie comparable à celle des anciennes principautés belges (Brabant, Flandre, Hainaut, etc.). Après la guerre de succession d'Espagne, la Catalogne est devenue une province du royaume d'Espagne en 1714. De 1936 à 1939, la Catalogne a été semi-indépendante

pendant une courte période, jusqu'à ce que le général Franco mette fin à l'aventure de l'indépendance. Ce faisant, le territoire catalan est resté plus ou moins inchangé, ce qui n'est pas le cas si l'on compare la Flandre médiévale à la région dite "flamande" d'aujourd'hui.

Il convient également de souligner que les Catalans ont organisé un référendum, certes considéré comme nul et non avenu par l'Espagne, avant leur déclaration d'indépendance. Cette déclaration d'indépendance n'a été reconnue par aucun pays du monde.

En 2023, l'idée de l'indépendance semblait même avoir disparu en Catalogne chez la grande majorité des Catalans.

Dans ce contexte, on abordera ci-dessous les différents modes de sécession et leur application dans le monde, dans l'UE et en Belgique.

A. Les modes de sécession

Le droit à l'autodétermination n'est pas absolu. Le droit international public l'accorde en cas de colonisation, aux peuples sous domination étrangère et aux peuples soumis à un régime de lois raciales.

L'indépendance, cependant, est une question de fait et de droit. Il faut un territoire, une population, un gouvernement efficace et, depuis les années 1990, également un fondement démocratique¹¹⁹. On peut distinguer les modes de sécession suivants : la révolution, la sécession négociée et l'indépendance après un référendum.

A.1. *La sécession par la révolution*

La Belgique est devenue indépendante après une révolution. En 1830, cependant, le droit international public était encore à l'état embryonnaire et dépendait dans une large mesure de la puissance militaire des grandes puissances. En tant que partisan du mouvement indépendantiste, il fallait donc avoir de la "chance". Les Belges ont eu cette chance. D'autres révolutions, comme celle des Polonais à la même époque, ont échoué. La campagne d'indépendance kurde d'aujourd'hui ne sera probablement pas couronnée de succès non plus pour des raisons militaires et géopolitiques.

La révolution est donc risquée. De plus, dans notre monde contemporain, où prévaut la communauté des États et les organisations supranationales, telles que l'Union

¹¹⁹ M. COGEN, *Le guide complet du droit international*, La Chartre, Bruges, 2008

européenne et l'OTAN, elle est très hypothétique. En outre, le droit international public doit être pris en compte.

Selon ce droit, une colonie ou un territoire occupé peut en effet recourir au droit unilatéral de sécession. Mais selon **la résolution 1514 (XV) de l'ONU du 14 décembre 1960**, la tentative de détruire l'unité nationale ou l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les principes de l'organisation. Cette décision a été adoptée (ironiquement) à la demande de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie et de la Belgique. Les deux premiers pays ont disparu entre-temps, mais la règle reste en vigueur et lie les États membres, dont la Belgique.

La constitution yougoslave de 1974 a cependant confirmé dans son préambule le droit de chaque peuple à l'autodétermination et à la sécession, tout en soulignant que la Yougoslavie était un État fédéral, "une communauté étatique de nations volontairement unies et de leurs républiques". La désintégration violente de la Yougoslavie a donc été considérée par la communauté internationale comme une affaire interne et donc conforme au droit international.

Mais cette dernière observation ne s'appliquait qu'au cas de la Yougoslavie. En droit international, la poursuite d'une sécession unilatérale est illégale.

Il convient également de mentionner qu'au **Kosovo**, une province de l'ex-Yougoslavie, un référendum sur l'indépendance a déjà eu lieu en 1991. Malgré le fait que le vote était inconstitutionnel, pas moins de 99% (!) des Kosovars ont voté pour l'indépendance. Le taux de participation a été de 87%. En comparaison, en Catalogne, il n'était que de 42%. En 2008, 100 % du parlement kosovar a également voté pour cette indépendance. Et même ces pourcentages élevés ne garantissent pas un statut sûr pour le nouveau pays, car celui-ci n'est reconnu que par 50 % des États membres des Nations unies. Un groupe de population qui aspire unilatéralement à l'indépendance doit donc être très fort.

A.2. *La sécession négociée*

Une région qui veut faire sécession de l'État central peut aussi essayer de négocier sa sécession avec ce dernier, comme les séparatistes catalans souhaitent le faire avec l'Espagne aujourd'hui. Mais pour négocier, il faut être deux.

L'éclatement de **la Tchécoslovaquie** en est un exemple. L'État central a disparu le 1er janvier 1993 après des négociations en 1992 et un vote à la majorité des 2/3 au parlement tchécoslovaque. Cette dissolution négociée s'est déroulée entièrement dans le cadre juridique de ce pays, même s'il n'y a pas eu de référendum. Ici aussi, la Constitution fédérale de 1968 prévoyait le "droit inaliénable à l'autodétermination". Cependant, la Tchécoslovaquie n'a donc pas été scindée, comme le suggèrent certains flamingants, par de simples négociations ! Il y avait donc aussi un vote au parlement.

Cependant, la Tchécoslovaquie n'est pas la Belgique, étant donné l'histoire et la démographie complètement différentes des deux pays. La séparation tchécoslovaque a également eu lieu sans la volonté de la majorité de la population. Il n'y a pas eu de référendum. Cependant, du point de vue du droit international, cette implosion n'a pas posé de problèmes en raison de la nature négociée de la séparation.

Par ailleurs, l'**Union soviétique** avait également inclus le droit à l'autodétermination dans sa constitution. En effet, la Constitution de l'URSS de 1978 prévoyait que les républiques soviétiques pouvaient quitter volontairement l'Union (articles 72-73). Ces dispositions ont, bien entendu,

été utilisées par les séparatistes lors de la désintégration de l'Union soviétique en 1991.

La Constitution belge, en revanche, ne reconnaît pas le droit à la sécession. La négociation est toujours possible, bien sûr, mais elle nécessite l'approbation de toutes les parties concernées.

A.3. *L'indépendance après référendum*

En outre, il semble que - hormis le cas d'une révolution réussie et peut-être d'une sécession négociée - le séparatisme ne soit plus possible sans un référendum remporté par les séparatistes. On peut citer les exemples du **Monténégro** en 2006 et du Sud-Soudan en 2011, mais aussi les référendums "infructueux" au Québec, en Écosse et en Catalogne. On peut dire que **ces dernières années, le référendum est devenu un droit international coutumier en matière de sécession et de création de nouveaux États.**

En effet, depuis le début du siècle dernier, aucun État n'a été formé sans référendum. Ces référendums ont été reconnus par le gouvernement central et par la communauté internationale. Une exception à la règle est le cas du Kosovo, qui s'est séparé de la Serbie sans référendum simultané et sans négociations. Il s'agissait

donc d'une révolution. Une partie de la communauté internationale pensait que la Serbie était un État agressif et un occupant.

Des référendums d'indépendance ont également été organisés sur une base légale en Écosse et au Québec, avec l'approbation du gouvernement central, mais sans que les séparatistes n'obtiennent une majorité. En Catalogne, il y a eu un référendum en 2017 qui n'a pas été reconnu par l'État espagnol, qui n'a pas non plus donné un résultat clair étant donné le grand nombre de non-votants.

Sauf dans le cas d'une répression et d'une révolution réussie par la suite ou d'une négociation interne sans problème, il est devenu pratiquement impossible en fait et en droit de diviser un pays sans référendum. Cette évolution est logique puisque, comme il a été dit plus haut, un État n'est juridiquement considéré comme tel que lorsqu'il a également été créé de manière démocratique. Déclarer l'indépendance dans un parlement régional, comme les flamingants voudraient le faire dans leur parlement "flamand", n'est donc pas suffisant, comme l'a clairement démontré la déclaration d'indépendance catalane, qui faisait suite à un référendum très contesté, en octobre 2017. Aucun pays n'a reconnu cette déclaration.

En outre, seule l'autorité constitutionnelle a le pouvoir de modifier la constitution.

Qui plus est, un référendum remporté par les séparatistes doit nécessairement être suivi de négociations avec le gouvernement central, car il faut encore modifier en profondeur ou abolir la constitution, redistribuer la dette publique et - dans le cas très hypothétique de la Belgique - redessiner les frontières. Tout cela implique des négociations extrêmement compliquées et sans doute longues avec les autres composantes de l'État, voire avec la communauté internationale et, le cas échéant - si, par exemple, la particratie dite "wallonne" souhaite rejoindre la France - avec un ou plusieurs pays voisins. Dans le cas (encore très hypothétique) de la Belgique, il y a aussi l'épineuse question de Bruxelles et de sa périphérie principalement francophone, pour laquelle les séparatistes n'ont aucune solution réaliste ou réalisable. En outre, il est très peu probable qu'une majorité des deux tiers, voire une majorité simple puisse être trouvée au sein de chaque groupe linguistique pour lancer un tel processus.

B. Devenir indépendant ne signifie pas rester dans l'Union européenne

Nous devons également tenir compte de la règle européenne selon laquelle une région qui fait sécession **quitte automatiquement l'Union européenne**. Cette règle, qui découle de l'article 4.2 du traité sur l'Union européenne, stipule que l'UE respecte l'intégrité territoriale de ses États membres. Pour la ou les régions séparatistes, cela peut avoir des conséquences dramatiques sur le plan politique et économique. En outre, pour adhérer à l'Union européenne en tant que nouvel État membre, tout pays qui vient d'acquérir son indépendance **doit obtenir l'accord de tous les États membres de l'Union européenne**. Cela pose un problème particulier lorsqu'un "pays résiduel" a repris tous les droits et obligations de l'ancien État. Par exemple, une "Belgique résiduelle", qui, en vertu du droit international public, a succédé à l'État belge (tout comme la Russie a succédé à l'URSS), pourrait opposer son veto à l'adhésion de son ancienne région. Mais un autre État membre qui s'oppose au séparatisme, comme l'Espagne, pourrait également le faire. De cette manière, on peut aussi mieux comprendre la volonté de certains nationalistes francophones, comme Olivier Maingain (FDF - aujourd'hui Défi), de préserver la communauté francophone, la fameuse "Fédération

Wallonie-Bruxelles". Dans le cas d'une division du pays, il prône la philosophie suivante : "*La Belgique est morte, vive la Belgique* !

C. La division de la Belgique est devenue de la science-fiction

Cependant, compte tenu de plusieurs facteurs, tels que le faible nombre de séparatistes (seulement 12% dans le nord de la Belgique contre 33% d'unitaristes selon un sondage réalisé en avril 2021)¹²⁰ ainsi que le brassage sociologique, économique et culturel de la capitale et de ses périphéries, **la scission de la Belgique est devenue une "science-fiction" politique.** Les séparatistes catalans prouvent d'ailleurs que le séparatisme est devenu impossible au sein de l'UE, alors que leur région compte proportionnellement 5 à 10 fois plus de séparatistes que le nord de la Belgique et a des frontières clairement définies.

Le parti séparatiste N-VA a trouvé une solution à ce problème en prônant désormais le "**confédéralisme**", qui est juridiquement une union d'États indépendants. Il fait faussement référence à la Suisse, qui est depuis 1848 un

¹²⁰ Le pourcentage de pro-Belgique est même de 63% selon ce sondage si l'on ajoute les unionistes fédéralistes, c'est-à-dire ceux qui veulent plus de Belgique (voir graphique ci-dessus).

État fédéral multilingue et multipolaire reposant sur 26 cantons, dont certains sont même bilingues. De plus, ce pays dispose de partis et de médias multilingues et d'une politique étrangère unifiée, ce qui n'est pas le cas de la Belgique actuelle.

La N-VA, cependant, interprète le concept de confédéralisme comme un État belge qui ne conserve que quelques compétences tels que l'armée, la police et les affaires étrangères et où le reste appartient aux "États fédérés". Ils espèrent ainsi qu'une "Flandre" (sic) "indépendante" pourra rester ou devenir un État membre de l'UE par le biais de la faible Belgique. Cependant, aujourd'hui, le confédéralisme est déjà largement une réalité car l'État fédéral n'a plus aucun droit de regard sur les nombreuses compétences des entités fédérées. Et c'est ce système qui fonctionne très mal.

Peut-être que les flamingants extrêmes (N-VA et VB) déclareront l'indépendance au sein du parlement "flamand" après les prochaines élections parlementaires (vraisemblablement en 2024). Cette déclaration d'indépendance sera illégale car le Parlement "flamand" ne peut évidemment pas passer outre la Constitution belge. Cette décision serait donc nulle et non avenue et le Parlement "flamand" pourrait alors être dissous *manu*

militari pour excès de pouvoir grave. Toutefois, les flamingants s’y préparent déjà. Ils mènent une campagne de propagande via les écoles et les médias pour promouvoir le sentiment « flamand » (canon flamingant et série télé « *het verhaal van Vlaanderen* » (« l’histoire de la Flandre ») à la VRT. De plus, dans la ville de Renaix dans la province de Flandre orientale près de la frontière linguistique, les facilités linguistiques pour la population francophone sont de plus en plus remises en cause par l’administration communale flamingante. **C'est paradoxal, puisque ce sont précisément les flamingants qui ont tant insisté sur l'introduction de lois linguistiques.** A Renaix, le français est même banni des rues autant que possible. De cette manière, les flamingants veulent créer des zones unilingues qui, après une déclaration d'indépendance, ne devraient pas recevoir un statut bilingue spécial sous la pression internationale. Ils oublient cependant que les facilités linguistiques n'ont pas un caractère extinctif, comme l'ont également confirmé le tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles dans un jugement de 2019 et le Conseil d'État dans un arrêt de 2021. Seul le législateur peut modifier la loi linguistique. La circulaire Peeters de 1997 (ministre du "gouvernement flamand"), qui prévoit cette extinction, a ainsi été déclarée illégale, du moins implicitement.

Conclusion

En guise de conclusion de cette partie sur l'Union européenne, on peut dire que les séparatistes ignorent, ou ne veulent pas informer la population, des nouvelles règles sur le plan du droit international public, à savoir **la nécessité d'organiser un référendum lorsqu'une région veut se séparer d'un pays et la règle européenne qui veut qu'une région qui fait sécession quitte en même temps l'Union européenne**. Ils dissimulent ainsi les conséquences néfastes de leur idéologie de la division.

A tout le moins, une scission requiert, comme dans le cas dépassé de la Tchécoslovaquie, un vote à la majorité des $2/3^{\text{de}}$ au parlement national ou fédéral. Un vote majoritaire dans une assemblée régionale est donc largement insuffisant.

Cette observation atténue considérablement l'effet centrifuge de l'Union européenne.

II.D.2. Les différences économiques

Les différences socio-économiques entre la partie nord, plus riche, du pays et la partie sud, plus pauvre, sont un **thème récurrent chez les séparatistes flamingants**. On compare toujours les mêmes deux entités, c'est-à-dire la soi-disant "Flandre" et la soi-disant "Wallonie" (ou la "Belgique francophone") et non par exemple les provinces.

Depuis les années 1950, le sud de la Belgique, qui avait été très prospère à la Belle Epoque et dans l'entre-deux-guerres (mines de charbon, industrie lourde), a subi de graves revers économiques, tandis que l'économie du nord du pays a connu une très forte croissance grâce à la présence des ports maritimes d'Anvers et de Zeebruges. En outre, à partir des années 1970, de nombreuses entreprises belges fortement implantées dans le sud de la Belgique sont passées en mains étrangères ("Empire Empain", la Générale, la Sabena...).

Cela a conduit à une grande différence économique entre le nord et le sud de la Belgique. Selon une étude de la Banque nationale de Belgique, il y aurait eu en 2019 des transferts dits de 6,2 milliards d'euros de la région "flamande" et de 900 millions d'euros de la région de

Bruxelles vers la région "wallonne"¹²¹. Toutefois, en raison du vieillissement de la Belgique du Nord, ce transfert diminue chaque année, indique l'étude.

Ces 6 milliards d'euros par an sont relativement peu. Selon une étude du groupe socialiste au Parlement européen, l'évasion fiscale - en particulier celle des grandes entreprises - coûte à l'État 30 milliards d'euros par an¹²². Donc cinq fois plus. Cela ne représente également que 60% du coût du fédéralisme linguistique calculé par le B.U.B. (voir ci-dessus).

Il convient aussi de nuancer ces transferts par le fait que, **sur le plan économique, le Brabant est la "région" la plus forte de Belgique**, notamment grâce au sud francophone du Brabant. Les différences économiques nord-sud donnent donc une image déformée, mais le cliché est dur. Ce qui peut se produire dans n'importe quel pays, se transforme souvent en Belgique en un conflit dit communautaire.

De même, les coûts fixes, notamment pour les infrastructures routières, sont souvent plus élevés dans le

¹²¹ Article dans l'hebdomadaire Knack, "Les transferts de la Flandre se sont élevés à 6,2 milliards en 2019", 7 septembre 2021.

¹²² Le journal HLN, "La Belgique manque 30,4 milliards d'euros de recettes fiscales", 23 janvier 2019

sud du pays car le territoire y est plus vaste, bien qu'il y ait deux fois moins d'habitants que dans le nord du pays, ainsi que moins de grandes entreprises et plus de zones vertes.

Ainsi, les nationalistes linguistiques sortent régulièrement des études pseudo-scientifiques pour prouver le transfert de milliards d'euros du nord au sud du pays.

Notamment, ils oublient que :

- il existe également des transferts interprovinciaux¹²³,
- il y a d'importants transferts entre régions dans d'autres États¹²⁴;
- Bruxelles, où de nombreux Belges sont employés, joue un rôle de distribution ;
- il existe un "**effet retour**" : étant donné que les Belges du Sud achètent souvent leurs produits et services à une entreprise située dans le Nord du pays ou à Bruxelles (par exemple, le secteur de la construction et de la distribution et le tourisme

¹²³ L'étude de la Banque nationale citée montre que le Limbourg et la Flandre occidentale reçoivent plus qu'ils ne contribuent.

¹²⁴ L'étude de la Banque nationale citée montre également que les transferts à l'intérieur de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Roumanie sont beaucoup plus élevés. La région "wallonne" recevrait moins que le Nord des Pays-Bas ou la Saxe-Anhalt en Allemagne.

côtier), beaucoup d'argent revient également dans le Nord du pays ;

- en raison de l'effet de remboursement, le nord du pays a également tout intérêt à veiller à ce que le sud du pays ne devienne pas trop pauvre.
- en outre, la plupart des problèmes économiques existent dans tout le pays. C'est ce qu'a déclaré l'économiste connu Geert Noels en 2010 (mais ces propos sont toujours d'actualité) :

"La Belgique était une superpuissance industrielle. En 40 ans, nous nous sommes réduits à un Etat de nains. Nous sommes passés du statut d'exportateur net à celui d'importateur net. Nous produisons beaucoup moins et avons donc moins de revenus. Les œillères sont toutes là : il reste peu d'entreprises manufacturières, une perte de compétitivité, des impôts élevés, un gouvernement inefficace et un appareil gouvernemental trop lourd."

Les fameux transferts du Nord vers le Sud de la Belgique ne représentent qu'environ 60% du coût du fédéralisme et ne sont pas à l'origine des problèmes politico-communautaires, mais constituent un **faux argument des séparatistes**. Même lorsque ces transferts n'existaient pas

ou peu, comme dans les années 1950, il y avait des séparatistes. Et même lorsque les différences disparaîtront à nouveau, les séparatistes existeront toujours. Leur aversion pour la Belgique était et reste déterminante.

Ainsi, le 29 avril 2015, Jan Jambon, alors ministre de l'intérieur et actuel premier ministre "flamand", a déclaré dans un discours au Cercle de Wallonie : *"Les transferts Nord-Sud, ça nous aide juste pour le marketing. Mais en fait, ça ne nous intéresse pas"*.

Traduction :

"Les transferts Nord-Sud, ça nous aide juste pour le marketing. Mais en fait, cela ne nous intéresse pas".

Depuis quand, d'ailleurs, les différences socio-économiques constituent-elles un motif de séparation ? Qui décide de l'ampleur « acceptable » de ces différences réelles ou perçues ? Le gouvernement n'a-t-il pas pour mission d'éliminer les différences et d'assurer une plus grande égalité sur l'ensemble du territoire belge, afin que chaque habitant puisse profiter au maximum de la prospérité du pays ? Cependant, le fédéralisme va à l'encontre de cette solidarité structurelle, car de très grandes parties de l'économie et la quasi-totalité de l'infrastructure sont divisées.

Les différences socio-économiques constituent donc également un **catalyseur des problèmes politico-communautaires** (et non une cause).

II.D.3. L'immigration

A première vue, l'immigration n'a rien à voir avec les problèmes politico-communautaires en Belgique. Mais de manière indirecte, l'immigration, et surtout celle des musulmans, qui a commencé dans les années 1970, a **considérablement renforcé** ces problèmes et continue de le faire. En effet, l'immigration a permis au "Vlaams" Blok et plus tard au "Vlaams" Belang (VB) d'engranger un grand nombre de voix dans les années 1980 et 1990, faisant entendre beaucoup plus largement l'exigence de l'indépendance de la "Flandre" - le premier message de ce parti. Même si le discours anti-migratoire a largement supplanté les positions séparatistes de l'extrême droite dans la moitié nord de la Belgique au début du 21^{ème} siècle, ces positions restent présentes et sont souvent reprises par les médias. Néanmoins, les sondages montrent qu'une partie importante des électeurs de ces partis séparatistes

ne veulent pas de séparatisme et souhaitent même une Belgique unitaire...¹²⁵

À cela s'ajoute le fait que **de nombreux membres du VB sont passés au parti frère, la N-VA**¹²⁶, qui avait initialement une position moins radicale sur la question de l'immigration et était donc plus "acceptable". Cependant, la N-VA est aussi radicale au niveau communautaire, même si elle utilise une autre tactique en apparence plus modérée. Ce parti séparatiste, fondé en 2001, est devenu le plus grand parti du nord du pays dans les années 2010 et a obtenu à son apogée électorale environ 30% des voix de l'électorat néerlandophone. Sur l'échiquier politique, il se situe également à droite et a adopté dès 2016, comme le "Vlaams" Belang, un discours anti-migratoire musclé. Cependant, depuis les élections nationales de 2019, le "Vlaams" Belang est le parti le plus fort dans le nord de la Belgique (25% des voix pour le VB contre 21% pour la N-VA selon un sondage de la VRT de septembre 2021).

En mai 2019, le VB et la N-VA ont obtenu ensemble près de 50 % des voix lors des élections fédérales et régionales dans le nord du pays. Durant l'été 2019, les deux partis ont

¹²⁵ <https://www.knack.be/nieuws/belgie/het-verkiezingsrapport-zes-foutestellingen/article-normal-1550747.html> (12% avec la N-VA et 22% avec le VB souhaitent une Belgique unitaire selon un sondage post-électoral de 2019).

¹²⁶ Wikipedia "Nieuw-Vlaamse Alliantie" : "*La N-VA elle-même mentionne 40 personnes ayant un passé VB. Le Vlaams Belang parle de 50 personnes.*"

également négocié pendant des semaines pour former ensemble un gouvernement dit "flamand", qui a finalement échoué.

Ainsi, l'immigration a intensifié les problèmes politico-communautaires en Belgique. Il ne s'agit certainement pas d'une critique de l'immigration en soi, mais d'une observation factuelle.

D'autre part, on constate que la **grande majorité des étrangers en Belgique se comportent comme des Belges et se sentent belges**. En règle générale, ils ne comprennent pas la problématique communautaire, qui n'a aucune importance pour eux car leur langue maternelle n'est pas belge. C'est pourquoi ils sont généralement de grands défenseurs de l'unité nationale. En outre, il est difficile de demander aux étrangers de respecter leur pays d'adoption si les dirigeants autochtones eux-mêmes ne le font pas.

En tout état de cause, l'immigration joue un rôle très important pour l'avenir de la Belgique et de ses "conflits communautaires". À long terme, l'immigration les affaiblira de plus en plus en raison de la natalité plus élevée chez les étrangers.

III. LA PARTICRATIE

Introduction

On l'a déjà mentionné. La Belgique est un État de droit, mais elle n'est plus une véritable démocratie.

Le mot "démocratie" est dérivé du grec ancien : "*demos*" qui signifie "peuple" et "*kratos*" qui signifie "pouvoir". Puisque la Belgique est dirigée par les partis politiques - bien que la constitution belge ne reconnaisse pas (virtuellement) ce terme (voir ci-dessous) - la Belgique n'est pas une véritable démocratie, mais une **particratie**. On le répète : il s'agit donc bien d'un État de droit, mais dans une procédure à orientation politique devant une cour ou un tribunal, ce droit est plutôt relatif. La moitié des membres de la Cour constitutionnelle, la plus haute instance judiciaire de Belgique, sont des juges nommés par des hommes politiques. En outre, on observe que, malgré la démocratisation de la nomination des magistrats au cours des dernières décennies, les nominations politiques étaient la norme jusqu'à récemment et que cette pratique existe toujours, bien que dans une mesure plus limitée, entre autres par le biais du Conseil supérieur de la justice politisé, dont les membres sont nommés par le parlement national.

La Belgique est donc une pseudo-démocratie composée d'une oligarchie de quelques partis politiques, qui sont essentiellement les mêmes qu'il y a un siècle, si ce n'est qu'ils ont été divisés sur le plan linguistique et que les Verts et deux partis flamingants se sont ajoutés au fil des ans.

D'abord une rectification : l'article 63 de la Constitution impose **le principe "un citoyen, une voix"**. Les différences régionales en matière de pouvoir de vote ne peuvent donc avoir qu'une origine factuelle : des personnes qui ne sont pas belges ou qui sont mineures et ne peuvent donc pas voter, ou un plus grand nombre de personnes votant pour des listes qui n'ont finalement pas d'élus. Le 'pouvoir votal' de chaque Belge est donc parfaitement égal. Un vote dans le sud du pays ne vaut donc pas plus qu'un vote au nord du pays. La critique des séparatistes à cet égard est donc totalement déplacée.

Mais avec cette remarque, la belle histoire se termine. **Sur le plan constitutionnel, la Belgique est une grande démocratie. Politiquement, cependant, c'est un enfer démocratique** en raison de la grande influence des partis établis et de leurs médias subventionnés, ainsi que du fait que la partitcratie elle-même organise et contrôle les élections. Cette absence de contrôle objectif des élections

a valu à la Belgique d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme en 2020¹²⁷.

Au sein de ce simulacre de démocratie et de cette oligarchie particratique, les **chefs de parti** exercent un pouvoir considérable. Ce sont eux qui dessinent les contours de la politique à tous les niveaux de gouvernement et négocient les réformes de l'État. Les votes parlementaires de la majorité contre l'opposition ne sont que la confirmation de ce pouvoir. Ces mêmes partis et les particrates qui les forment se considèrent comme démocratiques. Ils appellent également la Belgique une démocratie. Cela les arrange : la population est rassurée car elle vit dans une illusion démocratique. Mais la réalité est tout autre : selon les coalitions, le pays est gouverné par un petit nombre de personnes qui se connaissent bien et sont devenues des amis proches.

On passera ici en revue les tentacules de la particratie et on proposera des solutions.

¹²⁷ CEDH, Mugesangano c. Belgique, 10 juillet 2020 ; ce candidat aux élections, qui a manqué de peu d'être élu, était membre du PTB communiste et se plaignait du rejet d'une demande de recomptage des résultats des élections par le Parlement "wallon" nouvellement élu, ce dernier étant, selon le candidat et la Cour, juge et partie.

III.A. Une pieuvre au sein de l'État

Comme une pieuvre, la participatie est présente à tous les échelons de l'État, c'est-à-dire au niveau fédéral, régional, communautaire, provincial, communal, dans les CPAS, les intercommunales et de nombreuses agences et organismes publics plus ou moins indépendants.

Les électeurs belges sont confrontés toujours aux mêmes partis politiques, qui sont maintenus en vie artificiellement par l'argent des contribuables et une importante couverture médiatique.

En 2021, 12 partis différents étaient représentés au Parlement fédéral, ce qui pourrait constituer un record mondial. 8 de ces 12 partis sont le résultat d'une scission linguistique, étant entendu que les trois grands partis (chrétien, libéral et socialiste) ont été divisés sur une base linguistique à la fin des années 1960 et dans les années 1970 et que les deux partis verts ont été formés séparément dans les années 1980. Le "Vlaams" Blok, devenu le "Vlaams Belang", n'a pas d'équivalent dans le sud de la Belgique, pas plus que la N-VA. Le FDF, devenu Défi, n'a pas non plus d'homologue dans le nord de la Belgique. Le PTB est un parti national.

Selon le site indépendant Cumuleo.be, il y aurait eu plus de 7.000 mandataires politiques en Belgique en 2016 exerçant ensemble presque 50.000 mandats politiques (!).

En région « wallonne », il y aurait 77 intercommunales comptant pas moins de 2.126 mandats selon un calcul du Vif (17.07.2017), qui coûtaient ensemble environ 8 millions d'euros en 2016. La « découverte » a eu lieu après l'éclatement très médiatisée de l'affaire 'Publifin' fin 2016.

En région « flamande », il y aurait en 2017 au moins 76 agences et organismes indépendants qui compteraient dans leurs rangs environ 350 mandataires politiques dont les rémunérations atteindraient jusqu'à 29.000 € par an. Ici également, le fait que ces institutions devaient être « découvertes » en 2017, après de nombreuses années d'existence prouve que la participatie a tenté de cacher ce gaspillage à la population.

La participatie est donc présente partout où la politique peut s'infiltrer, c'est-à-dire où il y a des deniers publics en jeu (donc l'argent du contribuable): de la Loterie nationale jusqu'au CPAS du village. Un nombre important de ces

institutions, pour autant qu'elles soient utiles, peuvent parfaitement être gérées sans politiciens.

Il y a en outre des politiciens qui cumulent entre 10, 20, 30, voire plus de mandats, dont certains sont rémunérés. Il est évident qu'un être humain ne dispose pas de suffisamment de temps dans une vie pour s'occuper d'autant de tâches. Plusieurs politiciens gagnent grâce à ces cumuls 100.000, 200.000, voire 300.000 € par an. Il se défendent en disant qu'ils doivent travailler dur, mais c'est un mensonge. Leur charge de travail est souvent dérisoire, voire inexistante. Souvent également, ces politiciens ne possèdent aucune compétence spécifique. Certains sont uniquement rémunérés en raison de leur réseau et de leur influence. Là, il n'y a qu'un pas vers la corruption.

Même les patrons des grandes entreprises publiques ou semi-publiques comme la Poste (BPost), la SNCB, de Lijn, TEC et Proximus sont nommés par les partis politiques.

Selon une publication du 5 novembre 2017 sur le site Cumuleo.be, **la Belgique est un mouton noir en matière de lutte contre la corruption** parce qu'elle ne met pas en œuvre les recommandations du GRECO, l'organe anti-corruption du Conseil de l'Europe. La Belgique se classe

ainsi aux côtés peu enviables de la Macédoine et de l'Arménie. La raison de ce manque d'engouement est sans doute que la participatie belge a quelque chose à cacher. Les révélations de 2017 le font en tout cas croire.

La façon dont la participatie gouverne n'a pas beaucoup d'importance. En effet, les participates sont entourés par suffisamment d'autres participates et par des collaborateurs, souvent plus compétents qu'eux si bien que les citoyens ne savent pas de quoi ces participates s'occupent réellement. Leur réélection ne peut donc être basée sur leurs performances réelles, mais sur leur visibilité dans les médias et le soutien qu'ils reçoivent de leur parti politique qui place ses candidats sur la liste électorale.

Les participates ne disent donc pas ce qu'ils font. Ils soignent surtout leur image. La plupart du temps, ils ne font que du marketing et de la démagogie¹²⁸. **La participatie ne travaille pas pour le peuple - ce qu'il devrait faire exclusivement - mais plutôt pour obtenir et conserver le pouvoir.** Souvent, elle s'occupe de discussions de peu d'importance, voire

¹²⁸ La démagogie consiste à lancer des propositions ou des critiques pour se rendre populaire, en sachant pertinemment que ces propositions sont irréalistes ou que la critique est infondée ou exagérée.

problèmes inventés ou exagérés pour se donner de l'importance.

Et de nombreux citoyens tombent dans le piège. On peut vérifier, par exemple, combien de points des programmes électoraux des partis des 50 dernières années ont été réalisés. Vous verrez qu'il s'agit d'un très petit nombre. Pire encore, il arrive que les partis ou certains de leurs membres, une fois au pouvoir, fassent exactement le contraire de ce qu'ils ont promis. En effet, une fois que les partis ont des élus, ils oublient rapidement leurs promesses électorales et font ce qu'ils veulent.

Ceci est l'effet pervers de la participatie : non seulement, elle leurre la population sur son importance et ses compétences, mais elle rend aussi la bonne gestion du pays superflue. Une gestion médiocre suffit pour se maintenir au pouvoir, surtout en l'absence de vrais concurrents, comme c'est souvent le cas en participatie. **Celle-ci fait semblant de gouverner le pays, mais en réalité, elle ne fait rien pour le faire avancer. Son but n'est pas d'améliorer le quotidien des Belges, mais de gagner les prochaines élections et donc de se maintenir au pouvoir. Elle s'occupe donc surtout de son image, de son enrichissement et de la préparation des prochaines élections.**

La participatie excelle cependant dans son combat contre les intrus, c'est-à-dire les nouveaux partis ou les listes citoyennes, qui ne veulent cependant pas mettre en question les valeurs démocratiques, mais qui souhaitent corriger les erreurs du système et renouer avec une politique qui favorise le bien commun et non la préservation d'intérêts partisans. En décrédibilisant les nouveaux partis démocratiques de tous les moyens possibles, la participatie oblige les citoyens à voter toujours pour les mêmes partis ou pour des extrêmes, ce qui ne rapprochera pas les Belges de l'Etat idéal.

La participatie gère si mal la Belgique que les fonctions de base de l'Etat, c'est-à-dire la sécurité, les moyens de communication, l'infrastructure de base comme les égouts et les centrales nucléaires, l'énergie, les transports en commun, la mobilité, l'enseignement, la politique de santé, la politique des sports, la conservation des monuments, le tourisme etc. sont négligés. Cette situation est intenable à long terme et met en péril le bien-être des citoyens.

Non seulement, la participatie gère mal l'Etat, mais elle lève en outre des impôts colossaux, ce qui fait que la Belgique est devenue un enfer fiscal. La moitié de la richesse

produite en Belgique est payée sous forme de taxes diverses à l'Etat et aux entités fédérées. **La Belgique est un des pays au monde où les taxes sont les plus élevées.** Ce ne serait peut-être pas un problème si l'autorité publique faisait correctement son travail, mais en réalité, ce n'est pas le cas. On peut le comparer avec un prix d'achat élevé pour une voiture usée. C'est une sorte d'escroquerie légalisée.

Souvent, la propagande de la participatie n'explique pas ce que les politiciens ont réellement fait lorsqu'ils étaient au pouvoir et en quoi leurs politiques différaient de celles de leurs prédécesseurs¹²⁹. Elle dresse un tableau embelli qui ne correspond en rien à la réalité ou elle promet une politique meilleure et souvent utopique, que le parti en question ne pouvait même pas réaliser lorsqu'il était au pouvoir... Il s'agit d'une tromperie des électeurs et cela n'a rien à voir avec la démocratie. C'est une pure manipulation de l'opinion publique afin d'obtenir le maximum de voix et ainsi de rester au pouvoir, notamment en raison des avantages financiers que cela procure.

¹²⁹ Le cadre juridique et budgétaire n'offre souvent que peu ou pas de place à la politique d'innovation, surtout dans un pays comme la Belgique, qui est endetté jusqu'au cou.

En outre, la structure complexe de l'État belge favorise la participatie. Les hommes politiques peuvent facilement se décharger de leurs responsabilités sur d'autres niveaux, ce qu'ils font en pratique, par exemple dans le domaine de la mobilité ou de la politique énergétique, alors que dans le même temps, en raison de l'enchevêtrement des compétences et des nombreuses ramifications de la participatie à différents niveaux, ils en sont ou en étaient au moins partiellement responsables.

La participatie est souvent très éloignée des citoyens. Par exemple, il n'y a jamais eu de manifestation pour l'introduction de l'égalité des sexes et pourtant la participatie en a fait un point essentiel. La lutte pour l'égalité absolue est également très hypocrite lorsque, dans le même temps, le parti permet au fédéralisme linguistique d'exister et même de se développer ou donne de l'argent des contribuables à des partis racistes et séparatistes, tels que la N-VA et le VB. De même, dans la lutte contre le réchauffement climatique, elle aime culpabiliser le citoyen individuel (par exemple en interdisant ou en taxant les voitures polluantes) afin de cacher sa propre faiblesse ou son incompetence, alors que ce problème devrait être principalement traité par les États et les grandes entreprises.

La participatie prétend gouverner le pays, mais en réalité elle ne fait rien pour le faire avancer. Son objectif n'est pas d'améliorer le quotidien des Belges, mais de gagner les prochaines élections et ainsi de conserver et d'augmenter son pouvoir. En conséquence, elle se préoccupe principalement de son marketing et de la préparation des prochaines élections. De cette manière, la politique en Belgique est principalement devenue un cercle fermé, les intérêts des citoyens passant en dernier.

En outre, la participatie donne régulièrement des leçons aux citoyens, par exemple sur la lutte contre le réchauffement climatique, l'égalité des sexes, la lutte contre les discriminations et la sécurité routière, alors qu'elle est à peine capable de remplir correctement ses tâches de base. En outre, elle fait payer aux citoyens des impôts élevés. Toute personne qui impose des règles strictes doit également être stricte avec elle-même.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bons politiciens parmi les participates, mais ils jouent volontairement ou involontairement le jeu de la participatie.

III.B. Les scandales (oubliés) de 2017

Comme déjà mentionné, le scandale Publifin a éclaté dans le sud du pays fin décembre 2016, et le scandale Publipart dans le nord en février 2017. Il s'agissait d'intercommunales qui versaient des indemnités exorbitantes à des politiciens qui siégeaient dans leurs organes et n'assistaient même pas aux réunions elles-mêmes. En droit pénal, le délit de concussion est commis lorsqu'un agent public acquiert indûment des fonds publics (article 243 du code pénal).

Grâce à ces scandales, les Belges ont découvert la toile d'araignée des intercommunales qui s'occupent de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité ainsi que des télécommunications. Ils ont également appris la présence de mandataires politiques dans les organes de ces sociétés intercommunales. Les Belges ont aussi découvert que ces intercommunales créent des cartels économiques, qui maintiennent les prix élevés. Au total, en 2017, on comptait 210 intercommunales en région "flamande" avec 3.600 mandataires politiques et 77 intercommunales en région "wallonne" avec 2.100 élus, pour un coût d'environ 8.100.000 euros en 2016. En région de Bruxelles-Capitale, il y avait encore 13 intercommunales. **Au total, la Belgique**

comptait donc pas moins de 300 intercommunales en 2017 sur un total de 589 communes¹³⁰ !

Le fait que ces institutions aient été "découvertes" en 2017 après des années d'existence montre que la particratie tentait de cacher cette gabegie à la population.

Ainsi, la particratie est présente partout où les politiciens sont capables de s'infiltrer, c'est-à-dire partout où l'on trouve de l'argent de l'État (c'est-à-dire de l'argent des contribuables), de la Loterie nationale à certaines organisations communales à but non lucratif. Dans certains cas, ces institutions ne sont pas réellement gérées ou contrôlées par la particratie, mais utilisées pour s'enrichir. Il s'ensuit que ces institutions, si elles sont d'une quelconque utilité, peuvent être gérées sans politiciens.

La structure et la composition de certaines asbl communales et sociétés intercommunales sont très floues. Cela crée une opportunité pour y placer les "ratés" du monde politique, assurant ainsi la loyauté des élus au parti.

Il a également été découvert qu'en échange de soi-disant "conseils", certains politiciens sont payés par une entreprise particratique (comme Telenet, une entreprise de communication qui détient un quasi-monopole sur les

¹³⁰ Depuis le 1^{er} janvier 2019, il y a 581 communes.

abonnements à la télévision et à la distribution d'Internet dans le nord du pays). C'est presque de la corruption. À Bruxelles, le scandale autour du Samusocial intercommunal, qui s'occupe des sans-abri, a conduit le bourgmestre de Bruxelles, Yvan Mayeur (PS), à devoir démissionner en 2017.

Les citoyens ont également découvert en 2017 le droit des ex-ministres à rester "entourés" d'un ou deux assistants aux frais de l'État, jusqu'à cinq ans après la fin de leur mandat. Une ancienne ministre écolo a même utilisé une de ses assistantes comme femme de ménage parce qu'elle ne savait plus quoi faire d'elle. C'est inacceptable et absurde¹³¹.

En 2018 et 2019, la presse et le public ont également critiqué vivement les **indemnités de départ élevées** que les ministres et les membres du Parlement reçoivent lorsqu'ils quittent volontairement ou non leur poste. Ces indemnités peuvent s'élever à près d'un demi-million d'euros. En 2021-2022, un scandale éclaboussait le parlement "flamand" à propos de l'élue El Kaouakibi (ex-VLD) qui aurait reçu des subventions injustifiées pour une association sans but lucratif qu'elle gérait. Elle n'a pas voulu démissionner du parlement où elle continuait de siéger en tant

¹³¹ Le Vif Express, 4 août 2017, p. 20 et suivantes.

qu'indépendante et s'est déclarée malade, ce qui lui a valu de recevoir une généreuse indemnité de maladie pendant des mois.

En avril 2023, un gros scandale a éclaté à la Chambre des représentants où les anciens présidents Herman De Croo (VLD) et Siegfried Bracke (N-VA) avaient reçu des indemnités de pension élevées et extralégales.

Un autre scandale qui a éclaté en 2017 concernait le producteur d'électricité Electrabel. Il était allégué que, en collaboration avec les intercommunales et la participatie, elle aurait surfacturé l'électricité pendant plus de 20 ans. Les mêmes excès se produisent ou se sont produits dans le secteur de la télédistribution (Telenet, Voo)¹³².

Les Belges avaient ainsi l'impression de ne connaître que la partie émergée de l'iceberg des scandales politico-financiers.

Encore en 2017, la participatie promettait en chœur d'abolir les pratiques douteuses, mais pour des raisons évidentes - l'argent facile, le fait que toute la participatie a du beurre sur la tête et l'absence d'une véritable opposition - il n'en est pas sorti grand-chose. Quelques "lieutenants" ont été réprimandés, mais rarement punis. Les participates ont

¹³² Le Vif Express, 10 mars 2017, p. 20 et suivantes.

essayé de laisser l'affaire s'épuiser en détournant le débat et l'attention sur le problème beaucoup moins important des cumuls. Le problème est cependant que leur suppression augmente inévitablement le nombre de politiciens...

Dans le sud du pays, il y a eu une commission "parlementaire" sur l'affaire Publifin au parlement "wallon", mais personne n'a été sanctionné. Les recommandations de cette commission n'ont pas été mises en œuvre. Le nouveau gouvernement "wallon" a certes pris quelques mesures mineures, comme la réduction des dépenses au niveau des cabinets ministériels, mais sans remettre en cause l'existence de ces cabinets. Fin 2022, tant le secrétaire que le président du parlement « wallon » étaient d'ailleurs au centre d'un scandale financier...

En région "flamande", le ministre compétent a décidé de fusionner certaines intercommunales et de réduire le nombre de mandats politiques. Il a également été décidé d'intégrer les CPAS dans les administrations communales, ce qui est une mesure positive car elle simplifie les structures communales.

Mais dans le nord du pays et au niveau fédéral, il n'y a pas eu de commission parlementaire et à part quelques

licenciements et les mesures mentionnées ci-dessus, tout est resté pratiquement inchangé.

A Bruxelles, une commission "parlementaire" a été mise en place sur le scandale du Samusocial, mais sans résultats significatifs. A part le bourgmestre de Bruxelles, Yvan Mayeur, qui était en charge du Samusocial, et un autre membre du conseil communal, tous les mandataires ont conservé leur poste.

Dans aucune des régions, des fonds volés ou indûment versés n'ont été récupérés.

De manière générale, rien n'indique que ces anomalies aient été véritablement corrigées et que la situation se soit réellement améliorée. Entre-temps, la plupart des citoyens ont déjà oublié les scandales qui ont éclaté au grand jour en 2017.

Une réaction aussi faible est quelque peu normale car le pouvoir de la participatie n'est pas vraiment menacé. En outre, la participatie contrôle les médias et son propre financement. **Elle reçoit 75 millions d'euros du contribuable chaque année.** La participatie est dépendante de cet argent public. La véritable opposition est muselée. **Le système politique est verrouillé.**

La participatie arrose aussi généreusement de subventions pour se maintenir au pouvoir. Le gouvernement "flamand" dépense à lui seul près de 18 milliards d'euros par an en subventions aux associations, aux entreprises et aux autorités locales. Les associations pro-belges ne reçoivent évidemment rien¹³³.

En plus de cela, et c'est aussi une conséquence, les citoyens se détournent de la politique et, certainement dans le nord du pays, votent pour des partis extrémistes, mais non moins participatifs, à savoir le VB et la N-VA. Ces derniers narguent constamment les compatriotes francophones et bénéficient d'un financement public ainsi que d'une couverture médiatique démesurés... C'est bien sûr insensé du point de vue de l'État belge, qui devrait conserver l'unité du pays et protéger ses citoyens.

La participatie a tellement de pouvoir que les citoyens n'ont aucune illusion sur leur influence pour changer les choses. Cette aversion ou cette résignation laisse libre cours à la mauvaise gouvernance et à la corruption¹³⁴. Les ministres

¹³³ De Standaard, 23 février 2023

¹³⁴ Par exemple, le secrétaire d'État à l'Immigration et à l'Asile de 2014 à 2018, Theo Francken (N-VA), a été impliqué dans un scandale de visas concernant des réfugiés chrétiens de Syrie, mais finalement, seul un conseiller communal, nommé Kucam (N-VA), a été condamné pour cette fraude. En effet, l'ancien secrétaire d'État bénéficiait encore de l'immunité parlementaire. De plus, ce scandale ne l'a pas empêché de jouer un rôle important au sein de son parti et de l'opposition pendant les années à venir.

et autres politiciens de haut rang ne sont pratiquement jamais poursuivis, et encore moins condamnés, contrairement à ce qui se passe dans un pays voisin comme la France.

Néanmoins, de plus en plus de voix s'élèvent pour demander un changement profond. Ces voix sont alimentées par le développement d'Internet et des réseaux sociaux, mais force est de constater que les partis établis ne sont pas ou peu remis en cause, ni au sommet (ce qui est compréhensible), ni à la base parmi les mandataires locaux et les membres, qui pourraient changer beaucoup de choses pour le mieux.

III.C. Comment la participatie a-t-elle organisé son pouvoir ?

III.C.1. Introduction

La politique est souvent déterminée par de petites minorités. La majorité dite "silencieuse" n'a pas grand-chose à dire. À titre d'exemple : relativement peu de personnes ont lancé le mouvement flamingant, bien qu'il ait dominé la vie politique nationale en Belgique pendant des décennies. Le Meetingpartij du 19^{ième} siècle, par

exemple, était concentré autour d'Anvers. Elle ne représentait donc pas du tout la population belge. Entre 1920 et 1930, le Davidsfonds comptait 74 000 membres sur une population totale de 8 millions de Belges, soit moins de 1 % de la population. Le VNV, le parti au pouvoir pendant la Seconde Guerre mondiale, comptait à peine 40.000 membres. La Volksunie comptait 16.000 membres en 2000. La N-VA, le plus grand parti de Belgique en termes d'électeurs après les élections de 2010, comptait 41.000 membres en 2014, soit moins d'un demi-pourcent de la population belge. Pourtant, ce parti fait quotidiennement la une des journaux depuis des années et détermine largement la politique belge depuis 2007 environ. Selon le magazine indépendant Apache,¹³⁵ le "*Vlaams-nationaal Jeugdverbond*", abrégé "VNJ", comptait à peine 850 membres en 2010, mais il entretenait des liens étroits avec des personnalités flamingantes, comme Geert Bourgeois (N-VA), Koen Kennis (N-VA) et le négationniste condamné Siegfried Verbeke¹³⁶. Pour la période de 2018 à 2021, cette organisation d'extrême droite et séparatiste a reçu des subventions annuelles de 93.000 euros (!) du gouvernement dit "flamand"¹³⁷.

¹³⁵ Edition du 6 décembre 2017

¹³⁶ Source : Wikipedia

¹³⁷ 11 000 de plus que les années précédentes

Le mouvement wallingant est presque inexistant aujourd'hui. A l'heure actuelle, il n'y a pas un seul parti qui soit ouvertement wallingant, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas de wallingants dans les partis.

Néanmoins, les minorités de flamingants et de wallingants déterminent la politique belge.

Selon les statistiques du Cevipol (Centre d'étude de la vie politique de l'ULB), près de 400.000 Belges avaient payé une cotisation à un parti en 2012. Cela équivaut à peu près à un citoyen belge ayant le droit de vote sur vingt. En 1987, il y en avait encore environ 650.000. C'est donc presque toujours une petite minorité qui détermine la politique du pays et la politique qui y est menée. On pourrait décrire cela comme une "dictature des minorités". Cela n'a rien à voir avec une véritable démocratie.

D'autre part, les partis participatifs ne se soucient guère de la volonté du peuple car ils sont dans une position de pouvoir confortable. Ils n'ont pas l'intention de changer leurs méthodes. De temps en temps, ils renouvellent le cadre de leur parti ou choisissent un autre nom et donnent la fausse impression que quelque chose a changé. Ce n'est que de la poudre aux yeux, car les partis restent ce qu'ils sont, à part un changement de nom ou une idée absurde ou astucieuse qu'ils ajoutent à leur programme ou qu'ils

lancent dans les médias. Ils utilisent parfois un langage choquant pour tenter de se rapprocher du commun des mortels, mais sans proposer de solution concrète. L'essentiel est de donner l'impression qu'ils prennent en compte l'opinion des citoyens et l'évolution de la société, mais sans remettre en cause le système de l'entreprise participative.

Ainsi, on ne diminuera pas le montant de la dette publique. Il s'élevait à la somme de 467 milliards d'euros le 31 octobre 2022 ou à 106% du PIB, ce qui est bien plus élevé que dans les pays voisins de la Belgique. Toutefois, cette somme excessive n'est que la face "visible" de la dette. L'État a également accordé des garanties, comme celles en faveur des épargnants, selon lesquelles les premiers 100.000 euros sur le compte bancaire sont garantis en cas de faillite d'un établissement bancaire. On peut imaginer la mine d'or que l'État devrait verser à, disons, 1.000.000 de Belges si une grande banque faisait faillite. Ce montant s'élèverait à 100 milliards d'euros. Dans le cadre de l'Eurosystème, l'État a également garanti des dettes contractées par d'autres pays, comme la Grèce.

En réalité, la participatie n'excelle qu'à deux égards : **le nombre et la complexité des réformes de l'État et la solidité de sa propre organisation.**

À intervalles réguliers, elle transfère des pouvoirs aux entités fédérées qu'elle a elle-même créées, admettant implicitement que ses précédentes réformes de l'État étaient défectueuses.

La participatie s'approprie également d'importants subsides et contrôle les médias et les élections, ce qui lui permet de s'accrocher au pouvoir. Les divergences d'opinion au sein des partis peuvent ainsi être dissimulées et "achetées". La participatie accorde également de généreuses subventions à toutes sortes d'organisations, pas toujours parce qu'elles sont efficaces, mais pour maintenir ou renforcer sa base de pouvoir. Par exemple, la région "flamande" a accordé 13,3 milliards d'euros de subventions en 2021 !

On a déjà souligné le mauvais fonctionnement de l'administration de l'État et son coût excessif. On a également mentionné que, malgré le scandale Agusta et l'affaire Dutroux dans les années 1990, la participatie a conservé son pouvoir, bien qu'elle ait été profondément secouée. Les procès de Charleroi de 2005 à 2007 n'ont pas non plus affaibli la participatie. Dans l'ensemble, l'impact des scandales révélés en 2017 est également limité, car la participatie a réussi à refuser aux nouveaux partis l'accès aux postes de pouvoir, à la seule exception notable du parti de gauche PTB/PVDA, qui a remporté plusieurs mandats parlementaires à travers la Belgique en 2014 et 2018.

Hormis quelques changements de noms insignifiants, le système des partis est resté pratiquement inchangé depuis la scission des partis traditionnels entre 1968 et 1978. Il existe encore deux partis libéraux (PVV puis Open VLD au nord, PRL puis MR au sud), deux partis sociaux-chrétiens (PSC puis CDH et depuis 2022 Les Engagés au sud et CVP puis CD&V au nord), deux partis socialistes (PS au sud et SP puis SP.a et depuis 2021 Vooruit au nord) ainsi que trois partis nationalistes (VB et VU puis N-VA au nord et RW puis FDF et encore plus tard Défi au sud)¹³⁸. Le VB, d'abord Vlaams Blok, qui depuis 2004 s'appelle Vlaams Belang, fait figure d'outsider ici car ce parti séparatiste et d'extrême droite n'a été fondé que dans les années 1970 et n'a pu se développer que vers la fin des années 1980 dans un contexte d'immigration croissante de Nord-Africains. Dans les années 1980, les écologistes (Agalev puis Groen dans le nord et Ecolo dans le sud) ont encore pu rejoindre le club à temps avant que la loi de 1989 sur le financement des partis politiques ne ferme presque complètement la porte aux nouveaux entrants.

La participatie ne veut que rester au pouvoir et accroître son influence. Comme Marc Cools (Uccle en Avant, ex-MR) et Etienne Verdin le notaient dans une carte blanche parue dans le Vif le 25 janvier 2022, les « *élus sont grisés par leur*

¹³⁸ Contrairement aux autres parties citées, le DFF n'était pas le successeur du RW

succès électoral, préoccupés uniquement par celui-ci et négligent le travail pour lequel ils ont été choisis. »

La division autoritaire de la Belgique en soi-disant régions et communautés et l'absence d'une circonscription électorale nationale font que ces partis n'ont aucun intérêt à chercher un rapprochement avec leurs partis frères de l'autre côté de la frontière linguistique. Au contraire, pour ces partis linguistiquement divisés, la division de la Belgique joue à leur avantage et doit être approfondie, afin qu'ils puissent s'enrichir et accroître leur pouvoir. Lorsque les partocrates disent qu'il faut protéger les institutions existantes, comme les régions et les communautés superflues, c'est parce qu'ils veulent conserver leur pouvoir.

Ainsi, les partis qui forment cette participatie tentent d'éviter des attaques trop féroces de l'un contre l'autre. Même le Conseil d'État de Belgique semble se résigner à cette situation. Dans une affaire opposant le B.U.B. à la RTBF - c'est-à-dire aux médias francophones prétendument "publics" - le Conseil d'État a jugé, dans un arrêt du 1er avril 2003, que la demande d'accès aux médias formulée par le B.U.B. pendant la période électorale n'était pas fondée, car les élections n'entraînent que des déplacements mineurs de voix entre les partis établis (**voir ci-dessous**)... Les élections ne servent donc en fait à rien

puisqu'elles ne permettent pas à de nouveaux partis d'accéder au pouvoir.

Afin de rester au pouvoir, la participatie utilise des stratégies de manipulation de masse telles que :

- a. **La stratégie de diversion** : occuper les citoyens avec des détails tout en dissimulant les vrais problèmes ;
- b. **la stratégie du gradualisme** : prendre des mesures impopulaires mais les introduire lentement sur plusieurs années (les réformes de l'État en sont un bel exemple) ;
- c. **La stratégie du complexe de culpabilité** : faire croire aux citoyens qu'ils sont responsables de la mauvaise situation dans laquelle ils se trouvent et ainsi tuer dans l'œuf toute résistance (par exemple, le complexe de culpabilité que la participatie veut imposer aux Belges à propos de l'histoire coloniale de la Belgique, du réchauffement climatique ou de la crise Covid) ;
- d. **La stratégie de création de problèmes** : créer un problème afin de provoquer la réaction souhaitée, de manière à pouvoir

- imposer des mesures impopulaires (par exemple, le fédéralisme linguistique crée constamment des conflits qui nécessitent des solutions tandis que ces problèmes n'existeraient pas dans une Belgique unitaire) ;
- e. **La stratégie de la superficialité** : expliquer les problèmes de manière tellement simpliste et proposer des solutions tout aussi simplistes que les masses considèrent les problèmes de manière simpliste et n'acceptent que les solutions proposées (par exemple, "tout est la faute des immigrés" ou des "wallingants", des "flamingants",...);
 - f. **La stratégie émotive** : faire appel à l'émotionnel plutôt qu'au rationnel et ainsi susciter des sentiments et la peur. Les médias jouent souvent un rôle pernicieux dans ce domaine en accordant trop d'attention aux "*faits divers*" tout en n'enquêtant pas suffisamment de façon approfondie et ne fournissant pas assez d'informations détaillées.

La participatie en Belgique devient de plus en plus un problème, non seulement à cause du "profitariat" qu'elle a créé, mais aussi et surtout à cause de son caractère scindé, qui fait qu'en Belgique il y a deux, trois, voire quatre participaties distinctes qui gouvernent le pays : une au Nord, une au Sud, et les deux autres - bien que beaucoup moins importantes à cause de leurs dimensions limitées - à l'Est et à Bruxelles. Cette participatie fait également en sorte que les mouvements séparatistes minoritaires dans une partie du pays, comme dans le nord de la Belgique, peuvent bloquer ou du moins entraver sérieusement l'ensemble de la politique belge.

La participatie linguistiquement divisée est donc aussi une cause indirecte et un catalyseur des problèmes politico-communautaires en Belgique, comme nous l'avons déjà vu plus haut (point II.C).

En bref, la seule préoccupation de la participatie est la consolidation de son pouvoir et donc la réélection de ses membres, c'est-à-dire les participates. Pour atteindre cet objectif, la participatie peut s'appuyer principalement sur trois piliers : les élections, son financement et son accès aux médias. Sans ces piliers, la participatie s'effondrerait comme un château de cartes. En ce sens, la participatie est la mafia la mieux organisée du pays. Elle est coupable d'une

sorte de corruption légalisée, car elle détient elle-même le pouvoir.

La participatie est cependant confrontée à un dilemme. Elle tente de masquer son hégémonie en réalisant des opérations cosmétiques telles que de petites réformes électorales et un soutien sympathique aux minorités telles que les LGBT, mais après chaque scandale politique, elle parvient de moins en moins à convaincre les citoyens de ses bonnes intentions. Parfois, les opérations de parure sont elles-mêmes problématiques, comme l'introduction de la parité des sexes et surtout la soi-disant "*décolonisation de l'espace public*", dont l'occasion bizarre a été la mort violente aux Etats-Unis de l'Afro-Américain George Floyd en mai 2020.

Les sondages d'opinion mesurant la crédibilité des politiciens auprès des citoyens montrent que cette crédibilité se détériore rapidement, même si elle était déjà très faible au moment de la Marche blanche, une manifestation pour une meilleure police et justice, au cours de laquelle des centaines de milliers de Belges ont défilé dans les rues de Bruxelles le 20 octobre 1996.

Toutefois, plus d'un quart de siècle après cette manifestation, peu de choses ont changé dans le système judiciaire et la police. Parfois, toutes les économies et les

scissions ont même aggravé la situation. Par exemple, en octobre 2021, les plaidoiries dans un litige fiscal devant la Cour d'appel de Bruxelles ont été fixées en... 2033. Le Palais de Justice de Bruxelles, quant à lui, ne serait rénové totalement qu'en 2030, c'est-à-dire après environ 50 ans de travaux. Ce sont des délais inacceptables.

La population commence à se rendre compte qu'elle est trompée par les politiciens. C'est pourquoi la confiance dans les politiciens a chuté à un niveau dramatique de moins de 2 %, le niveau le plus bas de toutes les catégories professionnelles ! La crise Covid de 2020-2021 et la mauvaise gestion des inondations catastrophiques de juillet 2021 ont encore réduit la popularité des politiciens.

Quoi qu'il en soit, tant que les citoyens belges ne pourront pas voter pour une alternative connue et crédible, la participatie restera au pouvoir.

Ainsi, la participatie perpétue sa position de pouvoir par la manipulation des élections, son monopole sur les subventions et son contrôle des médias. Il impose également de nombreux mandats à tous les niveaux de l'État (État fédéral, régions, communautés, provinces, communes, agences autonomes, intercommunales, sociétés de logement, CPAS etc.) et distribue généreusement des subventions.

III.C.2. Les élections

De tous les concours organisés par l'État, les élections sont sans doute les plus importants. En toute logique, ces élections devraient donc être organisées de la manière la plus équitable possible, tout comme un examen pour devenir fonctionnaire. Cependant, en réalité, ce n'est pas du tout le cas. **Les élections sont le concours le plus manipulé du pays.** Même un banal jeu de cartes ou un concours de Miss Belgique est bien plus honnête ! Ce sont en effet les partis établis qui organisent et monopolisent le débat électoral et le scrutin. Les nouveaux partis sont maintenus invisibles.

Cette manipulation électorale et la mauvaise gouvernance qui en découle peuvent être observées à différents niveaux:

- Les nouveaux et petits partis n'ont pas ou très peu accès aux médias publics pendant la période électorale et au-delà ; et s'ils y ont accès, ils sont souvent décrits comme peu crédibles et sans importance ; leurs programmes ne sont jamais présentés, pas même sur le site web des médias publics ;
- les sondages publiés avant les élections ne mentionnent presque jamais les nouveaux partis politiques, et s'ils le font, ils ne mentionnent que les partis qui ont participé aux

élections régionales et non ceux qui ont participé aux élections nationales, ce qui est discriminatoire. De plus, on sait que les sondages influencent le comportement des électeurs, ce qui renforce encore l'effet de la discrimination.

- Seuls les partis qui se présentent aux élections fédérales, régionales et européennes reçoivent un numéro de liste national. Les petits partis, compte tenu de l'énorme travail administratif que cela implique, se trouvent dans la quasi-impossibilité de présenter autant de listes et ne reçoivent donc pas de numéro national.

- L'affichage électoral est presque entièrement réservé aux grands partis.

- Sur chaque liste électorale, les partis politiques placent des personnalités très connues en tête de liste pour gagner des voix. On les appelle des « *attrape-voix* », mais rien ne garantit que ces personnes soient les plus aptes à gouverner le pays.

- Souvent, les élus n'assument jamais le mandat pour lequel ils ont été élus. Il s'agit donc de "*candidats fantômes*". C'est soit parce qu'ils occupent déjà un poste bien rémunéré, soit parce qu'ils ont été élus à des niveaux différents. Ce n'est certainement pas un problème innocent. Il concerne

environ un tiers des votes exprimés. L'électeur est ainsi trompé.

- Une fois élus, les mandataires politiques sont relégués au rang de "*presse-boutons*", qui doivent suivre servilement la ligne politique tracée par le président et le bureau du parti, sous peine de sanctions. Ainsi, les voix dissidentes sont muselées par le parti.

- L'égalité entre les hommes et les femmes sur les listes électorales, c'est-à-dire l'obligation d'avoir autant de candidats masculins que féminins, a pour effet pervers que les hommes compétents sont souvent écartés pour laisser la place à des femmes "dociles" ou à des candidats "de remplissage". Sous le prétexte de l'égalité des sexes, une discrimination a été introduite en faveur des femmes, non pas parce qu'elles sont plus compétentes ou plus intéressées par la politique, mais parce que les femmes sont moins représentées. L'effet pervers est que certains hommes valides ne peuvent pas être élus de ce fait. De plus, si l'on introduit un quota pour les femmes, on doit logiquement en introduire aussi un pour les jeunes, les immigrés, les pensionnés, les homosexuels, etc. On voit à quelles conséquences compliquées un système de quotas peut mener. Mais le fond du problème est le mépris de l'électeur. Celui-ci a le droit de penser que les meilleurs candidats ont été sélectionnés, indépendamment de leur

sexe, ce qui n'est pas le cas. Enfin, cette règle crée des problèmes pour les petits partis car ils ne possèdent pas la même "réserve" d'hommes ou de femmes que les grands partis en raison des nombreux avantages dont bénéficient les grands partis par rapport aux petits partis (subventions, accès aux médias, etc.).

- Enfin, il y a le problème des cumuls. Il est sans doute encore possible de cumuler le mandat de bourgmestre avec celui de député, mais qu'en est-il des titulaires de mandats qui cumulent 10, 20, 30, voire 40 ou 50 mandats¹³⁹, même si la plupart d'entre eux ne sont pas rémunérés ? Or, dans une journée, il n'y a que 24 heures. Il est donc évident qu'une seule personne ne peut pas gérer autant de postes et certainement pas de manière efficace, ni en termes de disponibilité, ni en termes de compétences requises. Une autre conséquence est que certaines fonctions, qui peuvent être utiles, sont nécessairement délaissées.

Ces fonctions comprennent également de nombreux postes inutiles (par exemple, la participation au conseil d'administration d'une bibliothèque communale ou d'une

¹³⁹ Selon Cumuleo, le champion des cumuls était un conseiller communal de Groen à Gand. En 2015, il a cumulé 56 mandats, dont 14 ont été payés !

piscine communale), qui détournent l'attention de questions plus importantes.

En outre, la plupart des hommes politiques considèrent la politique comme un gagne-pain et non comme une vocation. Ils deviennent ainsi des marionnettes de leur parti plus que des bourgmestres ou des ministres de tous. Les politiciens risquent également de perdre leur indépendance et leur libre arbitre en raison de l'enchevêtrement de toutes ces fonctions.

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce monopole des partis traditionnels est bien illustré par un arrêt du Conseil d'État belge du 1er avril 2003¹⁴⁰, dans lequel le parti B.U.B., alors nouvellement créé, a intenté une action contre la RTBF. En tant que parti participant aux élections, le B.U.B. a exigé un accès substantiel aux médias publics pendant la période électorale. Le Conseil d'État a néanmoins rejeté cette demande, avec la remarquable justification suivante ::

"qu'en raison de la nature généralement modeste des changements de vote observés d'une élection à l'autre, il est probable que les partis représentés au Parlement continueront d'attirer les voix d'un nombre important d'électeurs et que, par conséquent, les émissions

¹⁴⁰ On pourrait dire que c'est un poisson d'avril, mais ce n'est pas le cas.

électorales auxquelles ces partis participent attireront plus d'attention que celles auxquelles ne participent que des représentants de partis non encore représentés. Il est également probable que ces partis n'attireraient qu'un nombre modeste de voix et que leur participation aux émissions électorales susciterait moins d'intérêt. Par conséquent, les règles énoncées dans le règlement électoral [de la radiodiffusion publique] semblent proportionnées à leur objectif,¹⁴¹".

Il s'agit d'une succession d'hypothèses non prouvées.

Le fait que le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative de Belgique, estime que les élections sont susceptibles de confirmer à chaque fois le pouvoir de la participatie est inquiétant. Il ajoute que les nouveaux partis "suscitent automatiquement moins d'intérêt" que les partis traditionnels. Il s'agit d'une affirmation non prouvée et très discutable si l'on considère, par exemple, le succès actuel du PTB-PVDA après pas moins de 50 ans (!) d'action politique. Une telle décision démontre clairement que le système actuel est quasiment verrouillé et que la démocratie n'est qu'un simulacre.

¹⁴¹ Nous avons souligné certains passages

Cette situation est **contraire à l'article 3 du premier protocole de la Convention européenne des droits de l'Homme** qui oblige les Etats signataires à organiser des élections libres et honnêtes.

En Belgique, le système électoral est pipé : on le voit déjà au niveau de l'accès très inégal aux médias ainsi qu'au niveau du subventionnement des partis politiques. Tous deux donnent la priorité absolue aux partis établis et ignorent complètement les nouveaux partis. On ne sait pas si les opérations électorales en soi se déroulent de façon honnête, ce qui est impossible à contrôler en cas de vote électronique, mais on sait que la période pré-électorale est truffée de tant d'inégalités que le scrutin en soi est nécessairement une mascarade. Dans un système pareil, il est légitime de ne pas aller voter, même en présence d'une obligation de vote.



Discours du président du B.U.B. au Mont des Arts à Bruxelles le 21 juillet 2020. Le B.U.B. ne reçoit aucune dotation du contribuable ni aucune couverture médiatique, bien qu'il y ait au moins 30% d'unitaristes belges (Photo B.U.B.)

III.C.3. Les dotations

Les partis au pouvoir en Belgique sont accros à l'argent public. Ils contrôlent également leurs propres subventions.

Ce problème se situe à un niveau plus général qui va au-delà des élections, mais il est également lié à celles-ci. En 1989, les partis politiques alors au pouvoir ont voté une loi qui leur donnait le monopole des subventions : la loi sur le financement des partis politiques. Cette loi permet aux partis politiques, qui comptent des élus au Parlement national, de recevoir des subventions publiques pour subvenir à leurs besoins.

En 2020, les subsides fédéraux pour les partis au pouvoir s'élevaient à **32 millions d'euros**, montant qui est indexé et donc augmenté chaque année¹⁴². En outre, les partis avec élus reçoivent aussi en plus un soutien financier de la part des régions. Au total, Il s'agit d'environ **75 millions d'euros par an**.

Il s'ensuit que ces partis peuvent facilement se passer des dons de leurs membres. Cela conduit inévitablement à une autre conséquence : **les partis s'éloignent totalement de leur électorat**. Ce cadeau financier de l'État donne également à ces partis un **avantage indiscutable sur les autres partis** qui ont moins ou pas d'élus et ne reçoivent donc aucun financement public. Les partis subventionnés peuvent plus facilement améliorer leur profil et ainsi gagner les élections. Cependant, moins de 5% des Belges

¹⁴² Voir, par exemple, Le Vif, 15 avril 2018 (opinion) : *"70 millions d'euros, il est temps d'arrêter le financement public des partis !"*.

sont membres d'un parti politique. Ces clubs participatifs coûtent donc beaucoup d'argent au contribuable.

Nulle part en Europe (à part peut-être en Espagne) les partis politiques ne bénéficient de subventions aussi généreuses qu'en Belgique. Les partis néerlandais, français ou allemands ne peuvent qu'en rêver.

Bien sûr, la motivation des partis participatifs est louable, à savoir éviter les "situations américaines", c'est-à-dire les financements du secteur privé qui atteignent des proportions gigantesques, voire mènent à la corruption. Cependant, en Belgique, les participatifs sont allés jusqu'à l'autre extrême : une quasi-abolition des dons particuliers combinée à des subventions publiques excessives qui sapent la démocratie elle-même car elles rendent l'entrée de nouveaux partis presque impossible. De plus, de nombreuses "affaires" financières prouvent que la corruption n'a pas disparu, malgré les subventions. Bon nombre de pays et de partis européens démontrent en outre que la démocratie peut aussi exister avec bien moins de subsides, voire sans.

Ainsi, les partis politiques deviennent des clubs financés par les contribuables qui brassent d'énormes sommes d'argent. Par exemple, la N-VA, en tant que parti le plus riche en 2017, posséderait une mine d'or de 40 millions

d'euros, avec laquelle le parti investit en bourse et finance également des projets immobiliers pour augmenter encore son capital ¹⁴³ ! Ce "butin de guerre" est lâché au "bon moment" sur les citoyens pour les séduire, avec ou sans mensonges, et pour prendre leurs votes.

Par ailleurs, le mode de financement du monde politique suscite l'étonnement, puisque l'article 42 de la Constitution de 1993 dispose que *"les membres des deux Chambres représentent la Nation et non seulement ceux qui les ont élus."* L'article 61, paragraphe 1, ajoute : *"Les membres de la Chambre des représentants sont élus directement par les citoyens âgés de dix-huit ans révolus et qui ne se trouvent pas dans l'un des cas d'exclusion déterminés par la loi."* Les électeurs élisent donc des représentants et non des partis politiques. Le fait que des ressources financières aussi importantes soient allouées aux partis et non aux représentants élus est une moquerie de l'esprit de la Constitution. **Ce système de financement étouffe la vie politique, qui reste quasiment entre les mains des partis qui étaient au pouvoir lorsque la loi de financement a été votée en 1989.** Il a également réduit les députés à des

¹⁴³ En 2019, il s'est avéré que le parti a réalisé un bénéfice de 4 millions d'euros grâce à des investissements immobiliers (!) ; De Standaard, 6 juillet 2018, *"La N-VA est assise sur une montagne d'argent"*.

"presse-boutons" et, comme on l'a dit, rend l'entrée de nouveaux partis impossible ou du moins très difficile.

L'effet le plus néfaste du financement débridé des partis politiques établis est en effet que les mêmes partis sont toujours au pouvoir. Cet oligopole n'offre pratiquement aucune chance aux nouveaux venus de se faire connaître et de gagner des sièges. Même les millionnaires Roland Duchâtelet de Vivant et Mischaël Modrikamen du Parti Populaire n'ont pas réussi à faire une entrée durable en politique au début du 21^{ème} siècle pour la même raison, malgré leurs investissements considérables en termes de temps et d'argent.

III.D La médiacratie

J'ai déjà souligné que la Belgique est une participatie nationaliste, qui a créé des médias audiovisuels qu'elle contrôle elle-même, à savoir la RTBF et RTL au sud du pays et la VRT et VTM au nord du pays. La presse écrite jouit d'un peu plus de liberté, mais comme elle reçoit des subventions directes et indirectes (par exemple, par l'exonération de la TVA sur le prix de vente des journaux et les tarifs postaux favorables pour la distribution des journaux), elle a tout intérêt à se plier aux exigences des politiciens au pouvoir. Dans les médias audiovisuels dominés par les partis

traditionnels, le débat libre est pratiquement inexistant s'il représente une menace pour la participatie. Toute discussion politique est polluée par des débats participatifs qui portent souvent sur des sujets accessoires et ne font en aucun cas progresser notre société.

En Belgique, les médias audiovisuels sont en effet contrôlés par la participatie. Cette politisation est bien illustrée par la composition des conseils d'administration de la VRT, de la RTBF et de la BRF : tous trois sont composés de représentants des partis qui siègent respectivement au Parlement flamand, au Parlement francophone et au Parlement germanophone. Logiquement, il n'y a pas de place dans ces médias pour les nouveaux mouvements politiques. Ces médias sont entièrement au service des partis de pouvoir établis, qui sont les mêmes depuis les années 1980, empêchant la véritable opposition, comme le parti B.U.B., d'accéder au pouvoir. Seul le PTB/PVDA, comme on l'a dit, a récemment été en mesure de briser ce "cordon" dissimulé après une lutte de plusieurs décennies.

Au cours de ses vingt années d'existence, le parti et mouvement unitariste B.U.B. a été invité une fois à la télévision "publique" néerlandophone VRT. C'était dans le programme électoral le jour des élections fédérales de 2007, juste après la fermeture des bureaux de vote. Plus

cynique est impensable. La télévision "publique" francophone RTBF a invité le B.U.B. également une fois. C'était lors du débat dominical classique en 2004. Le B.U.B. a pu passer quatre fois à la radio de la VRT, mais trois fois en dehors de la période électorale et deux fois sur une émission provinciale et chaque fois à une heure creuse. Sur la RTBF radio, le parti a également été autorisé à se présenter brièvement une fois en période électorale. Le B.U.B. a également été invité à deux reprises à participer à une émission politique de la télévision commerciale francophone RTL-TVI, mais jamais à la télévision équivalente néerlandophone VTM. À chaque fois, les entretiens ont été très courts (jamais plus de cinq minutes et généralement une ou deux minutes seulement). Dans la deuxième décennie du 21^{ème} siècle, le B.U.B. n'a pas été invité une seule fois, même si en 2014, il a été le seul parti de toute la Belgique - hormis le PTB/PVDA - à présenter des listes pour les élections fédérales et même si l'auteur a lui-même été élu conseiller communal sur une liste locale dans la commune d'Uccle en 2018. Sans beaucoup d'exagération, la participatie et les opposants du B.U.B. ont un million de fois plus d'accès aux médias. Comment un nouveau parti peut-il gagner des élections de cette façon ? Dans un jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles de 2006, que le B.U.B. a obtenu dans le cadre d'une demande d'accès aux médias contre les

radiodiffuseurs publics, il a été décidé que le B.U.B. devrait établir ses propres médias ... Plus facile à dire qu'à faire ! Voilà pour la démocratie en Belgique... C'est particulièrement néfaste pour les millions d'unitaristes belges dont les opinions ne peuvent jamais être défendues dans les médias traditionnels, voire publics, même s'ils paient tous des impôts. Ainsi, le groupe unitariste en Belgique est le plus discriminé du pays...

Pire encore, les médias audiovisuels VRT et VTM du nord de la Belgique sont devenus des **canaux de propagande** de certains partis politiques, en particulier, à l'heure actuelle, du parti séparatiste N-VA, qui est beaucoup plus mis en avant que les autres partis. Ainsi, les interviews (pour la plupart très superficielles) des figures de proue de la N-VA, Bart De Wever, Jan Jambon et Theo Francken ne peuvent plus être comptabilisées et aucun autre homme politique ne peut prétendre avoir été invité davantage¹⁴⁴.

Comme déjà mentionné, les médias en général, y compris la presse écrite, sont financés directement ou

¹⁴⁴ "Le Premier ministre Jan Jambon inaugure la semaine "flamande" à Dubaï. Lorsque, le 24 octobre 2021 à 12 heures, on a entendu ce message de victoire sur la radio de la VRT, on a pu penser un instant que l'on écoutait la radio nord-coréenne qui rapportait un acte héroïque du "Grand Timonier". Mais tout s'est passé à Dubaï, sous le drapeau belge, a précisé le journaliste. Peut-être que c'était juste pour rire... <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/10/23/minister-president-jambon-in-dubai-opent-vlaamse-week-op-wereldt/>

indirectement par la particratie¹⁴⁵, voire parfois contrôlés par celle-ci.

De plus, les journalistes sont relativement mal payés et donc influençables. C'est un danger pour la démocratie et la liberté d'expression.

En conséquence, les médias en général ne critiquent que modérément les partis politiques au pouvoir et n'offrent pratiquement aucun accès médiatique aux partis alternatifs.

¹⁴⁵ par l'exonération de la TVA sur la vente des journaux et les tarifs postaux avantageux pour la distribution des journaux

Manifestation du groupe unitariste B.U.B., ignoré par les médias, au Mont des Arts à Bruxelles le 21 juillet 2020 (Photo B.U.B.)



Ces médias sont également **unilingues** et se concentrent uniquement sur leur communauté linguistique, contrairement aux médias audiovisuels publics suisses ou canadiens. Ainsi, il n'existe pas de forum politique belge officiel.

Les médias répondent aussi à une autre loi, celle de la **vente**. Pour vendre leur journal ou faire en sorte que leurs émissions soient écoutées ou regardées, ils doivent chercher des "scoops". À cette fin, les médias ont recours à des articles aux titres ronflants, voire dramatiques, ou à des émissions au contenu sensationnel. Ainsi, en période de crise politique, le thème sensationnel de la fin du pays est fort utilisé. La tristement célèbre émission de la RTBF "*Bye Bye Belgium*" en décembre 2006 a été révélatrice à cet égard. L'objectif n'était plus de rechercher la vérité et encore moins de donner la parole au peuple, mais de créer la peur dans le seul but d'augmenter les ventes ou l'audience. Les médias sont donc plus axés sur le marketing que sur la recherche et le reportage. Cela nuit évidemment au débat politique de fond et finalement aux intérêts des citoyens.

III.E. La Cour constitutionnelle

Depuis sa création en 1985, la moitié¹⁴⁶ des membres de la Cour constitutionnelle sont des ex-politiciens ou d'autres personnalités nommées par les partis au pouvoir. Ce n'est pas une situation saine et elle crée des conflits d'intérêts. C'est la seule juridiction ouvertement politisée, alors qu'elle est la plus haute juridiction de Belgique puisqu'elle doit contrôler le pouvoir législatif.

Pour respecter la séparation des pouvoirs, la Cour constitutionnelle doit être composée exclusivement de magistrats professionnels. Aujourd'hui, la Cour constitutionnelle ressemble à un tribunal où l'on peut « parachuter » des politiciens en fin de carrière ou des fidèles du parti.

De plus, cette répartition des juges est discriminatoire car seul un Belge sur 20, soit environ 5% de la population belge, est membre d'un parti politique. Ce petit pourcentage est donc représenté de manière exagérée à la Cour constitutionnelle. Cette règle discriminatoire remonte à une époque où les Belges étaient beaucoup plus nombreux à être membres de partis politiques. La discrimination est d'autant plus

¹⁴⁶ Anciennement appelée Cour d'arbitrage

scandaleuse que la Cour elle-même doit se prononcer sur la discrimination et l'égalité...

En outre, les nominations politiques ne garantissent pas l'aptitude - et encore moins la neutralité - des juges nommés. En particulier dans le cas de procès politiques, cette partie participative de la Cour peut jouer un rôle important et pernicieux.

Les dernières années, l'Union européenne a sévèrement critiqué la Pologne pour la politisation du système judiciaire. L'UE devrait donc faire de même avec la Belgique.

III.F. Quel est le résultat du travail de la participatie ?

Le résultat de la domination de la vie politique par toujours les mêmes partis¹⁴⁷ - qui ne sont que des clubs privés que la Constitution belge ne mentionne même pas¹⁴⁸ - est que **le pouvoir reste concentré entre les mains d'une petite minorité de personnes**. De plus, ces politiciens sont souvent éloignés du peuple, ne serait-ce que parce qu'ils

¹⁴⁷ y compris les deux partis séparatistes relativement nouveaux (la N-VA et le VB) qui occupent en 2023 43 sièges à la Chambre des Représentants.

¹⁴⁸ à une petite et récente exception près (voir ci-dessus).

n'ont pas besoin du peuple pour continuer à exister et rester au pouvoir. Ces partis contrôlent les élections, leur financement et les médias audiovisuels, ce qui leur permet d'écarter la véritable opposition et de rester au pouvoir sans trop de difficultés.

Il ne reste plus grand-chose aujourd'hui de la Belgique prospère et bien organisée de la période comprise entre 1880 et 1970 environ (en faisant abstraction des deux guerres mondiales).

Cette situation est en grande partie la faute de la participatie linguistiquement scindée et de son fédéralisme linguistique.

En février 2023, la dette nette 'fédérale' s'élevait à 469 milliards d'euros, soit environ 115 % du PIB ¹⁴⁹.

Et cela ne mène même pas à une prestation de services excellente. Selon le rapport 2017-2018 sur la compétitivité, établi par le Forum économique mondial, le réseau routier

¹⁴⁹ Cela ne concerne que la dette explicite. Compte tenu des engagements pris par la Belgique lors de la crise financière de 2008-2012, la dette publique totale, avec les dettes non encore contractées, aurait atteint 600 % du PIB (Trends-Tendances, 24 juillet 2013) ! Et cela n'inclut même pas la dette des retraites...

belge était parmi les pires d'Europe et dans un pire état que ceux du Rwanda, de l'Équateur et de la Namibie ¹⁵⁰!

Puisque les parties de la participatie sont principalement préoccupées par elles-mêmes, leur image, leur marketing, leur conservation du pouvoir et leur enrichissement, il reste peu de temps pour s'occuper de la gouvernance. La participatie se limite à des pseudo-mesures qui ne s'attaquent pas aux vrais problèmes, à savoir la dette nationale, l'insécurité, la pollution de l'environnement, les embouteillages, les taxes excessives, le chômage, la structure inefficace et illisible de l'État, la participatie, etc... L'objectif de cette politique « occupationnelle » est de donner l'illusion aux citoyens que la participatie gère bien le pays et toutes ses composantes.

La participatie n'a donc pas l'intention d'améliorer la vie quotidienne des citoyens, mais elle donne l'impression de le faire. La politique d'un ministre est mesurée sur la base de ses déclarations, non sur la base de son travail, ce qui devrait être le cas. Son travail est d'ailleurs souvent effectué par des fonctionnaires et est donc difficilement vérifiable dans le chef du ministre en question.

¹⁵⁰ La division des travaux publics par le fédéralisme joue ici un rôle pernicieux, notamment pour le réseau routier dans le sud du pays.

Dans une particratie, les intérêts du parti sont la chose la plus importante. Les intérêts des citoyens passent au second plan. Les mesures nécessaires qui risquent de faire perdre des voix ou - pire encore - des "camarades" ne sont pas prises. Les partis, comme on l'a dit, s'occupent principalement de leur marketing et disposent d'amples moyens pour le faire.

Les élus, qui sont membres d'un parti, suivent la ligne du parti sous peine de sanction ou d'exclusion définitive et donc de perte de tous les privilèges et revenus attachés à leur appartenance et à leur fonction. Le vote au Parlement est nominatif. Les mandataires ne peuvent donc pas échapper à la discipline draconienne du parti. Ainsi, les décisions sont presque toujours prises "*majorité contre opposition*".

Avec la **coopération des médias et les subventions qu'ils se sont octroyées, les partis politiques ont verrouillé le système politique belge**. Elle n'est démocratique que de nom. La démocratie est la façade, la particratie est la réalité. Mais la date de péremption des partis politiques unilingues est dépassée depuis longtemps. Ces cadavres vivants sont maintenus en vie par des masses d'argent et la couverture médiatique.

On peut donc dire que la partitocratie est une **oligarchie bien organisée**, qui ne pense qu'à préserver son pouvoir et ne se préoccupe pas vraiment du bien-être du pays et de ses citoyens. En outre, les partis sont incapables de résoudre les problèmes politico-communautaires existants parce qu'ils les ont créés et/ou les entretiennent eux-mêmes (nationalisme linguistique, fédéralisme linguistique ainsi que la scission des partis et des médias).

Conclusion de cette problématique

En définitive, la Belgique n'est plus une véritable démocratie, ce qui est une des raisons du dysfonctionnement de l'État belge. **Il s'agit d'une partitocratie, contrôlée par une oligarchie de partis politiques et leurs médias, qui ne tirent pas leur pouvoir d'une élection équitable, mais d'un privilège suranné incompatible avec les règles démocratiques internationalement reconnues.**

III.G. Comment peut-on transformer la Belgique en une démocratie ?

L'ouverture du marché politique devrait conduire à la création et au renforcement de nouveaux partis politiques, qui reflètent mieux l'opinion des citoyens que les partis traditionnels. Les partis politiques étant les poumons de la démocratie et l'évolution constante de la société modifiant les préférences des électeurs, il est nécessaire de donner aux nouvelles initiatives politiques les mêmes chances qu'aux initiatives existantes. La politique ne doit pas rester un privilège des mêmes partis.

Cela permettra aussi la création de partis nationaux et bi-ou trilingues. Contrairement à ce que certains participates pensent, il ne suffit pas de rendre tous les Belges bilingues pour résoudre les problèmes politico-communautaires. Les Belges doivent aussi pouvoir voter pour des partis nationaux et le débat politique ne peut être limité à des partis unilingues ou donner un sauf-conduit à un discours séparatiste.

Pour que la Belgique redevienne démocratique, il faut **également démocratiser les médias** afin de relancer le débat public et de faire connaître de nouveaux groupes de citoyens ou de jeunes partis politiques. Les conseils

d'administration des médias dits "publics" doivent donc être complètement dépolitisés et professionnalisés.

Les **subsidés aux partis politiques** doivent être supprimés ou du moins réduits de manière drastique. Ces clubs privés doivent se financer eux-mêmes. Cela vaut d'autant plus pour les partis qui sont contre la Belgique, comme la N-VA et le VB. Ceux-ci devraient même rembourser tous les subsidés déjà reçus.

En guise de compensation, les dons des personnes physiques, qui sont limités par la loi à 500 euros par an, pourraient être portés à 5.000 euros par an, par exemple. Il serait également possible d'autoriser les personnes morales à donner de petits montants plafonnés, ce qui n'est actuellement pas autorisé pour les partis qui reçoivent des subventions publiques. Les dons devraient aussi être admis durant la période électorale, quand les partis en ont le plus besoin, ce qui n'est pas autorisé actuellement. De cette façon, la démocratie sera renforcée et la ploutocratie évitée en même temps. Dans ce contexte, il n'y a pas lieu de craindre des situations "américaines".

Pour le reste, les citoyens doivent avoir la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les questions importantes par le biais de **consultations populaires** (voir partie IV). Les élections ont prouvé à plusieurs reprises leur incapacité à

représenter la volonté du peuple dans des questions institutionnelles étant donné le grand nombre de questions qui sont discutées pendant la campagne électorale. Les citoyens lisent rarement, voire jamais, les programmes des partis politiques et n'ont évidemment pas le temps de regarder toutes les émissions politiques. Néanmoins, ils sont obligés de voter et de choisir des partis dont ils ne partagent ou ne connaissent pas nécessairement les opinions. Un plébiscite concerne toujours un sujet bien défini, comme une nouvelle loi sur l'avortement, une réforme de l'État ou un nouveau traité international. De cette façon, les citoyens sont beaucoup plus à même d'exprimer leur opinion sur un sujet bien défini et important. En Suisse, autre État multilingue, moderne et fédéral, mais multipolaire, un tel système fonctionne parfaitement.

La Cour **constitutionnelle**, dont la moitié est actuellement composée d'ex-partisans ou de fidèles de partis, doit être complètement dépolitisée afin de pouvoir rendre une justice objective dans le respect de l'État de droit et de la séparation des pouvoirs. Il en va de même pour le Conseil supérieur de la justice.

Il faut aussi mettre fin à d'autres dérives du système électoral :

- les partis politiques qui ne sont pas représentés dans les parlements devraient avoir le **même accès aux médias publics** que le plus petit parti ayant des élus dans ces parlements ; ces médias devraient également informer objectivement le public sur les positions de ces « petits » partis via leurs chaînes de télévision et de radio ainsi que via leurs sites web ;
- Les **sondages** publiés avant les élections devraient également mentionner les nouveaux partis politiques et être contrôlés par un organe indépendant, car ils influencent le choix de l'électeur ;
- le **numéro des listes électorales nationales** devrait être attribué en même temps à tous les partis ;
- l'**affichage électoral** devrait être réparti de façon égale entre tous les partis ;
- Les élus doivent assumer le mandat pour lequel ils ont été élus ;
- les mandataires politiques doivent pouvoir voter librement ;
- L'égalité homme-femme sur les listes électorales doit être supprimée car elle entrave la méritocratie et est intrinsèquement discriminatoire en sélectionnant les

candidats non pas sur la base de leurs compétences mais sur la base de leur sexe ;

- Une **commission électorale devrait être** créée pour surveiller le déroulement des élections¹⁵¹, c'est-à-dire la détermination des listes de candidats, l'affichage de la propagande électorale, l'égalité d'accès aux médias pour tous les partis, le financement des partis pendant la période électorale, le vote et le dépouillement des votes. Cette commission devrait également être en mesure de traiter les litiges pré- et post-électorales avec une possibilité d'appel devant le Conseil d'État ;

- Les **cumuls devraient être** limités à un strict maximum de 5 mandats publics par personne, dont 3 seulement peuvent être rémunérés. L'abolition du fédéralisme réduira aussi considérablement le nombre de mandats politiques. Le chiffre d'environ 10.000 politiciens élus (en 2016) est une véritable honte pour un petit pays comme la Belgique et devrait être réduit à moins de la moitié. Les intercommunales peuvent être fusionnées et provincialisées ou intégrées dans les ministères nationaux.

¹⁵¹ On vise les élections fédérales/nationales et, tant qu'elles existent encore, des élections régionales. Au niveau local, il existe déjà un contrôle partiel par la province et le Conseil d'État.

Dans tous les cas, l'autorité de tutelle (État, province) doit exercer un contrôle effectif sur les intercommunales ;

- Pratiquement toutes les **agences et organismes publics** dits **indépendants** devraient être supprimés et intégrés dans les ministères nationaux, dont le nombre devrait être limité à 14 au maximum, ou dans les collèges provinciaux¹⁵² ;

- Tout comme les fonctionnaires, les mandataires de l'exécutif tels que les ministres, les gouverneurs, les maires et les échevins qui ne remplissent pas correctement leurs fonctions ou commettent des erreurs graves devraient pouvoir être sanctionnés par le Roi. Outre le licenciement, on peut penser à des sanctions moins sévères telles qu'un blâme, une réduction de salaire ou une suspension.

Conclusion sur la participatie

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de ce qui précède. En voici huit :

1) La participatie est encore très puissante et a une influence sur les médias et la Cour constitutionnelle, mais, les dernières années, elle a été affaiblie, principalement en raison des scandales de corruption, des impôts élevés et du

¹⁵² Les anciennes députations permanentes

dysfonctionnement de l'État et ses composantes (affaire Dutroux, scandales de corruption, crise du Covid, inondations dans les Ardennes, fédéralisme inextricable et source de conflits, etc.).

2) En Belgique, la participatie est divisée en deux, voire trois ou quatre parties (Nord et Sud, mais aussi, dans une certaine mesure, dans les Cantons de l'Est et à Bruxelles). Ces participaties bénéficient de subventions généreuses et tirent profit de l'enchevêtrement inextricable des niveaux administratifs et des mandats de la Belgique fédérale. Résultat, une chose est commune à tous ces partis : ils profitent honteusement d'un "*flou artistique*" inventé par eux-mêmes pour accroître et perpétuer leur pouvoir sans être réellement menacés.

3) De même que le nationalisme et le fédéralisme se renforcent mutuellement¹⁵³, **la participatie et les médias linguistiquement scindés ainsi que le nationalisme linguistique se renforcent mutuellement**, car les débats se déroulent presque exclusivement entre participates parlant la même langue, ce qui alimente le nationalisme linguistique. **Cette interaction se produit aussi directement ou indirectement entre la participatie, les médias et le fédéralisme linguistique**, car les partis

¹⁵³ Voir fédéralisme décisionnel

linguistiquement scindés veulent diviser le plus de compétences possible via leurs médias linguistiquement scindés afin d'augmenter leur pouvoir.

4) La majorité des Belges ont sans doute une opinion politique, mais ne s'engagent pas dans un parti politique, ce qui signifie que ces citoyens doivent largement subir la politique.

5) Les élections doivent être organisées de la manière la plus démocratique possible, afin que la majorité silencieuse puisse également exprimer un vote utile et se faire entendre.

6) Les médias doivent être démocratisés afin que les opinions non participatives puissent également être entendues. Les médias doivent aussi être renationalisés et donc devenir trilingues (français, néerlandais et allemand).

7) Les subsides aux partis politiques et aux médias devraient être abolis ou du moins fortement réduits.

8) Pour les décisions importantes, il est absolument nécessaire d'organiser une consultation populaire (un référendum) (voir ci-dessous).

Toutefois, aucun des partis politiques traditionnels n'est favorable à la suppression ou à la réduction drastique des subsides aux partis, ni à une réforme en profondeur du

système électoral, du paysage médiatique scindé ou de référendums nationaux. Cela montre que la participatie veut que les citoyens se taisent et obéissent sans discuter.

IV. NÉCESSITÉ D'UN RÉFÉRENDUM SUR LA STRUCTURE ÉTATIQUE DE LA BELGIQUE

Depuis 1970, les "réformes" de l'État belge se sont succédé sans interruption. En pratique, cela signifie que sur une période d'environ 45 ans (de 1970 à 2014), la Belgique est passée, **sans référendum**, d'un État unitaire à un État fédéral aux caractéristiques confédérales. Cela a d'abord été fait par quatre réformes de l'Etat en 1970, 1980, 1988-1989 et 1993. La loi spéciale du 16 juillet 1993, qui visait à « compléter » la structure fédérale, n'a nullement marqué la fin de ce processus. Tant en 2001 qu'en 2011-2014, de nouvelles réformes de l'État ont transféré encore plus de compétences aux soi-disant « régions et communautés ». On peut difficilement imaginer un système plus compliqué.

Ces réformes étatiques sont largement **inconstitutionnelles** puisque les règles de modification de la constitution n'ont pas été respectées lors de l'instauration du fédéralisme linguistique en 1970. En effet, la déclaration de révision de la Constitution de 1965, qui a servi de base à la réforme de 1970, ne prévoyait pas la création de régions et de communautés, mais bien une décentralisation sur base des provinces ! L'introduction des nouveaux articles 59bis (pour les communautés) et 107quater (pour les régions) dans la Constitution était

contraire aux règles de modification de la constitution¹⁵⁴. Par conséquent, en théorie, un gouvernement "fédéral" ou plutôt national pourrait abolir l'ensemble du fédéralisme linguistique par un arrêté royal ou même un arrêté ministériel.

En outre, à aucun instant, le citoyen n'a été impliqué de façon directe dans ce processus fondamental. Au cours des nombreuses campagnes électorales, les réformes et les scissions ont également été peu ou pas discutées. **Les résultats des élections ne constituent donc pas une base pour les réformes étatiques mises en œuvre. Les particrates n'avaient dès lors pas de mandat clair des citoyens pour réformer la Belgique de manière aussi radicale.** Néanmoins, l'article 33, paragraphe 1 de la Constitution belge stipule que tous les pouvoirs découlent de la Nation, c'est-à-dire du peuple, et non seulement du Parlement.

Le résultat de près d'un demi-siècle de "réformes" de l'Etat est un pays complètement morcelé, d'une complexité institutionnelle inouï, où les 'entités fédérées' disposent de pouvoirs très étendus et d'une autonomie fiscale considérable. A en croire les particrates belges, le

¹⁵⁴ Pour une analyse précise, voir l'article du B.U.B. de 2012 : " *L'inconstitutionnalité du fédéralisme linguistique belge* : <http://www.unionbelge.be/?p=5421> ".

fédéralisme linguistique devrait conduire à une meilleure gouvernance, mais rien n'est plus faux. Le système est non seulement extrêmement coûteux (frais annuels directs et indirects de 10 milliards d'euros)¹⁵⁵, mais il est également complexe et inefficace. De plus, il crée des discriminations entre les Belges, des disputes et des conflits incessants entre des niveaux qui sont équivalents, tout en incitant à la polarisation entre Belges néerlandophones et francophones, ce qui est même dangereux. Il s'agit aussi d'un système hypocrite car il est certain que les grands partis flamingants et ouvertement séparatistes au nord, la N-VA et le VB, aspirent à l'indépendance de leur région.

Il est donc grand temps de soumettre le fédéralisme linguistique belge à un référendum consultatif à l'instar du référendum légal et consultatif du 23 juin 2016 par lequel les Britanniques ont pu se prononcer sur la sortie de leur pays de l'Union européenne (le Brexit) ¹⁵⁶ . Cependant, il doit s'agir, dans le cas belge, d'un référendum à plusieurs options et à plusieurs tours.

¹⁵⁵ Voir ci-dessus

¹⁵⁶ On peut également se référer au référendum français de 2005 sur le projet de Constitution européenne, qui a été rejeté par une majorité, et le paysage politique français a été complètement transformé dans les années suivantes, jusqu'à l'élection d'un président Macron sans parti en 2017.

Le sort de la Belgique ne peut plus être laissé aux partocrates, qui en général n'abordent même pas les questions communautaires pendant leurs campagnes électorales. Les élections portent sur un peu de tout et ne constituent donc pas un référendum sur la structure de l'État. De plus, après 50 ans de marchandage sans fin sur des réformes de l'État, les partocrates n'ont plus l'autorité nécessaire pour réformer l'État.

On ne peut plus accepter que quelques présidents de parti, sur la base de motifs nationalistes et opportunistes, sans participation publique à huis clos, continuent à négocier des "réformes de l'État", qui sapent systématiquement l'unité de la Belgique et rendent impossible un gouvernement stable. Après 50 ans de réformes de l'État, les Belges doivent avoir la possibilité de s'exprimer sur la structure étatique souhaitée.

Selon les sondages d'opinion, il n'y a que 5 à 16% de séparatistes dans le nord de la Belgique¹⁵⁷. La majorité des électeurs des partis ouvertement séparatistes N-VA et VB ne sont même pas séparatistes. C'est précisément la raison pour laquelle les flamingants ne veulent pas organiser de référendum alors que leurs frères séparatistes en Catalogne, en Écosse et au Québec le font. Dans le sud du

¹⁵⁷ Scrutins 2018, 2019 et 2021

pays, il n'y a même pratiquement pas de séparatistes, selon les sondages.

Les arguments contre les référendums non contraignants au niveau belge ne tiennent pas la route pour les raisons suivantes :

- 1) Tout d'abord, il existe un précédent : **le référendum sur la question royale en 1950**. À l'époque, une majorité de Belges souhaitait le retour du roi en exil, Léopold III. À la suite d'un référendum, le roi est effectivement rentré en Belgique, avant d'abdiquer volontairement en faveur de son fils Baudouin.
- 2) **En outre, depuis la loi du 10 avril 1995, des référendums consultatifs sont possibles au niveau communal et provincial**, et sont également organisés. Plus tard, le niveau régional y a également été ajouté. Ces plébiscites portent parfois sur des questions infiniment moins importantes, comme la construction de parkings et de nouvelles routes ou la collecte des ordures ménagères. Il n'y a donc plus d'excuse pour ne pas rendre possible de tels référendums au niveau national, comme c'est déjà le cas dans nos pays voisins, la France et les Pays-Bas. Il est inacceptable que, d'un côté, les référendums

locaux soient possibles, alors que, de l'autre, on suppose que les citoyens sont incapables de donner leur avis sur des questions importantes telles que l'avenir de leur pays.

La raison de cette incohérence est, comme on a dit, évidente. Comme l'a précisé le politologue Dave Sinardet dans le journal *La Libre Belgique* le 11 juillet 2016 : *"En 'Flandre' [et en Belgique], les études les plus récentes évaluent le nombre de séparatistes à environ 5%. Il n'y a pas de soutien populaire pour un tel projet. C'est d'ailleurs pour cette raison que les nationalistes flamingants sont les seuls à ne pas demander un référendum sur l'indépendance... .."*.

Même l'ancien ministre-président dit "flamand" Geert Bourgeois a dû admettre après le référendum sur l'indépendance de la Catalogne du 1er octobre 2017 qu'un tel référendum *"ne serait pas possible en Flandre"* car il n'y avait - de loin - aucune majorité pour la sécession de la région dite "flamande".

En 1978, le PVV a proposé d'organiser un référendum sur la réforme de l'État en même temps

que les élections européennes ¹⁵⁸ . En 2004, le gouvernement fédéral avait également envisagé d'organiser un référendum sur la Constitution européenne, mais cette proposition a finalement été rejetée par le petit parti flamingant Spirit, qui formait à l'époque un cartel avec le SP.a et a été dissous depuis.

En 2021, l'ancien Premier ministre Mark Eyskens (CD&V) a également appelé à un référendum sur la structure de l'État¹⁵⁹.

Il est également à noter que **Paul Magnette**, président du PS, a déclaré ce qui suit dans le journal De Zondag le 25 juin 2023 : *"Nous ne parlerons jamais avec le VB, sous quelque forme que ce soit. **Point. S'ils veulent l'indépendance, qu'ils organisent un référendum. C'est la seule procédure démocratique. Et le moment est peut-être venu de le faire. Je le pense vraiment. Je pense que quatre-vingt à nonante pour cent des Flamands diront non. Ce débat pourra alors être classé. D'ailleurs, nous ne***

¹⁵⁸ On a pu l'entendre sur Radio 2 lors de l'émission "De Pré Historie", le dimanche 21 septembre 2014.

¹⁵⁹ Nouvelles VRT 6 juillet 2021

parlerons pas non plus de confédéralisme, avec aucun parti". Il s'agit d'une déclaration importante.

- 3) **Un tel référendum pourrait protéger notre économie.** Entre 2007 et 2011, une grave crise institutionnelle et existentielle a secoué la Belgique lorsque la formation d'un nouveau gouvernement fédéral s'est avérée impossible en raison de la détermination frénétique des flamingants qui ont exigé la scission immédiate de la circonscription électorale bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Cette demande totalement disproportionnée a conduit l'État belge, qui était sous la pression des marchés financiers internationaux, au bord de la faillite en novembre 2011. Heureusement, un gouvernement a pu être formé au début du mois de décembre 2012. Dans l'intérêt de tous les Belges, il convient d'éviter la répétition de ce scénario catastrophique. Permettre au peuple belge de voter sur l'avenir de son pays peut mettre fin à ces discussions politiques pernicieuses et risquées.

- 4) **Un tel référendum non contraignant aurait un effet.** Au Royaume-Uni, un référendum non contraignant a été organisé en 2016 sur la sortie du pays de l'Union européenne. Avec un résultat de seulement 51%, les

Britanniques ont choisi de partir. En 2021, ils ont effectivement quitté définitivement l'Union européenne. La pression politique pour ne pas le faire était trop forte. Ainsi, même un référendum non contraignant dont le résultat est limité peut avoir des conséquences très importantes. Le référendum français de 2005 sur la Constitution européenne était certes contraignant, mais là encore, personne n'a contesté le respect du résultat. La France n'a donc pas approuvé la Constitution européenne. En outre, dans les années qui ont suivi, le paysage politique français a été complètement redessiné, ce qui a finalement conduit à la victoire d'un nouveau parti centriste "*la République en Marche*" lors des élections présidentielles de 2017.

5) Le référendum à organiser devrait être un référendum institutionnel non contraignant avec plusieurs options et tours.

Lors d'un premier tour, les Belges auront le choix entre un large éventail de 6 options : l'unitarisme, le fédéralisme d'union, le fédéralisme provincial, le statu quo, (encore) plus de pouvoirs pour les communautés et les régions ou le séparatisme, c'est-à-dire soit le retour à une Belgique unitaire

basée sur les neuf provinces historiques (avec éventuellement le maintien des communautés culturelles), soit le maintien d'une Belgique fédérale basée sur les communautés et les régions avec ou sans plus de compétences pour le niveau fédéral ou pour les régions et communautés, soit un fédéralisme basé sur 9 provinces, soit la scission du pays (basée sur les régions et/ou les communautés). Comme le confédéralisme est une union d'États indépendants et qu'il présuppose donc un séparatisme préalable¹⁶⁰, il ne sera pas une option distincte.

En effet, le confédéralisme est une union volontaire entre deux ou plusieurs États indépendants, établie par un traité international. Le confédéralisme implique une dissolution de la Constitution belge et de l'État belge. Cette configuration présuppose donc d'abord le séparatisme. Après la victoire de l'option séparatiste, rien n'empêche les entités indépendantes de conclure un traité entre elles. Au demeurant, le terme "confédéralisme" prêterait à confusion avec le terme "fédéralisme" puisque les partis confédéralistes - N-VA et CD&V - l'interprètent

¹⁶⁰ Une confédération est une union volontaire entre deux ou plusieurs États indépendants établie par un traité international.

différemment. Pour le CD&V, il s'agit plutôt d'un fédéralisme très poussé tandis que la N-VA opte pour un traité entre Etats souverains.

Si aucune option n'obtient la majorité au premier tour, les options ayant obtenu les quatre meilleurs résultats seront soumises à un second tour du référendum quelques mois plus tard. Dans un troisième tour, un choix sera fait entre les deux meilleures options. Ensuite, il appartiendra aux responsables politiques d'élaborer l'option choisie, éventuellement après avoir organisé un tour final avec des options spécifiques relatives à l'option générale choisie.

Les avantages de ce référendum ou cette consultation populaire par rapport aux élections classiques sont les suivants :

- On choisit une option claire, et non un politicien ou un parti, qui peut avoir des opinions différentes et divergentes. Le débat est donc beaucoup plus clair et le résultat bien plus facile à mettre en pratique ;
- Les citoyens se sentent valorisés car ils peuvent exprimer leur opinion sur une question concrète ;

- Les différents tours permettent à chaque camp de "*sauver les meubles*" au tour suivant (en choisissant l'option la plus proche de celle qui a été éliminée), ce qui en fait un référendum équitable ;
- Une longue campagne permet à tous les Belges d'être correctement informés du contenu et des conséquences des six options ;
- lors du vote, une définition apparaît pour chaque option afin que chaque électeur sache pour quel avenir institutionnel il ou elle vote.

Toutefois, les points suivants sont indispensables à la bonne organisation de ce référendum :

- Chaque camp (correspondant à une option) désigne un **chef de campagne**, qui distribue les rôles et peut être remplacé par le camp lui-même si nécessaire ;
- Chaque camp dispose d'un **budget** limité mais égal pour la campagne ;
- Chaque camp bénéficiera d'un **temps d'antenne égal** à partir de trois mois avant le premier tour tant dans les médias commerciaux que publics jusqu'au jour du vote final ;
- Les **médias** sont tenus par la loi, le règlement ou la convention d'organiser une campagne intensive avec des interviews de chaque camp et des débats

réguliers à la radio et à la télévision, afin que chaque Belge puisse être pleinement informé et que les choix fondés sur l'ignorance puissent être évités autant que possible ;

- Une **commission indépendante** - il pourrait s'agir d'une commission électorale générale, qui reste à créer - devrait contrôler de près cette couverture médiatique égale ainsi que la campagne et, si nécessaire, être en mesure de sanctionner les médias en imposant des astreintes ou des amendes dissuasives. La commission doit également avoir le pouvoir de reporter la date du référendum, voire de l'annuler, si les conditions ne sont pas remplies. La moitié de la commission devrait idéalement être composée d'universitaires et de magistrats et l'autre moitié de Belges tirés au sort (comme les juges d'assises), qui devraient également être correctement rémunérés ;
- Il est préférable de prévoir une **participation obligatoire** aux différents tours du référendum, comme c'est le cas pour les élections fédérales en Belgique ; l'électeur doit donc aussi pouvoir voter blanc ;
- Le résultat du référendum ne sera valable que si au moins **70 %** des citoyens belges ont voté valablement à chaque tour ;

- Le résultat n'est valable que si l'un des camps restants au dernier tour obtient au **moins 51%** des voix (aux autres tours, la majorité relative est suffisante) ;
- Le référendum se déroulera **sur papier et par courrier ou via une urne** pour éviter les problèmes informatiques. Les résultats seront vérifiés par la commission mentionnée ci-dessus, qui peut également ordonner un recomptage sur demande motivée d'un camp ;
- Seul le **résultat national** compte, mais comme le résultat du référendum n'est pas contraignant, les politiciens peuvent l'ignorer à leurs risques et périls.

Rien n'empêche donc l'organisation d'un référendum ou d'une consultation populaire (ce qui revient au même dans ce cas) sur la structure de l'État belge. Il s'agit d'un projet positif, neutre, motivant et démocratique, qui s'inscrit en outre dans l'air du temps car d'autres pays occidentaux ont également organisé des référendums sur des thèmes similaires, comme le Canada, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons enfin régler définitivement et efficacement le problème politico-communautaire afin qu'il ne bloque plus la Belgique !

CONCLUSION GÉNÉRALE

1) La Belgique est une vieille nation

La Belgique est l'une des plus anciennes nations et l'un des plus anciens États du monde. Les deux notions ne peuvent cependant être confondues. Un bref aperçu historique l'a démontré. La nation est née de l'union de principautés au Moyen Âge, s'est développée aux 16^e, 17^e et 18^e siècles (notamment par la révolution brabançonne de 1789) et est devenue un État en 1830. Jusqu'à la fédéralisation et malgré les deux guerres mondiales, la Belgique était prospère et bien organisée. À la fin du 19^{ième} siècle, elle était même la deuxième puissance économique du monde...

La Belgique d'aujourd'hui est toujours un pays prospère¹⁶¹, mais aussi un pays d'occasions manquées. Depuis environ un siècle, le pays est mis sens dessus dessous par une minorité d'extrémistes linguistiques au nord et au sud du pays soutenue de façon disproportionnée par la particratie, qui est exagérément sensible aux aspirations de cette minorité. Cependant,

¹⁶¹ Le journaliste britannique Gareth Harding, qui vit en Belgique depuis 28 ans, a fait l'éloge de la Belgique dans le magazine "Politico" du 23 août 2021 comme étant *"l'un des pays les plus riches, les plus sûrs et les plus prospères du monde."* [...] *"Pas mal pour un État en faillite."* (sic)

depuis les années 1930 et 1960, il existe des lois linguistiques solides pour protéger les trois langues nationales.

2) La Belgique est un pays de problèmes inventés

L'extrémisme linguistique est maintenu artificiellement en vie par ses causes, à savoir le nationalisme linguistique, le fédéralisme linguistique ainsi que les partis et les médias scindés. La Belgique est donc prise en otage par un conflit artificiel et obsolète, qui paralyse la gestion de l'État. **En réalité, la Belgique n'a pas de problèmes linguistiques, mais des problèmes inventés par la participatie.**

Cependant, l'autonomie des entités fédérées n'est pas du tout nécessaire pour protéger les langues nationales. Les lois linguistiques, une administration nationale trilingue et une éducation linguistique appropriée sont suffisantes à cet égard. De plus, le fédéralisme linguistique n'a pas du tout pacifié la politique belge, bien au contraire.

L'autonomie régionale n'est pas non plus nécessaire pour gérer des situations différentes. Les différences font partie de toute société. Il existe des différences entre les villes, les régions, les provinces, les pays, etc. Tout le monde doit apprendre à vivre avec, même dans l'Union européenne, où les différences sont encore plus nombreuses qu'en Belgique. Il suffit d'introduire une législation flexible pour

faire face à des situations très différentes. Et si l'on doit se diversifier localement, on peut le faire sur la base d'entités non nationalistes comme les provinces.

3) La Belgique a été rendue trop compliquée

Bricoler la structure fédérale existante de l'État comme un plombier, comme certains partocrates belges voudraient le faire, en réclamant une refédéralisation ici et là ou une circonscription fédérale, n'a guère de sens. Dire, comme on l'entend parfois, "*que peu importe la structure de la Belgique*" - qu'elle soit fédéraliste ou non - "*pourvu qu'elle soit efficace*", n'a pas de sens non plus car tout le système fédéral est mauvais. **L'expérience fédéralo-linguistique a échoué sur toute la ligne. La Belgique ne peut tout simplement pas fonctionner efficacement tant que le fédéralisme linguistique existe, car il a conduit, conduit et continuera à conduire à des conflits bipolaires entre les politiciens dits flamingants et wallingants.**

En outre, la plupart des Belges ne partagent pas les frustrations nationalistes linguistiques des flamingants et des wallingants et ne veulent donc pas d'une structure étatique compliquée, inefficace et extrêmement coûteuse.

Cependant, la partocratie voit un grand avantage dans le fédéralisme linguistique, qui a conduit à une augmentation

exponentielle du nombre de mandats politiques. Dans la Belgique unitaire, il n'y avait qu'une dizaine de ministres. Maintenant, il y en a une soixantaine. Le nombre de parlements est désormais de six, voire neuf en fonction du mode de calcul, contre un seul auparavant. Le nombre d'administrations a triplé, voire quadruplé. Le problème de la Belgique n'est donc pas le pays, mais la façon dont il est géré par les politiciens.

Nous avons vu que le fédéralisme belge est un système extrêmement complexe et que le coût de ce système est phénoménal : quelque 10 milliards d'euros par an en coûts directs et indirects alors que la Belgique a une dette nationale de plus de 100% du PNB. Toute personne dotée de bon sens se rend compte que le fédéralisme linguistique est impayable. Pour cette seule raison, il devrait être aboli. La plupart des Belges paient beaucoup d'impôts et peuvent donc exiger que leurs politiciens gouvernent le pays de manière peu coûteuse, transparente et efficace, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

Le fédéralisme linguistique présente de nombreux autres inconvénients, qui ont tous été énumérés dans ce livre. **Ce système est un échec total et aussi le plus grand scandale public en Belgique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.** La politique d'un État doit servir à améliorer la qualité de vie des habitants de cet État. Ici, la politique de

la particratie et son fédéralisme linguistique font exactement le contraire...

4) La Belgique est une nation forte, mais affaiblie

D'autre part, la population belge a survécu à deux guerres mondiales et à des attaques séparatistes persistantes. Ceux-ci sont venus et viennent de toutes parts, mais à la base se trouve le flamingantisme **d'origine autoritaire et allemande** et donc indirectement aussi le wallingantisme, qui était une réaction contre lui.

Nous avons également vu qu'un **certain nombre de mensonges sont à la base du nationalisme et du fédéralisme linguistiques**, tels que le mythe de la bataille des éperons d'or, la prétendue exploitation des "Flamands" par les "Wallons", la prétendue nécessité de l'autonomie régionale, le prétendu "mariage forcé" entre "Flamands" et "Wallons", etc.

Les séparatistes sont grandement aidés par les subventions somptueuses qu'ils reçoivent et par les médias qu'ils contrôlent en grande partie. Ainsi, le message séparatiste est **sur-subventionné et sur-médiatisé**.

J'ai souligné plus haut **l'interaction (nationaliste) entre les causes des problèmes politico-communautaires**. Ces causes, à savoir le nationalisme linguistique, le fédéralisme

linguistique, la scission des partis et la scission des médias, se renforcent mutuellement et accroissent donc également les problèmes susmentionnés. Peut-être qu'après les prochaines élections législatives, vraisemblablement en 2024, les flamingants extrêmes de la N-VA et du VB proclameront l'indépendance de leur région au sein du parlement dit "flamand". Cependant, nous avons également vu que cette déclaration serait inconstitutionnelle et qu'elle ne serait pas reconnue au niveau international.

Malgré toute l'agitation linguistico-nationaliste financée par l'argent public et diffusée par les médias, **selon les sondages, une majorité écrasante de Belges continue à soutenir l'unité du pays** et environ la moitié d'entre eux veulent revenir à une Belgique unitaire, tandis que le nombre de séparatistes ne dépasse pas 10%. En plus de cela, l'opinion unitariste est étouffée par tous les médias. Nulle part dans le monde, un groupe de population aussi important n'est autant discriminé ! Dans le même temps, les médias ne cessent de donner la parole à une petite minorité de séparatistes et de régionalistes (tout au plus 20% de la population) qui en profitent bien sûr pour cracher leur venin sur la Belgique.

En dépit de ces sondages clairs et constants, les partocrates poursuivent le démantèlement de la Belgique par des

réformes étatiques. Il s'agit d'un **paradoxe insoutenable** à long terme.

En outre, la mentalité de clocher n'est pas adaptée à la résolution de problèmes complexes, vastes et internationaux. Se replier sur une petite région est donc inutile et ne peut qu'affaiblir les Belges. Les Belges notent également que 50 ans de fédéralisme n'ont pas permis d'améliorer le fonctionnement du gouvernement, mais l'ont seulement rendu plus coûteux, plus complexe et plus inefficace. Même les niveaux régionaux et communautaires ne font pas mieux que la Belgique. L'économie du sud ne s'est pas améliorée, malgré la création des régions, et dans le nord, l'enseignement est pire que dans la Belgique unitaire. Il y a également trop de conflits entre les États fédérés et le gouvernement central.

Le fédéralisme linguistique est donc un échec total. Ce système n'est motivé que par des motifs de nationalisme linguistique et ne vise en aucun cas à améliorer la situation des citoyens belges. C'est ainsi que les particrates nationalistes mènent la Belgique à la faillite !

Cet échec est-il principalement la faute des flamingants, des wallingants, de la particratie ou du système fédéral ? C'est très difficile à dire. La vérité est, comme expliqué dans ce livre, que les nationalismes du Nord et du Sud, la

particratie, ainsi que la structure bipolaire de facto de l'État, ont intensifié les problèmes politico-communautaires et qu'il existe une importante interaction nationaliste entre ces causes. Les séparatistes et les particrates portent donc une responsabilité énorme pour le fonctionnement déficient de l'Etat. Ils n'ont pas d'excuse étant au pouvoir depuis plusieurs décennies.

5) La Belgique est un pays d'avenir

Cependant, le flamingantisme, le wallingantisme et le fédéralisme linguistique ne sont pas des fatalités. Des solutions existent pour libérer les Belges de ce paradigme politique. Pour sortir la Belgique de son marasme linguistique nationaliste et institutionnel, pour réparer **l'erreur systémique** et rendre le pays à nouveau dynamique et payable, la nation belge, c'est-à-dire le peuple belge, doit s'attaquer simultanément au nationalisme linguistique, au fédéralisme linguistique, à la particratie et à la médiocratie. C'est très difficile. C'est comme lutter contre un paradigme, qui affirme que le fédéralisme linguistique est bon et nécessaire pour la Belgique, ce qui est un gros mensonge. Mais le fait que, selon tous les sondages sérieux, 30 à 70% des Belges souhaitent revenir à un État unitaire, devrait renforcer la

conviction des Belges que cette bataille peut être gagnée et que la participatie sera finalement vaincue.

Le fédéralisme ne fonctionne pas. Le confédéralisme ne ferait qu'exacerber les divisions nationalistes et n'est donc pas une solution. Le séparatisme, selon les sondages, n'est souhaité que par une petite minorité de Belges.

La plupart des Belges souhaitent en effet retrouver l'unité de leur pays et que celui-ci soit gouverné de manière efficace et transparente à tous les niveaux. Après plus de 50 ans d'autonomie, les soi-disant "Flandre" et "Wallonie" ne représentent toujours rien dans le monde. C'est également la principale raison pour laquelle ces entités ne connaîtront jamais de succès. Après tout, personne ne s'intéresse à elles, à l'exception d'une poignée de séparatistes, qui sont surtout intéressés par le pouvoir et l'argent.

On a également souligné que le Nord de la Belgique n'a aucun intérêt à un Sud pauvre. Après tout, les Belges du Sud sont les principaux consommateurs économiques des produits et services du Nord de la Belgique. De plus, la Belgique du Nord et du Sud sont **complémentaires** : ce que le Sud n'a pas, le Nord l'a, et vice versa.

On constate également que les arguments des unitaristes, qui circulent sur Internet depuis plus de 20 ans, n'ont toujours pas reçu de réponse appropriée de la part des séparatistes. La meilleure question est sans doute celle de savoir pourquoi les provinces ne pourraient pas remplacer les régions et communautés.

La solution est la création d'une nouvelle Belgique unitaire, sans communautés ni régions, sur la base des neuf provinces historiques et avec le maintien des lois linguistiques et de la frontière linguistique.

La particratie sera bien sûr mécontent de la suppression des régions et des communautés, car elle perdra de nombreux mandats bien rémunérés. Elle pourra alors trouver un certain réconfort dans les organes des provinces renforcées.

La particratie et sa presse regardent presque toute la politique en Belgique à travers de **lunettes "communautaristes"**, alors qu'il s'agit souvent de conflits sociaux, sociologiques et idéologiques (la question royale, la loi unique de 1960, la révolte étudiante à la KUL en 1968, le chômage, les mesures concernant la crise du Covid...). On les rencontre dans tous les pays. Comme cette "communautarisation" est une maladie pour certains, les solutions miracles sont le bilinguisme et la provincialisation

(temporaire et flexible) des compétences. La boucle est bouclée : si certains politiciens aiment polariser par la "communautarisation", la bonne réponse est de dépolariser par la provincialisation.

L'aspect fantastique de la **provincialisation** est qu'il s'agit d'un système flexible qui peut dépolariser des conflits apparemment communautaires en les ramenant au niveau des provinces, tout comme cela se passe en Suisse sur la base des cantons. Cette provincialisation ne nécessitera plus de réformes de l'État. Le pouvoir législatif décidera de ce qui sera réglementé par les provinces, et même le gouvernement national pourra transférer temporairement ses pouvoirs aux provinces.

L'unité dans la diversité peut donc être réalisée sur la base d'entités existantes et historiques, à savoir les provinces et les communes. Il n'est donc pas nécessaire de réinventer la roue.

Les conflits "communautaires" deviendront également moins fréquents à long terme en raison de l'immigration et de l'internationalisation.

La nouvelle Belgique unitaire doit également être un pays sans partitocratie, où les citoyens peuvent voter par référendum consultatif sur des questions sociales cruciales, y compris l'avenir de leur propre pays. Cependant, la

participative et ses médias s'obstinent à éviter la solution simple des référendums parce qu'ils leur coûteraient trop de pouvoir et d'argent.



Hans Van de Cauter, Président du B.U.B. (2018)

6) La solution du référendum

L'idée d'un référendum institutionnel doit donc être défendue de manière radicale. Tant que ce référendum n'a pas eu lieu, les citoyens doivent boycotter les élections en signe de protestation en votant blanc ou en ne votant pas du tout. Au minimum, ils devraient voter pour des partis bilingues tels que le B.U.B.. Cela nécessite un changement

total de la mentalité politique, un revirement drastique ou une "*remise en question radicale*" de la part des citoyens. La plupart des Belges souhaitent déjà revenir à une Belgique unitaire, mais ils doivent abandonner leur peur de l'exprimer ouvertement. Ils doivent exprimer leurs opinions unitaristes sur les réseaux sociaux, au moyen de courriers électroniques ou de lettres adressés aux politiciens, dans les conversations avec leur famille, leurs amis et leurs collègues, voter pour des partis bilingues, prendre plus de vacances dans leur propre pays, maîtriser les langues nationales, etc..

La politique belge est très complexe, mais la solution aux problèmes politico-communautaires est assez simple. **Il suffit de donner la parole à la grande majorité silencieuse des Belges.**

La nouvelle Belgique unitaire ressemblera beaucoup à l'ancienne Belgique unitaire, à la grande différence qu'elle sera désormais un État véritablement multilingue. Cela montre également que les réformes en Belgique auraient pu s'arrêter aux lois linguistiques et que les réformes de l'État étaient totalement inutiles.

Les unitaristes ont déjà une majorité silencieuse derrière eux. Ils devraient donc abandonner leur modestie et croire à leur force énorme. Mais de nombreux autres Belges, plus

pragmatiques, peuvent également être convaincus de la solution unitariste, même ceux qui sont contre l'immigration et l'internationalisation. En tout cas, il n'y a pas d'autre solution qui ne soit pas vouée à l'échec.

Le temps nous apprendra si le fédéralisme linguistique constitue un stigmate durable ou un accident de parcours.

Une fois que la Belgique sera à nouveau unitaire, les politiciens pourront travailler sur des questions beaucoup plus importantes telles que la bonne gouvernance, une économie florissante, un environnement sain et peut-être même un accord avec le Grand-Duché de Luxembourg en vue de la réunification avec le Royaume de Belgique.

Une nouvelle Belgique unitaire et trilingue est en tout cas un projet beau et positif, qui sera, espérons-le, réalisé lorsque l'État belge célébrera son bicentenaire en 2030.